



Mill et ses critiques : analyse d'une prétendue prétention à l'universalité de l'économie politique de John Stuart Mill

Philippe Gillig

► To cite this version:

Philippe Gillig. Mill et ses critiques : analyse d'une prétendue prétention à l'universalité de l'économie politique de John Stuart Mill. Economies et finances. Université de Strasbourg, 2014. Français. ⟨NNT : 2014STRAB006⟩. ⟨tel-01126844⟩

HAL Id: tel-01126844

<https://theses.hal.science/tel-01126844v1>

Submitted on 6 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



ÉCOLE DOCTORALE A. COURNOT

UMR 7522A

THÈSE présentée par :

Philippe Gillig

soutenue le : 24 juin 2014

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences économiques

MILL ET SES CRITIQUES

Analyse d'une prétendue prétention à l'universalité
de l'économie politique de John Stuart Mill

THÈSE dirigée par :

M. EGE Ragip

Professeur, université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

M. BÉRAUD Alain

Professeur, université de Cergy-Pontoise

M. STEINER Philippe

Professeur, université Paris-Sorbonne

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. PFEFFERKORN Roland

Professeur, université de Strasbourg

M. WITZTUM Amos

Professeur, London School of Economics

Aux Lous !

Remerciements

Puisse l'auteur de ce travail, sensible à l'apologie millienne des coopératives ouvrières, remercier sincèrement le collectif qui a aidé à la réalisation de cette étude.

Je souhaite en premier lieu exprimer ma gratitude envers mon directeur, Ragip Ege, qui a su conduire avec fermeté le retournement pédagogique dont j'avais besoin pour aller vers plus de lumière. Ses idées claires et distinctes (des miennes, au départ !) sur l'épistémologie ont permis de donner à ce travail une hauteur qu'il n'aurait jamais pu atteindre sans elles. Sa probité intellectuelle restera pour moi un exemple. Teşekkür ederim !

Mes remerciements vont ensuite aux membres du jury qui m'ont fait l'honneur de prendre de leur temps pour évaluer ce travail et venir en discuter, ainsi qu'à Hans Nutzinger et Philippe Légé pour leurs commentaires et conseils.

Je suis profondément reconnaissant envers les participants au séminaire éco-socio-philo de la MISHA (qui, à force, connaissent presque aussi bien que moi mon propre travail !), en particulier : l'assidu Lionel, l'incontournable Simon qui m'accompagne depuis le début, et le fondateur de ce séminaire – mon conseiller spécial à qui je dois tant – Jean-Daniel. Merci à Roland Pfefferkorn d'être venu commenter un de mes textes.

Je salue également mes « nounous académiques » du bureau 217, Herrade & Sylvie, pour leurs judicieux conseils. Merci spécialement à Herrade pour son aide financière m'ayant permis de publier une partie de ce travail.

Je remercie « clairement » du fond du cœur mes dévoués relecteurs et relectrices : Simon, Lionel et Jean-Daniel (encore eux), Michel et Annie (*deus ex machina* de fin avril), et ma femme (*déesse ex machina* toute l'année).

J'adresse une pensée chaleureuse aux joviales et infatigables bibliothécaires du PEGE et de la bibliothèque Maurice Halbwachs, en particulier de Nicole, et de notre, Domunique au monde, *anarchiviste* (dont je regrette déjà le départ en retraite).

Vielmols merci au personnel administratif du PEGE, surtout 's liewi Claudine un 's glänzendi Danielle, toujours disponibles et efficaces.

Ma reconnaissance va également à mon laboratoire de recherche, le BETA, ainsi qu'à l'Ecole Doctorale A. Cournot qui m'ont notamment permis de me rendre à tous les colloques et universités d'été auxquels je souhaitais participer.

Merci aux doctorants qui m'ont soutenu, en particulier Audrey-Rose. Merci à Zhour, qui a veillé à maintenir mon lieu de travail toujours propre. Chokran okheti !

Vom Herze, vielmols merci au in mini Mame un Babe. Die Werik isch alleweil 's Ergebnis vo ejrer brillante Ufziehung. Dezue geh'rt au mini Schweschter wo m'r d'« Wille » Attitude gelehrt het.

Big up aux *Painc's*, à ma Schwöjerfamili (spéciale cace-dédi au p'tit « Mills Mills ») et à tous ceux qui m'ont encouragé.

Merci enfin à Sev, pour tout l'amour qu'elle (me) porte et la joie ineffable qu'elle me donne.

5

1.2.3	Une critique qui se tient à un niveau trop général.....	48
1.3	La critique de Thorstein Veblen	50
	Conclusion : points de convergence et de divergence de ces critiques	54
Chapitre 2.	Mill, avocat de la critique.....	56
	Introduction.....	56
2.1	« Désir de richesse » et relativisme chez Mill.....	57
2.1.1	L'économie comme science « abstraite et hypothétique » : une conception relativiste posée dès l' <i>Essay</i> de 1836.....	58
2.1.2	Un relativisme accentué avec la prise en compte des institutions à partir de 1843	62
2.1.2.1	La concurrence, institution limitée à quelques nations	63
2.1.2.2	La concurrence, institution moderne	66
2.1.2.3	L'affirmation de la relativité du caractère humain	69
2.1.2.3.1	La faiblesse du désir de richesse sur le marché anglais et européen.....	69
2.1.2.3.2	L'infinie variabilité du caractère humain	71
2.1.2.3.3	Le débat récent autour de la relativité du « désir de richesse »	73
2.1.3	Tensions réelles et apparentes dans la méthodologie millienne.....	78
2.1.3.1	Mill et l'emploi du terme « naturel ».....	79
2.1.3.2	Veblen, Mill et les « tendencies of things »	81
2.2	Mill, critique de l'universalité du <i>laissez-faire</i>	85
2.2.1	De l'économie à la politique : la distinction art-science chez Mill.....	86
2.2.2	Mill et l'harmonie non naturelle des intérêts.....	89
2.3	La morale utilitariste de Mill, négatif du « désir de richesse ».....	95
2.3.1	« Désir de richesse » et « principe d'utilité »	95
2.3.2	L'utilitarisme, fondement de l'interventionnisme.....	99
	Conclusion	101
	Conclusion de la 1^{ère} partie.....	104
	<i>Mill versus la « literature of spurious economics »</i>	104

<i>Les enjeux stratégiques d'une critique de l'économie de Mill</i>	106
« <i>Sociologie</i> » versus « <i>economie</i> » : un quiproquo en termes de programme de recherche ?.....	107
PARTIE 2 : LA CRITIQUE DE KARL MARX	109
Introduction à la 2^e partie	110
<i>Marx et le « désir de richesse »</i>	110
<i>Économie « classique » et économie « vulgaire »</i>	113
Chapitre 3. Marx, critique de l'économie politique « éternelle »	116
Introduction.....	116
3.1 La critique de la naturalité de la propriété privée des moyens de production : une critique politique.....	118
3.1.1 Mill et la question de l'origine de la propriété privée.....	120
3.1.2 Mill et le devenir de la propriété privée.....	122
3.2 La critique de la naturalité des catégories économiques : une critique méthodologique.....	126
3.2.1 La critique marxienne de la dichotomie millienne entre production et distribution.....	128
3.2.2 La distinction entre la production et la distribution selon Mill : proximité avec Marx	131
Conclusion.....	136
Chapitre 4. Les ambiguïtés naturalisantes de Mill	138
Introduction.....	138
4.1 Théorie du fonds des salaires et malthusianisme chez Mill.....	139
4.1.1 Un point de vue <i>prima facie</i> naturalisant.....	139
4.1.2 L'interprétation millienne de la loi de Malthus	140
4.1.3 La « wages fund recantation », acte définitif de dénaturalisation	142
4.2 Mill et la « systematic colonization » de Wakefield.....	144
4.2.1 Le système Wakefield et l'« ultime » critique du <i>Capital</i>	145

4.2.2	Similarités entre Marx et Mill concernant leurs analyses relatives à la question coloniale	147
4.2.2.1	La naturalité des catégories de « capital » et de « profit » en question.....	148
4.2.2.2	Planisme et productivisme chez Mill et Marx.....	151
4.2.2.3	La question de la collectivisation intégrale : un point de désaccord	155
4.2.3	Mill <i>versus</i> Wakefield.....	158
4.2.3.1	L'opposition millienne à l'agriculture capitaliste	158
4.2.3.2	Mill et la fin de l'exploitation propre au salariat	161
	Conclusion	164
Chapitre 5.	Mill, un concurrent sérieux dans le champ des idées anti-naturalisantes ?	166
	Introduction.....	166
5.1	Sur le plan des idées économiques	167
5.1.1	La réécriture par Marx de la critique du fonds des salaires en 1875.....	167
5.1.2	Mill, précurseur de la théorie de l'exploitation.....	169
5.2	Sur le plan des idées politiques	171
5.2.1	Mill, ennemi numéro un de la révolution en Grande-Bretagne ?	171
5.2.2	La réaction de Marx face au réformisme de Mill	174
	Conclusion	176
	Conclusion de la 2^e partie.....	179
	<i>Marx a-t-il délibérément ignoré l'anti-naturalisme de Mill ?</i>	179
	PARTIE 3 : DES PRINCIPES À LA PRATIQUE : DE QUELQUES ANALYSES « UNIVERSELLES » DANS LES ÉCRITS ÉCONOMIQUES DE MILL.....	182
	Introduction à la 3^e partie.....	183
Chapitre 6.	L'absence de l'hypothèse de concurrence « libre et active » dans l'analyse de la production	188
	Introduction.....	188

6.1	De quelques contradictions méthodologiques milliennes.....	189
6.1.1	Les « sophismes de non-observation » dans le <i>System of Logic</i>	189
6.1.1.1	Les analyses en termes de circuit du livre V	190
6.1.1.2	La remise en cause de la « vérification »	192
6.1.2	De quelques « sophismes de composition » dans les <i>Principles</i>	194
6.1.2.1	Autour du concept de richesse.....	194
6.1.2.2	Autour du concept de travail productif	196
6.1.2.3	Autour du concept de capital productif	199
6.2	Les lois de la croissance économique	200
6.3	Les « théorèmes » relatifs au capital	202
6.3.1	La 1 ^{ère} proposition fondamentale (« La production est limitée par le capital »).	202
6.3.2	La 2 ^e proposition fondamentale (« Le capital est le résultat de l'épargne »). 204	
6.3.3	La 3 ^e proposition fondamentale (« Tout capital est consommé »).....	205
6.3.3.1	Une première ébauche d'un circuit.....	206
6.3.3.2	Une seconde ébauche d'un circuit	207
6.3.3.3	Une première esquisse de la rivalité du capital productif.....	208
6.3.4	La 4 ^e proposition fondamentale (« La demande de biens n'est pas une demande de travail »)	208
6.3.4.1	Seconde esquisse du caractère rival du capital productif	209
6.3.4.2	Tout le revenu vient de la production.....	211
6.3.4.3	La question de la reconversion du capital.....	212
6.3.4.4	Le caractère rival d'un niveau donné de production.....	213
	Conclusion	214
Chapitre 7.	De quelques lois « universelles » dans les livres II et III des <i>Principles</i>...	216
	Introduction	216
7.1	L'analyse millienne des salaires : une arithmétique économique	216
7.1.1	La « loi des salaires ».....	217
7.1.2	« Les hauts prix font les hauts salaires »	218

7.1.3 « Les hauts salaires font les hauts prix »	219
7.2 Les « lois des débouchés » : circuit <i>versus</i> équilibre	223
7.2.1 La loi des débouchés et la 3 ^e proposition fondamentale	223
7.2.2 La loi des débouchés dans le livre III, xiv	224
7.3 Avantages comparatifs <i>versus</i> libre-échange	226
7.3.1 « Désir de richesse » et concurrence : des hypothèses ni nécessaires ni suffisantes pour démontrer la théorie des avantages comparatifs.....	228
7.3.2 « Désir de richesse » et concurrence : des hypothèses suffisantes mais non nécessaires pour obtenir la spécialisation conforme aux avantages comparatifs	234
Conclusion	237
Conclusion de la 3^e partie.....	241
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	243
BIBLIOGRAPHIE.....	249
Avertissement.....	249

Avertissement

Les textes anglais sont, en règle générale, cités en version originale. Les traductions éventuelles sont les nôtres.

Les citations allemandes ont été systématiquement traduites par nos soins (à l'exception du *Capital* dont Marx a supervisé lui-même la traduction de l'édition française). Nous avons en général reproduit le texte original allemand en note de bas de page, sauf lorsque les citations allemandes étaient trop longues, afin de ne pas alourdir le texte. Dans ce dernier cas, comme dans le cas des citations tirées de l'édition française du *Capital*, nous avons simplement rappelé entre parenthèse, dans le corps de la citation, les termes ou expressions allemands que nous avons estimés importants ou pouvant prêter à confusion.

Lorsque nous avons voulu mettre l'accent sur une expression particulière d'une citation et que l'original comprenait déjà des italiques, nous avons utilisé le soulignement à la place des italiques d'usage.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

John Stuart Mill a été l'un des derniers grands représentants de l'économie politique classique, et sans doute le plus important de la deuxième moitié du XIX^e siècle. La rançon de la notoriété l'a cependant conduit à être une des cibles privilégiées d'attaques répétées de toute une littérature critique dénonçant la prétention à l'universalité de l'économie comme science, c'est-à-dire la prétention à établir des lois universelles, à les présenter comme naturelles, nécessaires ou immuables. Cette littérature, inspirée notamment par les écrits Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi sur le Vieux Continent ou par ceux de Richard Jones en Grande-Bretagne, l'accuse lui et ses collègues économistes d'ignorer l'histoire au profit de modèles abstraits intemporels, et tente de mettre en évidence le caractère limité de son degré de validité, lui niant toute applicabilité hors des économies marchandes capitalistes modernes.

Ces attaques ont historiquement d'abord été adressées aux Physiocrates (pour avoir voulu mettre en évidence un « ordre naturel ») puis à Adam Smith et enfin, et surtout, à David Ricardo, accusé de mettre en place un modèle hypothético-déductif absolu qui prétendrait expliquer l'ensemble des phénomènes économiques à l'aide de quelques axiomes. Joseph Schumpeter en a forgé l'expression célèbre de « ricardian vice », pour signifier la tendance de l'économiste à oublier les conditions d'application de sa théorie (Schumpeter 1954, p. 448)¹. Si pour Schumpeter le « vice ricardien » caractérise également la démarche intellectuelle de Say

¹ L'expression apparaît au sujet de la théorie ricardienne du profit. Schumpeter remarque que Ricardo part d'une équation à quatre variables, à savoir que la production nette est égale à la rente plus les salaires plus les profits, pour ensuite se débarrasser de trois des quatre variables, en posant comme donnés aussi bien le niveau de la production, que la rente (en se plaçant à la marge où elle vaut zéro) et que les salaires (égaux à leur niveau de subsistance) (Schumpeter 1954, p. 542-3). Au final, le profit ne dépend plus que du prix des blés. Schumpeter commente alors en ces termes : « Profits could not possibly depend upon anything else, since everything else is 'given,' that is, frozen. It is an excellent theory that can never be refuted and lacks nothing save sense. *The habit of applying results of this character to the solution of practical problems we shall call the Ricardian Vice* » (Schumpeter 1954, p. 448, n. s.).

(*ibid.*, p. 588), en revanche il considère que Mill fait partie de ceux qui l'ont évité avec succès, ayant introduit en économie avec Nassau William Senior la distinction entre « science » et « art », c'est-à-dire entre ce qui *est* et ce qui *doit être* (*ibid.*, p. 516). Il faut dire que c'est sans doute Mill (et dans une moindre mesure, William Nassau Senior) qui, parmi les classiques, a fait montre du plus grand souci à mettre en exergue les limites de validité de l'économie politique, comme le suggère le titre complet de son ouvrage économique majeur : *Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy* (1848), conférant justement à cette œuvre une véritable dimension *critique*, au sens étymologique du terme, puisque le verbe grec « krinein », dont il est dérivé, signifie juger, soupeser, trier, évaluer.

Pourtant, un certain nombre de ses contemporains ne lui ont pas reconnu ces vertus. Parmi les protagonistes de notre enquête qui s'en prennent spécifiquement à Mill (bien que ce ne soit jamais de façon exclusive) il y a Karl Marx (auquel il faudrait associer Friedrich Engels) qui dénonce le caractère éternel ou naturalisant du discours économique fondé sur la propriété privée capitaliste des moyens de production. Il importe d'emblée de dissiper une ambiguïté au sujet de la position de Marx vis-à-vis des lois naturelles en économie, et dans la sphère des affaires humaines en général. Marx peut en effet être considéré à bon droit comme un des plus illustres défenseurs des lois naturelles dans le monde social, dans la mesure où il croit aux lois de l'histoire « qui se réalisent et s'imposent avec une nécessité de fer (*mit ewerner Notwendigkeit wirkenden und sich durchsetzenden Tendenzen*) », comme il le dit dans la Préface à l'édition allemande du *Capital* (Marx 1867, p. 14). Marx y ajoute que « le but final de cet ouvrage est de dévoiler la loi économique du mouvement de la société moderne », laquelle est bien une « loi naturelle » (*Naturgesetz ihrer Bewegung*) qu'on ne saurait « abolir par des décrets (*wegdekretieren*) » mais dont on « peut abrégier la période de gestation » (*ibid.*, p. 15-6). Ainsi, on ne saurait « faire tourner en arrière la roue de l'histoire (*das Rad der Geschichte zurückzudrehen*) » (Marx et Engels 1848, p. 472).

Dans la Postface de la seconde édition allemande du *Capital*, Marx valide le compte rendu fait de lui par I. I. Kaufman, professeur à l'Université de Saint-Petersbourg, lequel décrit la théorie marxienne comme envisageant « le mouvement social comme un enchaînement naturel de phénomènes historiques (*naturgeschichtlichen Prozeß*) [...] soumis à des lois qui [...] sont indépendantes de la volonté, de la conscience et des desseins de l'homme » (Marx 1867, p. 26). Dans le sillage de son maître Hegel, il pose par conséquent que le type futur de propriété va naître d'une inéluctable ruse de la raison, dans la mesure où « la production capitaliste engendre elle-même sa propre négation avec la fatalité qui préside aux

métamorphoses de la nature (*mit der Notwendigkeit eines Naturprozesses*) » (Marx 1875a, p. 1239; 1867, p. 791). Marx écrit à propos des physiocrates qu'« ils ont eu le grand mérite de considérer ces formes [les formes bourgeoises de la production] comme des formes physiologiques de la société, émanant des nécessités naturelles (*Naturnothwendigkeit*) de la production elle-même et indépendantes de la volonté des hommes, de la politique, etc. Ce sont des lois physiques (*materielle Gesetze*) » (Marx 1863, p. 338).

Ainsi, Marx tient un discours tout à fait naturalisant au sujet du *devenir* des institutions sociales. Ce qu'il récuse, en revanche, c'est de considérer ces institutions elles-mêmes comme naturelles. Il convient par conséquent de distinguer nettement chez Marx sa *critique de la naturalité des institutions* (celle à laquelle nous nous intéresserons dans notre deuxième partie) de sa *croyance en des lois historiques du changement social*, autrement dit son *matérialisme historique*². Si ces deux positions sont cohérentes³ (les institutions humaines sont des constructions transitoires, donc non naturelles, précisément *parce qu'elles* s'inscrivent dans la marche dialectique naturelle et inéluctable de l'histoire humaine), elles sont néanmoins conceptuellement distinctes. Marx aurait très bien pu défendre l'idée que les institutions humaines sont contingentes sans souscrire à de quelconques lois de l'histoire. C'est pourquoi nous laissons de côté, dans tout ce travail, la question de la pertinence de l'historicisme de Marx. Au demeurant, ce déterminisme historique propre à Marx, n'est pas si étranger à celui de Mill⁴.

Il y a, à côté de Marx, un certain nombre d'auteurs qui fustigent la prétention de l'économie classique à réduire l'homme à un être mû en tout temps et en tous lieux par l'intérêt marchand, le fameux *homo œconomicus*. On trouve parmi eux des sociologues (Émile Durkheim en particulier) et des économistes (les écoles historiques allemande et anglaise, et aux États-Unis Thorstein Veblen), qui tous identifient l'économie politique aux faits et gestes de ce « spectre

² Ce distinguo nous semble recouper celui de John Passmore entre « periodic historicism » et « prophetic historicism » (Passmore 1975, p. 37).

³ Et ont été forgées dans un même élan réflexif puisque c'est entre 1843 et 1846 que Marx et Engels s'intéressent à l'économie et aboutissent ensemble à la « théorie matérialiste de l'histoire ».

⁴ Voir le *System of Logic*, livre VI, xi. Popper a également tenté d'établir un parallèle entre l'historicisme de Marx et celui défendu par Mill dans cet ouvrage (Popper 1945, p. 87-8; Popper 1957, p. 71-3) ; rapprochement auquel souscrit notamment Maximilien Rubel (Marx 1875a, p. 1631, note 1 de la page 550).

universel »⁵. Ces auteurs ont notamment pour cible Mill qui revendique, sûrement pour la première fois dans l'histoire de la pensée économique, la nécessité de fonder l'économie politique sur le postulat du « desire of wealth ». Le concept même d'*homo œconomicus* n'a pas de définition arrêtée et l'idée millienne de « désir de richesse » en constitue effectivement une formulation possible. En fait, l'expression latine s'avère être la traduction de « economic man », formule péjorative utilisée initialement par certains historistes⁶ anglais pour caractériser une utilisation abusive du « desire of wealth » mais tout en excluant largement Mill de ce travers (voir notamment Ingram 1888, p. 151-2; ou Cunningham 1892, p. 498-9)⁷. En revanche, les auteurs critiques de l'« homme économique » cités auparavant estiment que Mill n'est pas moins coupable que Ricardo ou que d'autres auteurs classiques de vouloir le prendre pour universel. Leur accusation, il convient de le souligner, s'inscrit dans une critique épistémologique d'ensemble de l'économie politique, en particulier d'inspiration comtienne, qui porte également sur l'usage de la méthode déductive, ou encore sur la volonté, de la part des économistes, d'autonomisation de leur science vis-à-vis du reste des sciences sociales. Reste que la question de la prétention à l'universalité est pour eux centrale et c'est sur elle que nous souhaitons concentrer nos efforts.

Or, lorsqu'on examine de près les textes du penseur britannique, on rencontre souvent tout autre chose que ce qu'ils en disent. En l'occurrence, Mill se trouve justement être l'avocat – par anticipation – de leurs critiques. Car, dès lors qu'on accepte de se confronter à la complexité de ce penseur, en faisant droit notamment à une de ses originalités, à savoir une absence de dogmatisme et un regard critique sur la profession des économistes, on s'aperçoit que cette œuvre dément les attaques portées à son encontre.

⁵ Allusion au titre de l'article de Fritz Machlup, « The Universal Bogey » (Machlup 1972).

⁶ Nous appelons « historistes » les auteurs revendiquant l'usage de la méthode « historique » (et qu'on range habituellement dans « l'école historique »). Nous réservons le terme d'« historicistes » à ceux qui défendent l'idée qu'il existerait des lois de l'histoire, suivant en cela un des promoteurs du terme, Karl Popper (1957).

⁷ Mill, quant à lui, n'emploie jamais l'expression, ni sous sa forme latine ni sous sa forme anglaise. Une des premières apparitions de l'expression latine se trouve dans le *Manuel d'économie politique* de Vilfredo Pareto (1906) qui, à l'instar de Mill et de son « desire of wealth », revendique la notion comme hypothèse de base de l'économie politique. Sur les liens entre la méthodologie de Mill et celle de Pareto voir Béraud (2007). Plus d'indications sur l'expression *homo œconomicus* et son rapport à l'épistémologie de Mill sont fournies dans Persky (1995) et certaines précisions sémantiques sont apportées par O'Boyle (2007, p. 321-2).

Dans cette perspective, il s'agira dans une **première partie** de mettre en évidence que le discours critique souvent très prolifique au sujet de la figure de l'« homme économique » qui serait considéré par l'économie classique, en particulier celle de Mill, comme le prototype universel et atemporel de l'humanité, méconnaît les positions extrêmement relativistes de Mill. La charge procède fondamentalement d'un *quiproquo*, dans la mesure où l'épistémologie économique de Mill affirme précisément que les lois de l'économie politique n'ont rien d'universel. Réagissant à un certain nombre d'attaques formulées à l'encontre des systèmes économiques de ses prédécesseurs (en particulier celui de Ricardo), Mill s'est justement attaché à souligner que les lois économiques sont relatives à la modernité capitaliste dans la mesure même où elles supposent le « désir de richesse » et la concurrence. En outre, ses adversaires négligent entièrement les précautions qui sont les siennes dès lors qu'il s'agit de recommandations pratiques dans le champ politique ou social. En particulier, le reproche systématique adressé aux économistes d'être des apologistes du « laissez-faire » est particulièrement malvenu dans le cas de Mill.

Dans une **seconde partie**, nous nous intéresserons à l'autre grande critique d'une prétention à l'universalité, celle de Marx et nous montrerons qu'elle ne s'esquisse pas, pour sa part, autour de la figure de l'*economic man*. Car Marx ne vise pas tant les postulats anthropologiques qu'institutionnels des économistes, à savoir le capitalisme et la propriété privée des moyens de production. Dans ce cadre, il adresse à Mill une critique méthodologique toute particulière à l'encontre de la distinction célèbre entre lois de la production et lois de la distribution. Ces spécificités, couplées à la profondeur et à la complexité de la critique marxienne, nous invitent à lui réserver un traitement à part. Il faut dire que Marx a consacré la plus grande partie de sa vie, à partir des années 1840, à la « critique de l'économie politique », expression qui figure symptomatiquement en titre ou sous-titre d'un très grand nombre de ses écrits. Sur le fond, cette partie révèle également que la critique marxienne n'est pas plus appropriée lorsqu'il s'agit de Mill : l'idée selon laquelle ce dernier regarderait le capitalisme comme un système naturel est en effet infondée. Là encore, Mill et ses critiques se rejoignent bien plus qu'ils ne s'opposent, notamment sur l'idée d'un dépassement du capitalisme.

Notre approche consistera dans ces deux premières parties à confronter le plus précisément possible les textes de nos protagonistes, afin de faire ressortir le décalage éventuel entre ce qui est dit d'un auteur et ce qu'il dit effectivement.

Toutefois, on ne peut se contenter de constater combien les détracteurs de Mill rejoignent en la méconnaissant sa position relativiste. Une **troisième partie** nous permettra de souligner que les deux grandes critiques partagent le fait de s'en tenir au seul examen des prises de positions *épistémologiques* de notre auteur vis-à-vis de l'économie. Or, la question d'une prétention à l'universalité de l'économie de Mill ne saurait être simplement reformulée comme l'entend Mill (et ses critiques), à savoir en une prétention à la non-universalité. Rien ne garantit que Mill dise tout le vrai sur sa propre pratique d'économiste. Ceci exige par conséquent de se confronter de près à ses écrits *économiques*. Et précisément, le débat prend à nouveau une toute autre couleur, dans la mesure où on découvre que ces écrits présentent bien une forme d'« universalité », contre les dires de Mill lui-même. Nous entendons montrer par là qu'*un certain nombre de ses analyses ne reposent ni sur le désir de richesse ou la concurrence, ni sur la propriété privée des moyens de production mais sur d'autres hypothèses qui, elles, sont beaucoup plus générales (c'est-à-dire moins fortes)*. Et de ce fait, les analyses en question ne sont pas simplement valables dans une économie de marché capitaliste. Nous souhaitons donc montrer que la pratique théorique de Mill est plus complexe que les principes épistémologiques qu'il énonce : bien loin de fournir des clés de compréhension des seules économies concurrentielles modernes, Mill établit certains raisonnements dont la validité n'est pas limitée à une forme d'organisation sociale particulière.

Du point de vue de la méthode suivie dans cette partie, il s'agira de mettre Mill à l'épreuve de lui-même en partant d'écrits économiques précis (telle théorie particulière), d'en analyser la logique et les hypothèses qui en constituent le soubassement, et ainsi déterminer leur degré de validité.

In fine, c'est Mill *l'économiste* qui, de par la complexité et la richesse de sa pratique théorique, s'avèrera être la source la plus intéressante et la plus puissante de la critique envers Mill *l'épistémologue*.

PARTIE 1 : LA CRITIQUE HISTORISTE ET SOCIOLOGIQUE ADRESSÉE MILL

« The laws which regulate the production and distribution of wealth are the same in every country and stage of society. [...] The object of the economist is to discover [...] the various general laws which regulate and connect the apparently conflicting, but really harmonious interests of every different order in society » (McCulloch 1825, p. 57-60).

« L'économie politique est manifestement objective, au moins quant aux lois principales. Et ces lois ont la force des lois physiques. N'a-t-on pas vu échouer toutes les émeutes de la Révolution, tous les décrets établissant le maximum, créant d'autres entraves encore au libre jeu des principes de notre science, devant la grande loi économique de l'offre et de la demande, la seule, cependant, qui soit aujourd'hui vraiment comprise de tout le monde ? » (Leroy-Beaulieu 1908, p. 121).

Introduction à la 1^{ère} partie

Un certain nombre d'auteurs se réclamant d'une « méthode historique » ou « sociologique » entendent remettre en cause la méthode déductive des économistes fondée sur le postulat d'un *homo œconomicus*. Ce qui est visé en particulier est la prétention des économistes à poser comme universelle une conception étreiquée de l'être humain théorisé notamment par Mill à travers son concept de « desire of wealth » (J. S. Mill 1836, p. 321 sq; J. S. Mill 1843a, liv. VI; J. S. Mill 1848a, liv. II, iv). Or, il nous semble que l'interprétation de l'œuvre millienne fait l'objet, sur ce point précis de la critique, d'un contre-sens, ou à tout le moins d'une incompréhension. Cette accusation semble mal venue dans le cas de cet auteur dès lors qu'on sait qu'il conçoit les lois économiques non comme universelles mais comme relatives aux sociétés capitalistes modernes, *du fait même que ces lois sont basées sur l'hypothèse du « désir de richesse »*. L'objet de cette première partie est donc précisément de revenir sur cet aspect de la critique en la confrontant aux écrits de Mill afin d'en évaluer la pertinence.

Pour ce faire, nous tenterons d'abord de mettre au clair les différents aspects de la remise en question de l'universalité du « desire of wealth ». Nous mettrons en évidence le fait que cette critique épistémologique est intimement liée à une dénonciation politique, celle du *laissez-faire*, voire chez certains auteurs à une charge sur le plan moral contre l'utilitarisme (**chapitre 1**). Ensuite, nous montrerons que ces attaques négligent le souci dont fait montre Mill pour souligner la relativité des théories aussi bien que des systèmes économiques. De sorte que, tant du point de vue de leurs principes épistémologiques que de leurs prises de positions d'ordre politico-moral, ces auteurs rejoignent bien plus Mill qu'ils ne s'y opposent, contrairement à ce qu'ils suggèrent (**chapitre 2**).

Chapitre 1. D'une remise en cause du « désir de richesse » à celle du *laissez-faire*

« Le défaut grave de tous les travaux que nous avons analysés jusqu'ici, c'est leur extrême généralité »

(E. Durkheim, « La science positive de la morale en Allemagne », 1887, *Revue philosophique* n°24, p. 280, à propos des écoles de philosophie morale kantienne, utilitariste et évolutionniste).

Introduction

La dénonciation d'un *homo oeconomicus* prétendument universel traverse les écrits de plusieurs auteurs qui vont s'en prendre, à des degrés divers, à la pensée de Mill. Auguste Comte pourrait être considéré comme l'un des premiers auteurs à faire de cette figure un repoussoir. Mais en réalité, s'il blâme dès 1837, dans la 45^e Leçon de son *Cours de philosophie positive* (Comte 1893, vol. 3, p. 619), les systèmes théoriques qui représentent l'homme comme calculateur, il ne vise pas l'économie politique mais la psychologie et « l'idéologie » de Destutt de Tracy. De plus, cette critique n'apparaît pas dans la 47^e Leçon du *Cours* (publiée en 1839) qui est celle où est discutée de façon spécifique et mordante la science économique. Comte y récuse essentiellement le fait que les économistes pensent leur science comme entièrement distincte de la science sociale ainsi que leur apologie du laissez-faire. Mais la thématique de la prétention à l'universalité n'y est pas développée en tant que telle. Reste que les entailles comtienne envers une conception réductrice de l'homme semblent avoir inspiré un certain nombre de ses disciples (nombreux) en Angleterre qui l'ont appliqué au champ économique, à partir des années 1860, date à laquelle le positivisme a joué un rôle important dans la vie intellectuelle britannique. C'est le cas en particulier de Frederic Harrison, de William

Cunningham et de John Kells Ingram⁸. Si donc l'expression « homo œconomicus » a d'abord existé sous son équivalent anglais péjoratif d'« economic man », la critique est cependant notablement peu corrosive en Angleterre à l'égard de Mill⁹. Cela s'explique en partie par le fait que la plupart des positivistes anglais sont des amis de Mill, qui découvrent le positivisme via le *System of Logic* et qui semblent avoir été relativement attentif à la complexité de la position millienne¹⁰.

C'est donc vers un autre disciple de Comte qu'il va falloir se tourner pour trouver une remise en cause radicale de l'œuvre économique de Mill : Émile Durkheim. Et c'est donc aussi vers d'autres pays qu'il convient de fixer l'attention. En Allemagne, dans le sillage de Roscher, deux auteurs vont se distinguer par la virulence de leur critique envers Mill : Hermann Roesler et Gustav (von) Schmoller (section 1.1). Leur dénonciation rejoint de façon assez caractéristique celle d'Émile Durkheim, dans la mesure d'ailleurs où elle l'a inspirée (section 1.2). De l'autre côté de l'Atlantique, Thorstein Veblen propose une critique d'une teneur identique mais dont les arguments diffèrent sensiblement (section 1.3). Nous proposons de présenter successivement les points de vue de ces quatre protagonistes, afin de ne pas perdre la cohérence et la spécificité de chacune de leur pensée, nécessaire pour une bonne compréhension de leur position. L'ordre choisi pour structurer notre étude est essentiellement chronologique : les auteurs allemands sont les premiers à s'attaquer à Mill. Il fait sens de présenter ensuite les thèses de Durkheim, dans la mesure où celles-ci furent directement inspirées de l'école historique allemande (pour une présentation nuancée de cette influence - mais qui n'évoque pas Roesler - voir Steiner 1994, part. II). La critique de Veblen, qui reste autonome par rapport aux précédentes, clôturera cette présentation. Nous tenterons en conclusion de rassembler les points communs de ces différents argumentaires, afin d'en dégager les grands axes, et de souligner également leurs points de dissimilitude.

⁸ Pour une vue plus complète sur les disciples de Comte en Angleterre voir Robert (1998, chap. 1, II).

⁹ La même remarque vaut encore davantage pour Smith qui est, quant à lui, systématiquement sauvé de la critique, voire est présenté comme un modèle de relativisme pour ces auteurs britanniques, alors que hors de Grande-Bretagne, Smith est vu comme l'un des premiers grands initiateurs d'un discours universalisant (cf. section 1.1).

¹⁰ Nous reviendrons sur cette question dans l'introduction du chapitre 2.

1.1 Le *Sonderweg* critique allemand : la défense de la Nation contre l'économie cosmopolitique

A partir du milieu du XIX^e siècle (et jusqu'à la première guerre mondiale), la pensée économique allemande va suivre ce qu'on pourrait appeler un *Sonderweg* (une voie particulière), puisque progressivement vont devenir dominants, dans le champ académique, des auteurs procédant à une remise en cause radicale de l'économie britannique – alors qualifiée d'« abstraite » – au nom de l'histoire et de la Nation. Mill, dont l'œuvre économique et épistémologique est produite justement à la même période, va être progressivement emporté par cette critique.

1.1.1 Les jalons de la critique posés par la première école historique allemande

Les historiens de la pensée économique considèrent en général qu'une première école historique naît en Allemagne, en réaction au classicisme anglais, avec l'ouvrage de Wilhelm Roscher intitulé *Grundriß zu Vorlesungen über die Staatswirtschaft nach geschichtlicher Methode* et publié en 1843. Bruno Hildebrand et Karl Gustav Knies en sont les deux autres figures marquantes. Cette première école s'étend ainsi des années 1840 jusqu'aux années 1870, lorsque Gustav Schmoller prendra la tête de la « jeune école » (*jüngere historische Schule*). Friedrich List, quant à lui, est considéré comme en étant un des inspirateurs. Si ces auteurs s'attachent, entre autres, à souligner, contre la théorie classique anglaise, la relativité historique des différents systèmes économiques, en revanche, ils ne s'attaquent pas spécifiquement à *l'épistémologie* de Mill (bien que d'aucuns discutent avec précision certaines de ses analyses économiques). Aussi, ces auteurs visent, quoique de façon très contrastée, tantôt les physiocrates, tantôt Smith, tantôt Ricardo, tantôt une combinaison de ces penseurs qui sont très souvent amalgamés sous le vocable générique de « doctrine économique en vigueur jusqu'à présent » (*bisherige Volkswirtschaftslehre*). Ces auteurs écrivent en effet la majeure partie de leur œuvre avant que Mill n'a publié ses premiers écrits sur l'économie. Mais leur critique présente néanmoins un intérêt certain pour notre travail, dans la mesure où elle va constituer une matrice, un ensemble d'arguments anti-universalisant qui vont fortement influencer Roesler et Schmoller lorsqu'ils vont s'intéresser à Mill. Cette matrice, c'est « l'économie nationale », c'est-à-dire l'idée d'une spécificité de la Nation comme entité qui aurait ses lois propres. Son épouvantail c'est le « cosmopolitisme », théorisé en premier lieu par F. List.

1.1.1.1 La matrice critique allemande forgée par Friedrich List

On trouve chez Friedrich List les prémices d'une critique de l'idée d'universalité dans sa dénonciation de ce qu'il appelle le « cosmopolitisme » de Smith (qui lui aurait été insufflé par Quesnay) qu'il oppose à l'« économie politique » proprement dite, ou « économie nationale »¹¹. Ce qu'il nomme l'« école » de Smith (ou l'« école » tout court) est la théorie qui, « ne voyant que l'humanité et les individus, oublie les nations »¹², et généralise à partir du seul cas anglais. L'« école » prétend donc établir des vérités qui concernent le genre humain et procède donc d'un oubli de la « nationalité », c'est-à-dire en fait, chez List, de la politique et de la particularité historique de chaque pays. List, contrairement aux économistes classiques et aux physiocrates, « n'a pas la prétention insensée (*törichte Eitelkeit*) de forger des systèmes, et de juger de toutes les nations d'après une seule (*die Verhältnisse aller Nationen über Einen Leisten zu schlagen*) »¹³ (List 1841, p. 20). Cette critique emporte également Say, puisque en dépit de sa distinction entre « économie privée », « économie publique » (qui concerne la Nation) et « économie politique » (qui concerne l'humanité), Say ne s'intéresse qu'à la dernière (List 1841, p. 206). L'erreur de Say consiste donc à réduire l'économie politique à l'économie cosmopolitique. Sismondi fait également la même erreur, en définissant l'économie comme la « science qui se charge du bonheur de l'espèce humaine » (List 1841, p. 207). Mill n'est pas visé puisque List écrit essentiellement avant que Mill n'a lui-même publié ses œuvres économiques. En effet, quand le père du *Zollverein* livre son fameux *Nationale System der politischen Ökonomie* (1841), Mill n'a alors publié qu'un seul ouvrage relatif à l'économie, à savoir son essai épistémologique « On the Definition of Political Economy... » (1836). Nous ne savons pas si List en a eu connaissance. En tous les cas, il ne le mentionne à aucun moment¹⁴.

¹¹ Pour un rapprochement de ces idées avec la spécificité historique allemande d'une nation non encore unifiée sous forme d'État, voir par exemple Coustillac (2009, paragr. 6).

¹² « Die Theorie habe vor lauter Menschheit, vor lauter Individuen die Nationen nicht gesehen » (List 1841, p. 2).

¹³ List relate ici en fait les propos que Charles Dupin (1784-1873) a adressés à l'encontre de Say, mais qu'il reprend à son compte.

¹⁴ Mill lui non plus ne fait aucune mention de List. Il évoque simplement, dans une lettre, la recension de l'ouvrage de List qu'était en train de préparer Stephen Austin pour la *Edinburgh Review* (LXXV, Juillet 1842, 515-

Lorsque List dénonce le « cosmopolitisme » de Smith (issu de Quesnay) en faveur de l'économie « politique » proprement dite, ou « économie nationale », il ne s'agit pas pour autant de rejeter purement et simplement la théorie cosmopolitique, mais de la compléter en « élaborant scientifiquement (*wissenschaftlich auszubilden*) », l'économie « politique » (par opposition à « cosmopolitique ») – c'est-à-dire « l'économie nationale » ou l'« économie publique » au sens de Say (List 1841, p. 208). Son système, qu'il oppose au « cosmopolitisme sans fond (*bodenlosen Kosmopolitismus*) », se revendique d'une prise en compte des « leçons de l'histoire et des besoins des nations (*auf die Lehren der Geschichte und die Bedürfnisse der Nationen gegründet*) » (List 1841, p. 11. Voir aussi p. 19, 26). List consacre d'ailleurs l'intégralité du premier livre de son ouvrage à l'histoire économique des principaux pays voisins de l'Allemagne. Face à cette attention pour l'histoire, l'« école » de Smith, au contraire, « commet la grande faute d'évaluer la situation des divers pays d'après des principes purement cosmopolitiques » (List 1841, p. 214), c'est-à-dire qu'elle « a admis comme réalisé un état de choses à venir. Elle présuppose l'existence de l'association universelle entre les peuples (*Universalunion*) et de la paix perpétuelle » (List 1841, p. 213). Pire, elle est idéologique – au sens d'un Marx – dans la mesure où elle tait une certaine vérité historique : l'histoire montre que l'Angleterre a, de par une politique protectionniste, attiré chez elle une quantité immense de forces productives d'Allemagne, d'Italie, de Hollande ; aussi, List se demande « pourquoi l'école cosmopolitique, en comparant les inconvénients et les avantages du système protecteur, passe entièrement sous silence (*gänzlich verschweige*) ce grand résultat » (List 1841, p. 220).

List, qui insiste donc sur la dimension historique¹⁵ de son analyse, pose au moins trois jalons de la critique ultérieure en Allemagne à l'égard de l'économie politique britannique lorsqu'elle ciblera Mill, même si cette critique sera reformulée dans des termes différents : i) l'accusation de négliger la particularité historique de chaque Nation ; ii) la suspicion d'une volonté délibérée de tromperie de la part des économistes ; iii) le déni de méthode historique chez ces

56), dans ces termes : « a book the nature of which I well remember though I have forgotten the author » (Lettre à Sarah Austin du 11 mars 1842, J. S. Mill 1963a, p. 506-7).

¹⁵ On fera remarquer néanmoins que List associe maladroitement l'histoire à la « nature des choses » : « j'ai donné à ces vérités une tout autre base, celle de l'histoire et de la nature des choses (*auf die Basis der Geschichte und der Natur*) » ; « j'ai réfuté, au nom de la nature des choses et des leçons de l'histoire... (*mit der Natur der Dinge und mit den Lehren der Geschichte*) » (List 1841, 26) ; « je représente tous les systèmes antérieurs comme n'étant pas fondés sur la nature des choses, dans la mesure où ils sont en désaccord avec l'histoire » (*aus der Natur der Dinge geschöpft, als den Lehren der Geschichte widersprechend darstelle*) (List 1841, 40).

mêmes économistes : tout comme List ne reconnaît pas à Smith sa prise en compte de l'histoire, ils ne l'accorderont pas à Mill (pas plus d'ailleurs qu'ils ne l'accorderont à Smith).

1.1.1.2 La critique de Bruno Hildebrand

Bruno Hildebrand, quant à lui, publie en 1848 *Die Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft*. Dans le sillage de List, il s'agit d'un ouvrage dirigé contre Smith et « son école »¹⁶ mais également contre Ricardo et ses partisans (James Mill, De Quincey, McCulloch). Mill n'y est pas inclus explicitement bien que le *System of Logic* fût publié dès 1843 et qu'en 1844 parussent les *Essays on some Unsettled Questions of Political Economy*. Mill n'est mentionné qu'une seule fois, de façon non critique, lorsque Hildebrand renvoie aux *Principles* – qui viennent tout juste de paraître – sur la question du crédit (voir Hildebrand 1848, p. 352). Hildebrand affirme que les mercantilistes, les physiocrates puis surtout Smith « et ses épigones » (il cite en particulier Rossi et Quincey) cherchent tous à établir des « lois qui devaient avoir une validité absolue en tout temps et pour tous les peuples (*deren Gesetze für alle Zeiten und Völker absolute Gültigkeit haben sollten*) » (Hildebrand 1848, p. 21). Smith et ses disciples prétendent ainsi que « toutes les lois de l'économie politique » sont telles qu'elles « transcendent le temps et l'espace (*über Zeit und Raum erhaben*) », parce qu'elles sont fondées sur les rapports entre l'homme et les biens (« *Sachgütern* ») (Hildebrand 1848, p. 22). Plus précisément, l'économie politique de Smith serait basée sur l'individu comme pure force égoïste qui, dans toutes les situations sociales, réagirait toujours de la même manière. Et « c'est pourquoi on appelle leurs lois, en Allemagne comme en Angleterre, des lois économiques naturelles (*ökonomische Naturgesetze*) et on leur prescrit une durée éternelle (*eine ewige Dauer*), comme pour les autres lois naturelles » (Hildebrand 1848, p. 27). Ce faisant, les économistes déniaient toute pertinence à l'intervention de l'État, lequel est conçu comme un simple garant de la liberté individuelle. On notera encore que, d'après Hildebrand, toute cette conception trouve sa source dans le rationalisme des Lumières incarné dans le domaine politique par Rousseau et Kant – une idée que partageront la plupart des critiques à l'exception de Roesler, comme nous le verrons. Quinze ans plus tard, dans un article paru dans le *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, Hildebrand réitère sa critique dans les

¹⁶ Hildebrand est par ailleurs également très critique envers List (voir notamment Hildebrand 1848, paragr. 18-20).

mêmes termes généralisants, sans mentionner spécifiquement Mill (cf. Hildebrand 1863, p. 269-71).

1.1.1.3 La critique de Karl Knies

Karl Knies publie en 1853 son principal ouvrage, intitulé *Politischen Ökonomie vom Standpunkt der geschichtlichen Methode*, dont une version augmentée est rééditée en 1883 sous un titre un peu différent (*Die politische Ökonomie vom geschichtlichen Standpunkte*). Si dans l'édition de 1853, l'auteur a en ligne de mire, comme ses prédécesseurs, la conception smithienne d'un homme économique prétendument universel et fustige les abstractions de Ricardo (Knies 1853, p. 220-1), on y trouve néanmoins aucune référence à Mill. En revanche, dans l'édition de 1883, Mill y est discuté en plusieurs occasions, aussi bien sur des points précis de théorie économique que sur sa vision des sciences sociales. Il y a donc tout lieu de penser que Mill est emporté par la remise en cause à laquelle procède Knies des « deux hypothèses absolues (*beiden „absoluten“ Voraussetzungen*) » de la doctrine économique (Knies 1883, p. X). La première concerne la propriété privée qui est présentée en matière économique « comme un concept *absolu et fixe*, qui aurait *partout et en tout temps* la même signification, et qui serait à prendre systématiquement comme point de référence central »¹⁷ (Knies 1883, p. 180, n. s.). Or, selon Knies, « l'institution de la propriété, hypothèse de base de l'économie politique qui est vue comme allant de soi*, est un phénomène historique »¹⁸ (*ibid.*). L'astérisque de la citation indique en note que ce passage publié en 1883 a été écrit en 1852, soit « avant la parution du manuel de Roscher » qu'est le *Grundlage der Nationalökonomie*¹⁹ (1854). Sous-entendu, Roscher est exempt de cette critique. Mais cela sous-entend aussi que Mill ne l'est pas, bien que ses *Principles* (qui en 1852 en sont pourtant déjà à la troisième édition) défendent des vues tout à fait apparentées à celle de Knies, comme nous le montrerons de façon détaillée dans le chapitre suivant (voir section 2.1). On notera d'ailleurs que les *Principles* ne sont à aucun moment cités par Knies.

¹⁷ « ...wie einen absoluten und fixen Begriff, welcher überall und zu allen Zeiten dieselbe Bedeutung habe, zum Mittelpunkt aller Bezüge zu nehmen ».

¹⁸ « ...die Institution des Privateigentums, welche in der Theorie der politischen Oekonomie als eine sich von selbst verstehende Voraussetzung angesehen wird*), eine geschichtliche Erscheinung ist ».

¹⁹ Nous pensons que c'est à cet ouvrage de Roscher que Knies fait référence ici. Roscher l'a en effet sous-titré « Hand- und Lesebuch für Geschäftsmänner und Studierende ».

La seconde supposition des économistes est le dogme de « l'intérêt personnel et le rapport immuable de l'homme aux biens matériels (*Der Eigennutz und das unwandelbare Verhältnis der Menschen zu den Sachgütern*) » (Knies 1883, p. X). Si Knies a explicitement pour cible ici les physiocrates, Smith et Carl Rau, il est loisible de penser que sa critique touche l'ensemble des économistes, Mill y compris. Notons toutefois que Knies ne récuse pas l'intérêt scientifique de l'abstraction et de la déduction, insistant simplement sur l'impérative nécessité de confronter ces résultats abstraits à l'expérience (Knies 1883, p. 499). Or, comme le fait remarquer à juste titre Schumpeter, Knies souligne « the impossibility of framing universally valid 'policies' – and other things that the author could have just as well taken from *J. S. Mill* » (Schumpeter 1954, p. 514, note 14, n. s.). Knies évoque d'ailleurs positivement le *System of Logic* qui, selon lui, traite de façon « détaillée (*ausführlich*) » les relations entre les faits et la théorie (Knies 1883, p. 496). Mais, Knies en reste à cette remarque laconique, isolée et obscure. Et en dépit du fait que le *System of Logic* a été publié la même année que le *Grundriss* de Roscher (1843), c'est à ce dernier, et non à Mill, qu'il porte le crédit d'avoir introduit en économie le « principe de relativité » des théories économiques hypothético-déductives (Knies 1883, p. 402).

1.1.1.4 La critique de Wilhelm Roscher

Roscher enfin occupe une position plus spécifique. Alors qu'il n'évoque pas Mill dans son ouvrage de 1843 susmentionné – pour les mêmes raisons temporelles que dans le cas de List – il y fait référence dans trois ouvrages ultérieurs, postérieurs à la parution des *Principles* et donc du *System of Logic*. Or, fait marquant, son attitude envers Mill bascule dans un sens défavorable entre ses deux premiers livres et le dernier. En 1851, dans un ouvrage qui retrace l'histoire de l'économie politique anglaise depuis le XVI^e siècle, Roscher remarque que Mill est triplement louable pour avoir réintroduit la discussion en économie de questions d'ordre pratique (alors que la théorie anglaise abstraite en faisait fi), pour avoir effacé un certain nombre de préjugés nationaux anglais en étudiant les conditions économiques du continent et enfin pour sa philosophie sociale, « de sorte que grâce à Mill l'économie politique britannique contemporaine n'a pas perdu de son lustre »²⁰ (Roscher 1851, p. 5). Dans sa *Grundlage der Nationalökonomie* de 1854, Roscher stipule clairement que l'abstraction, comme l'ont montré Ricardo ou von Thünen, est une « méthode préparatoire indispensable (*unentbehrliches*

²⁰ « So dass auch durch Mill die gegenwärtige britische Nationalökonomie den Charakter eines silbernen Zeitalters nicht verloren hat ».

Stadium in den Vorarbeiten) en économie » (Roscher 1854, p. 64). Et Roscher d'approuver, à quelques précisions près, la fameuse « méthode déductive concrète »²¹ de Mill (exposée dans le *System of Logic* et que cite Roscher). Il ajoute simplement qu'il ne faut jamais oublier qu'une telle méthode ne donne à voir que des abstractions, ce qui requiert ensuite d'étudier la diversité de la vie concrète, ce qu'oublie notamment ce qu'il appelle fréquemment la « *Freihandelsschule* » (*l'école du libre-échange*). Mill ne semble pas être concerné par cette critique – c'est en l'occurrence W. Bagehot qui est visé (Roscher 1854, p. 67, note 9) –, lui qui dans cet ouvrage est abondamment discuté et de façon globalement positive (cf. par exemple Roscher 1854, p. 52). Nonobstant, vingt ans plus tard, Roscher semble avoir sérieusement révisé son jugement. Dans sa *Geschichte der National-Oekonomik in Deutschland* (1874), Mill est dépeint comme un de ces épigones de la théorie économique anglaise qui résume à lui seul tous les « résultats harmonisants (*harmonisierenden Leistungen*) de l'école de Smith-Ricardo » (Roscher 1874, p. 1011). « Toute sa vision du monde présenterait une bien trop faible unité (*seine ganze Lebensansicht viel zu wenig aus Einem Gusse*) », dans la mesure où il propose une conception mécanique et atomistique de l'économie politique qui en fait une « simple doctrine *naturelle* de l'intérêt personnel (*bloße Naturlehre des Eigenmutes*) » (*ibid.*, n. s.) tout en accordant sporadiquement un peu d'importance aux « mœurs (*Sittliche*) », ces dernières n'étant traitées que comme des « exceptions 'pratiques' » à la « règle 'théorique' » (*ibid.*).

A partir de là, le sillon de la critique historique est tracé en Allemagne. Nous avons parlé de matrice parce que ces arguments critiques ont imprimé une telle force sur une seconde génération de penseurs qu'ils ne seront ni remis en question ni nuancés en regard de l'œuvre de Mill pourtant très proche sur la question de la relativité de la théorie économique. Deux auteurs de cette seconde génération vont prendre Mill à partie de façon systématique et détaillée : Roesler et Schmoller.

1.1.2 La critique d'Hermann Roesler

Bien qu'il ne soit pas rangé parmi les membres de l'école historique allemande, ce professeur de « *Staatswissenschaften* » en poste à Rostock pendant dix-sept ans, conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères du gouvernement Meiji au Japon, disciple de

²¹ Pour une présentation voir infra section 6.1.1.2, p. 193.

l'économiste et sociologue allemand Lorenz von Stein, est sans doute l'un des premiers en Allemagne à proposer une critique en règle des lois naturelles de la théorie classique qui vise explicitement Mill. Dans son premier ouvrage d'économie publié en 1861, Mill y est très discuté (notamment pour ses « propositions fondamentales » énoncées au livre I des *Principles*) et critiqué sur le plan épistémologique pour avoir revendiqué le statut de « science hypothétique » à l'économie politique. Roesler affirme alors que, « contre ce recours sans gêne à l'hypothétique (*kühne Hypothesisieren*), il convient d'opposer ce que Say remarquait à propos de Ricardo » (Roesler 1861, p. 96, note 1). Et Roesler de citer le *Traité d'économie politique* de Say :

« De ce principe il [Ricardo] tire plusieurs conséquences ; de ces conséquences il en tire d'autres, comme si elles étaient des faits constants ; tellement que si, comme il est permis de le croire, la première donnée n'est pas exacte, tous les raisonnements dont elle est la base, en les supposant irréprochables, ne peuvent conduire à une instruction véritable » (Say cité in Roesler 1861, p. 96, note 1. La citation est conforme à l'original).

Ce détour par Say présente le mérite de mettre en évidence à quel point les positions épistémologiques sont contrastées dans l'histoire des idées économiques et à quel point les querelles autour de l'abstraction et du degré de validité des résultats économiques ont largement précédé les attaques dirigées contre Mill. Néanmoins, on va voir que ce détour trahit également la faiblesse de la position épistémologique de Roesler.

En effet, sept ans plus tard, dans un ouvrage consacré à la théorie économique d'Adam Smith, Roesler fustige la prétention de ce dernier et de ses successeurs à établir des « lois naturelles » (*Naturgesetze*) à partir d'une conception étreinte de l'homme comme simple force, niant la personnalité propre des individus (« *die Persönlichkeit ist aber aus diesem Systeme von Wirtschaftsgesetzen gestrichen* ») (Roesler 1868, p. 24). Mill est alors explicitement inclus, avec d'autres, dans cette tendance qu'il nomme le « *Smithianismus* ». L'idée défendue par Mill, selon laquelle il s'agit d'une conception « hypothétique » de la nature humaine qui donc ne correspond pas à une description réaliste de l'homme, est balayée d'un revers de main puisque d'après Roesler, « il n'est pas vrai que le Smithianisme présente au public ses lois comme simplement hypothétiques »²² (Roesler 1868, p. 24). Mill et les

²² « Hierauf ist aber zuvörderst zu erwidern, dass es nicht wahr ist, dass der Smithianismus seine Gesetze nur als hypothetische Gesetze in die Oeffentlichkeit getragen hat ».

économistes classiques chercheraient fondamentalement, au-delà de quelques formules relativisantes, à faire croire à l'humanité que leurs lois sont universelles. La critique de Roesler souffre néanmoins d'une faiblesse démonstrative, étant présentée simplement comme d'une transparente évidence, puisqu'il « *n'y a besoin d'aucun examen supplémentaire* pour voir que les principes du système smithien sont présentés comme des vérités définitives et que ses applications immédiates sont décrites comme praticables »²³ (Roesler 1868, p. 25, n. s.). Sans plus d'argument, le lecteur est d'autant moins convaincu qu'il songe avec ironie que Say sert de caution à Roesler contre Smith, alors même que lorsque Say lui-même critique l'abstraction de Ricardo dans le *Traité*, il convoque justement... Smith, parce que ce dernier aurait su le premier appliquer « la nouvelle manière de traiter les sciences » (Say 1803, p. 30) (laquelle consiste à aller des faits aux lois générales, et non l'inverse), pour faire de l'économie politique une véritable « science d'observation » (Say 1803, p. 24). Bref, la charge contre les économistes britanniques comprenant Mill apparaît bancale et essentiellement polémique. On fera en outre remarquer que Roesler ne semble pas avoir lu Mill dans le texte puisque dans le passage que nous venons d'étudier où il y est fait référence, Roesler renvoie à un ouvrage de Friedrich A. Lange (Roesler 1868, p. 24, voir note).

Ce point de vue est reconduit dans ses *Vorlesungen über Volkswirtschaft* (1878), mais avec une critique accentuée à l'encontre de Mill. En effet, ce dernier est dit avoir « ouvert une nouvelle période (*einer neueren Periode gehört John Stuart Mill an*) », dans la mesure où il a tenté de reformuler Smith « dans un système de déductions abstraites davantage fermé (*zu einem mehr abgeschlossenen System ausarbeitete in abstracten Deductionen*) » (Roesler 1878, p. 53), là où Smith avait davantage recours à l'induction. Or, il ne fait à nouveau pas de doute pour Roesler que la référence aux sciences de la nature n'est qu'une manœuvre ayant pour objectif de « dénier aux lois économiques leur caractère historique et national et d'établir leur validité universelle et immuable, comme pour les lois de la nature »²⁴ (Roesler 1878, p. 55).

Mais Roesler développe également deux aspects nouveaux de la critique dans cet *opus* – qu'on retrouvera notamment et avec encore plus de force chez Durkheim (cf. infra 1.2.1). Tout d'abord, bien que Roesler ne semble pas avoir eu de contacts étroits avec les ténors de l'école historique allemande, il revendique aussi la « nécessité de la méthode historique » (titre du §2

²³ « Es bedarf keiner weiteren Ausführung darüber, dass die Lehrsätze des Smithschen System als fertige Wahrheiten vorgelegt und der unmittelbaren Vollziehung fähig bezeichnet werden »

²⁴ « Um den geschichtlichen und nationalen Character der Wirtschaftsgesetze abzuläugnen und deren universelle und unveränderliche Geltung, gleich den Gesetzen der Natur, zu erweisen ».

du chapitre I), et à ce titre, il estime qu'il existe bien des « lois immanentes inamovibles (*unverrückbaren immanenten Gesetzmässigkeit*) » de la vie sociale et que c'est dans l'histoire qu'il faut chercher les « lois correspondant aux formes qu'elle [la vie sociale] prend (*Gesetzmässigkeit ihrer Erscheinungen*) » (Roesler 1878, p. 6). Ainsi, il faut bien comprendre que Roesler ne dénie pas l'*existence* en tant que telle de lois dans le monde social. Ce qu'il récuse c'est un certain *type* de lois, les lois déductives des classiques, notamment parce qu'elles prétendent à tort être universelles :

« Ce qu'on prend soin de nommer les lois économiques universelles ne sont rien d'autre qu'une manière de considérer comme absolues des tendances économiques quelles que soient les applications. Celles-ci ne sont en réalité pas des lois, mais des suppositions »²⁵ (Roesler 1878, p. 6).

Il est digne d'intérêt de remarquer d'emblée que le qualificatif de « tendances » est justement le terme employé par Mill pour désigner les lois économiques (voir le chapitre 2, section 2.1).

Deuxièmement, Roesler invoque des considérations supplémentaires d'ordre politico-moral pour discréditer l'étroitesse du point de vue de Mill par rapport à Smith. Tandis que ce dernier insérait ses réflexions économiques dans un idéal démocratique et de justice « issu des Lumières (*welche der Aufklärung des vorigen Jahrhunderts entstammten*) » (Roesler 1878, p. 54), la conception abstraite de Mill conduit à voir les phénomènes sociaux comme immuables :

« A partir essentiellement de *J. St. Mill*, l'économie politique est une science d'*hypotheses*, *i. e.* de fictions conscientes [...]. Ce genre de conceptualisation renvoie en partie au développement de ce qu'on appelle le manchestérisme. [...] Le corps social devient une machine sans vie qui ne fonctionne plus que selon une loi naturelle »²⁶ (Roesler 1878, p. 54, italiques dans le texte).

²⁵ « Was man die allgemeinen ökonomischen Gesetze zu nennen pflegt, ist nichts, als der Absolutismus der ökonomischen Tendenz in einigen universellen Anwendungen. Dieser aber ist kein Gesetz, sondern eine Annahme ».

²⁶ « Nach *J. St. Mill* vor Allen ist die politische Oekonomie eine Wissenschaft von *assumptions*, d. h. bewussten Fiktionen [...]. Diese Art der Bearbeitung ist zum Theil zurückzuführen auf die Ausbildung des sog. Manchesterthums. [...] Der sociale Körper wird eine leblose Maschine, die lediglich auf Grund eines Naturgesetzes arbeitet ».

En particulier, cela amène à considérer « la modification des prix et des revenus comme de simples phénomènes naturels (*die Veränderungen der Preise und des Einkommens wie blosse Naturerscheinungen anzusehen*) », « lesquels doivent s'appliquer *en toutes circonstances* en vertu de la loi de la causalité, de sorte que les lois de l'économie ne saurait être blâmées en invoquant la misère qu'elles ont créée »²⁷ (Roesler 1878, p. 54, n. s.)²⁸. Alors que Quesnay et Smith concevaient encore l'économie politique comme une « science politique » (*politische Wissenschaft*), leurs successeurs en ont fait « une sorte de philosophie naturelle ou technique (*einer Art von Natur- oder technischer Philosophie*) » qui dissout entièrement « le point de vue originel du droit naturel (*der ursprüngliche Standpunkt des Naturrechts*) » (Roesler 1878, p. 54-5). Roesler en vient finalement à la dénonciation politique ultime – déjà présente chez Comte et qui sera également avancée par Schmoller, Durkheim, Veblen et Marx (cf. sections suivantes et partie 2) – à savoir que ces lois « ont servi à envelopper les mots d'ordre du *laissez faire* dans un habillage conceptuel (*Schlagworte des laissez faire zum Begriffsmantel dienten*) » (Roesler 1878, p. 55).

1.1.3 La critique de Gustav Schmoller

Gustav Schmoller, qui fut de 1890 à 1917 président du *Verein für Socialpolitik*, est souvent regardé comme le chef de file de la deuxième école historique allemande. Comme dans le cas de Roscher, Schmoller a radicalisé avec le temps sa critique de l'économie politique. Et cela se ressent aussi dans la façon dont il traite Mill. Ainsi, en 1893 Schmoller, qui revendique clairement le projet de construire une science séparée qui isole certains phénomènes sociaux du reste du social, va jusqu'à se faire le défenseur des économistes et en particulier de Mill : les économistes « étaient aussi loin de vouloir cela [établir une science universelle] que Mill de vouloir amalgamer l'éthique et la psychologie avec l'économie politique, parce qu'il affirme que

²⁷ « die vermöge des Gesetzes der Causalität unter allen Umständen eintreten müssten, so dass die Gesetze der Volkswirtschaft durch Berufung auf das dadurch entstehende Elend nicht reprobirt werden könnten ».

²⁸ Ce passage doit évidemment être mis en regard avec la distinction millienne entre les lois de la production et les lois de la consommation. Nous invitons le lecteur à se reporter à la 2^e partie (section 3.2) de notre travail, où cette question est discutée de manière approfondie pour qu'il puisse juger de la (faible) pertinence de cette critique.

l'économie politique est une science psychologique et éthique »²⁹ (Schmoller 1893, p. 54. Voir aussi p. 84). Schmoller estime qu'il est possible de « supposer certains types psychologiques (*bestimmte psychologische Typen voraussetzen*) » et à partir de là d'étudier comment ils agissent dans certaines situations (*ibid.*, 55). Cependant, il ajoute que « ce faisant, on ne suppose pas, comme Mill le croit, que *toutes les actions des hommes* découlent uniquement de leur désir de richesse³⁰ » (*ibid.*, 55-56, n. s.). Mill est donc présenté comme ayant une conception universelle de l'agir humain, là où Schmoller entend bien montrer la relativité du « désir de richesse » qui n'est qu'un comportement « moyen », présentant des variabilités extrêmes. Cette erreur millienne trouverait sa source dans le développement particulier de l'économie politique depuis ses débuts, au XVIII^e siècle. L'économie politique aurait alors repris le cadre intellectuel du droit naturel (*Naturrecht*) et le cadre institutionnel de l'Europe occidentale :

« on croyait alors à l'égalité entre les hommes et à l'identité de toutes les institutions sociales ; ainsi on en est venu à se représenter qu'une nature humaine universelle produisait partout les mêmes actions économiques et les mêmes institutions économiques »³¹ (Schmoller 1893, p. 93).

Mais en voulant se constituer en discipline, cette connaissance qui était initialement basée sur l'expérience, sur l'induction, va au courant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle être alors présentée comme un « corps fini de savoirs » (*fertiges Lehrgebäude*) déduit de causes psychologiques connues ou supposées. Tout cela aboutit à ce que finalement, au XIX^e siècle, « Mill et Cairnes, s'inspirant du modèle des sciences de la nature [...], se sont imaginés que l'économie politique s'était ainsi essentiellement développée à travers la déduction »³² (*ibid.*, p. 93). Mill constitue, dans cette discussion, clairement une cible privilégiée pour Schmoller qui

²⁹ « Sie wollten das [eine Universalwissenschaft] so wenig, als etwa Mill Psychologie und Ethik mit der Nationalökonomie zusammenwerfen wollte, indem er letztere eine psychologische und ethische Wissenschaft nannte »

³⁰ « Damit wird freilich nicht vorausgesetzt, wie Mill meint, alle Handlungen aller Menschen flössen allein aus ihrem Verlangen nach Reichtum ».

³¹ « Man glaubte an die Gleichheit aller Menschen und aller gesellschaftlichen Einrichtungen; so kam man zu der Vorstellung, aus der allgemeinen Menschennatur ergeben sich überall gleiches wirtschaftliches Handeln und gleiche Wirtschaftseinrichtungen ».

³² « Mill und Cairnes nach dem Vorbilde der Naturwissenschaften [...] bildeten sie sich ein, die Nationalökonomie sei so auch wesentlich durch Deduktion entstanden ».

remarque que certains penseurs allemands de son époque qui croient qu'il faut défendre la science contre l'invasion de l'école inductive font toujours référence à Mill. Ce dernier est alors déclaré par Schmoller comme s'étant perdu dans des contradictions en défendant la déduction en même temps que l'induction « d'une manière particulièrement incohérente (*In eigentümlich widerstreitender und daher Verwirrung stiftender Weise*) » (*ibid.*, p. 62).

Cette critique méthodologique de la déduction en faveur de l'induction, omniprésente chez le chef de file de la jeune école historique – mais chez également la plupart des autres critiques (chez Comte ou Durkheim) –, nous ne nous y intéressons pas en tant que telle. Car bien qu'elle soit très souvent associée à la critique qui nous intéresse – celle de la prétention à l'universalité de l'économie –, elle nous semble surtout brandie comme une sorte d'argument d'autorité épistémologique. En l'occurrence, elle vise à discréditer la pensée de Mill à peu de frais en la dépeignant comme le résultat d'influences intellectuelles inconciliables : la pensée « abstraite » et « radicale » du XVIII^e siècle et notamment celle de « Bentham l'anti-historique » (*des unhistorischen Bentham*) et celle, positiviste, d'Auguste Comte (*ibid.*, p. 62-3).

Dans un article de 1897, Schmoller reprend sa vision du développement de l'histoire des idées économiques et accentue nettement le caractère naturalisant de toutes les théories économiques ayant existé. Opposant d'un côté l'école « individualiste », cette doctrine naturelle abstraite et individualiste développée par les Physiocrates et Smith jusqu'à J. St. Mill (*die abstrakte individualistische Naturlehre der Volkswirtschaft von den Physiokraten und Adam Smith bis zu J. St. Mill...*) » (Schmoller 1897, p. 324-5), à l'école « socialiste » qui va de W. Thompson à Marx de l'autre, il déclare que toutes deux sont issues du cadre du droit naturel (*Naturrecht*) et « croient pouvoir élaborer un système objectif et complet de l'économie contemporaine fondé sur une nature humaine abstraite. [...] Toutes deux veulent [...] découvrir la vérité économique *dernière et définitive* »³³ (*ibid.*, p. 325, n. s.). De là, Schmoller porte la critique sur le plan politique, dans la mesure où « la doctrine naturelle (*Naturlehre*) de la théorie libérale voit la vie économique comme une harmonie naturelle de forces individuelles égoïstes, préétablie par un Dieu tout-puissant »³⁴ (*ibid.*, p. 326). Ainsi, d'après Mill et ses

³³ « ...glauben aus einer abstrakten Menschennatur heraus ein vollendetes objektives System der heutigen Volkswirtschaft konstruieren zu können. [...] Beide wollen [...] die letzte endgültige volkswirtschaftliche Wahrheit erhaschen ».

³⁴ « Die liberale Naturlehre der liberalen Volkswirtschaft betrachtete das wirtschaftliche Leben unter dem Bilde eines natürlich- harmonisch geordneten Systems individueller, egoistisch handelnder Kräfte, die von einem gütigen, allmächtigen Gotte so geordnet seien ».

prédécesseurs il n'y aurait qu'à « laisser faire » pour que les conséquences heureuses se produisent. Si Schmoller mentionne explicitement Smith pour qui l'intervention de l'État ne ferait que gâcher l'harmonie, tout laisse à penser que son verdict emporte également Mill, puisque « l'Etat et le droit apparaissent à toute cette école (*der ganzen Schule*) superflu, mis à part pour le maintien de la paix et pour l'exercice de la justice » (*ibid.*, p. 326, n. s.).

Dans son *magnum opus* publié entre 1900 et 1904, *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*, il reconduit cette idée, d'après laquelle la théorie économique libérale aussi bien que la théorie socialiste « sont le produit d'une conception de la société complètement a-historique, atomistique et matérialiste (*gänzlich unhistorischen, atomistischen und materialistischen*) » (Schmoller 1900, vol. 1, p. 364). Par trois fois, Schmoller souligne la position plus nuancée de Mill sur ces questions. Mais chaque fois, la polémique l'emporte et les concessions milliennes sont interprétées comme autant de contradictions. D'abord Schmoller concède que Mill a essayé, comme Smith, de tenir compte de l'histoire ; mais en dépit des digressions historiques des *Principles*, « il [Mill] évolue [...] dans le cadre du *Naturrecht* abstrait, radical, et individualiste du XVIII^e s »³⁵ (*ibid.*, p. 91). Ensuite, Schmoller accorde à Mill d'avoir reconnu que les phénomènes sociaux sont influencés par toutes les caractéristiques de la nature humaine, contrairement aux économistes qui l'ont précédé. Mais Mill, en tentant de sauver le désir de richesse comme seule cause de l'économie politique, en expliquant que cette dernière est une science hypothétique, dont les conséquences s'éloignent de la « réalité (*Wirklichkeit*) » autant que ses hypothèses, n'a fait que trahir « l'ébranlement et la fragilité des vieilles théories (*die Erschütterung und Unsicherheit der alten Lehre*) » (*ibid.*, p. 33). Enfin, tandis que l'économie politique du XVIII^e siècle part de la « croyance en l'égalité naturelle des hommes (*Glauben an die natürliche Gleichheit der Menschen*) » et « cherche à établir l'essence de la nature humaine universelle et abstraite y correspondant et à expliquer à partir d'elle les institutions sociales »³⁶ (*ibid.*, p. 139), Mill souligne la relativité des traits culturels humains :

« Et pourtant Mill lui-même affirme (*Und doch spricht selbst J. St. Mill*) [...] qu'il n'y a pas de caractère humain général (*allgemein menschlichen Charakter*) ; une maxime valant pour les anglais ne peut être appliquée aux français (*eine von*

³⁵ « Er bewegt sich trotz seiner universellen Bildung in den Geleisen des abstrakt radikalen individualistischen Naturrechts des 18. Jahrhunderts

³⁶ « Sie suchte das Wesen der allgemeinen, abstrakten Menschennatur demgemäß festzustellen und aus ihr heraus die gesellschaftlichen Einrichtungen zu erklären ».

Engländern abgeleitete Maxime kann nicht auf Franzosen angewandt werden) »

(Schmoller 1900, vol. 1, p. 139-40).

Mais cette reconnaissance millienne de l'importance d'étudier les lois de la formation du caractère humain ne fait qu'entrer en contradiction, aux yeux de Schmoller, avec son économie politique entièrement basée sur le désir de richesse. Mill serait donc loin de souscrire à la méthode de l'école historique, qui elle part du principe que les peuples sont des « unités physiologiques et psychologiques (*physiologische und psychologische [...] Einheiten*) » (*ibid.*, p. 139). Finalement, « la théorie de Quesnay [à] Mill [...], toute cette théorie *naturelle* de l'économie, s'appuie sur une analyse imparfaite de l'homme et sur une vision unilatérale, optimiste et propre au droit naturel du monde et de la société »³⁷ (*ibid.*, p. 92, n. s.).

A nouveau, on perçoit que la critique épistémologique schmollerienne comporte en outre des implications fortes sur le plan politique, puisqu'en dénonçant l'inanité du naturalisme il s'agit de démontrer la vacuité de son corollaire politique, le « laissez-faire ». La doctrine libérale est dite découler de la « philosophie rationaliste des Lumières qui croit naïvement à l'identité entre les intérêts des individus et ceux de la société, et qui méconnaît les causes de la richesse anglaise parce qu'elle ne tient pas compte de l'histoire, attribuant ces causes au désir de richesse au lieu des institutions anglaises »³⁸ (*ibid.*, p. 92). Mill est alors amalgamé, sans plus de nuance, à F. Bastiat : « les idées vulgarisées de Smith, Mill et Bastiat (*die popularisierten Smith-Mill-Bastiatschen Ideen*) » obtinrent une deuxième vie dans la pratique (*praktische Nachblüte*) avec la baisse des droits de douanes dans presque toute l'Europe occidentale entre 1850 et 1875 (*ibid.*, p. 92). En toute rigueur, la citation de Schmoller ne s'attaque pas ici aux idées de ces auteurs mais à leur version « popularisée » ; reste que cela n'enlève rien à notre remarque, à savoir que Schmoller laisse entendre qu'il y aurait une forte parenté si ce n'est une identité entre la pensée de Mill et celle de Bastiat sur la question du libre-échange – alors même que c'est le contraire qui correspond davantage à la vérité (cf. infra 2.2.2).

En outre, Schmoller soulève dans ce texte une autre illusion politique (qui n'apparaissait pas dans les textes antérieurs) propre à cette vision classique de l'économie : les économistes n'auraient d'égard que pour la propriété privée. Ainsi, les « théories économiques

³⁷ « Die ganze Theorie der natürlichen Volkswirtschaft ruht auf einer unvollkommenen Analyse des Menschen und auf einer einseitigen, optimistischen, naturrechtlichen Welt- und Gesellschaftsanschauung ».

³⁸ « ...auf die rationalistische Aufklärungsphilosophie zurückgeht, die kindlich an die Identität der Gesellschafts- und Individualinteressen glaubt, unhistorisch die Ursachen des englischen Reichtums verkennet, sie bloß im Erwerbstriebe anstatt in den englischen Institutionen sieht ».

naturalisantes (*natürlich-ökonomische Theorie*) comme celle de Mill et de Roscher » montrent que la propriété privée est nécessaire pour stimuler l'ardeur au travail et l'esprit d'économie (*ibid.*, p. 389). Certes, elles caractérisent, à l'aide d'une psychologie adéquate, une des conditions fondamentales de la culture et de l'économie occidentale contemporaine. Mais ces théories « n'expliquent ni ne justifient (*erklärt und rechtfertigt nicht*) la propriété privée et ne prennent jamais en considération la propriété commune (*sie ignoriert alles Gemeinschaftseigentum*) » (*ibid.*). Mill est donc finalement accusé de considérer la propriété privée comme une institution universelle et définitive. Nous verrons que cette critique sera fondamentale chez un auteur comme Marx et nous discuterons de sa pertinence à ce moment-là (cf. section 3.1).

Il ressort de cette étude que la critique élaborée en Allemagne est, à quelques nuances près, accablante vis-à-vis de Mill. Celui-ci apparaît comme un apôtre d'un déductivisme abstrait et universalisant qui fait foin de l'histoire. Or, on est en droit de s'étonner de cette condamnation quand on sait que ses *Principles* sont connus pour ses incursions nombreuses dans l'histoire des faits. L'intérêt d'avoir rappelé la critique de List à l'égard de Smith, est qu'elle permet de voir que cette attitude étonnante envers Mill n'en est, d'une certaine manière, que la reconduction quelques années plus tard. En effet, malgré l'importance accordée par Smith à l'histoire dans la *Richesse des Nations*, List et ses successeurs allemands examinés ci-avant passent largement ce point sous silence. Et cela a imprimé durablement la réflexion historiste allemande vis-à-vis de l'économie politique britannique. Malgré quelques concessions faites par Roesler et Schmoller, ils mettent globalement sur le même plan Smith et Ricardo (contrairement à la rupture radicale entre Smith et Ricardo qu'ont cru bon de tracer Sismondi ou Say et que Schumpeter a popularisé sous l'expression de « Ricardian Vice »³⁹. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, dans ces conditions où tous les auteurs britanniques sont gris et où chacun d'eux en apparence nuit, que Mill reçoivent un tel traitement.

³⁹ Nous pourrions citer d'autres auteurs allemands qui attribuent l'origine d'une économie hypothétique coupée du réel à Smith (cf. par exemple F. A. Lange 1866, p. 12).

1.2 La critique d'Émile Durkheim en France

En France, Émile Durkheim reprend, à la suite d'Auguste Comte, la critique de l'économie politique et prolonge en particulier les thèses de l'école historique allemande qu'il connaît relativement bien (Steiner 1994). Et c'est John Stuart Mill qui se trouve principalement être dans son viseur⁴⁰. Durkheim reproche aux économistes qu'il nomme « orthodoxes » à la fois leur prétention à l'indépendance vis-à-vis des autres sciences sociales, leur réduction de la société à une simple juxtaposition d'individus, et leur recours à l'abstraction (c'est-à-dire à la méthode hypothético-déductive)⁴¹. Or toutes ces critiques durkheimiennes tournent autour de la prétention des économistes à considérer « l'homme économique » comme l'archétype universel de tout être humain. Ainsi, à partir de la critique de la célèbre figure de l'*homo œconomicus*, Durkheim va tenter de remettre en cause l'idée de « loi naturelle » des économistes « orthodoxes ». Cette critique va être en réalité menée sur trois fronts : certes d'abord méthodologique, mais aussi politique et enfin moral.

1.2.1 Le rapport ambigu de Durkheim aux « lois naturelles » de l'économie classique

Il importe d'abord de clarifier la position, originale et presque étonnante au premier abord, de Durkheim vis-à-vis de l'idée de « lois naturelles » en économie. Contrairement aux autres auteurs critiques – y compris Marx et Veblen⁴², mais exception faite de Roesler – le fait que l'économie politique prétende énoncer des « lois naturelles » ne lui pose pas, en soi, problème. On verra que c'est le *type* de lois que les économistes élaborent qui va constituer une pierre d'achoppement et que cela provient directement de la *méthode* avec laquelle ils les établissent.

⁴⁰ Le fait que Smith ne focalise plus la critique chez Durkheim est sans doute à relier à l'influence de Comte qui, dans sa charge contre les économistes, épargnait déjà l'auteur de la *Richesse des Nations* (Comte 1842, vol. 4, p. 195-8).

⁴¹ Pour une présentation et une discussion de ces critiques voir Phelep (1984, chap. II) et Steiner (1994, p. 147-150; 2005, p. 33-48).

⁴² Cf. Veblen (1898, p. 61; 64-65).

1.2.1.1 La revendication durkheimienne de l'existence de « lois naturelles » dans le monde social : l'éloge des économistes

Selon Durkheim, on ne saurait reprocher aux économistes d'avoir naturalisé les faits sociaux ou les institutions humaines. Au contraire, il les complimente dès sa « Leçon d'ouverture » à son « Cours de sciences sociales » (1888) pour avoir été les premiers à reconnaître que « les lois sociales sont aussi nécessaires que les lois physiques » (Durkheim 1888, p. 80). Durkheim illustre son assertion par deux lois classiques (la loi du prix unique en situation de concurrence et le fait que les prix s'accroissent avec la hausse de la population). Faisant remarquer que, dans le domaine politique, les économistes prônent en toute cohérence le *laissez-faire*, il va même jusqu'à ajouter : « Étendez ce principe [de non-interventionnisme] à tous les faits sociaux et la sociologie est fondée » (*ibid.*, p. 81).

Rejetant la position des historiens qui déniaient toute existence à de quelconques lois dans le monde social, il loue « le grand service que les économistes ont rendu aux études sociales » (*ibid.*, p. 83-4) pour avoir compris que la société ne peut être instituée par artifice, du fait que « la vie collective est spontanée »⁴³ (*ibid.*, p. 84). Cinq ans plus tard, sa célèbre thèse (*De la division du travail social*, 1893) réexpose à l'identique cette idée :

« C'est aux économistes que revient le mérite d'avoir les premiers signalé le caractère spontané de la vie sociale, d'avoir montré que la contrainte ne peut que la faire dévier de sa direction naturelle et que, normalement, elle résulte, non d'arrangements extérieurs et imposés, mais d'une libre élaboration interne. A ce titre, ils ont rendu un important service à la science de la morale... » (Durkheim 1893, p. 380).

Dans *Les règles de la méthode sociologique*⁴⁴ (1895), il réaffirme l'idée de naturalité du social (mais sans évoquer cette fois une quelconque dette de la sociologie envers les économistes⁴⁵). Au chapitre 2 de son *magnus opus* méthodologique il souligne le fait que les

⁴³ Voir aussi Durkheim (1887, p. 281). On ne manquera pas de relever la proximité théorique surprenante de ces analyses avec le concept hayékien de « ordre spontané » (Hayek 1952). Sur la proximité entre Hayek et Durkheim voir Ege et Birner (1999).

⁴⁴ Que nous noterons dorénavant *Les règles*.

⁴⁵ Durkheim réaffirmera cependant en 1909 l'apport positif des économistes sur cette question dans un article intitulé « Sociologie et sciences sociales » (Durkheim 1909, p. 139). On notera qu'il rend hommage alors aussi à

« *praenotiones* » nous font prendre la réalité sociale pour contingente, alors qu'en réalité elle est traversée par la nécessité. L'auteur met en garde contre l'illusion consistant à postuler le caractère « artificiel », « construit », « conventionnel » du social :

« Même les phénomènes qui paraissent le plus consister en arrangements artificiels doivent être considérés [comme des choses, non comme des idées]. *Le caractère conventionnel d'une pratique ou d'une institution ne doit jamais être présumé* » (Durkheim 1894, p. 28, italiques dans le texte).

De même, dans un article publié en 1900 (et republié quasiment *verbatim* en 1915) intitulé « La sociologie en France au XIX^e siècle », il reconnaît sa dette intellectuelle envers les doctrines qui, de Condorcet à Espinas en passant entre autres par Comte et les économistes, posent que « les phénomènes sociaux sont naturels, c'est-à-dire rationnels, comme les autres faits de l'univers » (Durkheim 1900a, p. 130). Durkheim y blâme alors la « conception artificialiste » de la société (*ibid.*, p. 123). Cette dernière conception, Durkheim l'associait déjà, dans un article de 1887 (« La science positive de la morale en Allemagne »), à Tarde en sociologie, Rousseau en philosophie, mais aussi en économie à certains représentants de la deuxième école historique allemande : Gustav Schmoller et Adolf Wagner notamment (Durkheim 1887, p. 283-4). Or Durkheim s'empresse d'adresser une fin de non-recevoir à la croyance de l'école historique selon laquelle les phénomènes moraux pourraient « être transformés à volonté par le législateur » (*ibid.*, p. 280). On notera donc que les économistes « orthodoxes » ne sont, quant à eux, pas tombés dans ce que notre auteur voit comme un travers intellectuel⁴⁶.

Pour comprendre ce point de vue en faveur de l'existence de lois naturelles dans le monde social, il faut rappeler que Durkheim, à la suite de Comte, défend l'idée que la société est un « organisme » qui a sa vie intérieure propre et dont le fonctionnement obéit à des constances, des régularités, comme l'ensemble du règne naturel (Durkheim 1900a, p. 123). Ces régularités sont par exemple celles mises en évidence par les statistiques dans *Le suicide*. Elles désignent également, par exemple dans *De la division du travail social* (noté dorénavant *DTS*), les règles sociales elles-mêmes, lesquelles sont la « forme définie que prennent avec le temps les rapports

ce précurseur qu'est Condorcet, lequel est précisément l'autorité que Mill cite en épigraphe de son *System of Logic*.

⁴⁶ Nous verrons ci-après que ces économistes sont tombés dans l'excès inverse consistant à croire en des lois immuables.

qui s'établissent *spontanément* entre les fonctions sociales » (Durkheim 1893, p. 360). Cette spontanéité des règles sociales, Durkheim la conçoit ainsi comme issue d'un processus en trois étapes de sédimentation de certaines actions sélectionnées au cours du temps : certaines « manières de réagir » au sein d'une société se répètent, donnant naissance à des « habitudes » et, *in fine*, à des « règles de conduite » (Durkheim 1893, p. 357; cf. aussi Durkheim 1887, p. 275).

Le naturel est donc inscrit au cœur du social pour Durkheim⁴⁷, et d'après lui, c'est tout l'apport de Comte⁴⁸ que d'avoir montré que « les sociétés cessaient d'apparaître comme une sorte de matière indéfiniment malléable et plastique, que les hommes peuvent, pour ainsi dire, pétrir à volonté » (Durkheim 1909, p. 141)⁴⁹.

1.2.1.2 La compréhension positiviste par Durkheim des « lois naturelles » contre la conception des économistes

Durkheim va même plus loin dans son apologie de la naturalité et considère que les économistes n'ont pas su naturaliser suffisamment les faits économiques : l'économie politique est restée « métaphysique », incapable d'établir des lois car « il lui manquait toujours une nature à observer » (Durkheim 1888, p. 85). En réalité, lorsqu'il dit cela, il a en vue une acception très particulière du terme de « lois naturelles ». Il reproche en fait à l'économie classique son incapacité à établir des vérités conformes à ce qu'il regarde comme les canons de l'exigence scientifique moderne tels qu'Auguste Comte les a posés dans son *Cours de philosophie*

⁴⁷ Sur les rapports entre le naturel et le social chez Durkheim voir les précisions intéressantes faites par M. Plouviez (2010, p. 33-4).

⁴⁸ Dans la *DTS*, Durkheim reprochera pourtant à Comte de ne pas avoir aperçu que la solidarité organique « est *sui generis* » (Durkheim 1893, p. 356), c'est-à-dire qu'avec le temps et « à l'état normal, ces règles se dégagent d'elles-mêmes de la division du travail » (Durkheim 1893, p. 357), de sorte qu'il n'y a pas à imposer d'en haut des règles.

⁴⁹ Mill aussi s'est réclamé de cet apport comtien, affirmant qu'hormis Comte aucun autre penseur n'a été capable d'éviter avec autant de soin « the vulgar mistake » consistant à croire que les grands hommes « can do with society what they please » (J. S. Mill 1865, p. 322). Sur cette question, on ne peut s'empêcher de penser à Bastiat dénonçant les socialistes qui prétendent « pétrir l'argile humaine » (Bastiat 1850, p. 632; voir aussi Bastiat 1862, p. 161; 442). Et à nouveau, le parallèle s'impose avec la dénonciation par Hayek du « constructivisme », dont l'origine remonterait en partie, assez ironiquement, à... Comte (Hayek, 1952).

positive, c'est-à-dire par induction⁵⁰. Les lois naturelles des économistes ne sont pas des « rapports de faits, objectivement observables entre les choses » mais des

« connexions purement logiques entre des concepts formés d'une manière tout idéologique. [...] Pour l'économiste, il s'agissait, non de découvrir ce qui se passe dans la réalité, non de chercher comment des effets donnés y dérivent de causes également données, mais de combiner mentalement des notions toutes formelles, comme celle de valeur, d'utilité, de rareté, d'offre, de demande, etc. » (Durkheim et Fauconnet 1903, p. 125). (1)

Leurs lois ne seraient ainsi que des conséquences déduites de leur définition de l'individu, de simples implications logiques, et à ce titre les économistes baigneraient toujours dans « l'âge métaphysique » défini par Comte (Durkheim 1888, p. 85). Se retrouvant ainsi éloignés de l'expérience, de l'observation, en faveur de l'abstraction déductive, ils prennent (à tort) pour « naturel » ce qui n'est que « rationnel » (Durkheim 1888, p. 85), là où le « naturel » devrait au contraire désigner l'*empirique*, ou plus précisément l'*inductif*, le *positif*. Dans *Les règles*, Durkheim renvoie explicitement à Mill (en fait au *System of Logic*) afin d'illustrer cette approche « idéologique ». Affirmant que le « désir de richesse » est une « pure conception de l'esprit » (Durkheim 1894, p. 24) qui doit d'abord être prouvée par l'expérience ou l'observation, il rejette catégoriquement sa méthode déductive.

En outre, cette méthode déductive a pour corollaire dommageable que les économistes (tout comme les moralistes) confondent la « science » (qui explique ce qui *est*) et l'« art » (qui indique ce qui *doit être*)⁵¹. En effet, leurs prétendues « lois », en sus d'être peu nombreuses, consisteraient le plus souvent en des « préceptes pratiques déguisés » (Durkheim 1894, p. 26). Par exemple, la loi de l'offre et de la demande, qui n'est pas établie inductivement, relèverait de l'art, dans la mesure où elle ne fait que montrer qu'il est logique de suivre son désir de richesse (par exemple, vendre au prix le plus haut) si on entend bien son intérêt⁵². Durkheim – qui

⁵⁰ Steiner conteste au demeurant que Durkheim applique ses propres principes : dans sa pratique, il ne recourait pas à une méthodologie inductiviste (Steiner 1994, p. 152). Si nous partageons ce point de vue, cela ne remet pas en cause ce qui nous importe ici, à savoir la confrontation de deux discours épistémologiques.

⁵¹ La référence à Hume est évidente (Hume 1739, liv. III, part. I, sect. 1) ; elle n'est toutefois pas mentionnée par Durkheim.

⁵² Voir aussi Durkheim (1900a, p. 112).

semble surtout livrer ici sa compréhension toute personnelle de la loi de l'offre et de la demande – commente alors en ces termes :

« Mais cette nécessité toute logique ne ressemble en rien à celle que présentent *les vraies lois de la nature*. Celles-ci expriment les rapports suivant lesquels les faits s'enchaînent réellement, non la manière dont il est bon qu'ils s'enchaînent » (Durkheim 1894, p. 27, n. s.).

Durkheim, qui revendique ici une prétention à la « vraie naturalité » – c'est-à-dire pour lui les lois naturelles obtenues par induction –, ajoute que sa remarque vaut pour toutes les lois économiques de « l'école orthodoxe ». Ces dernières « sont naturelles (...) en ce sens qu'elles énoncent les moyens qu'il est bon ou qu'il peut paraître naturel d'employer pour atteindre telle fin supposée » (Durkheim 1894, p. 27). Mais elles ne sont pas naturelles au sens où elles renverraient à la « manière d'être de la nature, inductivement constatée » (*ibid.*). Dans « Sociologie et sciences sociales » (1909), il réaffirme ce point de vue : les économistes (comme les philosophes, à nouveau) entendraient les lois naturelles d'une façon particulière, à savoir comme ce que l'homme devrait suivre pour être en accord avec sa nature ; et Durkheim de remobiliser à nouveau la distinction art-science⁵³ afin de distinguer l'économie (et la philosophie) d'une part – qui s'obstinerait à expliquer ce que les sociétés *doivent être* –, de la sociologie, d'autre part – laquelle montrerait les sociétés telles qu'elles *sont* (Durkheim 1909, p. 139; 151). Dans cet article de 1909, Mill n'est pas nommément cité mais il n'est pas non plus épargné.

Toute cette critique durkheimienne se situe à un niveau strictement méthodologique et semble plutôt claire : il s'agit de rejeter la déduction au profit de l'induction. Mais Durkheim brouille aussi quelque peu les pistes en détournant, voire en renversant, le sens du mot « naturel ». Celui-ci ne renvoie pas à « immuable » ou à « éternel », au sens d'*indépendant de toutes conditions historiques et empiriques*, comme cela est le plus souvent d'usage dans le contexte de la dénonciation des lois « naturelles » (cf. par exemple chez Marx 1857a, p. 618-9; Marx 1867, p. 95, note 32). Le terme renvoie au contraire, toujours dans le sillage de Comte, à l'idée de « nature *empirique* » et, partant, à la « diversité » de cette même nature. On comprend alors que Durkheim va pouvoir simultanément faire l'apologie de la naturalité du

⁵³ A nouveau sans citer Hume.

social tout en critiquant la prétention à une certaine universalité du discours économique qui justement négligerait la diversité empirique des faits économiques.

1.2.2 La critique de l'universalité de l'*homo oeconomicus* et des lois bâties sur lui

Durkheim n'en reste pas à un simple éloge des mérites naturalisants de l'école classique. Il insiste parallèlement, et avec au moins autant de force, sur la nécessité de relativiser leurs théories. Précisons que dans tous les extraits qui suivent, Mill n'est jamais désigné explicitement. Durkheim a un rapport très généralisant vis-à-vis des économistes et très peu y sont explicitement cités (nous reviendrons sur ce point dans la section 1.2.3). Mais il importe de souligner que Mill n'y bénéficie d'aucun traitement de faveur. Nous considérons que sa charge vaut donc d'autant plus pour Mill qu'il reste un des représentants les plus célèbres de l'économie politique en cette fin de XIX^e siècle – début de XX^e siècle.

Dans son « Cours de sciences sociales », Durkheim remet en cause la conception de la société, retenue par les économistes, comme simple juxtaposition d'individus. Surtout, il est intéressant pour nous de remarquer qu'il poursuit sa critique en leur reprochant en outre une définition appauvrie de l'individu :

« Non seulement ils ont fait *abstraction de toutes les circonstances de temps, de lieu, de pays* pour imaginer le *type abstrait de l'homme en général*, mais dans ce type idéal lui-même ils ont négligé tout ce qui ne se rapportait pas à la vie strictement individuelle si bien que d'abstractions en abstractions il ne leur est plus resté en main que le triste portrait de l'égoïste en soi » (Durkheim 1888, p. 85, n. s.).

Selon Durkheim, le recours à l'abstraction s'accompagne donc, chez les économistes, d'une conception simpliste de l'homme qu'ils prendraient pourtant comme une donnée anthropologique universelle. Dans « La sociologie et son domaine scientifique » (1900) il affirme de même :

« Regardez les lois de l'économie politique ou, pour être plus exact, les propositions que les économistes parent de cette dignité ! *Indépendantes dans le temps et l'espace*, elles ne semblent être solidaires d'aucune forme d'organisation sociale » (Durkheim 1900b, p. 32, n. s.).

Durkheim relie ce travers méthodologique, comme Schmoller et l'école historique allemande et – on le verra ci-après (cf. 1.4) – comme Veblen, à l'influence du *Naturrecht* exercé

sur les économistes dont le « vice » fondamental est de concevoir un homme abstrait universel. Or « cet homme général, partout et toujours identique à lui-même, n'est qu'un concept logique, sans valeur objective » (Durkheim 1887, p. 279). Dans les différents textes examinés pour réaliser cette étude, Durkheim associe systématiquement tous les économistes qu'il appelle « orthodoxes » aux philosophes moralistes (les théoriciens du droit naturel) qui croient en l'existence de « vérités prétendues éternelles » comme celle de liberté (*ibid.*)⁵⁴.

En 1903, Durkheim loue par contraste, ce qu'il voit comme une transformation récente de l'économie politique en Allemagne dans le sens d'un éloignement de ce caractère « idéologique », de sorte que l'économie ne s'oppose plus désormais à la sociologie. F. List en particulier, en posant qu'entre l'humanité et l'individu il y a la *Nation*, fait ressortir à juste titre que les « lois économiques varient d'un peuple à l'autre » (Durkheim et Fauconnet 1903, p. 148), là où les classiques évoluent dans le « *Güterwelt* », ce « monde isolé, *partout identique à lui-même*, et dans lequel le conflit de forces se résoudrait suivant des *lois économiques inéluctables* » (*ibid.*, n. s.). Durkheim défend donc l'idée que la prise en compte de l'histoire par les auteurs allemands donne des « arguments contre les théories universalistes de l'Ecole classique » (*ibid.*, p. 149) et de citer List et Roscher – sans toutefois renvoyer à une seule analyse précise qui permettrait d'appréhender la teneur de ces « arguments ».

Finalement, ce n'est que grâce aux éclaircissements précédents (en 1.2.1) sur sa conception des lois naturelles du social, qu'on peut comprendre qu'il critique les lois immuables de l'économie classique et que simultanément il défend l'existence de lois naturelles dans le monde social. En effet, si la science sociale a bien pour but, d'après lui, de trouver des « invariants » (Durkheim et Fauconnet 1903, p. 149), cela doit être fait en usant de la méthode inductive, non de la déduction. Aussi, c'est l'approche d'un Gustav Schmoller ou d'un Karl Bücher qu'il voit comme pertinente car ces derniers utilisent l'histoire comparative, étudiant des « faits éloignés dans l'espace et dans le temps » (*ibid.*). Là encore néanmoins, Durkheim n'illustre pas concrètement la fécondité de l'approche de ces auteurs et se contente de ces simples affirmations qu'il ne paraît pas excessif de qualifier de gratuites.

⁵⁴ Si on retient en général que Durkheim a aussi comme grand adversaire la psychologie (celle de Tarde en particulier), on aurait pu s'attendre à ce que les économistes soient alors une cible d'autant plus importante qu'ils sont perçus comme basant justement leurs analyses sur une hypothèse psychologique. C'est pourtant aux philosophes théoriciens des droits naturels qu'ils sont assimilés.

Si l'argumentaire durkheimien se situe avant tout sur un plan épistémologique, une lecture attentive révèle en fait que ses propos visent peut-être plus fondamentalement des considérations d'ordre politique et moral, au-delà des problématiques de méthode. Cela se voit notamment dans « La science positive de la morale en Allemagne » (1887) où l'enjeu de la critique de la prétention à l'universalité de la théorie classique consiste en fait plus clairement à dénoncer l'absence de rôle économique que les économistes accordent aux pouvoirs publics. Tandis qu'il affirme que, « pour l'école de Manchester les lois économiques ne sont pas moins naturelles que celles de la pesanteur et de l'électricité, et par conséquent sont immuables... » (Durkheim 1887, p. 280)⁵⁵, il sait gré à l'école historique allemande de faire rempart contre le « fatalisme économique » (Durkheim et Fauconnet 1903, p. 280). Plus précisément encore, dans son article de 1903, il soutient que la conception allemande a pour conséquence pratique de rendre concevable la possibilité pour l'Etat d'« agi[r] sur la conduite économique des individus » (*ibid.*, p. 148). Ainsi, les *Kathedersozialisten* ont compris que « ce qui est réel, c'est la *Volkswirtschaft*, l'activité économique de la société qui a ses fins propres en matière économique » (*ibid.*). Dans un article du même nom que celui de 1903 (« Sociologie et sciences sociales ») et qui le prolonge, mais publié six ans plus tard (sans Fauconnet), on comprend clairement que cet intérêt porté par Durkheim aux socialistes de la chaire consiste en ce qu'ils réhabilitent la politique économique contre « les économistes, [pour lesquels] la véritable organisation économique [par l'État] [...] n'a jamais pu exister], car les hommes, sous l'influence de leurs gouvernants et par suite d'un véritable aveuglement, s'en seraient toujours laissé détourner » (Durkheim 1909, p. 140). Durkheim prolonge en fait ici une critique qui était déjà présente chez Comte⁵⁶ : l'économie est vue comme la science des libéraux, ces chantres de la liberté individuelle qui s'échineraient à préserver cette liberté de toute intervention étatique. Or, si on se rappelle qu'un des thèmes centraux de la sociologie économique de Durkheim est le problème de la dérégulation (l'« anomie ») de la production liée à l'accroissement de la division du travail, on comprend, comme le souligne R. Swedberg, qu'« une grande partie de la véhémence des critiques que Durkheim adresse aux économistes

⁵⁵ Le lecteur ne sait toutefois pas qui il inclut précisément dans « l'école de Manchester » ni d'ailleurs parmi les « orthodoxes ».

⁵⁶ Dans la 47^e leçon du *Cours de philosophie positive*, Comte vitupère contre le « stérile aphorisme de liberté industrielle absolue » défendu par l'économie politique (Comte 1842, vol. 4, p. 202), ce « dogme universel [de] l'absence nécessaire de toute intervention régulatrice » (*ibid.*, p. 200). Le seul économiste épargné est Smith, qu'il qualifie de « maître immortel » (*ibid.*, p. 197).

vient de ce que ces derniers voient dans le *laissez-faire* un moyen de résoudre tous les maux de l'économie, alors que pour lui au contraire il est simplement synonyme d'une dérégulation plus importante » (Swedberg 1994, p. 74).

Durkheim opère un second déplacement de la critique, sur le terrain de la morale et de la justice cette fois. On sait que le sociologue français a toujours insisté sur l'idée que les faits sociaux sont des faits moraux, au sens où ils se présentent à l'individu sous la forme d'une obligation qui s'impose à lui. Mais la morale ne doit précisément pas être entendue au sens des économistes partisans de « l'utilitarisme anglais » qui définissent la morale par l'utile (Durkheim 1887, p. 268). Si pour Durkheim les faits sociaux que sont les faits économiques sont des faits moraux c'est qu'ils sont indissolublement liés à la question de la justice, non à l'utile comme le souligne Steiner (1992, p. 644 ; 651-7). Dans la *DTS* en particulier, les lois naturelles des économistes entrent en opposition la plus patente avec la question de la justice. Durkheim considère que, pour que la division du travail génère de la solidarité sociale, il faut que chaque individu consente à sa tâche. Il faut par conséquent une distribution des fonctions sociales en adéquation avec la distribution des talents naturels. Or, cela suppose que rien n'entrave certains concurrents à la faveur d'autres, ou comme le formule Durkheim, cela suppose « l'absolue égalité dans les conditions extérieures de la lutte » (Durkheim 1893, p. 371). Ce qui permet de réaliser cette justice dans l'échange c'est la suppression – ou du moins la limitation drastique – de l'héritage : « ...il ne peut pas y avoir des riches et des pauvres de naissance sans qu'il y ait des contrats injustes » (*ibid.*, p. 378). C'est donc à la condition *sine qua none* de mettre un terme à la transmission héréditaire des patrimoines que la division du travail sera « spontanée », c'est-à-dire qu'elle permettra « le libre déploiement de la force sociale que chacun porte en soi » (*ibid.*, p. 370).

Or, c'est là que Durkheim mobilise le même argumentaire que celui déployé ailleurs sur le plan méthodologique (cf. supra) : les économistes ont certes signalé en premier le « caractère spontané de la vie sociale » mais ils « se sont mépris sur la nature de cette liberté » (Durkheim 1893, p. 380), en en faisant un attribut constitutif de l'homme, déduit logiquement du concept de l'individu en soi, et qui existerait dès l'état de nature. Dit autrement, les économistes se trompent car, en prenant la liberté pour l'absence de toute réglementation, ils adoptent un concept universel de liberté tiré de l'état de nature. Contre cet universalisme, Durkheim défend, quant à lui, l'idée que non seulement « la liberté elle-même est le produit d'une réglementation » (Durkheim 1893, p. 380), mais que chaque type de société exige une réglementation qui corresponde à la « nature vraie des choses » (Durkheim 1893, p. 370),

c'est-à-dire propre à la nature particulière de la solidarité qui la caractérise. Par exemple, dans une société de castes, l'héritage ne représente pas une contrainte injuste, tandis que, dans une société où règne la division du travail, l'héritage contrevient à la justice et est source de division du travail « contrainte », autre forme anormale de la division du travail (à côté de la forme « anémique »). De sorte que, dans le cas d'une société fondée sur la division du travail, la prescription universelle des économistes d'une absence de réglementation dans le domaine des affaires économiques (en particulier leur refus d'une réglementation de l'héritage) génère de la souffrance et menace la condition même de possibilité d'existence d'une telle société. Nous verrons (au chapitre suivant, section 2.3.2) que Mill défend en réalité des positions extrêmement proches de celles de Durkheim.

Durkheim rappelle enfin que c'est la « *Volkswirtschaft* » au sens de Schmoller et Wagner, qui est réelle, cet être social qui « institue et organise, pour les satisfaire, une activité économique qui [est celle] de la nation dans son ensemble », de sorte que les agents privés (« *Einzelwirtschaften* ») ne constituent en réalité qu'une abstraction fallacieuse (Durkheim 1887, p. 273). Durkheim demande alors de façon rhétorique : « Est-ce que les utilitaires n'ont pas, eux aussi, fait de l'intérêt collectif la base de la morale ? Oui, mais pour eux cet intérêt collectif n'est qu'une forme de l'intérêt personnel ». Or, « [l]a science économique [doit] se préoccupe[r] d'abord des intérêts sociaux et par contre-coup seulement des intérêts individuels » (*ibid.*). Ainsi se trouve connectée l'épistémologie à la morale utilitariste : la prétention universalisante des modèles abstraits découle d'une conception erronée de la morale comme simple égoïsme.

1.2.3 Une critique qui se tient à un niveau trop général

Avant d'examiner la position de J. S. Mill sur ces questions (voir section 2.2.2), on retiendra que la charge durkheimienne à l'encontre d'une universalité des lois économiques classiques n'est pas vraiment convaincante, dans la mesure où notre auteur se contente de commenter assez superficiellement l'œuvre économique des uns et des autres sans jamais prendre d'exemple précis.

La principale (et presque seule) loi économique qu'il discute – à notre connaissance – est celle de l'offre et de la demande (cf. supra 1.2.1.2), mais sans que le lecteur ne sache précisément ce qu'il entend par là. Durkheim est d'ailleurs loin de faire montre de la même maîtrise du corpus classique qu'un Marx par exemple. J.-Y. Phelep rappelle que Durkheim (tout comme Comte d'ailleurs) n'avait qu'une connaissance partielle et superficielle des

classiques (Phelep 1984, p. 213, note 2). G. Aimard affirme à ce sujet que « bien qu'il soit pratiquement impossible de déterminer quels furent les ouvrages d'économie politique composant sa bibliothèque, celle-ci ayant été dispersée sous l'occupation, on peut augurer qu'il eut une bonne connaissance des grands classiques – Smith, Ricardo, Say – lors de la préparation de sa thèse sur la division du travail social » (Aimard 1962, p. 5-6). On sait qu'il a lu et travaillé sur Sismondi (Lacroix et Landerer 1972, p. 162). Steiner rappelle, après une analyse exhaustive des références aux économistes dans l'œuvre de Durkheim, que son rapport aux économistes s'est traduit d'abord par un certain intérêt puis par un éloignement progressif, surtout après 1895-96, dû à son insatisfaction à leur égard (Steiner 2005, p. 21-22). Durkheim, non seulement les cite alors de moins en moins mais surtout de plus en plus à travers une appellation générique (« les économistes », « économisme », « science économique », « économie politique »). L'utile travail de Steiner permet aussi de faire ressortir que les références aux classiques sont numériquement minces et en outre essentiellement allusives (Steiner 2005, p. 24).

Pour ce qui concerne plus spécifiquement Mill, celui-ci n'est cité que deux fois et au sujet de considérations d'ordre très général dans la *DTS*. Mill est d'abord évoqué pour être rangé avec Smith parmi ceux qui auraient espéré que la division du travail n'affecte pas l'agriculture (Durkheim 1893, p. 2). Au chapitre iv du livre II ensuite, Durkheim cite rapidement les *Principles* de Mill, lesquels véhiculeraient l'idée commune que « la principale raison d'être [de la division du travail] serait 'de classer les individus suivant leurs capacités' » (Durkheim 1893, p. 291). On notera au passage que la référence, en note de bas de page, associée à cette citation, est une des rares de l'ouvrage à ne pas renvoyer à une pagination précise, pas même à une section du livre, alors que Durkheim fait montre en général d'une grande précision dans son référencement bibliographique. Par ailleurs, nous ne savons pas quels écrits de Mill il aurait étudié, à part vraisemblablement le *System of Logic*. Le seul passage cité de cet ouvrage – dans *Les règles* (cf. supra 1.2.1.2, p. 42) – est extrêmement laconique⁵⁷, et la référence en note de bas de page renvoie étrangement au livre III du *System of Logic*, alors que c'est au livre VI (ch. ix) que Mill expose la conception de la science économique à laquelle Durkheim fait référence, comme l'a aussi vu Steiner (1994, p. 151).

⁵⁷ Voici cette citation : « [L'économie politique] a pour objet, dit Stuart Mill, les faits sociaux qui se produisent principalement ou exclusivement en vue de l'acquisition des richesses » (Durkheim 1894, p. 24).

Il ressort ainsi que Durkheim a un rapport très distancié aux économistes. En usant des termes « les économistes », « les orthodoxes », « l'école de Manchester », etc., il fait fonctionner des ensembles qui apparaissent bien vides. Comme en témoigne notre analyse de la *DTS*, il vise en réalité bien plus les libéraux que les classiques. Et avec Steiner, on peut dire que ce sont d'ailleurs essentiellement les libéraux français du *Journal des économistes* (Steiner 1994, p. 139), lesquels sont regroupés au sein de la *Société d'économie politique*⁵⁸. Nous pouvons alors paraphraser ironiquement Durkheim (cf. l'épigraphe au début de cette section) en affirmant que le défaut grave de ses travaux que nous avons analysés jusqu'ici, c'est leur extrême généralité. D'autant que ces affirmations généralisantes ne sont pas compensées par la production d'écrits de sociologie économique dont on verrait concrètement la fécondité. En effet, comme le remarque Steiner, Durkheim n'a produit aucun écrit économique et « ne signe aucun compte rendu dans la cinquième section de l'*Année sociologique* consacrée à la sociologie économique » alors qu'il contribue à toutes les autres sections (Steiner 1992, p. 642). Tout au plus se contente-t-il d'esquisser des pistes qu'il faudrait suivre pour opérer un traitement positiviste des faits économiques.

1.3 La critique de Thorstein Veblen

Bien qu'il formule sa critique dans un vocabulaire relativement spécifique par rapport aux auteurs précités, et bien qu'en outre il eût peu d'estime pour les travaux de l'école historique allemande – qu'il assimile à une simple énumération de données qui brille par son absence de théorisation systématique (Veblen 1898, p. 58; 72) –, Thorstein Veblen rejoint pour l'essentiel les auteurs précédents dans leur critique d'une prétention de l'économie politique à l'universalité ou à la naturalité. Dans deux articles consacrés à l'épistémologie de l'économie et publiés entre 1898 et 1900, il vise spécifiquement Mill et John Elliot Cairnes qui incarnent pour lui les derniers représentants de « l'ancienne » économie politique, dans la mesure précisément où au lieu de s'en tenir à élaborer une théorie « moderne », c'est-à-dire qui cherche uniquement des « liens de causes à effets » (ce que Veblen appelle la science « évolutionnaire »), ils systématisent le savoir en le rattachant à une « natural law, [a]

⁵⁸ Sur l'économie politique libérale en France voir Le Van-Lemesle (2004).

preconception regarding the ends to which, in the nature of things, all things tend » (Veblen 1898, p. 65). En effet, pour les classiques, les « lois naturelles » constituent une « definitive normality », une « propensity in events ». Aussi, ils nomment « ‘disturbing factor’ » tout ce qui s’oppose à cette supposée normalité, à cette « *imputed* propensity in events » (*ibid.*, p. 61, n. s.). La référence à la notion millienne de « disturbing cause » est ici claire, comme en témoignent les guillemets de Veblen. Ce dernier sait bien que les lois économiques sont conçues par Mill comme « hypothétiques », et non comme absolues (Veblen 1900, p. 164). Toutefois, il estime que derrière ces déclarations d’intention relativistes se cache une idéologie de la normalité : les lois hypothétiques sont en réalité les « laws of the normal case » (Veblen 1900, p. 163). En outre, les termes employés par les classiques, et notamment par Mill, de « normal », « natural », « verities », « tendances », « controlling principles », « disturbing causes » sont révélateurs d’une croyance préconçue et tacite en une tendance historique à l’amélioration : « there is in all this some sort of a meliorative trend that exercises a constraining guidance over the course of causes and effects » (Veblen 1898, p. 64). L’argument décisif étant que « in order to search for a tendency, we must be possessed of some notion of a definitive end to be sought » (Veblen 1898, p. 76). Ce faisant, Veblen interprète de façon originale le concept de « tendance » mis en avant notamment par Mill, et à vrai dire il en fait une lecture pour le moins paradoxale, en ce sens que Mill l’emploie justement pour souligner la relativité des lois économiques (voir chapitre 2, section 2.1.3.2). Ne faisant pas droit à ce relativisme millien, il conclut que les classiques « formulate knowledge in terms of *absolute truth* » (Veblen 1898, p. 61, n. s.), victimes inconscientes qu’ils sont d’un « habit of mind which proceeds on the notion of a *definitive* normality » (Veblen 1898, p. 81, n. s.).

Certes, Veblen reconnaît que cette préconception qu’il nomme « metaphysic » ou « animistic » a eu tendance à s’estomper au cours de l’histoire des sciences, et de ce fait est moins prégnante chez Mill (et Cairnes) : alors que les Physiocrates raisonnent encore en termes d’« ordre naturel » et que Smith invoque une « unseen hand », Mill parle de la « loi des salaires ‘naturels’ » et Cairnes et de « loi de la valeur ‘normale’ » (Veblen 1898, p. 65). Mais *in fine*, ni Mill ni Cairnes ne sont des « modernes » :

« But the difference between the earlier [the Physiocrats & Smith] and the later [Mill-Cairnes] point of view is a difference of *degree* rather than of *kind* » (Veblen 1898, p. 65, n. s.).

Veblen discrédite donc finalement leur conception naturalisante sous le vocable de « science archaïque » (*ibid.*, p. 81)⁵⁹.

Dans la partie III de son article intitulé « The Preconceptions of Economic Science », Veblen reprend et développe un argument déjà présent à l'état embryonnaire dans l'article de 1898 que nous venons d'étudier (« Why is economics not an evolutionary science ? ») qui nuance l'inscription de Mill parmi les représentants d'une conception naturalisante de l'économie. Mill est dit ouvrir une nouvelle ère pour avoir remis en cause l'hédonisme et la psychologie associationniste « naively quantitative » de Bentham et de son père. Il fonde ainsi l'économie sur des prémisses psychologiques plus « raffinées » (*sophisticated*) puisqu'il prend en compte la *qualité* des plaisirs qui vont déterminer les actions individuelles (Veblen 1900, p. 151-2). Veblen, qui fait ici référence à la critique millienne de l'utilitarisme de Bentham (J. S. Mill 1861, p. 211-2; J. S. Mill 1838, p. 94 sq), estime donc comme Durkheim que l'économie de Mill est intimement et directement fondée sur sa philosophie utilitariste. En l'occurrence, l'hédonisme psychologique constitue l'un des deux « canons » sur lesquels repose l'économie classique (Veblen 1900, p. 150). Mais contrairement à Durkheim, il pense que cet utilitarisme novateur vient préparer la sortie d'une conception naturalisante de l'économie politique. Car la conséquence de cette nouvelle psychologie est qu'elle permet de concevoir les processus économiques non plus comme « purely mechanical ». Le sujet humain est pensé dans une certaine mesure comme ayant une part active dans sa conduite. Cette conception implique « some degree of constructive work » de la part de l'individu qui est désormais « guided by an interest in the outcome, and must 'attend' » (*ibid.*, p. 152). Avec Mill, il y a dorénavant des motifs élevés et inférieurs, et les activités humaines ne sont plus conçues comme le simple effet mécanique de « stimuli, working under the control of natural laws » (*ibid.*, p. 154). D'une manière plus générale, en regard de l'histoire de la pensée économique, « the natural-rights preconception begins to fall away as soon as the hedonistic mechanics have been seriously tampered with » (*ibid.*, p. 154)⁶⁰.

⁵⁹ Toute cette analyse veblenienne fustigeant le finalisme de type aristotélicien présente des accents nettement comtiens, comme l'ont remarqué plusieurs commentateurs (cf. par exemple Davis 1945, p. 143, note 41). Voir nos commentaires à ce sujet dans le chapitre 2 (section 2.1.3.2).

⁶⁰ Veblen prétend donc que l'hédonisme psychologique de Bentham relève des théories du droit naturel. Rappelons simplement que Bentham se sépare très explicitement de penseurs comme Grotius, Puffendorf, ou Rousseau, lesquels « speak of natural right, of a law anterior to man, of the divine law, of conscience, of a social contract, of a tacit contract ». Or, ces expressions ne forment qu'une « oblique and winding method », laquelle

Par ailleurs, chez Veblen comme chez les autres contempteurs de l'économie politique vus précédemment, la critique épistémologique débouche sur la critique politique du *laissez-faire*. Sur ce sujet, la charge contre Mill est ambiguë. D'un côté, la remise en cause par Mill de la psychologie hédoniste mécanique va conduire à remettre en question le deuxième « canon » de la science économique, à savoir la croyance en un progrès humain (*meliorative trend*) indépendant de la volonté individuelle, la foi en un « benign order of nature », dont l'acmé est symbolisé par Bastiat et son dogme de l'« harmony of interests » (Veblen 1900, p. 159)⁶¹. Ainsi, grâce à Mill (et à Cairnes qui a abondamment combattu les idées de Bastiat) le résultat de l'activité humaine mue par le seul « désir de richesse » peut prendre une forme qui n'est plus forcément « serviceable to the community » : « hence *laissez-faire* ceases to be a sure remedy for the ills of society » (Veblen 1900, p. 154). Mais d'un autre côté, Veblen affirme que Cairnes, malgré sa critique de Bastiat, n'a pas pour autant « thereby put the order of nature bodily out of the science » (*ibid.*, p. 159). On comprend donc qu'à *fortiori* Mill n'a pas non plus réussi. Veblen conclut d'ailleurs son article en soutenant que l'économie politique « in Cairnes's time » – ce qui *de facto* implique Mill – est toujours et encore fondée sur les préconceptions « utilitarians, – in substance the natural-rights preconception », selon laquelle « unrestrained human conduct will result in the greatest human happiness ». Veblen en veut pour preuve la supposition alors très répandue que « what is normal is also right » (*ibid.*, p.166)⁶² :

« the economists [...] not only are concerned to find out what is normal and to determine what consummation answers to the normal, but they also are at pains to approve that consummation » (Veblen 1900, p. 166).

« announces uncertainty and embarrassment » à reconnaître le seul vrai principe, celui du plus grand bonheur (Bentham 1838, p. 341).

⁶¹ Eu égard à ce que nous avons dit plus haut au sujet de la proximité entre Durkheim, Comte et Hayek autour de la notion d'ordre spontané, il est intéressant de noter que Veblen appuie indirectement notre réflexion, puisqu'il considère que cette idée d'ordre harmonieux naturel « fell into shape as a belief in an organic or quasi-organic (physiological) life process on the part of the economic community or of the nation » (Veblen 1900, p. 150-1), et qu'il cite justement Comte comme auteur illustrant cette conception (*ibid.*, p. 150, note 2). S'il cite également, et à juste titre selon nous, Roscher, Schaeffle, Wagner, Spencer et « the early socialists », en revanche son inclusion de Mill nous paraît plus discutable.

⁶² Comme auparavant chez Durkheim, l'allusion à la guillotine de Hume est évidente mais pourtant non énoncée.

Cette « often unavowed identification » du normal avec le « bien (*right*) » (*ibid.*) légitime en apparence le préjugé populaire très répandu selon lequel l'économie politique démontre la supériorité de tel ou tel modèle social. Veblen note que Cairnes a bien écrit contre ce préjugé, mais qu'il n'a lui-même pas tout à fait réussi à en sortir. En revanche, rien n'est dit de spécifique sur Mill lequel a pourtant, nous le montrerons dans le chapitre suivant, exprimé des positions plutôt anti-naturalisantes sur cette question (voir chapitre 2, section 2.1.3).

Conclusion : points de convergence et de divergence de ces critiques

Au terme de ce premier examen des critiques adressées aux classiques et à Mill en particulier, il s'avère que la charge contre la prétention à l'universalité présente plusieurs facettes. Elle se décline principalement selon trois axes. La remise en question est d'abord épistémologique. Tous les auteurs étudiés, à l'exception de Veblen, fustigent la soi-disant universalité du « desire of wealth » millien. Mill postulerait une nature humaine abstraite universelle. En revanche, tous sans exception considèrent que les lois économiques qui en découlent sont présentées comme des vérités absolues. En outre, tous ces penseurs, à l'exception cette fois de Roesler, considèrent que ces abstractions universalisantes découlent du rationalisme des Lumières, et en particulier des théories du droit naturel. Schmoller et Knies vont jusqu'à affirmer que Mill ne tient pas compte des institutions particulières britanniques, donc néglige le caractère national, politique (par opposition à cosmopolitique) de son discours économique. *In fine*, si la pensée de Mill est parfois reconnue comme moins dogmatique que celle de ses confrères économistes, elle n'en est pas moins blâmée en étant dans ce cas dépeint comme un parangon d'incohérence – geste disqualifiant que l'on retrouvera abondamment chez Marx (voir partie 2).

La critique est ensuite systématiquement portée sur le terrain politique, et est présentée comme un corollaire de cette épistémologie viciée. Il s'agit en effet pour tous ces protagonistes de vilipender le *laissez-faire* et l'idée d'harmonie spontanée des intérêts égoïstes qui seraient contenus dans les principes économiques de Mill et des classiques. Veblen se fait encore plus précis et rattache ce travers à la croyance prétendument répandue chez les économistes d'après laquelle ce qui est naturel – ou normal – est bien – ou juste (*right*). Même si en toute rigueur chez Veblen la confusion n'est pas entre l'*être* et le *devoir être* mais entre le *normal* et le *devoir être*, il rejoint pour l'essentiel le jugement de Durkheim sur l'incapacité de Mill (et de ses

confrères) à faire la distinction entre l'art et la science. Enfin, on trouve en sus chez Knies, Roesler et Schmoller une dénonciation de l'universalité de la propriété privée – comme chez Marx – qui fait écho chez Durkheim à ses attaques à l'encontre d'une naturalisation de l'héritage.

La critique vient porter ses dernières fourches caudines sur le plan moral, dans la mesure où Durkheim relie cette prétention millienne à postuler un universel appât du gain à la philosophie morale utilitariste. Or, sur ce point, il est intéressant de noter que la position de Veblen apparaît être à rebours de celle de Durkheim, puisque nous avons vu qu'il créditait justement Mill d'un naturalisme moins grand du fait même de ses conceptions utilitaristes idiosyncratiques.

Loin d'être monolithique, la critique est donc très contrastée et parfois dissonante, les arguments des uns étant parfois les contre-arguments des autres, comme cela se voit dans le cas de leur traitement de l'utilitarisme. Mais cela se voit également sur la question de la filiation entre l'économie avec la philosophie des Lumières, ou plutôt le droit naturel : si tous les critiques estiment que l'économie classique procède d'un oubli de la dimension politique des problèmes économiques et d'une fascination pour une nature humaine abstraite, nous avons vu que Roesler juge que cela provient de *l'abandon* par les économistes du droit naturel, là où les trois autres critiques incriminent ce même *Naturrecht* comme la cause de cette fascination.

Nous proposons d'examiner consécutivement, dans le chapitre qui suit, la pertinence de chacun de ces trois aspects de la critique. Nous réserverons l'évaluation de la critique de la prétention à l'universalité de la propriété privée soulevée par les historistes allemands pour la partie 2 sur Marx, dont elle constitue l'objet central de la discussion.

Chapitre 2. Mill, avocat de la critique

« The chief fruit which I carried away from the [French] society I saw, was a strong and permanent interest in Continental Liberalism, of which I ever afterwards kept myself au courant, as much as of English politics : a thing not at all usual in those days with Englishmen, and which had a very salutary influence on my development, keeping me free from the error always prevalent in England, and from which even my father with all his superiority to prejudice was not exempt, of judging universal questions by a merely English standard » (Mill, *Autobiography*, 1873, p. 64).

Introduction

Dans ce discours généralisant sur les économistes, la figure de Mill ne peut qu'interroger. D'ailleurs elle a interrogé. Sans doute du fait d'une moins grande méconnaissance, les critiques britanniques les plus sarcastiques de l'économie ont dans leur grande majorité, contrairement à ceux évoqués dans le chapitre précédent, réservé un traitement de faveur à Mill sur cette question de la prétention à l'universalité. Ainsi, quand Olivier Robert rappelle que Harrison prend le contre-pied de « l'économie politique [qui] prétend établir [...] des lois dont elle se croit [...] autorisée à affirmer l'universalité » en rapportant la production et l'accumulation « à un instinct supposé constitutif de la nature humaine (le désir de richesse) » (Robert 1995, p. 963), Robert omet de dire que Mill est notablement exempt de la critique. Harrison, qui peut être considéré comme l'un de ceux qui a ouvert le *Methodenstreit* anglais (si tant est qu'on puisse utiliser ce terme), sauve Mill de cette « whole literature of spurious economics » qui soutient « a tissue of pretended laws of industry » (Harrison 1865, p. 274) :

« No man certainly could think of suggesting that he [J. S. Mill] was liable to the charge he, to whom England largely owes the true conception of social laws. To Mr. Mill we owe the knowledge that the facts of society are more modifiable than any other, and are so precisely in the degree in which we know their laws. Nor in any line of his writing is this truth forgotten » (Harrison 1865, p. 297).

Peut-être parce les économistes historistes anglais connaissaient mieux les thèses de leur compatriote que les autres critiques d'autres pays, ils n'ont non seulement jamais vraiment attaqué Mill mais ils l'ont au contraire quasiment toujours sauvé sur la question de la prétention à l'universalité (comme ils ont systématiquement épargné Smith, à la différence des critiques précédents). Ainsi en va-t-il de l'essentiel de l'œuvre de Thomas E. Cliffe Leslie (1870; 1873; 1874; 1875a; Leslie 1875b) qui a pourtant beaucoup remis en cause l'étroitesse de l'hypothèse de « desire of wealth ». Le même commentaire s'applique à une bonne part de celle de William Cunningham (1889; 1891a; 1892; 1894) en dépit de sa critique de l'hypothèse millienne de concurrence (Cunningham 1891a; 1891b), et même à l'œuvre de John Kells Ingram. Ce dernier, malgré des mots parfois acides envers de présumées incohérences de Mill, sait gré en même temps aux « travaux de Mill (*labours of Mill*) » d'avoir « réduit les prétentions extravagantes (*extravagant pretensions*) grâce à deux modifications »⁶³ : en regardant tous ses raisonnements comme purement hypothétiques et en distinguant la science de l'art (Ingram 1888, p. 151-2; voir aussi Ingram 1879).

Nous nous proposons d'explicitier et de développer dans ce chapitre la pertinence de ces deux arguments et de discuter également le lien supposé entre l'économie politique de Mill son utilitarisme qui est soulevé par Durkheim et Veblen.

2.1 « Désir de richesse » et relativisme chez Mill

Les critiques de l'*homo œconomicus* opèrent, selon nous, un contresens sur la fonction même de l'abstraction au sein du cadre théorique millien. Comme nous l'avons souligné précédemment, ils associent l'abstraction que constitue l'hypothèse de « désir de richesse » à une prétention à la généralité, voire à l'universalité. Or Mill, au contraire, la conçoit justement

⁶³ Cette remarque d'Ingram concerne aussi Cairnes.

comme une *particularisation*, ou autrement dit, comme une méthode qui *limite la validité* des théories économiques. En effet, dans ses deux grands écrits d'épistémologie économique – son *Essay on the Definition of Political Economy* (1836) et son *System of Logic* (1843) – ainsi que dans ses *Principles* (1848), Mill affirme clairement le caractère limité du domaine de validité de l'économie politique *du fait même que cette science est fondée sur l'hypothèse du « desire of wealth »*.

On peut en outre déceler une évolution au cours de son œuvre qui va vers un renforcement de ce relativisme initial, avec l'accent mis progressivement sur l'importance des institutions sociales qui rendent possible ce désir, et conséquemment une circonscription de plus en plus renforcée du degré d'applicabilité des lois économiques.

2.1.1 L'économie comme science « abstraite et hypothétique » : une conception relativiste posée dès l'*Essay* de 1836

Mill peut être à bon droit regardé comme l'un des premiers théoriciens à légitimer le recours à l'*homo œconomicus*, revendiquant clairement l'idée que la science économique repose sur une vision réductrice de l'homme, qui fait de lui un être mû exclusivement par son intérêt égoïste. Dans un passage de son fameux essai intitulé « On the Definition of Political Economy, and on the Method of Investigation Proper to It » (publié en 1836 mais en réalité rédigé dès 1829-30) – passage qui sera repris quasiment *verbatim* dans le *System of Logic* (J. S. Mill 1843a, p. 901-2) –, Mill pose que :

« [Political Economy] is concerned with [man] solely as a being who desires to possess wealth [...]. It predicts only such of the phenomena of the social state as take place in consequence of the pursuit of wealth. It makes entire abstraction of every other human passion or motive; except [...] aversion to labour, and desire of the present enjoyment of costly indulgences » (J. S. Mill 1836, p. 321-2).

Mill retient donc en fait trois hypothèses comportementales de base : le désir de richesse et deux mobiles qui viennent contrarier ce désir, « l'aversion pour le travail » faisant obstacle directement à la production de richesse, « le désir de la jouissance immédiate de plaisirs

coûteux » obérant l'accumulation de richesses⁶⁴. Il ne fait néanmoins aucun doute qu'il regarde cette conception fruste de l'homme comme une stricte hypothèse qui n'a pas vocation à décrire la réalité. Car il précise d'emblée qu'il ne s'agit pas là d'un tableau réaliste de l'activité humaine mais d'une abstraction nécessaire pour permettre une étude scientifique de certains phénomènes :

« Not that any political economist was ever so absurd as to suppose that mankind are really thus constituted, but because this is the mode in which science must necessarily proceed. When an effect depends on a concurrence of causes, these causes must be studied one at a time, and their laws separately investigated, if we wish, through the causes, to obtain the power of either predicting or controlling the effect » (J. S. Mill 1836, p. 322 repris dans le *System of Logic*, p. 902).

Adoptant un point de vue résolument individualiste (au sens méthodologique du terme) en sciences sociales, il considère que tout phénomène social est la somme de facteurs individuels ou plutôt de « forces » individuelles, c'est-à-dire de motivations individuelles à agir. Cette conception, à l'œuvre implicitement dans l'*Essay*, sera formulée très clairement dans le *System of Logic* où Mill la désigne par le terme de principe de la « Composition of Causes » (J. S. Mill 1843a, p. 879) :

« The effect produced, in social phenomena, by any complex set of circumstances, amounts precisely to the sum of the effects of the circumstances taken singly » (J. S. Mill 1843a, p. 895).

Mill juge que cela caractérise typiquement la science physique, science dans laquelle les forces s'additionnent les unes aux autres. La méthode idoine en science sociale, et donc en économie politique, est ainsi la méthode « physique », qu'il nomme aussi « concrete deductive » (dans le chapitre IX du *System of Logic*). Surtout, Mill a conscience que l'action d'un individu s'explique par un entrelacs de motivations extrêmement complexes (les traditions, les valeurs, etc.). Reste que pour déterminer comment un individu agit selon ces multiples motivations, il convient d'abord d'isoler chacune d'elle pour en déterminer son effet propre. Ce n'est donc pas par myopie que Mill opère la réduction des comportements humains à un déterminant quasi exclusif, mais uniquement par souci analytique. Mill conçoit l'économie politique comme

⁶⁴ Mill ajoute qu'un quatrième désir lié au principe de population doit parfois être pris en compte : l'« instinct of multiplication » (J. S. Mill 1848a, p. 361; 1836, p. 323).

une science « abstract » ou « hypothetical » (J. S. Mill 1836, p. 325; 333; J. S. Mill 1843a, p. 900; J. S. Mill 1848a, p. 239), c'est-à-dire reposant sur l'isolement d'un comportement spécial : le désir de richesse (associé à l'aversion pour le travail et le désir de jouissance par la consommation). Par « hypothétique » il faut entendre que cette science détermine ce que *seraient* les phénomènes sociaux *si* cette cause spéciale agissait seule ; elle est donc « abstraite » dans la mesure où elle fait abstraction de toute « disturbing causes » (c'est-à-dire notamment les motivations qui constituent la coutume) qui, dans la réalité, provoqueraient d'autres comportements et donc d'autres phénomènes socio-économiques. Les lois économiques n'ont donc rien d'« éternel » ou d'« atemporel ». Elles sont au contraire des « tendances » (J. S. Mill 1836, p. 337; J. S. Mill 1843a, p. 899; 910) puisqu'elles indiquent ce qui se produirait *si* les individus n'étaient mus que par leur « désir d'acquérir la plus grande quantité de richesse avec le moins de travail possible » (J. S. Mill 1843a, p. 903, citant son propre *Essay* de 1836).

Les détracteurs de Mill préconisaient, nous l'avons vu, la prise en compte des faits dans toute leur diversité historique et nationale. Or, si Mill revendique certes la méthode hypothético-déductive (qu'il appelle « *a priori* »), affirmant que « it is vain to hope that truth can be arrived at [...] while we look at the facts in the concrete, clothed in all the complexity with which nature has surrounded them, and endeavour to elicit a general law by a process of induction » (J. S. Mill 1836, p. 329), il exhorte néanmoins l'économiste à étudier les faits :

« Although [...] a philosopher be convinced that no general truths can be attained in the affairs of nations by the *à posteriori* road, it does not the less behove him [...] to sift and scrutinize the details of every specific experiment. Without this, he may be an excellent professor of abstract science, [yet] he must rest contented to take no share in practical politics ; to have no opinion, or to hold it with extreme modesty, on the applications which should be made of his doctrines to existing circumstances » (J. S. Mill 1836, p. 333).

On sait que la rencontre intellectuelle avec Comte en 1837 a transformé en partie l'épistémologie économique de Mill⁶⁵. Ainsi, l'*Essay* de 1836 développe une méthodologie

⁶⁵ Voir par exemple Ashley (1909, p. xv-xvi). Mill découvre Comte pour la première fois en 1829 via la lecture du *Système de politique positive*, sur les conseils de son ami positiviste Gustave d'Eichthal. Cette lecture le fait rompre partiellement avec le benthamisme. Mill lit ensuite avec enthousiasme les trois premiers tomes du *Cours*

ricardienne, essentiellement basée sur la déduction, et qui fait de l'économie une science autonome. Alors que lorsqu'il écrit le *System of Logic*, Mill a été entre-temps marqué du sceau comtien et concède que l'économie ne saurait revendiquer une pleine autonomie : elle ne constitue plus qu'une de ces « distinct and separate, *though not independent*, branches or departments of sociological speculation » (J. S. Mill 1843a, p. 901, n. s.). Mais pour ce qui est du caractère tendanciel des lois, cela ne constitue pas en tant que tel un acquis de l'influence comtienne. Car Mill récusait *ab initio* toute position absolutiste – même si ses écrits ultérieurs, on va le voir, ont accentué ce caractère relatif de l'économie – et souligne donc dès l'*Essay* avec insistance combien les analyses économiques « are only true [...] in the abstract » (J. S. Mill 1836, p. 326). Il va même jusqu'à regretter que « this definition of man is not formally prefixed to any work on Political Economy » et qu'ainsi elle est « in danger of being forgotten ». Loin des déclarations triomphalement universalisantes, il soutient modestement :

« All that is requisite is, that he [the economist] be on his guard not to ascribe to conclusions which are grounded upon an hypothesis a different kind of certainty from that which really belongs to them » (J. S. Mill 1836, p. 326).

Il est néanmoins vrai que l'hypothèse du désir de richesse possède aux yeux de Mill une prééminence toute particulière en termes de réalisme. Comme le font remarquer judicieusement Collini, Winch et Burrow : « after all, hypothetical reasoning could proceed from any premise » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 136). Or, si dans l'*Essay* Mill ne réduit de toute évidence pas l'homme à un être exclusivement avide d'argent, il affirme toutefois que dans « certain departments of human affairs », il se trouve que « the acquisition of wealth is the main and acknowledged end ». Le « desire of wealth » constitue bien une hypothèse qui « of all hypotheses equally simple, is the nearest to the truth » (J. S. Mill 1836, p. 323). Dans l'*Essay*, Mill défend donc une conception de l'abstraction qui ne s'oppose pas à l'applicabilité concrète : les lois économiques ne sont pas exclusivement vraies abstraitement puisque « that which is true in the abstract, is always true in the concrete with proper *allowances* » (J. S. Mill 1836, p. 326, italiques dans l'original). Reste que, loin d'être atemporelles et universelles, les

de philosophie positive en 1837, comme il l'évoque dans sa lettre à Comte du 8 novembre 1841 (J. S. Mill 1963a, p. 489). Il entame alors une correspondance avec Comte de 1841 à 1847 avant une rupture définitive entre les deux penseurs. Mill sera, entre autres, déçu par le quatrième volume du *Cours*, celui qui porte justement sur l'économie politique, du fait du rejet comtien de la psychologie comme fondement de la science sociale.

vérités de l'économie politique ne concernent que des « *parts of human conduct which have pecuniary advantage for their direct and principal object* » (J. S. Mill 1836, p. 327, n. s.), c'est-à-dire les sphères de la production et du commerce. *A contrario*, « with respect to those parts of human conduct of which wealth is not even the principal object, to these Political Economy *does not pretend* that its conclusions are applicable » (J. S. Mill 1836, p. 322-3, n. s.). Les prétentions heuristiques de l'économie politique sont donc clairement limitées aux phénomènes relatifs à l'acquisition et à l'échange des richesses, non aux autres sphères d'activité sociale. Mais cela veut aussi dire que, à s'en tenir à l'*Essay*, on peut interpréter Mill en disant qu'il laisse entendre que *tous* les phénomènes à l'intérieur de cette sphère d'activité formée par le commerce et la production seraient en tout temps et en tous lieux gouvernés par la recherche intéressée du gain.

Il faudra attendre le *System of Logic* pour qu'une telle lecture soit démentie et que soit affirmé haut et fort le caractère non universel et non atemporel de cet axiome comportemental qu'il va limiter à *certaines institutions sociales historiques particulières*.

2.1.2 Un relativisme accentué avec la prise en compte des institutions à partir de 1843

L'idée que les lois économiques ne sont que de simples tendances qui valent abstraitement est entièrement reprise dans le *System of Logic*, comme en témoigne les références précédentes qui, comme nous l'avons fait remarquer, y ont été reproduites parfois mot pour mot. L'idée que la méthode hypothético-déductive, propre aux « branches spéciales » de la science sociale comme l'économie, est par essence limitée est même plus clairement réaffirmée : « The deductive science of society will not lay down a theorem, asserting in an universal manner the effect of any cause » (J. S. Mill 1843a, p. 899). Et si pour Mill quelque chose peut être dit « universel » dans le monde social, ce ne sont pas les théorèmes économiques mais au contraire le « universal *consensus* » qui y règne (*ibid.*, italique de l'auteur), c'est-à-dire l'interdépendance qui relie tous les phénomènes sociaux – une notion qu'il emprunte notamment à Comte (cf. J. S. Mill 1843a, p. 918-9; et J. S. Mill 1865, p. 305) et qui sera également prisee par Durkheim (voir par exemple Durkheim 1893). Dit autrement, ce qui est

universel pour Mill c'est la complexité des phénomènes sociaux, non les lois économiques qui sont au contraire des abstractions, des simplifications⁶⁶.

Mais la grande œuvre philosophique de Mill ne va pas en rester là et introduit un degré supplémentaire de relativité en précisant le contexte institutionnel qui rend possible la libre poursuite par des individus de leur désir de richesse : *la concurrence (competition)*. Puis ce sera au tour des *Principles* d'introduire un autre concept relatif aux institutions : la *coutume (custom)*. Ce faisant, Mill va circonscrire radicalement la validité des lois économiques selon trois paramètres.

2.1.2.1 La concurrence, institution limitée à quelques nations

Précisons d'abord que, par rapport à l'*Essay* de 1836, Mill limite désormais dans le *System of Logic* le domaine de validité de l'économie politique – du moins lorsqu'il s'agit des lois de la distribution – à l'économie capitaliste concurrentielle :

« English political economists [...] discuss the laws of the distribution of the produce of industry, on a supposition [...] that the produce is “shared among three classes, altogether distinct from one another, labourers, capitalists, and landlords; and that all these are *free agents, permitted in law and in fact to set* upon their labour, their capital, and their land, *whatever price they are able to get for it* [...]” » (J. S. Mill 1843a, p. 903, n. s.). (2)

La concurrence (*competition*) était certes déjà mentionnée dans l'essai de 1836 mais seulement en passant (J. S. Mill 1836, p. 322). Là en revanche, Mill tire explicitement toutes les conséquences de cette hypothèse, posée maintenant comme tout autant nécessaire que le « désir de richesse ». Cinq ans plus tard, dans les *Principles*, l'hypothèse de concurrence semble même être devenue primordiale par rapport à celle du « desire of wealth » – expression qui n'apparaît d'ailleurs qu'une seule fois dans tout l'ouvrage (J. S. Mill 1848a, p. 105). Car, dans cet opus, la seule véritable remarque épistémologique d'importance relative à la question des hypothèses fondamentales en économie est la suivante :

⁶⁶ Mill maintiendra en revanche contre Comte que c'est cette même complexité, cet enchevêtrement des causes sociales, qui justifie une étude séparée des phénomènes sociaux, c'est-à-dire de procéder par abstraction. L'économie politique trouve ainsi sa raison d'être en ce qu'elle constitue les prolégomènes de la science sociale, « as the necessary basis of the higher branches of the [social] science » (J. S. Mill 1865, p. 306 note).

« Only through the principle of competition has political economy any pretension to the character of a science. So far as rents, profits, wages, prices, are determined by competition, laws may be assigned for them. [...] As an abstract or hypothetical science, political economy cannot be required to do, and indeed cannot do, anything more » (J. S. Mill 1848a, p. 239).

Alors que l'école historique allemande tempêtait contre le mépris des économistes à l'égard des faits économiques, Mill prend le temps de préciser, dans le livre II des *Principles* qui porte sur la distribution, la diversité et l'historicité des situations de concurrence. Il évoque ainsi d'abord la lente émergence du droit de propriété (chapitre i et ii) et de la division de la société en classes (chapitre iii), puis l'importance des coutumes dans les opérations liées aux échanges (chapitre iv). Les chapitres v à x proposent ensuite de traiter les « states of economical relation [...] in which competition has no part » (J. S. Mill 1848a, p. 244), où Mill fournit une véritable analyse de sociologie économique de l'esclavage et des différents modes de tenure en dehors du monde anglo-américain. En particulier, passant en revue la situation en Suisse, en Belgique Flamande, en Norvège, dans le Palatinat, il montre que les incitations à produire et à investir sont variables selon un certain nombre de paramètres incluant le type de propriété privée et la taille des exploitations. Au total, Mill consacre les dix premiers chapitres du livre II (soit plus de 130 pages dans l'édition des *Collected Works*) à ces cas extra-concurrentiels et seulement six chapitres (totalisant moins de 100 pages) à la répartition entre trois classes sous le régime concurrentiel⁶⁷.

Une autre preuve de l'importance accordée aux institutions à partir des *Principles* est l'introduction d'un concept nouveau (au chapitre iv du livre II) : celui de « coutume (*custom*) » que Mill oppose justement à la « competition » dès lors qu'il s'agit de déterminer la répartition primaire des revenus. Mill ne donne pas de définition précise du concept de coutume. Mais on comprend qu'il entend par là un ensemble d'obligations tacites et explicites qui fixent les comportements des individus les uns par rapport aux autres. Si l'hypothèse de désir de richesse reste sans nul doute implicitement présente dans les *Principles* et apparaît sous d'autres formulations⁶⁸, reste qu'en plaçant davantage l'accent et de manière croissante à

⁶⁷ Sur l'importance de cette approche historique de Mill et sa proximité avec celle de l'historien Henry Maine, (dont il est utile de rappeler qu'il a inspiré Cliffe Leslie, un des fondateurs de l'école historique anglaise) voir Collini et al. (1983, p. 145-8).

⁶⁸ Mill évoque ainsi le « desire of accumulation » (J. S. Mill 1848b, p. 736-8) ou le « desire of acquisition by industry » (J. S. Mill 1848b, p. 890).

partir de 1843 sur ce cadre socio-juridique qu'est la concurrence, Mill va préciser très nettement l'historicité de ce dernier et donc des lois échafaudées sur sa base.

Mill va introduire une première limitation à l'applicabilité des théories économiques. Dans le passage (2) précité p. 63, les guillemets renvoient à la recension que Mill a lui-même écrite au sujet d'une publication de Miss Martineau publiée en 1834 dans le *Monthly Repository Economy*. En effet, dès 1834 Mill y fustige la « almost irresistible tendency of the human mind to become the slave of its own hypotheses » à laquelle succombe la plupart des traités d'économie politique, les conduisant à prendre à tort des « arbitrary conditions [...] for laws of nature » (J. S. Mill 1834, p. 226). Mill illustre concrètement son propos en affirmant que « the conclusions of the science [...] require to be revised » dans le cas des « West Indies », où les capitalistes en tant que tels ne sont pas séparables des propriétaires fonciers ; de même dans le cas de l'Inde (où l'Etat est seul propriétaire foncier), de la France (où les trois classes sont souvent réduites à une seule, le paysan étant propriétaire du sol et de ses instruments de production) et de l'Irlande (où les travailleurs agricoles et les capitalistes se confondent) (*ibid.*)⁶⁹. Quels pays sont donc alors concrètement concernés par les analyses économiques ? Mill va alors jusqu'à préciser que les lois de l'économie sont fondées « on a supposition which is scarcely realized anywhere out of England and Scotland » (J. S. Mill 1843a, p. 903, n. s.). Quelques pages plus loin il réaffirme cette idée :

« In political economy for instance, empirical laws of human nature are tacitly assumed by English thinkers, which are calculated only for *Great Britain and the United States*. Among other things, an intensity of competition is constantly supposed, which, as a general mercantile fact, exists in *no country in the world except those two*. An English political economist, like his countrymen in general, has seldom learned that it is possible that men, in conducting the business of selling their goods over a counter, should care more about their ease or their vanity than about their pecuniary gain. Yet those who know *the habits of the Continent of Europe* are aware how apparently small a motive often outweighs the desire of money-getting,

(3)

⁶⁹ On peut être étonné de ce que Mill n'a pas affirmé la dimension relative des institutions marchandes étudiées par l'économie politique dans l'essai de 1836 alors même qu'il en parle dès 1834, comme le montrent ces extraits. Une explication possible tient à ce que l'*Essay* a été en réalité écrit dès 1829-30, au moment où Mill a commencé seulement à découvrir Comte et les Saint-Simoniens (cf. note 65 et 125).

even in the operations which have money-getting as their direct object » (J. S. Mill 1843a, p. 906, n. s.).

A la lumière de ces extraits, on comprend que pour Mill la prémisse comportementale des économistes n'est pas une donnée anthropologique universellement vérifiée et se limite à quelques rares pays. Et comme le montre la fin de la citation, c'est jusque dans la sphère de la production et de l'échange, que sur le continent européen les individus sont rarement mus par un esprit de lucre, contrairement aux déclarations plus confiantes de l'*Essay* « On the Method... ». Loin d'être à prétention universelle, l'économie politique apparaît comme une science taillée sur mesure pour les seuls pays anglo-saxons. Dès lors, Mill pose comme première limitation à la validité de l'économie politique que ses lois ne concernent qu'un *nombre très restreint de pays*.

2.1.2.2 La concurrence, institution moderne

En second lieu, les *Principles* viennent préciser que la disposition égoïste et son pendant institutionnel qu'est la libre concurrence est une caractéristique des sociétés anglo-saxonnes uniquement *modernes* :

« Competition, in fact, has only become in any considerable degree the governing principle of contracts, at a comparatively modern period. The farther we look back into history, the more we see all transactions and engagements under the influence of fixed customs » (J. S. Mill 1848a, p. 240).

Ce propos de Mill – qu'on pourrait croire tout droit tiré de Polanyi (Arensberg, Polanyi, et Pearson 1957, chap. XII & XIII) – souligne que ce n'est qu'au risque d'un anachronisme illusoire qu'on prétendrait appliquer aux sociétés antérieures les lois économiques, dans la mesure où la quête individuelle du gain a traditionnellement toujours été « encastrée (*embedded*) » – pour reprendre le mot de Polanyi – dans un ensemble d'obligations morales et politiques édictées par la société ou la communauté, et s'imposant aux décisions autonomes des individus. Ces règles sociales, c'est ce que Mill désigne à travers le terme de « custom » qui apparaît dans la citation ci-dessus, c'est-à-dire d'« obligations [...] determined by the usage or law of the country » (J. S. Mill 1848a, p. 242). La coutume correspond donc à un ensemble d'obligations tacites ou explicites qui contrarient le libre choix égoïste et que l'on retrouve dans toutes les sociétés, à toutes les époques. La concurrence qui s'observe dans les pays anglo-saxons, *a contrario*, a une origine récente, puisqu'elle a d'abord

été historiquement précédée par la coutume. En effet, Mill dresse un tableau général de l'évolution des rapports juridiques : dans les sociétés règne d'abord « the law of the strongest ». Ensuite, « every relaxation of it has a tendency to become a custom, and every custom to become a right. Rights thus originating, and not competition in any shape, determine, in a rude state of society, the share of the produce » (J. S. Mill 1848a, p. 240). Mill est là encore très attentifs aux faits, passant en revue dans la suite du même chapitre un certain nombre de coutumes propres à différents pays (l'Inde, la région de Naples) et à différentes périodes de leur histoire au sujet de la répartition du produit de la terre (J. S. Mill 1848a, p. 240-2). Aussi, il affirme que « [n]ever until late times have the conditions of the occupancy of land been (as a general rule) an affair of competition ». Si donc dans l'esprit de Mill, la concurrence est un phénomène récent, il s'ensuit logiquement que les lois fondées sur l'hypothèse de concurrence ne peuvent avoir, elles aussi, qu'une validité limitée à la modernité (anglo-saxonne). Ainsi, en guise de conclusion de la présentation de la théorie de la rente différentielle, Mill affirme dans les *Principles* que cette loi est « only true in so far as the persons concerned are free from the influence of any other motives than those arising from the general circumstances of the case, and are guided, as to those, by the ordinary mercantile estimate of profit and loss » (J. S. Mill 1848a, p. 422). Cette hypothèse d'un « ordinary mercantile estimate » – qui n'est rien d'autre qu'une autre formulation du « desire of wealth » – Mill en souligne toute l'exceptionnalité dans l'étude de cas concrets individuels en ajoutant que :

« This constitutes a law of rent, as near the truth as such a law can possibly be : though of course modified or disturbed in individual cases, by pending contracts, individual miscalculations, the influence of *habit*, and even the *particular feelings* and *dispositions* of the persons concerned » (J. S. Mill 1848a, p. 423, n. s.).

Tout ceci semble répondre – par anticipation, encore une fois – à une des critiques émises par William Whewell au sujet de la théorie de la rente ricardienne. Dans son introduction au recueil de textes de Richard Jones intitulé *Literary Remains* – œuvre qui vise spécifiquement David Ricardo – Whewell s'élève contre les défenseurs actuels de cette théorie qui prétendent parfois « that there is everywhere, in the distribution of wealth [...] a *tendency* to conform to the formulas [...]. To this the reply is, that it is not the obstacles to the tendency which are the exceptional case, but the tendency itself » (Whewell in Jones 1859, p. xiv-xv, italique dans le texte). Mill n'est pas nommé explicitement parmi les accusés (Whewell ne cite en fait aucun nom) mais il n'est pas non plus mentionné parmi les exemptés ; en outre la référence à la notion de « tendency » paraît bien le viser ; et Mill est bien un des grands propagateurs de

cette doctrine ricardienne. Certes, Whewell sait gré notamment à « Mr. John Stuart Mill [...] in his *Principles of Political Economy* [who] adopted [Jones's] classification of Peasant Proprietors, Metayers, and Cottiers, in addition to common or Farmers' rents » (*ibid.*, p. xvii). Mais cette remarque ne concerne pas la notion de tendance. Il est donc difficile de savoir si la polémique engage Mill⁷⁰. En tous les cas, sur le fond, Whewell est d'accord avec la conception millienne de la science sociale comme étude de forces. Il diverge simplement sur l'importance relative qu'il faut attribuer à chacune d'elle dans la théorie de la rente. En effet, cette dernière repose sur une hypothèse (ou force) essentielle, à savoir que les terres sont accessibles au fermier et que le capital du fermier est mobile. Or, dans la réalité d'autres facteurs comme « the original structure of nations, their early history, customs and habits » expliquent la rente « in a degree indefinitely greater than the mobility of capital and the consequent changes of tenure » (Whewell in Jones 1859, p. xvi). Ainsi, « this doctrine of a universal tendency in the social world to reduce rents to the form of the Ricardian definition » n'a que peu d'intérêt heuristique vis-à-vis des phénomènes concrets ; elle équivaudrait à dire en physique que toutes les choses matérielles *tendent* à être soumises à la gravité et donc à s'aplatir, « to which the reply would be, that these tendencies are counteracted by opposite tendencies of the same order, and thus have only a small share in shaping the earth's surface » (*ibid.*). En regard des prises de position relativistes de Mill que nous avons mises en exergue, nous pouvons dire que cette critique, si elle pouvait encore être adressée à l'*Essay* de 1836, n'est plus valable à partir du *System of Logic*. Et elle est complètement hors de propos vis-à-vis des *Principles* qui sont en totale harmonie avec ce point de vue. Enfin en 1865, en réponse directe aux attaques de Comte à l'encontre de l'économie politique, Mill affirme dans *Auguste Comte and Positivism* qu'aucun économiste ne « pretend that the laws of wages, profits, values, prices, and the like, set down in their treatises, would be strictly true, or many of them true at all, in the savage state (for example)... » (J. S. Mill 1865, p. 305).

Finalement, le domaine de validité de l'économie politique est radicalement limité, aussi bien *spatialement* (cantoné aux pays anglo-saxons) que *temporellement* (la modernité)⁷¹.

⁷⁰ Voir les éléments de réponse à cette question proposés par De Marchi (1974, p. 134-5).

⁷¹ On pourrait penser que, avec l'avènement de la modernité et le recul des coutumes au profit de l'individualisme que fait observer Mill, les comportements motivés par le gain seraient amenés à s'étendre à l'échelle planétaire, rendant à terme le « désir de richesse » moins particulier aux économies anglo-saxonnes. Mais Mill suggère étonnamment l'idée contraire dans le chapitre vi du livre IV des *Principles* : une fois arrivées à « l'état stationnaire », les sociétés pourront enfin connaître, nous dit-il, une période où le but principal des

2.1.2.3 L'affirmation de la relativité du caractère humain

Cette double limitation liée au cadre socio-historique se parachève en dernier lieu sur un troisième obstacle plus radical. Car même dans le cas de pays comme l'Angleterre ou les États-Unis à l'époque moderne, Mill estime que les lois économiques restent radicalement *tendancielles* ou partielles, dans la mesure où même dans ces pays le « désir de richesse » peut être contrecarré par la coutume dans les opérations ayant trait au commerce et à la production. On en revient donc à la première limitation de l'*Essay* de 1836, sauf que dans les *Principles*, le caractère réaliste du désir de richesse dans la sphère de la production et de la distribution n'est plus affirmé. Cette hypothèse n'est plus déclarée comme étant « of all hypotheses equally simple, [...] the nearest to the truth », comme cela était le cas dans l'*Essay* (voir section 2.1.1) mais aussi dans le *System of Logic* (J. S. Mill 1843a, p. 902).

2.1.2.3.1 La faiblesse du désir de richesse sur le marché anglais et européen

Cette perte de réalisme se traduit, dans les *Principles*, par le fait que Mill soutient que, même dans les pays anglo-saxons de son époque, la coutume peut constituer une cause principale à l'action des individus dans de nombreuses situations commerciales, et non plus simplement une « cause perturbatrice » (c'est-à-dire une cause mineure qui modifierait à la marge les déductions de l'analyse économique). Ainsi, l'influence de la concurrence sur les prix « is by no means, *even in the present activity of mercantile competition*, so absolute as is sometimes assumed » (J. S. Mill 1848a, p. 242, n. s.). Par exemple, si dans le commerce de gros les acheteurs scrutent les prix et donc font jouer pleinement leur « désir de richesse », cela n'est pas vrai dans le commerce de détail où les prix appliqués varient selon les clients. De même, c'est surtout dans les grandes villes que la concurrence dans le commerce de détail est effective. « Elsewhere it [competition] rather acts, when it acts at all, as an occasional disturbing influence; the habitual regulator is custom, modified from time to time by notions existing in the minds of purchasers and sellers, of some kind of equity or justice » (J. S. Mill 1848a, p. 243). Mill a donc entièrement conscience qu'une pluralité de motivations entrelacées détermine la pratique des britanniques dans le domaine des affaires.

individus ne sera plus le désir d'acquérir des richesses mais de « cultivate freely the graces of life » (J. S. Mill 1848b, p. 754-5; cf. aussi nos remarques en conclusion de notre deuxième partie).

Or, il est important de noter que cela se produit alors même que la concurrence, entendue comme ensemble de règles formelles qui autorisent juridiquement la libre poursuite d'intérêts individuels, existe bel et bien en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays du continent : « I speak of cases in which there is nothing to restrain competition ; no hindrance to it either in the nature of the case [monopole naturell] or in artificial obstacles [réglementations] ; yet in which the result is not determined by competition » (J. S. Mill 1848a, p. 239) ; « [w]here competition, though free to exist, does not exist » (J. S. Mill 1848a, p. 244). Ce passage important nous semble avoir été négligé par les commentateurs. Bien qu'il ne soit pas très clair sur cette question, Mill suggère un *distinguo* implicite entre la concurrence *formelle*, c'est-à-dire comme cadre juridique qui autorise les libres⁷² décisions économiques de tout agent (par opposition au monopole réglementé ou aux réglementations), d'une part, et la concurrence *réelle*, d'autre part, dont la réalisation dépend du « désir de richesse » (lequel s'oppose à l'action coutumière). Il discerne en effet deux cas où la concurrence existe formellement et où pourtant elle n'est pas effective parce que le désir de richesse n'est pas une motivation suffisante, étant compensé ou atténué par d'autres valeurs. Premièrement, dans beaucoup de secteurs le prix est fixé selon des coutumes dont la transgression est sanctionnée par des pressions sociales. Ainsi en va-t-il chez les libraires jusqu'au milieu des années 1850 (Mill a modifié ce passage à partir de l'édition de 1857 – preuve supplémentaire du souci des faits chez Mill) ou dans les professions libérales. On remarquera donc au passage que la coutume s'oppose non à la concurrence (entendue comme cadre formel) mais bien au désir de richesse, contrairement à ce que laissent croire le titre du chapitre iv du livre II (« Of Competition, and Custom ») et l'affirmation souvent répétée par Mill que la répartition des revenus se fait sous l'égide soit de la concurrence soit de la coutume. Deuxièmement, il arrive que l'appât du gain soit plus faible que le désir de repos et de plaisir pour la consommation, comme en Europe continentale où dans de nombreux secteurs la concurrence est juridiquement autorisée mais les prix restent élevés par manque d'individus entrepreneurs venant, comme on dit en français, « faire jouer la concurrence ». On trouve un troisième exemple de ce que Mill fait la différence entre la concurrence formelle et la motivation des individus à la faire jouer lorsque, plus loin dans les *Principles*, Mill discute du principe régulateur des salaires en Grande-Bretagne : « In this country there are few kinds of labour of which the remuneration would not be lower than it is, if the employer *took the full advantage of competition* » (J. S. Mill 1848a, p. 337, n. s.). En d'autres termes, même en Grande-Bretagne où la liberté juridique de fixer les salaires existe,

⁷² Ce qu'indique le terme « free » dans la dernière citation.

celle-ci n'est pas entièrement exploitée du fait que les patrons sont sous l'emprise d'un certain nombre de motivations venant tempérer leur désir de richesse. On remarquera avec intérêt que le passage que nous venons de citer ne figurait pas dans le manuscrit, ni dans la première édition des *Principles*. Mill affirmait à la place, et au contraire, que la coutume ne peut guère se maintenir que dans une économie stationnaire (*ibid.*, note). La suppression de ce dernier passage révèle donc le poids croissant que Mill a accordé au cours du temps au rôle joué par la coutume dans l'économie britannique.

On voit donc que l'hypothèse de « competition » n'est pas synonyme de celle de « desire of wealth », et que la distinction subtile entre les deux, introduite par Mill dans les *Principles*, ajoute à la conditionnalité des lois économiques : les raisonnements économiques n'ont de validité, selon Mill, que si et seulement si les *deux* hypothèses sont vérifiées (et non plus simplement celle de « desire of wealth »), c'est-à-dire si la concurrence est à la fois « free and active » (J. S. Mill 1848b, p. 472, 475 ; n. s.)⁷³. Nous interprétons le terme « free » comme renvoyant à l'aspect formel de la concurrence, celui d'« active » à l'aspect comportemental de la concurrence (le désir de richesse) qui permet de la rendre réelle ou effective. L'expression « free and active » n'est pas particulièrement mise en avant par Mill et n'apparaît que dans les deux occurrences citées. Néanmoins nous la prenons comme la formulation synthétique résumant le mieux la double hypothèse fondamentale que Mill conçoit être à la base de tout raisonnement économique. On notera enfin que Mill semble s'être aperçu progressivement de l'importance de cette double conditionnalité des lois économiques, puisque dans l'expression « free and active » les termes « and active » ont été ajoutés seulement à partir de la 3^e édition des *Principles* (1852). Au demeurant, on la retrouve exprimée sous d'autres formes dès le *System of Logic*, notamment dans la citation (2) précitée (p. 63), lorsque Mill évoque le postulat de « free agents, permitted *in law and in fact* to set [...] whatever price they are able to get for it » (J. S. Mill 1843a, p. 903, n. s.).

2.1.2.3.2 L'infinie variabilité du caractère humain

Toute cette réflexion est à relier à sa réflexion philosophique autour de la diversité du caractère humain qui a émergé dans le *System of Logic*. Au chapitre v du livre VI de l'ouvrage,

⁷³ L'expression apparaît dans le contexte de la détermination de la valeur d'échange dans le cas des biens reproductibles et sous le système concurrentiel.

Mill appelle « éthologie » la science qui étudie la formation du caractère. Il énonce que « there exist universal laws of the Formation of Character », c'est-à-dire que, selon Mill, les hommes placés dans des conditions d'existence identiques ont nécessairement un caractère forgé de façon identique. Or, du fait même que dans la réalité « every individual is surrounded by circumstances different from those of every other individual », « mankind have not one universal character » (J. S. Mill 1843a, p. 864). Partant, « the generalizations which assert that any given variety of conduct or feeling will be found universally, [...] will be considered as scientific propositions by no one » (*ibid.*). Les affirmations du type « all men are liars » ne sont que des « empirical laws of human nature » (par opposition aux « natural » ou « causal laws of human nature »), c'est-à-dire de simples « approximate generalizations » dont on ne détient pas encore la « cause », l'« explication (*explanation*) » (*ibid.*, p. 862) – c'est-à-dire qu'on ne connaît pas encore les circonstances sociales et individuelles qui conduisent, par exemple, à susciter le mensonge chez un individu⁷⁴. En disant que les « natural laws of human nature » sont les lois de la *formation* du caractère, Mill signifie clairement que ce n'est pas *tel désir* (ou *tel penchant*) qui est universel parce qu'il serait inscrit en nous de façon invariable (par exemple *mentir* ; mais on pourrait tout aussi bien dire *désirer la richesse*) mais *le lien entre tel désir et certaines conditions* (« *circumstances* ») *de formation de ce désir*.

Quid du « désir de richesse » ? Mill ne le mentionne pas comme exemple de « généralisation approximative », mais tout ce qui précède laisse à penser qu'il entre dans cette catégorie. Comme tout désir il relève, pour Mill, de la psychologie, non de l'éthologie. Le « desire of wealth » est en effet cette « [familiar] psychological law [...] that a greater gain is preferred to a smaller » (J. S. Mill 1843a, p. 901). Il s'agit donc d'un penchant assurément partagé par tout homme. Dans un essai intitulé « Nature », écrit dans la première moitié des années 1850 et qu'il s'apprêtait à publier l'année de sa mort, Mill affirme que « so completely is it the verdict of all experience that selfishness is natural » (J. S. Mill 1874, p. 394). Mais il ajoute :

⁷⁴ Voir aussi l'explication qu'il donne de cet autre « common wisdom of common life » (*ibid.*, p. 864) selon laquelle l'âge rendrait prudent : « It is chiefly, if not wholly, because the old, during their many years of life, have generally had much experience of its various evils, and having suffered or seen others suffer much from incautious exposure to them, have acquired associations favourable to circumspection : while the young, as well from the absence of similar experience as from the greater strength of the inclinations which urge them to enterprise, engage themselves in it more readily. Here, then, is the explanation of the empirical law » (J. S. Mill 1843a, p. 862).

« By this I do not in any wise mean to deny that sympathy is natural also ; I believe on the contrary that on that important fact rests the possibility of any cultivation of goodness and nobleness and the hope of their ultimate entire ascendancy » (J. S. Mill 1874, p. 394).

On retrouve ici l'idée-force millienne de la malléabilité du caractère humain en fonction des circonstances, et donc *a fortiori* celle de la malléabilité du désir de richesse. L'enjeu pour Mill n'est pas tant de savoir s'il est un penchant inné, universel mais de montrer qu'il est le produit de la culture et que dans la réalité il peut être plus ou moins canalisé et compensé par des désirs plus nobles grâce à l'éducation.

2.1.2.3.3 Le débat récent autour de la relativité du « désir de richesse »

Ces éléments, qui mettent au jour le poids croissant attribué par Mill à la relativité des hypothèses à la base des théories économiques, permettent d'apporter quelques éclaircissements quant au débat récent sur l'universalité de l'axiome de « desire of wealth » qui a impliqué Abraham Hirsch et Neil De Marchi d'un côté, Samuel Hollander et Sandra Peart de l'autre. Ce débat qui porte, certes, essentiellement sur la place de la « vérification » dans l'épistémologie de Mill – point qui ne nous intéresse pas ici en tant que tel – implique aussi très nettement la question de l'universalité de l'hypothèse de « désir de richesse ». Et une grande part de l'incompréhension entre les protagonistes nous semble venir de ce que ni l'un ni l'autre camp n'accorde d'attention à l'évolution de la pensée de Mill.

Hirsch et De Marchi contestent la thèse selon laquelle le désir de richesse n'est pas une « empirical law of human nature » mais bien une « natural » ou « causal law of human nature », donc un axiome valide universellement (Hirsch et De Marchi 1990, p. 128). Hollander de son côté, reprenant une thèse déjà défendue en 1985 dans *The Economics of J. S. Mill*, soutient au contraire avec Peart que « the central behavioral axiom is not of universal relevance but is pertinent only to the local circumstances of contemporary Great Britain and America » et que par conséquent « the axiom itself is empirically based » (Hollander et Peart 1999, p. 372; cf. aussi Hollander 1985a, vol. 1, p. 135-6). Hirsch réplique que la conception millienne de la science « involves absolute truth », laquelle « is found in the causal law (or laws) embodied in the premises of the theory. This, of course, is the central behavioral axiom in economics, as everyone knows » (Hirsch 2000, p. 356). Partant, il reproche aux deux autres protagonistes d'avoir « conflated assumptions and implications » (*ibid.*). Toutefois ni Hirsch ni

De Marchi n'apportent de preuve textuelle convaincante, d'après nous, pour étayer leur point de vue selon lequel, pour Mill, la science n'aurait affaire qu'à des « absolute truths » (l'expression n'est quasiment jamais utilisée par Mill⁷⁵). Pas plus n'en trouve-t-on pour appuyer l'idée que le « desire of wealth » serait une « natural law of human nature », et pour cause : les raisons évoquées précédemment (section 2.1.2.3.2) indiquent que cette motivation n'est pour lui que le *produit, dans certaines circonstances*, d'une « natural law ». En outre, Hirsch et De Marchi basent l'essentiel de leur argumentaire sur l'*Essay* de 1836, tout en mobilisant le concept de « natural law of human nature » qui n'apparaît pourtant qu'en 1843 dans le *System of Logic*, ce qui rend leur explication bancal : ils projettent des concepts milliens tardifs sur des textes de jeunesse, comme s'ils avaient toujours déjà existé. Certes, dans l'*Essay* l'idée millienne de « tendances » comme des forces qui n'admettent pas d'exception plaide en faveur de la lecture de Hirsch et De Marchi (voir ci-dessous 2.1.3). Mais en s'en tenant à ses premières conceptions épistémologiques, ces auteurs passent aussi à côté des inflexions émises à partir de 1843 – ce que ne font pas non plus remarquer Hollander et Peart en dépit du fait que cela va dans leur sens. L'ensemble des protagonistes de ce débat font donc comme si la pensée de Mill était monolithique sur cette question.

Un autre point de désaccord concerne le rôle de l'introspection pour fonder l'universalité du comportement intéressé. De Marchi affirme que pour Mill « the wealth motive was very real, as everyone could affirm by looking inside themselves or at those around them » (De Marchi 1986, p. 92). Par contre, Hollander et Peart citant l'extrait (3) ci-dessus (p. 65), arguent du fait que, pour Mill, « [g]iven this sharp contrast [between entrepreneurial motivation in Britain and the Continent], it is inconceivable that introspection would yield the identical outcome in a British or American and (say) a French domain » (Hollander et Peart 1999, p. 380-1). Si notre point de vue est incontestablement plus proche de celui de Hollander et Peart, ces derniers accordent comme De Marchi une importance trop grande à la question de l'introspection. Car l'argument présenté dans l'*Essay* selon lequel l'axiome serait vrai universellement parce qu'il est

⁷⁵ Elle n'apparaît ni dans l'*Essay*, ni dans les *Principles*. Et lorsque Mill l'emploie – une seule fois – dans le *System of Logic* c'est en vue de contester l'idée (défendue par Whewell) selon laquelle la géométrie serait fondée sur des « absolute truths » et non sur des « hypotheses » (J. S. Mill 1843b, p. 228).

basé sur l'introspection, n'apparaît plus du tout dans les œuvres ultérieures⁷⁶. Voici ce que Mill affirmait en 1836 :

« The desires of man, and the nature of the conduct to which they prompt him, are within the reach of our observation. We can also observe what are the objects which excite those desires. The materials of this knowledge every one can principally collect within himself » (J. S. Mill 1836, p. 329).

Dans le *System of Logic* il soutient en revanche que :

« [T]hose who know the habits of the Continent of Europe are aware how apparently small a motive often outweighs the desire of money-getting, even in the operations which have money-getting for their direct object. The more highly the science of ethology is cultivated, and the better the diversities of individual and national character are understood, *the smaller, probably, will the number of propositions become, which it will be considered safe to build on as universal principles of human nature* » (J. S. Mill 1843a, p. 906, n. s.).

Dans la littérature secondaire que nous avons parcourue, seuls Collini et *al.* commentent la rupture qu'introduit ce passage dans la réflexion de Mill, remarquant que « disturbingly, Mill [...] even raised doubts about the operation of the 'familiar psychological law' » du désir de richesse (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 137). Enfin, dans un extrait tiré d'*Auguste Comte and Positivism* – extrait qui n'est pas cité par Hollander et Peart bien qu'il étaye aussi leur thèse⁷⁷ –, Mill pousse encore plus loin ses propos relativisants en remettant en cause cette fois sans ambiguïté l'universalité du désir de richesse :

« The principal error of narrowness with which [economists] are frequently chargeable, is that of regarding, not any economical doctrine, but their present experience of mankind, as of universal validity ; mistaking temporary or local phases of human character for human nature itself ; having no faith in the wonderful pliability of the human mind; deeming it impossible, in spite of the strongest evidence, that the earth can produce human beings of a different type from that

⁷⁶ Une évolution similaire du rapport à l'introspection est observable chez Pareto. Voir les commentaires de Béraud (2007) à ce sujet, même si nous pensons que cela marque vis-à-vis de Mill non « un infléchissement remarquable » (Béraud 2007, p. 1706) mais un *parallèle* remarquable.

⁷⁷ Hollander et Peart font un renvoi à la page de ce passage, mais sans que le lecteur ne sache si c'est à cet extrait précis qu'ils font allusion (Hollander et Peart 1999, p. 385).

which is familiar to them in their own age, or even, perhaps, in their own country »
(J. S. Mill 1865, p. 306).

Là encore, cette évolution assez significative de Mill vers une conception de plus en plus relativiste est négligée aussi bien par Hirsch et De Marchi que par Hollander et Peart.

Que notre position, qui soutient que Mill a au moins deux discours sur cette question – et qui finalement donne raison aussi bien à Hirsch et De Marchi, si l'on s'en tient au seul *Essay*, ou à Hollander et Peart, si l'on se base sur le *System of Logic* et les textes ultérieurs –, ait été ou non convaincante, il n'en reste pas moins que, quel que soit le camp dans lequel on se range, les protagonistes sont unanimes pour reconnaître que l'économie politique telle qu'elle est conçue par Mill est d'une portée empirique très limitée. Chez Hollander et Peart cela va sans dire. Quant à Hirsch et De Marchi, s'ils affirment que selon Mill l'appât du gain serait un axiome universel toujours vérifié, ils ne contestent pas que les *conclusions* de l'économie – les lois obtenues à partir de cet axiome – sont tout à fait limitées. Comme l'exprime De Marchi : « Mill's science was of very limited scope and potential » (De Marchi 1986, p. 91). Or ce sont bien ces conclusions qui étaient visées par les contempteurs de l'économie politique examinés dans notre première partie lorsqu'ils fustigeaient une prétention à l'universalité. Ainsi, dans tous les cas, la pensée de Mill est univoque sur l'idée d'une très grande relativité des lois économiques et ses critiques l'ont ignorée. En outre, ses détracteurs ont également négligé la complexité de sa position. Que cette position soit ou non pertinente, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est jamais sérieusement discutée. On ne trouve par exemple aucune trace de la différence subtile introduite par Mill, entre les « empirical laws of human nature » et les « universal laws of human nature », autant de subtilités qui tranchent avec la condamnation sommaire de l'irréalisme de l'*homo œconomicus*.

Mais le démenti apporté par Mill aux critiques de la prétention à l'universalité va encore plus loin. Car Mill a non seulement répondu par anticipation aux assauts de Durkheim, des historistes allemands et de Veblen mais, en outre, a procédé lui-même à une critique de l'économie politique, dénonçant les économistes – notamment anglais – qui oublient cette historicité :

« Political economists generally, and English political economists above others, have been accustomed to lay almost exclusive stress upon [and] to exaggerate the

effect of competition, and to take into little account the other and conflicting principle [*i.e.*, custom] » (J. S. Mill 1848a, p. 239).

Et l'extrait (4) mentionné auparavant (p. 75) vient corroborer cette prise de position. Tant de précautions de la part de Mill auraient pourtant dû empêcher les incompréhensions autour de l'*homo œconomicus*, comme le rappelle Schumpeter : « [t]he impossibility of universally applicable, practical maxims was fully recognized [by Mill] as was *the necessity of studying actual human behavior in all its local and temporal varieties* - which should have taken off the curse from the economic man⁷⁸ for all times » (Schumpeter 1954, p. 427, italiques dans le texte).

In fine, Mill fait clairement apparaître le caractère limité historiquement et sociologiquement des conclusions de l'économie politique. Et il ressort de notre étude que cette limitation n'est pas tant due à la relativité du désir de richesse lui-même, sur lequel sont focalisées les critiques, que des institutions sociales formelles (le droit) et informelles (les coutumes). Car à partir du *System of Logic* et plus encore dans les *Principles*⁷⁹, Mill met l'accent sur le fait que le « désir de richesse » est une disposition qui, bien qu'étant sans doute universellement en germe chez tout homme, ne s'épanouit que dans un cadre socio-juridique - la concurrence - qui fait exception dans l'histoire de l'humanité. Et même au sein de ce cadre, la coutume peut également venir court-circuiter ce désir. C'est aussi pourquoi dans le *System of Logic* les conclusions de l'économie politique ne sont plus que « locally true » (J. S. Mill 1843a, p. 904). Du fait du double postulat de « désir de richesse » et de concurrence, l'économie politique apparaît comme étant élaborée pour expliquer *uniquement* la situation économique *britannico-*

⁷⁸ La traduction française de Louis Evrard aux éditions Gallimard traduit l'expression « economic man » de façon impropre par « économiste » (Schumpeter 1983, vol. 2, p. 106).

⁷⁹ A notre thèse suivant laquelle il y aurait une certaine inflexion de la pensée de Mill au cours du temps on pourrait objecter que notre auteur a remanié toute sa vie durant aussi bien le *System of Logic* que les *Principles*, dont il a fourni respectivement huit éditions en 29 ans et sept éditions en 24 ans. Il aurait ainsi pu, d'une dissonance entre les premières éditions, à loisir les mettre en harmonie au cours des éditions ultérieures. Pourtant, le fait est qu'il ne l'a pas effectué. Peut-être parce qu'il estimait ces divergences secondaires ; peut-être au contraire parce que cela aurait conduit à des remaniements trop profonds de l'un ou l'autre ouvrage ; mais aussi et surtout parce qu'il ne faut pas surestimer la capacité d'un auteur à être en permanence transparent à lui-même et en pleine cohérence avec ses propres idées exprimées dans divers écrits.

américaine du *XIX^e siècle*, et encore seulement *partiellement*. De telles hypothèses *ad hoc*, dont Mill est le capitaine (si on veut bien nous permettre le jeu de mot), débouche sur un programme de recherche en économie dont le domaine de validité atteint finalement un niveau extrêmement faible, en décalage complet avec les attaques d'ordre méthodologique de ses critiques.

Partant, la position de Durkheim, étudiée au chapitre 1, qui est aussi celle de Roesler et de Schmoller, selon laquelle les lois déduites par les économistes de l'hypothèse d'un *homo œconomicus* seraient « indépendantes dans le temps et l'espace [et] semblent être solidaires d'aucune forme d'organisation sociale » ne rend pas justice à la pensée de Mill⁸⁰. Pas plus que celle de Veblen lorsqu'il affirme que les classiques formulent leurs lois en termes d' « absolute truth » parce qu'ils confondent leur cadre « normal » d'analyse pour le cadre « naturel ». Il nous est ainsi possible de conclure que cette critique de la prétention à l'universalité de l'économie classique semble largement infondée en regard de l'œuvre particulière de Stuart Mill, en ce que cette critique passe à côté de la complexité de sa réflexion autour de la portée toute relative des théories économiques.

2.1.3 Tensions réelles et apparentes dans la méthodologie millienne

L'épistémologie de Mill n'est cependant pas exempte d'équivocité. D'une part, il est légitime de se demander pourquoi Mill utilise malgré tout des expressions du type « lois naturelles ». D'autre part, la critique de Veblen soulève, quant à elle, un problème spécifique lié au concept de « tendance » qui n'apparaissait pas chez les autres adversaires de l'économie.

⁸⁰ On se souvient que Roesler dénonçait les « fictions conscientes » de John Stuart Mill et réclamait de s'en tenir aux faits (cf. supra 1.1.2). On relèvera avec intérêt que Mill brocarde également la conception qui fait de la théorie une « mere fiction of the imagination, endeavouring to conceive how a thing may possibly have been produced, instead of examining how it was produced. In this sense only are theory, and theorists, unsafe guides ». Cette conception qui correspond au « vulgar sense » du terme oublie que dans « the proper sense of the word, Theory is the explanation of practice ». Plus précisément, « theory means the completed result of philosophical induction from experience » (J. S. Mill 1843a, p. 812).

2.1.3.1 Mill et l'emploi du terme « naturel »

Il faut néanmoins concéder aux critiques que le vocabulaire de Mill peut paraître *prima facie* déroutant, dans la mesure où il reprend à Smith et aux Physiocrates le terme de « naturel » pour qualifier les lois de la distribution, les prix, les salaires, etc. Ainsi, au tout début du chapitre xiv du livre III des *Principles*, il affirme sans véritable retenue : « We have seen that the value of *everything* gravitates towards a certain medium point (which has been called the Natural Value), namely, that at which it exchanges for every other thing in the ratio of their cost of production » (J. S. Mill 1848b, p. 570, n. s.). En sus, il enfonce le clou en prétendant, dans un moment d'excès de confiance manifeste (au regard de l'histoire), que « happily, there is nothing in the laws of Value which remains for the present or any future writer to clear up ; the theory of the subject is complete » (J. S. Mill 1848b, p. 456). Ce genre de formulation absolue est de nature assurément à cristalliser la critique. Elle est pourtant à remettre dans le contexte général des *Principles* qui souligne de façon répétée le relativisme des résultats économiques.

Ainsi, l'affirmation sus-mentionnée stipulant que « toute marchandise » (*everything*) serait soumise à des forces naturelles doit être reliée aux chapitres qui précèdent, où Mill a pris le soin d'expliquer que cette théorie de la valeur ne concerne non pas « everything » mais exclusivement les biens reproductibles, et qu'en outre elle n'est vraie que sous l'hypothèse d'une concurrence « free and active » (J. S. Mill 1848b, p. 472). En effet, la valeur économique « naturelle » est pour Mill la valeur maximale de vente sous condition que la concurrence soit effective, puisque dans ce cas tout profit supérieur au profit ordinaire entraîne alors une arrivée de capitaux qui augmente l'offre, générant à terme une baisse des prix puis des profits. De surcroît, une lecture attentive révèle sans ambiguïté qu'il prend ses distances vis-à-vis du terme « valeur naturelle », rappelant que l'expression a été donnée par Smith et Ricardo, et préférant parler pour sa part de « Necessary Value », sous-entendant bien ainsi qu'il s'agit de la valeur *nécessaire si et seulement si* on se place dans une économie de marché concurrentielle, nuance que ne contient pas le terme à la connotation plus absolue de « natural » (J. S. Mill 1848b, p. 471-2). En outre, on peut remarquer que Mill s'est efforcé de supprimer la référence au « naturel » également dans le *System of Logic*. Ainsi, lorsque dans la citation précitée selon laquelle « it has been greatly the custom of English political economists to discuss the [*natural*] laws of the distribution of the produce of industry, on a supposition which is scarcely realized anywhere out of England and Scotland... » le terme « natural » entre crochets apparaît dans le manuscrit et dans les deux premières éditions du *System of Logic* (1843 et 1846) pour être

ensuite définitivement supprimé jusque dans la huitième et dernière édition de 1872 (J. S. Mill 1843a, p. 903; cf. note k de l'éditeur).

Finalement, comme le rappelle Schumpeter, « pratiquement tous les économistes ont utilisé le terme [...] de Loi Naturelle (*Natural Law*), alors qu'en l'évitant ils se seraient épargnés bien des attaques de critiques portés sur la philosophie (*obloquy from philosophy-minded critics*). [...] Ce qu'ils entendaient en fait par-là n'était que les 'relations nécessaires', au sens de Montesquieu, entre les phénomènes économiques... ». Et de conclure que, eu égard à l'insistance millienne sur le caractère relatif des lois économiques, « il n'y a pas d'excuse pour les critiques qui, par la suite, ont tant rabâché à propos de ces termes [de Lois Naturelles] » (Schumpeter 1954, p. 512). Ce jugement nous semble dûment applicable à tous les critiques que nous avons étudiés – et nous le verrons, à Marx également. La tension autour de l'expression « loi naturelle » n'est donc finalement qu'apparente.

On notera néanmoins que la référence faite par Schumpeter à Montesquieu est maladroite dans le cas de Mill, ce dernier s'étant explicitement opposé à la définition du philosophe français. Dans son essai sur la *Nature*, Mill met en garde contre la confusion archétypique faite par l'auteur de *L'esprit des lois* entre les deux acceptions du mot « loi », c'est-à-dire entre « what is and what ought to be » (J. S. Mill 1874, p. 378; voir aussi J. S. Mill 1863a, p. 177-8) :

« moral laws[,] among which [...] is dragged in, by jurists and publicists, something which they think proper to call the Law of Nature. Of the liability of these two meanings of the word [law] to be confounded there can be no better example than the first chapter of Montesquieu » (J. S. Mill 1874, p. 378).

Mill rappelle que le terme « loi » a d'abord historiquement un sens normatif de commandement et que ce n'est que par métaphore qu'il a été utilisé ultérieurement en science. Le mot « nature », quant à lui, « either denotes the entire system of things, with the aggregate of all their properties, or it denotes things as they would be, apart from human intervention » (J. S. Mill 1874, p. 401). Sur la base de ces définitions, il estime que toute « loi naturelle » entendue dans son sens moral comme précepte enjoignant d'obéir à la nature est vide de sens : en retenant le premier sens du terme « nature » on a affaire à un « truisme (*identical proposition*) » (*ibid.*, p. 377), puisque nous serions toujours déjà soumis aux forces naturelles ; si l'on retient le second sens, on fait face à une « contradiction dans les termes (*self-contradictory*) » (*ibid.*, p. 380), en ce que toute action humaine est en soi une désobéissance vis-à-vis du libre cours de la nature.

Nous verrons que cette analyse prend toute sa signification lorsqu'elle est mise en relation avec la critique millienne de l'harmonie naturelle des intérêts prétendument induite par le laissez-faire (cf. infra section 2.2.2), même si Mill n'évoque pas cette critique dans le texte que nous venons d'étudier.

2.1.3.2 Veblen, Mill et les « tendencies of things »

Veblen, lorsqu'il fustige les « préconceptions métaphysiques » des économistes et prophétise la progressive disparition de ces dernières au profit de la « science évolutionnaire », semble donner une reformulation de la loi des « trois états » (théologique, métaphysique, positif) de Comte, énoncée notamment dans le *Cours de philosophie positive* (Comte 1830, vol. 1, p. 2-3)⁸¹. Néanmoins, à notre connaissance, Veblen ne se réfère pas à Comte. Ce dernier n'est d'ailleurs mentionné qu'une seule fois dans l'ensemble de son recueil d'articles intitulé *The Place of Science in Modern Civilisation and Other Essays* et, en outre, de façon plutôt négative pour avoir cru, avec d'autres (dont Mill), en l'existence de lois du progrès humain (Veblen 1919, p. 150, note 2). La critique des « tendances » au sens de « causes finales » que Veblen adresse à Mill apparaît alors d'autant plus étonnante que, sur cette question, Mill fut précisément un disciple invariable du positivisme de Comte qui a précisément pour contenu le rejet du finalisme, tel qu'on peut le trouver par exemple chez Aristote. Ainsi, Mill estime que le legs principal de Comte réside dans son exposition « clear, full, and comprehensive » (J. S. Mill 1865, p. 265) de la philosophie positive, à savoir que :

« The laws of phenomena are all we know respecting them [the phenomena]. Their essential nature, and their ultimate causes, either efficient or final, are unknown and inscrutable to us » (J. S. Mill 1865, p. 265-6).

La science positive s'oppose ainsi, pour Mill (et Comte), au mode théologique et au mode métaphysique d'appréhension des phénomènes⁸². Surtout, Mill dénonce autant que Veblen la

⁸¹ Pour un parallèle sur cette question voir Teggart (1932, p. 48 sq).

⁸² Dans l'édition française, le commentaire de Mill selon lequel « neither of these modes of explanation was final » (J. S. Mill 1865, p. 268-9) est malencontreusement traduit par « ni l'un ni l'autre de ces modes d'explication n'était *final* » (J. S. Mill 1999, p. 33), ce qui évidemment prête à confusion quand on sait que ces modes reposent au contraire justement sur des explications en termes de *causes finales*. « Final », qui est largement un faux ami en anglais, doit être ici traduit par « définitif », « ultime ».

notion de « tendances » propre à ces modes lorsqu'il reprend, pour ainsi dire, « à son Comte » l'idée de la philosophie positive selon laquelle étudier scientifiquement les phénomènes consiste à mettre en évidence leurs lois de « successions » et de « similitude » (J. S. Mill 1865, p. 265) et non, comme dans « l'état métaphysique » à en rendre compte « by *supposed tendencies and propensities* of the abstraction Nature » (J. S. Mill 1865, p. 268, n. s.). Par conséquent Mill, tout comme Veblen, oppose le terme de « tendances » à celui de « loi scientifique ».

Comment comprendre alors que Mill revendique en même temps le concept de « tendances » pour caractériser les conclusions scientifiques de l'économie politique, comme nous l'avons vu en 1.1 ? C'est que le terme recouvre dans l'*Essay* une acception toute différente de celle engagée dans les extraits ci-dessus tirés de *Auguste Comte and Positivism*, où le terme est d'ailleurs accompagné du qualificatif « supposed ». Les *tendances* de la science de l'économie n'ont rien à voir avec une « propension des événements à se réaliser », contrairement à ce que prétend Veblen. Il en va de même du mot « abstraction », qui dans l'ouvrage de Mill sur le positivisme comtien est entendu comme « a power, or a force, or an occult quality, considered as real existences, inherent in but distinct from the concrete bodies in which they reside, and which they in a manner animate » (J. S. Mill 1865, p. 268) qui caractérise en propre l'état pré-scientifique de l'histoire humaine. Cette signification de l'abstraction est donc totalement étrangère aux « abstractions » de la science, économique notamment, qui désignent les « *assumed* premises - [...] premises which might be totally without foundation in fact, and which are not pretended to be universally in accordance with it » (J. S. Mill 1836, p. 326, italiques de l'auteur).

En fait, si Mill utilise le terme de « tendance » en économie – et dans les sciences en général – c'est afin de dissiper l'erreur courante consistant à parler de lois scientifiques comme des « règles générales » (*generalizations*) qui connaîtrait des « exceptions ». Car d'après Mill, « in any tolerably advanced science there is properly no such thing as an exception » (J. S. Mill 1836, p. 337). Les sciences mettent en évidence des forces qui valent sans exception mais dont l'intensité, dès lors qu'on étudie des cas empiriques particuliers, apparaîtra moindre voire sera totalement contrecarrée par d'autres forces (tout aussi valables sans exception). La force principale, dans le cas considéré, est alors appelée « tendance », les autres étant nommées « perturbations » (*disturbing causes*). Une tendance n'est donc pas une propension liée à la nature des choses mais « a power acting with a certain intensity in [the] direction [of one result] » (J. S. Mill 1836, p. 337). Ainsi, « all heavy bodies *tend* to fall » (J. S. Mill 1836, p.

338, italiques dans l'original)⁸³ sous l'influence de la force gravitationnelle, c'est-à-dire tant qu'il ne sont pas soumis à une autre force (comme les frottements de l'air). Le terme de « tendances » a donc au moins deux significations tout à fait distinctes chez Mill. Par conséquent, la critique de Veblen nous semble relever d'un *quiproquo*.

Plus problématique, en revanche, est un passage d'un discours de Mill prononcé devant l'Université de St. Andrews en 1867 et relevée par Collini et *al.* (1983) dans leur chapitre IV (auquel les guillemets du titre de cette section font allusion) :

« All true political science is, in one sense of the phrase, *a priori*, being deduced from the *tendencies of things*, tendencies known either through our general experience of human nature, or as the result of an analysis of the course of history, considered as a progressive evolution » (J. S. Mill 1867, p. 237, n. s.).

Voilà qui semble bien aller dans le sens de Veblen. Collini et *al.* parlent à juste titre, selon nous, d'un « uncharacteristically Aristotelian-sounding 'tendencies of things' » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 130). En fait les propos de Mill font écho à un passage de l'*Essay* de 1836 :

« [Theorists] would contend that an observation of the *tendencies which human nature has manifested in the variety of situations* in which human beings have been placed, and especially observation of what passes in our own minds » (J. S. Mill 1836, p. 325, n. s.).

Dans ce passage Mill défend les « theorists » contre les « practical men » qui dénigrent la théorie économique. L'illusion de ces derniers provient de ce qu'ils exigent de raisonner exclusivement à partir d'une « specific experience, and argue wholly *upwards* from particular facts to a general conclusion » (J. S. Mill 1836, p. 324, italique dans le texte), là où les « theorists » procèdent d'abord à une première induction (l'« observation » dont il est question dans la citation ci-dessus) qui leur permet d'établir un « general principle » à partir duquel ils effectuent « downwards » des déductions (J. S. Mill 1836, p. 324-5) – ce « principe général » étant évidemment, en économie, le « desire of wealth ». Mill, trente ans plus tard ne semble pas avoir bougé d'un iota sur cette question, puisque l'extrait cité par Collini et *al.*

⁸³ Une partie importante du passage qui entoure cet extrait est repris *verbatim* dans le *System of Logic* (J. S. Mill 1843b, p. 445-6).

constitue en fait la conclusion d'une réflexion sur l'impossibilité de recourir à des « specific experience » en sciences sociales :

« In politics, for instance, it is evident to whoever comes to the study from that of the experimental sciences, that no political conclusions of any value for practice can be arrived at by *direct experience*. Such *specific experience* as we can have, serves only to verify, and even that insufficiently, the conclusions of reasoning. Take any active force you please in politics, take the liberties of England, or free trade how should we know that either of these things conduced to prosperity, if we could discern no tendency in the things themselves to produce it ? » (J. S. Mill 1867, p. 237, n. s.). (5)

La fin de la citation est également teintée de forts relents aristotéliens. Pour comprendre ces déclarations, il convient de rappeler que la question en jeu dans toute cette réflexion est en fait la défense indéfectible, par Mill, de ce qu'on appelle aujourd'hui l'individualisme méthodologique en sciences sociales. Expliquer un phénomène social c'est montrer qu'il est le résultat d'actions individuelles, elles-mêmes soumises à des lois. Mill n'a en effet jamais abandonné sa conviction que les « universal laws of human nature » et les « laws of mind » demeurent la base de toute science morale (J. S. Mill 1843a, p. 848; cf. aussi p. 851)⁸⁴. Il y aurait là donc une tension dans son œuvre entre sa souscription au positivisme de Comte, d'une part, et cette croyance héritée en partie de l'associationnisme de son père, d'autre part, qui au final donne en partie raison à Veblen sur cette question du finalisme.

En substituant le terme de « tendency » à celui de « generalization », Mill a voulu gagner en rigueur dans l'*Essay*. Mais il n'est pas sûr qu'il ait réussi à maintenir cette rigueur à travers

⁸⁴ Sur cette question nous rejoignons donc entièrement Collini et *al.* (1983, p. 135). En revanche, nous nous séparons d'eux lorsqu'ils affirment que l'extrait de l'« Inaugural Address » de 1867 « restores 'deduction' from 'human nature' to its former primacy » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 129). Il nous semble que ce n'est pas du tout l'enjeu de cette citation. Car ce qui est en jeu dans ces extraits n'est pas pour Mill de justifier l'idée d'une « independant study of 'things political' » fondée sur la déduction (*ibid.*), mais c'est bien la défense de l'individualisme méthodologique en sciences sociales. Or, sur ce point de méthode Mill nous paraît avoir été d'une parfaite constance. On retrouve exactement cette réflexion traitée dans le *System of Logic* (J. S. Mill 1843a, p. 879-80).

toute son œuvre, surtout du fait de ses inflexions vers davantage de relativisme concernant les hypothèses de l'économie politique. Car dans *Auguste Comte and Positivism* il emploie finalement le terme honni de « generalization » pour caractériser les conclusions de l'économiste : « the study of the conditions of national wealth » est susceptible de produire des « useful generalizations », lesquelles « must necessarily be relative to a given form of civilization and a given stage of social advancement » (J. S. Mill 1865, p. 305). Quelle que soit la cohérence interne de la position épistémologique de Mill, il demeure que le relativisme initial mais partiel de l'*Essay*, a été par la suite accentué, et cela contredit globalement – mais non totalement – les attaques de Veblen.

2.2 Mill, critique de l'universalité du *laissez-faire*

Nous avons vu que, derrière l'appellation générique des « économistes » univoquement critique sous la plume des détracteurs de la science économique, ces derniers semblent fantasmer un ennemi théorique dont la dangerosité s'exerce, en dernière instance, sur le plan politico-moral : comme chez Comte, l'économie politique est perçue comme le cheval de Troyes intellectuel du *laissez-faire*, c'est-à-dire comme la justification idéologique d'un individualisme destructeur de toute cohésion sociale. Alors qu'on présente en général la critique des économistes par Durkheim comme essentiellement d'ordre méthodologique (Phelep 1984 ; Steiner 2005), on peut se demander si l'enjeu fondamental de cette critique ne se situe pas sur le plan politique : les économistes représentent un danger moral et politique en ce qu'ils prônent un individualisme « égoïste » ou « utilitaire » (Durkheim 1898, p. 262-3) destructeur de toute cohésion sociale. D'une manière plus générale, nous rejoignons Collini et *al.* – mais en étendant leur constat hors des frontières britanniques – pour affirmer que le véritable point commun qui relie les critiques de la prétention à l'universalité n'est pas tant une équivoque et hétérogène *méthode historique* ou *sociologique* mais une « rejection of the traditional pieties of Liberal individualism, [...] of specific maxims such as *laissez-faire* or free trade, more often [...] a general antipathy [...] to view society as nothing more than the arena in which rational individuals pursued their (largely economic) self-interest » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 257). Pourtant là encore, Mill est un auteur à même de faire s'évanouir une bonne partie de tels fantasmes, comme nous allons le voir.

2.2.1 De l'économie à la politique : la distinction art-science chez Mill

On ne peut qu'être étonné de ce que Durkheim et Veblen critiquent l'économie classique pour sa confusion entre « art » et « science » sans faire justement au moins une exception concernant Mill. Car comme le rappelle Swedberg (1994, p. 56), c'est Mill qui le premier introduisit cette distinction en économie en Grande-Bretagne avant d'être reprise par la plupart des économistes postérieurs à lui⁸⁵. Nassau William Senior avait dès les années 1820 tenté de démarquer l'économie théorique de la politique ou, plus généralement, de la « science du législateur », en introduisant la distinction entre « the theoretic and the practical branches » de l'économie politique (Senior 1826, p. 6-7). Et dans un essai de 1836 il introduit explicitement cette fois la distinction (Senior 1836, p. 2-3). Nonobstant, l'essai millien intitulé « On the definition of Political Economy... », publié aussi en 1836 mais en réalité écrit dès 1829-30, peut donc à bon droit être regardé comme un des premiers textes à affirmer en toute clarté la dichotomie. Celle-ci stipule que l'économiste se veut neutre quant à la désirabilité de politiques concurrentes, loin de tout jugement de valeur⁸⁶. Là encore on peut aisément montrer que ces conceptions étaient présentes dès les primes analyses de Mill et n'ont jamais cessé de s'affirmer dans la suite de ses écrits.

Mill, dans l'*Essay* de 1836, pose que l'art consiste à se donner une fin et à utiliser (*looks out for*) les moyens les plus efficaces pour l'atteindre, tandis que la science cherche à découvrir les lois (*laws*) d'un phénomène. C'est pourquoi l'économie politique, en tant que science, « cannot be a collection of practical rules » (J. S. Mill 1836, p. 312). L'économie politique « is conversant with laws of nature, not with maxims of conduct, and teaches us how things take place of themselves, not in what manner it is advisable for us to shape them, in order to attain some particular end » (J. S. Mill 1836, p. 313). Dit autrement, la science (ou plus précisément

⁸⁵ Cette paternité est peut-être exagérée, dans la mesure où en France, lorsque Say cherchait dès 1803 dans les premières lignes du « discours préliminaire » du *Traité* à mettre au clair la séparation entre la « politique » et « l'économie politique » (Say 1803, p. 1-3), il le faisait en invoquant l'autorité de Smith qui « n'a pas confondu ces différents sujets de recherche » (Say 1803, p. 3). Sur cette distinction chez Say, voir Steiner (Steiner 2006, p. 19-20).

⁸⁶ Sur l'histoire de la distinction art-science, voir Hutchison (1964, chap. I) et Blaug (1993, part. II). Pour une défense de l'idée que la délimitation stricte du domaine d'application de l'analyse économique est présente dès Ricardo, voir Hollander (1985a, vol. 1, p. 1-36).

les différentes sciences) fournit à l'art les moyens d'atteindre une certaine fin mais ne dit pas s'il est bon, prudent, recommandable (*advisable*) de le faire⁸⁷. Mill aboutit à la conclusion célèbre que « the mere political economist, he who has studied no science but Political Economy, if he attempt to apply his science to practice, will fail » (*ibid.*, p. 331). Dans le *System of Logic*, Mill développe avec encore plus de force cette idée, à laquelle il consacre d'ailleurs l'intégralité du tout dernier chapitre de l'ouvrage.

On retrouve là toute l'incompréhension propre à la critique de la prétention à l'universalité : c'est précisément la conception extrêmement exigeante d'une science économique « abstraite » que s'est donné Mill qui le conduit à une extraordinaire prudence sur la question de l'applicabilité des résultats et des théorèmes économiques à des questions d'ordre politique. Si l'on veut utiliser ces lois abstraites et conditionnelles dans la pratique, il faut encore rétablir tout ce qu'elles ont négligé dans leur hypothèse de départ (toutes les motivations individuelles et toutes les institutions sociales qui contrarient *in concreto* le désir de richesse) – ce qui implique dans chaque cas étudié une étape de vérification de la validité empirique de cette hypothèse :

« We cannot, therefore, too carefully endeavour to verify our theory, by comparing, in the particular cases to which we have access, the results which it would have led us to predict, with the most trustworthy accounts we can obtain of those which have been actually realized » (J. S. Mill 1836, p. 332. Voir aussi Mill 1843b, 871; 874; 896-7).

L'économie politique étant une science « hypothétique », elle ne saurait servir de guide pratique dont on pourrait intemporellement tirer des préceptes. La science abstraite de Mill se situe donc aux antipodes d'une conception impérialiste de l'économie qui formerait des experts sur les questions de toutes sortes. Dit autrement, elle est « far from enabling political economy to supplant its parent discipline », c'est-à-dire la science sociale générale ou la science du législateur (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 141). Cette subordination de l'économie à la réflexion politique constitue d'ailleurs un des apports essentiels des *Principles*, en tous les cas aux yeux de Mill lui-même qui affirme au sujet de son *magnum opus* :

⁸⁷ Voir également Mill (1836, p. 331, note ; 338-9).

« it was not a book merely of abstract science, but also of application, and treated Political Economy not as a thing by itself, but as a fragment of a greater whole; a branch of Social Philosophy, so interlinked with all the other branches, that its conclusions, even in its own peculiar province, are only true conditionally, subject to interference and counteraction from causes not directly within its scope: while to the character of a practical guide it has no pretension, apart from other classes of considerations » (J. S. Mill 1873, p. 243).

Et dans la préface commune à toutes les éditions des *Principles*, il est bien connu que Mill se réclame de Smith et de sa capacité à avoir su combiner la théorie et ses applications, l'économie et la politique. Car « [f]or practical purposes, Political Economy is inseparably intertwined with many other branches of social philosophy. [...] [T]here are perhaps no practical questions [...] which admit of being decided on economical premises alone » (J. S. Mill 1848a, p. xci). Mill était extrêmement soucieux d'y distinguer ses prises de position personnelles de l'analyse scientifique des problèmes. De Marchi considère d'ailleurs qu'un des trois grands objectifs qui ont présidé à la rédaction des *Principles* était d'éclairer le vaste débat des années 1840 sur l'économie appliquée en traçant une claire séparation entre ce qui relève des fins et ce qui relève des moyens alternatifs pour les atteindre⁸⁸.

Cette prudence millienne est enfin réitérée jusque dans un discours à la Chambre ("Speech on Mr. Maguire's Motion on the State of Ireland, March 12, 1868"):

« So far from being a set of maxims and rules, to be applied without regard to times, places, and circumstances, the function of political economy is to enable us to find the rules which ought to govern any state of circumstances with which we have to deal – circumstances which are never the same in any two cases » (J. S. Mill 1868, p. 255).

Ce dernier n'a donc pas ménagé ses efforts pour avertir des limites de la science économique et de la difficulté à passer de l'abstrait de la théorie au concret de l'application.

⁸⁸ En ce sens, l'économie de Mill peut être qualifiée, selon De Marchi, de « positive » par opposition à « normative » (De Marchi 1974, p. 121 notamment note 10).

2.2.2 Mill et l'harmonie non naturelle des intérêts

Mill a ainsi ouvert de ce point de vue ce qu'on peut appeler avec Zouboulakis une « tradition épistémologique ricardienne » (Zouboulakis 1993). De Mill à John Neville Keynes, en passant par Senior et John Elliot Cairnes, la distinction art-science avait précisément pour fonction de tenir la science de l'économie à distance des idéologies, et notamment de l'idéologie libérale et de la politique économique du *laissez-faire* (Zouboulakis 1993, p. 23-7). Cairnes souligne en particulier que l'économie politique passait, dans sa version populaire, pour « une version scientifique (*scientific rendering*) du laissez-faire » (Cairnes 1873a, p. 241). Et Coats rappelle que c'est justement en vue de « counter this view that J. E. Cairnes published his famous essay, *Political Economy and Laissez-Faire* » (Coats 1954, p. 146). Cairnes affirmait sans détour que « la maxime du laissez-faire n'a aucun fondement scientifique (*scientific basis*) » (Cairnes 1873a, p. 244). Or, il importe pour nous de rappeler que Mill a fermement soutenu ces attaques de Cairnes envers les vues libre-échangistes et harmonisantes de Bastiat. En septembre 1870, Mill adresse à Cairnes son commentaire au sujet du manuscrit de son article intitulé « Bastiat » juste avant qu'il ne soit publié en octobre 1870. Approuvant pleinement son argumentaire économique (dont on peut rappeler qu'il reproche aux *Harmonies économiques* de Bastiat de ne pas se contenter d'être une exposition scientifique « which should simply *explain* the facts of wealth, but one which, while explaining, should also *justify* those facts » (Cairnes 1873b, p. 318, italiques dans le texte)), Mill suggère à Cairnes qu'il aurait pu aller plus loin dans sa critique, notamment sur la question de « l'harmonie spontanée des égoïsmes » (pour reprendre la fameuse formule d'Halévy⁸⁹) :

« you might find it useful to carry on the examination of Bastiat's doctrines to the social, or practical, point of view, and shew how far from the truth it is that the economic phenomena of society as at present constituted always arrange themselves spontaneously in the way which is most for the common good or that the interests of all classes are fundamentally the same » (J. S. Mill 1972a, p. 1764).

Déjà en 1869, Mill confiait à Cairnes qu'il considère les *Harmonies économiques* comme « written with a *parti pris* of explaining away all the evils which are the stronghold of Socialists, against whom the book is directed » (J. S. Mill 1972a, p. 1665, italiques dans l'original).

⁸⁹ Voir Halévy (1901, p. 113 ; voir aussi p. 25-6)

Pour ce qui est des *Principles*, De Marchi rappelle que Mill visait notamment à « expunge natural order/natural law presuppositions from political economy » (De Marchi 1974, p. 136). En particulier, un des objectifs des *Principles* était de « rescue from narrow, negative, and inflexible writers of the extreme laissez-faire persuasion “the truths they misapply, and [combine] these with other truths to which they are strangers...” »⁹⁰ (De Marchi 1974, p. 136). Parmi les auteurs représentatifs de cette posture, on trouverait H. Martineau, E. Baines Jr. et T. Hodgskin. De Marchi rappelle que les deux derniers « backed this practice [laissez-faire] with the imperative of natural law » (De Marchi 1974, p. 136). Dans le cas de H. Martineau, on trouve trace chez Mill dès 1833 (dans une lettre à T. Carlyle du 11-12 avril) de cette dénonciation d’une conception étriquée du laissez-faire : « Your criticism on Miss Martineau is, I think, just: she reduces the *laissez faire* system to absurdity as far as the *principle* goes, by merely carrying it out to all its consequences » (J. S. Mill 1963b, p. 152). Toutefois, De Marchi ne relève pas qu’un an après, dans une recension intitulée « Miss Martineau’s Summary of Political Economy », Mill est beaucoup plus nuancé envers cette auteure : son « résumé » est, dit-il, contrairement à beaucoup d’autres traités d’économie anglais, loin d’être coupable de vouloir « construct a permanent fabric out of transitory materials » et de « take for granted the immutability of arrangements of society » (J. S. Mill 1834, p. 225; cf. 227). Ce qui est sûr en revanche, c’est que les *Principles* tentent, contrairement aux écrits de Martineau et d’autres vulgarisateurs, de fournir un point de vue qui soit le plus nuancé possible sur la question, qui en dévoile toute la complexité.

Certes, Mill considère dans son traité d’économie que le « laisser-faire » est la « general rule » et que la charge de la preuve incombe à ceux qui désirent l’intervention (J. S. Mill 1848b, p. 944)⁹¹. Mais Mill dénonce aussi l’insuffisance des théories de l’État minimal. Dire qu’en dehors de la protection contre la « force and fraud [...] people should be free agents » conduirait à exclure quantité de lois reconnues d’utilité publique dans tous les pays comme les lois sur les successions (J. S. Mill 1848b, p. 800). Aussi, face aux formules tentant de prouver l’universalité de la non-intervention, Mill oppose qu’il est « hardly possible to find any ground of justification [...] to limit the interference of government by *any universal rule*, save the simple and vague one, that it should never be admitted but when the case of expediency is strong » (J.

⁹⁰ L’extrait cité à l’intérieur de la citation est issu d’une lettre du 26 septembre 1849 de Mill à W. Conner (voir J. S. Mill 1972b, p. 37).

⁹¹ Sur le *laissez faire* dans l’œuvre de Mill voir notamment Schwartz (1966) et Kittrell (1966).

S. Mill 1848b, p. 804, n. s.). Dans le dernier chapitre des *Principles*, intitulé « Of the Grounds and Limits of the Laisser-faire Or Non-interference Principle », Mill commence par exposer les cinq arguments plaidant en faveur du laissez-faire (§2 à 6). Il pose que si on entend par *laisser-faire* le principe suivant lequel « the business of life is better performed when those who have an immediate interest in it are left to take their own course » (*ibid.*, p. 946), alors certes dans le domaine de la production cette maxime est largement vérifiée : les producteurs savent mieux ce qui est à leur avantage pour produire. En revanche, le consommateur n'est pas toujours le meilleur juge de ce qu'il veut consommer. Mill évoque ainsi dans le §8 des cas d'asymétrie d'information avec l'exemple de la médecine (le patient ne sait pas quel traitement est le meilleur pour lui) ou de l'éducation (« the uncultivated cannot be competent judges of cultivation », *ibid.*, p. 947), ce qui induit des cas de défaillance de marché.

Vient ensuite (§9 et 10) le cas des individus incapables de déterminer ce qui est le meilleur pour eux-mêmes. Pour ce qui concerne les « lunatic », « idiot, et « infant », ces derniers doivent être, par la force des choses, sous l'autorité d'un tiers. Dès lors « laisser faire » un usage non contrôlé de cette autorité risquerait fort que ce droit d'user aboutisse en droit d'abuser : « [f]reedom of contract, in the case of children, is but another word for freedom of coercion » (*ibid.*, p. 952). Un problème analogue se pose lorsque les individus sont face à des contrats à vie. Les lois doivent pouvoir garantir aux individus une possibilité de résiliation car un « individual judgment is only legitimate, where the judgment is grounded on actual, and especially on present, personal experience » (*ibid.*, p. 953).

Le troisième cas (§11) est celui des secteurs où les coûts fixes sont tels qu'ils nécessitent des « joint-stock associations » (cas du gaz, de l'éclairage, de la distribution d'eau, etc.). Ces organisations présentent des structures administratives lourdes qui ne les rendent pas plus garantes d'efficacité que si les pouvoirs publics s'en chargeaient. Or, comme elles sont souvent en situation de monopole naturel, elles pourraient s'approprier une rente privée sur le dos du public : en effet, un monopole « does much the same thing as if it allowed an individual or an association to levy any tax they chose, for their own benefit » (*ibid.*, p. 956).

Un quatrième cas (§12) est celui posé par ce qu'on nomme aujourd'hui les problèmes de « passager clandestin » dans les jeux de type « dilemme du prisonier ». Mill en propose une illustration tout à fait originale à travers la question de la réduction du temps de travail. Une réduction collective pourrait se faire sans perte de salaire. Mais si on « laissait » chaque travailleur réduire individuellement sa durée de 10%, son employeur lui réduirait vraisemblablement son salaire de 10%, de sorte qu'il est « contrary to his own interest to set the example ». Une réduction, pour qu'elle ait effectivement lieu, doit donc être collective.

Néanmoins, là encore, tant qu'elle n'est pas garantie par la loi, « the immediate interest of every individual would lie in violating it » (*ibid.*, p. 957)⁹².

Cinquièmement, Mill envisage le cas des actions effectuées dans l'intérêt d'autrui (§13 à 15) et prend, entre autres le cas des *poor laws*. L'intervention étatique en faveur des pauvres se justifie par le fait qu'il faut un bon dosage des aides accordées : trop d'aides crée des trappes à pauvreté, tandis que des aides insuffisantes peuvent causer la misère et la mort. Or, « laisser » la charité privée serait bien trop aléatoire pour garantir ce juste milieu.

Enfin, se présente le cas où certains biens et services vitaux pour la nation ne trouvent pas d'acteurs privés pour les produire, soit parce qu'ils n'ont pas assez de capitaux, soit qu'ils n'ont pas conscience des externalités positives de cette activité, soit qu'ils n'arrivent pas à associer leurs capitaux (§16). L'État est alors le seul agent à même de pallier ces défaillances de marché.

Cette revue de la discussion engagée par Mill témoigne de la richesse de son analyse (en sus de sa modernité) qui l'éloigne très clairement de positions apologétiques du *laissez-faire*.

En fait, il ne s'agit pas tant pour Mill, dans le livre V des *Principles*, de s'opposer aux libertés économiques individuelles mais, comme le suggère Winch, de montrer qu'il n'y a pas de règles simples à propos du *laissez-faire* (Winch 1985, p. 43). En témoigne une lettre à John Austin du 13 avril 1847, rédigée alors qu'il écrivait les *Principles* :

« Of the two subjects you mention in your letter, the 'province of government' is no doubt important in itself, & peculiarly a question of the present time. I have necessarily thought a good deal about it lately for the purposes of a practical treatise on Pol. Economy & I have felt the same difficulty which you feel about the axiomata media. I suspect there are none which do not vary with time, place, & circumstance. I doubt if much more can be done in a scientific treatment of the question than to point out a certain number of pro's and a certain number of con's of a more or less general application, & with some attempt at an estimation of the comparative importance of each, leaving the balance to be struck in each particular case as it arises » (J. S. Mill 1963a, p. 701).

Si le commentaire de Winch concerne les *Principles*, il peut tout aussi bien s'appliquer au *System of Logic*. Nous avons vu dans la section précédente (sur Veblen) que Mill cherche à

⁹² Mill donne une seconde illustration d'un tel cas avec la colonisation dont le Système Wakefield est une solution de type étatique. Nous développons cet aspect dans notre deuxième partie (section 4.2).

défendre le recours à l'individualisme méthodologique et s'oppose à ceux qui en sciences sociales prétendent employer la « experimental method » – c'est-à-dire, rappelons-le, cette méthode qui requiert de fonder le raisonnement sur une « specific experience »⁹³, au lieu de la « ground[...] on principles of human nature » (J. S. Mill 1843a, p. 879). A cette occasion, si on prête attention à l'extrait (5) précité (p. 84), tiré de son « Inaugural Address », c'est la question du *free trade* qui taraude Mill. De la même manière, dans le *System of Logic* l'argument type que Mill veut contrer est du même ordre : c'est l'idée spontanée selon laquelle « the prohibition of foreign commodities must conduce to national wealth, because England has flourished under it » (J. S. Mill 1843a, p. 880). Ce qu'il conteste dans ces deux passages c'est la démonstration hâtive de la supériorité du libre-échange directement à partir d'observations faite sur un pays. Mill considère en effet qu'observer directement ce qui se passe au niveau d'agréats complexes comme des pays relève d'une démarche pseudo-scientifique, dans la mesure où on ne saurait établir une détermination précise de toutes les conditions de l'observation – contrairement à une expérience contrôlée en laboratoire. Par exemple il est impossible de faire varier une des caractéristiques d'un pays afin d'isoler des faits sociaux particuliers (telle coutume, tel niveau de richesse, tel aspect démographique, etc.) et d'en rechercher les causes. Par conséquent, « [i]n the Social Science experiments are impossible » (J. S. Mill 1843a, p. 881). Mill passe alors en revue chacune des quatre méthodes possibles d'expérimentation (la méthode de différence, de concordance, des variations concomitantes et des résidus) et montre qu'aucune n'est praticable⁹⁴.

Plus loin dans le *System of Logic*, Mill réitère sa condamnation des tentatives de vouloir prouver scientifiquement le bienfait de telle ou telle mesure politique comme les « corn laws, or of a prohibitive commercial system generally » (J. S. Mill 1843a, p. 908), à partir de l'observation directe de ses effets, car ce serait chercher à déterminer « one social cause among a great number acting simultaneously ». Car l'observation directe des effets d'une telle mesure « is yet of necessity so much disguised by the similar or contrary effects of other influencing agents », de sorte qu'ils ne peuvent « at most only show that on the average of some great

⁹³ Mill parle aussi d'« expérience décisive » (*experimentum crucis*) (J. S. Mill 1843a, p. 882), dans le sillage de Bacon qui parle d'« *instantia crucis* » (Bacon 1620).

⁹⁴ Rappelons que la « méthode de différence » (sur un seul point) est l'opposée de celle de « concordance » (sur un seul point) : pour la 1^{re}, on considère deux nations parfaitement semblables, sauf en un point, celui qu'on veut étudier (le point en question étant ici l'absence ou non d'une législation protectionniste). Pour la 2^e, on considère deux nations en tous points différentes, sauf en un point, celui qu'on veut étudier.

number of instances, the cases where there were corn laws exhibited the effect in a greater degree than those where there were not ». Le problème est que « the number of instances necessary to exhaust the whole round of combinations of the various influential circumstances, and thus afford a fair average, never can be obtained » (J. S. Mill 1843a, p. 909). Etant donné qu'on ne dispose pas, en ces matières politiques, d'expériences répétées comme en laboratoire et que dans la réalité « in social phenomena the circumstances of no two cases are exactly alike », Mill conclut, contre ceux qui voudraient prouver la supériorité du libre-échange en tout temps et en tous lieux :

« A trial of corn laws in another country or in a former generation would go a very little way towards verifying a conclusion drawn respecting their effect in this generation and in this country. It thus happens, in most cases, that the only individual instance really fitted to verify the predictions of theory is the very instance for which the predictions were made ; and the verification comes too late to be of any avail for practical guidance » (J. S. Mill 1843a, p. 909).

Mill souligne la nécessité de prendre en considération les spécificités nationales (et même générationnelles) de chaque pays, tout comme ses détracteurs allemands et comme Durkheim qui en faisaient une revendication de premier ordre contre le cosmopolitisme supposé des économistes britanniques. Il se fait bien l'avocat de ses critiques et donne ici un argument épistémologique qui est clairement en faveur du non cosmopolitisme. Soulignons enfin que Mill a été l'un des rares auteurs classiques (avec C. F. Bastable⁹⁵) à faire droit à la théorie du protectionnisme éducateur (J. S. Mill 1848b, p. 918-20) – bien que ne faisant aucune référence à Friedrich List⁹⁶.

Il faudrait en dernier lieu évoquer les affinités milliennes avec le socialisme qui parachèvent de démentir un supposé laisser-fairisme débridé de sa part. Nous réservons l'examen de cet aspect à notre partie sur Marx (voir notamment le chapitre 5).

⁹⁵ Voir Baldwin (1969, p. 295, note 1).

⁹⁶ En revanche Mill se réfère (de façon critique) à l'économiste protectionniste états-unien Henry Charles Carey.

2.3 La morale utilitariste de Mill, négatif du « désir de richesse »

Nous avons vu que la critique sociologique durkheimienne de la centralité de l'intérêt individuel en économie est aussi en même temps une critique de l'utilitarisme, qu'elle pose comme la philosophie implicite des économistes classiques. Durkheim se faisait fort, en s'appuyant sur Schmoller et Wagner notamment, de relier l'abstraction fallacieuse et universalisante qu'est l'*homo œconomicus* à la « morale utilitaire ». Nous avons vu également que Veblen faisait de l'utilitarisme la philosophie sous-jacente de l'économie politique classique (mais qu'à la différence de Durkheim il considérait que Mill en avait donné une formulation plus raffinée). Cette association entre l'utilitarisme d'une part, et l'économie politique fondée sur le désir de richesse, de l'autre, est-elle fondée en regard de l'œuvre de celui qui fut le grand défenseur de l'utilitarisme après Bentham ?

2.3.1 « Désir de richesse » et « principe d'utilité »

Rappelons que l'utilitarisme constitue pour Mill une doctrine relative à la moralité⁹⁷. À ce titre elle constitue, tout comme la « législation », un « practical art » (J. S. Mill 1861, p. 205). Or, nous avons rappelé la dichotomie nette qu'établit Mill entre l'art (*ought*) et la science (*is*). Dans l'esprit de Mill, l'économie politique – qui relève de la science – ne peut pas avoir pour soubassement un art – que ce soit l'utilitarisme ou une autre – puisque c'est l'inverse qui est vrai : « [t]he grounds [...] of every rule of art, are to be found in the theorems of science » (J. S. Mill 1843a, p. 947). En effet, l'art se donne une fin, la science fournit les moyens de l'atteindre. D'ailleurs, à aucun moment dans l'ensemble des *Principles* Mill ne fait référence au principe d'utilité ou à l'utilitarisme, ce qui semblerait être la moindre des choses pour un auteur dont on dit que toute son économie politique repose sur cette doctrine. Il est intéressant de remarquer d'ailleurs que Mill s'étonne du fait que les économistes français invoquent l'utilitarisme pour se définir en tant qu'économistes : en effet, dans le *Journal des Économistes* il observe qu'ils se classent eux-mêmes entre « Utilitarians and anti-Utilitarians. This last distinction extends even to political economy, in consequence of the prevailing French habit of appealing to intuitive principles of *droit* even on economic subjects » (J. S. Mill 1972a, p. 1665,

⁹⁷ Mill distingue « morality » (la moralité) de « morals » (les mœurs), comme les philosophes allemands ont pu séparer la « Moralität » de la « Sittlichkeit ».

italique dans le texte, n. s.). Nous pouvons ajouter que cette « habitude » est à relier sans doute à la spécificité de l'enseignement de l'économie en France qui est le fait principalement des professeurs de droit au XIX^e siècle.

Si on regarde maintenant ce que dit exactement Mill au sujet de l'utilitarisme, là encore l'image est bien différente de la présentation durkheimienne. Nous avons vu que dans l'*Essay* la séparation art-science avait pour fonction de mettre en évidence la difficulté à établir des supposées maximes pratiques universelles à partir de théorèmes scientifiques. Dans le *System of Logic*, Mill ajoute qu'il est *a fortiori* encore plus difficile de poser comme règle de conduite universelle le fait d'atteindre *telle fin particulière*. Car quand bien même on maîtriserait avec succès les moyens de l'atteindre « that success itself may conflict with some other end, which may possibly chance to be more desirable » (J. S. Mill 1843a, p. 946). Il nous paraît ainsi conforme à la pensée de Mill de dire que le « desire of wealth » ne saurait être regardé comme une règle universelle de conduite car l'objectif individuel d'enrichissement peut entrer en conflit avec d'autres fins. Or, le principe suprême qui seul permet ultimement de trancher un tel conflit de fins est justement... le principe d'utilité, soit « the general principle [...] of conduciveness to happiness of mankind » (*ibid.*, p. 951) ou « Greatest Happiness Principle » (J. S. Mill 1861, p. 210).

Partant, le principe d'utilité peut aller jusqu'à préconiser de sacrifier les plaisirs les plus vils :

« I fully admit that this is true : that the cultivation of an ideal nobleness of will and conduct, should be to individual human beings an end, to which the specific pursuit either of their own happiness or of that of others (except so far as included in that idea) should, in any case of conflict, give way » (J. S. Mill 1843a, p. 952).

Loin d'être échafaudée sur une hypothèse d'égoïsme, la doctrine morale millienne est plutôt une tentative de dépassement du désir de richesse, une réflexion sur les façons de le contenir en faveur de sentiments esthétiques ou moraux les plus propices à favoriser le bien public. Et loin d'associer gain pécuniaire et bonheur, Mill se distingue d'ailleurs notoirement de Bentham pour avoir pris en compte la qualité des plaisirs – point sur lequel Veblen a donc vu juste :

« [t]he character itself should be, to the individual, a paramount end, simply because the existence of this ideal nobleness of character, or of a near approach to it, in any abundance, would go further than all things else towards making human life happy ; both in the comparatively humble sense, of pleasure and freedom from pain, and in the higher meaning [...] such as human beings with highly developed faculties can care to have » (*ibid.*, p. 952).

Et dans son essai sur la *Nature*, il affirme contre ceux qui s'imaginent que les penchants naturels, comme l'égoïsme, existent pour de bonnes raisons et donc doivent être obéis, il rétorque sans ambages que « the duty of man is the same in respect to his own nature as in respect to the nature of all other things, namely not to follow but to amend it » via l'éducation (J. S. Mill 1874, p. 397). De toute façon, « conformity to nature, has no connection whatever with right and wrong » (*ibid.*, p. 400). Dans la sphère économique également, il appelle de ses vœux une telle élévation du caractère : « the great end of social improvement should be to fit mankind by cultivation, for a state of society combining the greatest personal freedom with that just distribution of the fruits of labour, which the present laws of property do not profess to aim at » (J. S. Mill 1848a, p. xciii). De surcroît, rappelons que Mill, dès les *Principles*, s'est toujours prononcé de manière très critique vis-à-vis du « désir de richesse » comme seul but de vie, déplorant qu'aux États-Unis « the life of the whole of one sex is devoted to dollar-hunting, and of the other to breeding dollar-hunters » (J. S. Mill 1848b, p. 754)⁹⁸, allant jusqu'à se réjouir de la disparition progressive de ce penchant lorsqu'advient l'état stationnaire (cf. supra note 71). Car il considère que la poursuite de l'intérêt individuel sépare les hommes et que la vie en société n'est possible qu'à la condition de subordonner « the purely selfish [propensities] and those of a sympathetic character which partake most of the nature of selfishness » à des croyances communes. En effet, de tels penchants égoïstes « tend in themselves to disunite mankind » (J. S. Mill 1843a, p. 926). Cette analyse sociologique millienne rejoint de façon étonnante les craintes de Durkheim et de l'école historique allemande relatives à la question de la cohésion sociale dans les sociétés modernes faisant face à une montée de l'individualisme égoïste. Loin d'être la philosophie haïe du marchand à l'esprit de lucre – caricature que Mill lui-même décrit bien au chapitre II de *Utilitarianism* – le « principe d'utilité », ou « principe du plus grand bonheur du plus grand nombre », a en réalité pour fondement « not the agent's own greatest happiness, but the greatest amount of happiness altogether » (J. S. Mill 1861, p. 213). Il n'est donc aucunement assimilable au « desire of wealth ». L'utilitarisme de Mill n'étant pas fondé sur ce désir, il ne constitue aucunement la philosophie implicite de son économie politique ; bien au contraire, il en constitue plutôt le négatif⁹⁹. *A contrario*, le fait

⁹⁸ Ce passage a été retiré à partir de la seconde édition de 1848, même si la tonalité de son propos est restée la même.

⁹⁹ Nous rejoignons donc pleinement Viner (1949, p. 376 et 379), Schmidt (1988) ou encore Riley (voir notamment 1998, p. 294-5) et nous nous séparons du point de vue – d'ailleurs non argumenté – de Maricic (1992, p. 531) ou encore de Trévoux qui affirment que « Mill est [...] un utilitaire : ce n'est pas un titre de gloire [...] ;

même qu'un auteur comme W. Cunningham en viennent à défendre en 1878 une « utilitarian Political Economy » qui prendrait en compte la diversité qualitative des comportements suggérée par Mill dans le domaine de l'éthique mais que Mill lui-même a délaissé en économie au profit de l'hypothèse « psychologically incorrect » d'égoïsme (Cunningham 1878, p. 372) prouve bien que, dans l'esprit de Cunningham, Mill n'a pas fondé son économie politique sur son utilitarisme.

Ainsi, l'association faite assez systématiquement par Durkheim entre « l'égoïsme » et la « morale utilitaire » des économistes (voir supra) relève d'un contresens, en tous les cas si l'on s'en tient à l'utilitarisme de Mill.

Sur la question de l'assimilation par l'école historique allemande, Durkheim et Veblen – mais non par Roesler – de l'utilitarisme et de l'économie politique aux théories du droit naturel, et en particulier à Rousseau, on a déjà fait remarquer que Bentham récuse explicitement l'idée de droits naturels (voir note 60). Mill, quant à lui, qualifie de « metaphysical » – exactement comme Veblen le fera – les théories qui « affirmed that moral rules, and even political institutions » seraient « evolved from the conception of Natural Rights ». Mill proclame *a contrario* que l'utilitarisme est une théorie morale « Positive » au sens de Comte. Et il estime que « M. Comte was right in affirming that [...] the Continental lawyers followed the Roman jurists [...] in acknowledging as the ultimate source of right and wrong in morals, and consequently in institutions, the *imaginary law* of the *imaginary being Nature* » (J. S. Mill 1865, p. 299, n. s.). Et ironie de l'histoire, Mill approuve comme Durkheim et les historistes allemands l'idée que cette conception « imaginaire » – « abstraite » diraient ces derniers – « reached its culmination in *Rousseau*, in whose hands it became as powerful an instrument for destroying the past » (*ibid.*, n. s.). On trouve dans son essai sur la *Nature*, des conclusions tout à fait identiques (J. S. Mill 1874, p. 376). Certes, cela ne prouve pas que les critiques de Mill aient eu tort d'assimiler utilitarisme et droit naturel ; mais l'association entre les deux n'est pas aussi évidente et aurait mérité de leur part une argumentation en bonne et due forme.

c'est en effet une simple nécessité pour un économiste » (Trévoux 1953, p. 23). Pour une présentation en langue française qui dissipe les caricatures faites de l'utilitarisme, voir Audard (2009).

2.3.2 L'utilitarisme, fondement de l'interventionnisme

Cette condamnation d'un soi-disant utilitarisme qui justifierait l'absence d'intervention de l'État est d'autant plus absurde que c'est entre autres sur la base d'arguments utilitaristes que Mill justifie cette même intervention contre le *laissez-faire* universel. Ainsi, pour légitimer l'éducation primaire publique, il soutient que si les parents refusaient de faire bénéficier leurs enfants de l'instruction ils ne rempliraient pas leur devoir (« breach of duty ») non seulement vis-à-vis de leur progéniture mais surtout « towards the members of the *community generally*, who are all liable to suffer seriously from the *consequences* of ignorance and want of education in their fellow-citizens » (J. S. Mill 1848b, p. 948, n. s.). Le raisonnement est typiquement conséquentialiste et en termes de bonheur général, donc remplit les deux conditions qui définissent l'acte moral au sens de Mill.

Mill développe par ailleurs une conception de la justice sociale fondée sur un idéal méritocratique utilitariste étonnamment proche de celui de Durkheim, malgré les dires de ce dernier :

« It is not the fortunes which are earned, but those which are unearned, that it is for the public good *to place under limitation*. [The] impartiality [of a just and wise legislation] between competitors would consist in endeavouring that *they should all start fair*. [...] Many, indeed, fail with greater efforts than those with which others succeed, not from difference of merits, but difference of opportunities » (J. S. Mill 1848b, p. 811, n. s.).

On se souvient que la limitation de l'héritage était précisément ce que Durkheim reprochait aux économistes de ne jamais réclamer. Pour Mill, les éventuelles inégalités de positions et de revenu peuvent être déclarées légitimes si et seulement si elles sont fondées sur le travail et le mérite. Or, pour que l'égalité des chances soit effective, il souligne qu'il faut tenter de neutraliser autant que faire se peut les inégalités liées à la naissance par une intervention publique à deux niveaux : l'éducation des masses via l'instruction publique gratuite (qui permettra en outre de limiter les naissances, principale cause du paupérisme), et – tout comme Durkheim – la limitation de l'héritage par la mise en place d'un impôt sur les successions progressif et même confiscatoire au-delà d'un certain seuil (J. S. Mill 1848b, p. 811-2). Autant de propositions qui visent à accomplir l'idéal durkheimien d'une « égalité dans les conditions extérieures de la lutte » (cf. chapitre 1, section 1.2.2). Durkheim passe pourtant totalement à côté de cet aspect de la pensée politique de Mill. Mais l'ironie de l'affaire est que Mill estime

qu'une telle intervention des pouvoirs publics est fondée « on grounds of general expediency »¹⁰⁰ (J. S. Mill 1848b, p. 811), c'est-à-dire sur une argumentation utilitariste au sens que Mill donne à ce terme dans son ouvrage éponyme. Et en outre Mill rappelle que Bentham préconisait déjà qu'en cas de mort *ab intestat* et en l'absence de descendance ou de conjoint, l'héritage soit récupéré par l'État.

Et ce n'est pas un hasard que Mill ait été considéré par certains penseurs ultra-libéraux comme le cheval de Troie du socialisme. Ainsi Ludwig von Mises affirme :

« John Stuart Mill est un épigone du libéralisme classique qui fut plein de piteux compromis (*schwächlichen Kompromissen*), particulièrement à la fin de sa vie et sous l'influence de sa femme. Il glissa progressivement vers le socialisme et est à l'origine de l'amalgame irréflecti (*gedankenlosen Vermengung*) des idées libérales et socialistes qui conduisit au déclin du libéralisme anglais et à la diminution du niveau de vie de la population anglaise. Malgré cela – ou peut-être précisément à cause de cela – il convient de se familiariser avec les principaux écrits de Mill [...]. Sans une étude sérieuse de Mill, il est impossible de comprendre l'histoire des deux dernières générations, car Mill est le grand défenseur du socialisme. Il a élaboré avec attention et amour (*mit liebevoller Sorgfalt ausgearbeitet*) tous les arguments pouvant être avancés en faveur du socialisme. Comparés à Mill, tous les autres auteurs socialistes – même Marx, Engels et Lassalle – n'ont guère d'importance » (Mises 1927, p. 169-70).

Or, il est intéressant de relever que les œuvres auxquelles Mises songe lorsqu'il affirme que Mill doit être étudié pour comprendre l'évolution progressive de la pensée libérale vers le socialisme – c'est-à-dire, pour Mises, vers l'interventionnisme étatique – sont les *Principles*, *On Liberty* et *Utilitarianism*. Mises a en effet bien vu que l'utilitarisme de Mill, contre ce qu'ont pu

¹⁰⁰ Il nous paraît toutefois intrigant que Mill use du terme « expediency ». En effet, Mill distingue assez nettement dans *Utilitarianism* « expediency » de « utility », le premier renvoyant à la connotation péjorative d'« utilitaire » et est relatif au comportement d'un individu égoïste quand le second renvoie à ce qui est utile au bonheur du plus grand nombre (J. S. Mill 1861, p. 223). Mais Mill admet aussi qu'il existe toutefois des exceptions au précepte moral recommandant de ne pas agir de façon « utilitaire », « the chief of which is when the withholding of some fact [...] would preserve some one [...] from great and immerited evil » (*ibid.*). Dans l'extrait que nous citons des *Principles*, Mill entend sans équivoque « expediency » dans un sens positif. Le terme « general » qui le précède plaide déjà en ce sens. Soit le passage est un autre exemple d'une exception à la règle morale générale qui est compatible avec l'éthique utilitariste, mais cela nous paraît douteux. Soit, plus probablement, l'ajout du terme « general » rend l'expression synonyme de « utility ».

prétendre Durkheim ou Schmoller, n'a rien d'un *encomium* de l'individualisme obérant toute action de l'État, bien au contraire¹⁰¹.

La compréhension durkheimienne de l'utilitarisme est aux antipodes de sa signification réelle. Cela a pour conséquence de rendre sa critique de la prétention à l'universalité des économistes encore plus fragile. Veblen, quant à lui, fait une lecture nettement plus juste de l'utilitarisme. Une telle assimilation peut néanmoins avoir un sens dans le cas d'économistes britanniques ultérieurs qui, comme Jevons ou Edgeworth, se sont réclamés de l'utilitarisme ou plutôt d'une de sa version benthamienne. Mais c'est aussi à tort que Veblen associe utilitarisme et économie politique classique.

Conclusion

La critique méthodologique, qui emporte cet adversaire indistinct que sont « les économistes », s'avère au final peu pertinente. D'abord parce que, lorsqu'on concentre l'attention sur l'un de ces économistes visés – Stuart Mill, dont le cas est exemplaire puisque des classiques il est à la fois le dernier grand représentant et celui qui a proposé la définition la plus travaillée de l'objet de l'économie politique – les choses se révèlent plus complexes : le recours à cette abstraction qu'est l'*homo œconomicus* est un pis-aller assumé pour Mill qui considère que les sciences sociales ne peuvent prétendre établir que des vérités relatives. Les critiques de Mill méconnaissent ses positions relativistes non seulement dans le détail mais également dans leur existence même, à tout le moins pour ce qui est des historistes allemands et de Durkheim. Ce dernier s'avère même défendre une position méthodologique plus naturalisante que Mill. Veblen semble, quant à lui, avoir été plus attentif à l'épistémologie millienne et soulève un problème réel autour du concept de « tendance » : Mill semble n'avoir jamais su se départir d'une croyance en des lois naturelles inscrites dans les choses elles-

¹⁰¹ Mais on pourrait en dire autant de l'utilitarisme de Bentham. De nombreux commentateurs font remonter à Bentham le développement d'une pensée collectiviste en Grande-Bretagne (Dicey 1914; Schapiro 1939; Irvine 1947; Brebner 1948). Pour un point de vue plus nuancé voir Coates (1950).

mêmes¹⁰². Enfin, les historistes allemands négligent eux particulièrement son souci de replacer les faits économiques dans leur épaisseur historique.

Du côté politico-moral, la critique tourne court de manière encore plus radicale : Mill a été une des figures de proue de l'économie politique classique tout en se faisant ouvertement l'avocat du socialisme. Les déclarations milliennes franches en faveur d'une régulation du marché par l'État, lesquelles ne remettent aucunement en cause son économie politique, révèlent *in fine* une surprenante communauté de vue avec ses détracteurs sur le plan des idées politiques et de la justice sociale. Et l'accusation durkheimienne de vouloir propager universellement un individualisme égoïste et « utilitaire » est d'autant plus infondée que Mill est précisément utilitariste.

Durkheim semble être celui qui, des critiques examinés jusqu'ici, s'est le plus mépris sur le cas de Mill. Pourtant il convient de préciser que sa critique peut avoir un sens dès lors qu'elle vise d'autres auteurs beaucoup moins précautionneux. En France les propos fort peu nuancés (insérés en épigraphe de cette première partie) tenus par Paul Leroy-Beaulieu, l'une des figures de proue des libéraux français de l'époque de Durkheim, n'étaient assurément pas de nature à rasséréner le sociologue. La même remarque vaut pour certains écrits de Gustave de Molinari (1887) ou de Jean-Gustave Courcelle-Seneuil (1883), pour ne citer que les plus connus. Mais leurs propos naturalisant ne sont aucunement assimilables à ceux de Mill (bien que Courcelle-Seneuil ait traduit en français les *Principles*). Durkheim aurait dû, à l'instar d'un autre de leurs farouches opposants, Émile de Laveleye¹⁰³, réserver un traitement particulier à Mill (Laveleye 1883, p. 97 ; 100). Partant, nous ne pouvons que nous associer au jugement de Steiner lorsqu'il affirme que « la critique que Durkheim fait de Mill est injuste » (Steiner 1994, p. 151), même si les raisons que nous avons avancées ici sont, tout en étant complémentaires, pour l'essentiel différentes des siennes.

¹⁰² Mais Mill de ce point de vue est tout à fait fidèle au positivisme comtien. Mill, comme Comte, n'a en fait jamais été totalement converti à la révolution copernicienne de Kant (1787) qui déplace la source de la légalité scientifique de la nature vers la raison (ou pour être plus précis vers l'entendement, le *Verstand*).

¹⁰³ Émile de Laveleye (1822-1892), économiste et historien belge proche d'un socialisme d'inspiration chrétienne, dédie d'ailleurs à Mill (et en second lieu à François Huet) son ouvrage *De la propriété et de ses formes primitives* (Laveleye 1874, p. i).

Conclusion de la 1^{ère} partie

Mill versus la « literature of spurious economics »

La prudence millienne quant à la portée des lois économiques et vis-à-vis du principe de *laissez-faire* doit être elle-même comprise comme une réaction à un contexte d'attitudes hostiles envers l'économie politique – ricardienne en particulier – que Mill a vu naître en Grande-Bretagne dans les années 1830 et 1840. Parmi les quatre grands types d'opposants de l'époque envers l'économie politique britannique que distingue De Marchi (1974) deux dénoncent une prétendue portée politique universelle des lois économiques. D'une part les hommes de terrain (« practical men ») qui dénoncent lois naturelles, non en tant que telles, mais pour leur stérilité. Ainsi, W. Collis écrit ainsi en 1847 dans *Blackwood's Magazine*, un journal notoirement critique à l'époque envers l'économie politique : « The political economist may be right when he announces [...] the action of natural laws. [...] But those who treat upon pauperism [...] should remember that they have to do not with natural laws [...] but with laws in all their complexity of operation. » (cité in De Marchi 1974, p. 125). D'autre part les Chartistes et les coopérateurs (« cooperators ») qui fustigent les discours anti-réformistes basés sur de soi-disant lois économiques éternelles. Ainsi Charles Kingsley, un socialiste chrétien, écrit dans les années 1850 : « ce dont je me plains à propos de l'économie politique c'est qu'elle dit qu'il y a des lois de la nature dans le domaine économique et que donc il faut les laisser agir sur vous et sur la société comme bon leur semble ! » (cité in De Marchi 1974, p. 132)¹⁰⁴.

Sont visés ici à la fois certains théoriciens défenseurs d'une conception absolue de la science comme Robert Lowe ou Robert McCulloch (cf. l'épigraphe ouvrant notre première partie), un certain nombre de vulgarisateurs (féminins notamment avec Misses Martineau et Marcet) négligeant de souligner le caractère conditionnel des résultats économiques, une certaine presse influente en faveur du *laissez-faire* au premier rang de laquelle trône l'*Economist* (voir sur ce point Gordon 1955), et des industriels et des marchands de l'*Anti Corn Law League* qui

¹⁰⁴ Les deux autres catégories d'opposant selon De Marchi sont les inductivistes, comme R. Jones et W. Whewell, et les « humanitarians » qui stigmatisent l'immoralité des théories économiques.

scandent des mantras favorables au libre-échange et à la concurrence sans bride. Cobden, l'un des leaders avec Bright de la ligue, affirme ainsi que les hommes « pourraient aussi bien tenter de régler par la force le flux des marées, ou tenter de changer le cours des saisons [...] car les lois des salaires reposent sur des lois aussi infaillibles et aussi peu sensibles à notre pouvoir coercitif que toute autre opération de la nature » (Cobden cité dans Adelman 1971, 171-2).

Il faut en outre rappeler que ce type d'arguments a été repris dans l'arène politique par le parti *Liberal* naissant (issu de la fusion des *Whigs* et des défenseurs des intérêts manufacturiers dans les années 1830). L'économie politique ricardienne « perdit complètement son caractère hypothétique que lui attribuaient ses plus prudents théoriciens... ; et les principes économiques étaient regardés comme des règles directement et immédiatement applicables aux conditions existantes » (Ashley 1907, p. 470). Il existe donc toute une « literature of spurious economics », pour reprendre le mot d'Harrison cité en introduction de ce chapitre, qui se réfère de façon décomplexée à l'idée de « lois naturelles » de l'économie.

Face à cette littérature qui prône sans discernement les libertés économiques, les critiques examinés dans notre première partie oublient totalement que Mill s'en est lui-même fait le contempteur, tant dans le domaine épistémologique que dans le champ politique. Dans un texte de 1870, dans lequel il rejoint l'historiste anglais Cliffe Leslie, il juge que les successeurs des fondateurs de l'économie politique peuvent être rangés en deux catégories : ceux qui ont voulu poursuivre leur œuvre et ceux qui ne font que la répéter. Ces derniers

« believe themselves to be provided with a set of catch-words, which they mistake for principles – free-trade, freedom of contract, competition, demand and supply, the wages fund, individual interest, desire of wealth, &c. – which supersede analysis, and are applicable to every variety of cases without the trouble of thought » (J. S. Mill 1870, p. 671).

En opposition à cette « routine school of political economists » (*ibid.*), Mill peut à bon droit être exempt du reproche de dogmatisme lui qui, un an encore avant la publication de cet article dans la *Fortnightly Review*, était un partisan de la doctrine du « wages fund »¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Les implications pour notre question de la célèbre « wages fund recantation » de Mill seront traitées dans la partie suivante.

Sur le plan méthodologique, la prise en compte de la relativité des institutions provient au moins en partie de l'influence qu'a pu exercer sur lui la pensée française, comme il le rappelle dans l'extrait de son *Autobiography* que nous avons placé en épigraphe de ce chapitre. Sur la relativisation des abstractions économiques, c'est en particulier la rencontre avec Say qui a joué un rôle prépondérant sur le jeune Mill. Say est d'ailleurs évoqué juste avant l'extrait que nous avons retenu en épigraphe¹⁰⁶.

Les enjeux stratégiques d'une critique de l'économie de Mill

Les attaques portées contre l'économie classique doivent être elles aussi replacées dans un contexte particulier, notamment académique : l'économie politique dont Mill est l'éminent représentant dans la seconde moitié du XIX^e siècle est incontestablement la science sociale la plus en avance institutionnellement parlant. De sorte que « it was, above all, its commanding role in the discussion of public affairs that made political economy a prize so clearly worth fighting for » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 274 - 5). Aussi, une bonne part du *Methodenstreit* et de la querelle politique lancée par les aspirants sociologues trouve sa raison d'être plus fondamentale dans une lutte pour la reconnaissance académique. Leurs écrits présentent un caractère nettement polémique qui peut s'expliquer par des raisons essentiellement extra-théoriques.

Le cas de Durkheim est singulier sur cette question. Il faut se souvenir que la sociologie naissante est alors en lutte, en France, pour une reconnaissance académique face à une science économique qui revendique une existence depuis au moins un siècle et qui est en sérieuse voie d'institutionnalisation¹⁰⁷. Il n'y a qu'à voir l'assurance avec laquelle Leroy-Beaulieu proclame que « l'économie politique occupe le premier rang parmi les sciences sociales : seule elle repose sur une base indestructible et positive, et ses lois sont immuables, quelles que soient les

¹⁰⁶ On trouvera d'autres éléments dans Steiner (1998, p. 238-9).

¹⁰⁷ En France, Say crée en 1817 l'École spéciale de commerce, premier lieu où est dispensé un enseignement structuré de l'économie pour des étudiants. En 1820, il crée en outre une chaire d'économie au Conservatoire national des arts et métiers. Say devient, en mars 1831, professeur d'économie au Collège de France. Enfin, une légitimité supplémentaire est acquise dans le cas de la France en 1842 lorsque sont fondés la *Société d'économie politique* et le *Journal des économistes*. Dans le cas de l'Angleterre, c'est en 1825 que l'université d'Oxford crée la première chaire d'économie politique, occupée par Nassau William Senior. Sur les questions se rapportant à l'institutionnalisation de l'économie en France, voir l'étude de référence de Le Van-Lemesle (2004).

variations de l'opinion » (Leroy-Beaulieu 1908, p. 121). Karady note que les sociologues d'obédience durkheimienne furent largement exclus des facultés de droit – lesquelles hébergeaient alors les chaires d'économie – en dépit de leurs demandes répétées d'intégration. De sorte que « les polémiques engagées par Durkheim contre les juristes criminologues et économistes, et menées avec beaucoup de vigueur, visaient en fait certains des patrons les plus notoires des facultés de droit (par exemple Lacassagne, Villey, Leroy-Beaulieu, Gide, Duguit) ou des auteurs – comme Tarde – pour qui ces facultés servaient de principale caisse de résonance » (Karady 1979, p. 58). Aussi, les polémiques menées contre les économistes relèvent essentiellement de « combats d'arrière-garde pour les durkheimiens contre un establishment institutionnel dont ils ont été exclus » (Karady 1979, p. 59). Dans la perspective de la constitution de son école, Durkheim émet une charge qui est donc aussi largement stratégique, visant à fédérer en s'opposant par principe aux autres disciplines (cf. également Steiner 1994, p. 140; 155).

« Sociologie » versus « économie » : un quiproquo en termes de programme de recherche ?

La critique de l'économie politique ne trouve sans doute pas sa seule raison d'être dans la lutte des places que se livrent les universitaires de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les économistes de l'école historique allemande, qui occupaient à cette époque des positions académiques dominantes en Allemagne en fournissent un net contre-exemple. Une autre raison de la colère pourrait alors résider dans ce qu'on pourrait appeler un malentendu en termes de *problématique*. Les critiques de l'économie croient partager avec les économistes ricardiens un même objet – le vague terme d'« économie » – et présument en conséquence diverger sur le plan de la méthode. Mais il n'est pas sûr que les deux camps cherchent à rendre compte scientifiquement du même *programme de recherche*. Roesler affirme que la bonne méthode est celle qui « saisit l'unité de la vie des peuples à travers l'histoire (*die Einheit des Völkerlebens in der Geschichte erfasst*) » (Roesler 1878, p. 6). Mais plus qu'une méthode cette saisie est peut-être d'abord un *questionnement* différent. Car ce qui intéresse Roesler, Knies, Schmoller et l'école historique allemande, mais aussi Durkheim et Veblen (et Comte) et les historistes anglais dans ce qu'ils appellent « économie » c'est essentiellement de décrire l'évolution de la manière dont les sociétés s'organisent à travers le temps pour satisfaire leurs besoins, ce qu'illustre par exemple cette citation de Cliffe Leslie :

« Every successive stage - the hunting, the pastoral, the agricultural, the commercial stages, for example - has an economy which is indissolubly connected with the physical, intellectual, moral, and civil development ; and the economical condition of English society at this day is the outcome of the entire movement which has evolved the political constitution, the structure of the family, the forms of religion, the learned professions, the arts and sciences, the state of agriculture, manufactures, and commerce » (Leslie 1876, p. 242).

Cela peut renvoyer alors, dans les *Principles*, aussi bien à ce domaine d'étude que Mill a appelé - en reprenant une distinction sociologique de Comte - la « dynamique » par opposition à la « statique » (J. S. Mill 1848b, p. 705), ou à ce que d'autres ont nommé la science plus générale du législateur (Collini, Winch, et Burrow 1983), ou encore à la sociologie économique (Witztum 2005). Or, le fait même que les *Principles* offrent de tels regards croisés sur les phénomènes économiques témoigne de ce que les problématiques sociologiques ou politiques sont essentiellement complémentaires et non intrinsèquement opposées avec la « science abstraite » de l'économie. D'ailleurs Durkheim, dans son article de 1903 coécrit avec Fauconnet, se réfère à la sociologie de Mill d'une façon tout à fait laudative à peine une page après l'extrait (1) cité p. 42, dans lequel il critique vertement les économistes orthodoxes (Durkheim et Fauconnet 1903, p. 126)¹⁰⁸, alors que huit ans plus tôt dans *Les règles*, Mill est le coupable désigné dans le domaine économique. Où l'on voit que le fondateur de la sociologie française n'a pas été par principe contre Mill et qu'il a su reconnaître une valeur à la pensée de ce dernier pourvu qu'il se pose les mêmes questions que lui.

¹⁰⁸ On trouve dans le premier numéro de l'*Année sociologique* (1898) une notice, établie par C. Bouglé, du livre VI du *System of Logic* qui est déjà laudative : « ces chapitres restent en somme [...] les fondements solides de la méthodologie sociologique » (Bouglé 1898, p. 125).

PARTIE 2 : LA CRITIQUE DE KARL MARX¹⁰⁹

« Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes*. Mais contre la nature, tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes ; différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité d'ailleurs tourne au profit de tous, de la société comme des individus » (Léon XIII 1891, p. 31, italiques dans le texte).

¹⁰⁹ Aucune édition à l'heure actuelle ne propose les œuvres complètes de Marx. Certains textes sont toujours inédits. L'édition scientifique de référence, appelée MEGA (*Marx Engels Gesamtausgabe*), est en cours d'édition et ce jusqu'en 2025. L'article le plus récent de la littérature qui étudie de façon approfondie des manuscrits inédits de Marx est celui de Michael Evans (1989). Nous avons conséquemment examiné tous les manuscrits inédits ayant parus depuis 1989 dans MEGA. Nous n'y avons trouvé aucune référence ou commentaire véritablement intéressant concernant Mill, ni dans le texte de Marx, ni dans l'appareil critique. Un seul volume propose un commentaire digne d'intérêt. Il s'agit de MEGA I/20: *Artikel, Entwürfe, sept 1864 - sept 1867*, 1992. Nous y faisons référence dans la conclusion générale de cette 2^e partie.

Introduction à la 2^e partie

Marx et le « désir de richesse »

Contrairement aux auteurs critiques examinés en première partie, et contrairement à Mill et son individualisme méthodologique, l'approche plus « holiste » (pour reprendre le terme de Louis Dumont) ou « structuraliste » (comme le revendique Althusser ou encore Godelier)¹¹⁰ de Marx n'associe pas les lois de l'économie à un comportement humain type. L'évocation de l'idée de « désir de richesse » n'est certes pas absente de ses écrits. Une des rares occurrences se situe dans l'*Introduction à la critique de l'économie politique* :

« [Pour] Smith et Ricardo [...] cet individu du XVIII^e siècle – produit, d'une part, de la décomposition des formes de société féodales, d'autre part, des forces de production nouvelles qui se sont développées depuis le XVI^e siècle – apparaît comme un idéal qui aurait existé dans le passé. Ils voient en lui non un aboutissement historique (*historisches Resultat*), mais le point de départ de l'histoire (*Ausgangspunkt der Geschichte*), parce qu'ils considèrent cet individu comme quelque chose de naturel (*das naturgemäße Individuum*), conforme à leur conception de la nature humaine, non comme un produit de l'histoire, mais comme une donnée de la nature (*nicht als ein geschichtlich entstehendes, sondern von der Natur gesetztes*) » (Marx 1857a, p. 615).

Encore faut-il rappeler que ce texte écrit en 1857, Marx n'a pas souhaité le publier. Une des rares autres occurrences qui touche la question de la prétention à une prétendue naturalité d'un *homo oeconomicus* se trouve dans une note du *Capital*¹¹¹ où Marx s'en prend à Bentham : « [l]e plus sèchement et le plus naïvement du monde, il pose comme homme type le petit bourgeois moderne, l'épicier, et spécialement l'épicier anglais » (Marx 1875a, p. 1117-8, note

¹¹⁰ Voir Dumont (1967), Althusser (1965; 1975), Godelier (1974).

¹¹¹ Sauf mention contraire, « le *Capital* » renvoie par la suite toujours au livre I.

b; 1867, p. 636, note 63)¹¹². Mais il ne s'agit là que d'une remarque en passant qui vise strictement Bentham et non la théorie économique dans son ensemble. Certes, d'après Marx la recherche du gain est bien présente dans la sphère des échanges. C'est d'ailleurs le sens de la référence à Bentham dans la célèbre formule : « Liberté, Égalité, Propriété et Bentham » :

« *Bentham* ! car [...] la seule force qui [...] mette en présence et en rapport [l'acheteur et le vendeur d'une marchandise] est celle de leur égoïsme, de leur profit particulier, de leurs intérêts privés. Chacun ne pense qu'à lui, personne ne s'inquiète de l'autre, et c'est précisément pour cela qu'en vertu d'une harmonie préétablie des choses, ou sous les auspices d'une providence tout ingénieuse, travaillant chacun pour soi, chacun chez soi, ils travaillent du même coup à l'utilité générale, à l'intérêt commun » (Marx 1875a, p. 726, italique de l'auteur; 1867, p. 190).

Mais l'intérêt marchand n'est qu'un épiphénomène de ce qui se trame dans la sphère de la production. Ce qui est premier, ce sont les structures qui forment un « mode de production », non la sphère « bruyante » de l'échange qu'il s'agit justement de « quitter » pour pénétrer « dans le laboratoire secret de la production (*in die verborgne Stätte der Produktion*) » (Marx 1875a, p. 725; 1867, p. 189). Partant, la question du « désir de richesse » passe complètement au second plan de la critique.

Ainsi, lorsque Marx affirme dans la *Critique de l'économie politique* (publié en 1859), au détour de son analyse de la monnaie comme moyen de circulation dans lequel se métamorphosent les marchandises, qu'« il est ridicule de concevoir l'acheteur et le vendeur, ces personnages de l'économie bourgeoise, comme des types sociaux éternels de l'individualité humaine »¹¹³ (Marx 1859, p. 76), Marx ne vise pas à relativiser le caractère intéressé des agents économiques en tant que tel. Il cherche à dissiper l'illusion qui ferait de leurs rapports des rapports *individuels* alors qu'ils ne sont que des *fonctions* déterminées par la structure du système marchand monétaire : ils échangent des marchandises destinées à devenir de l'argent et, ce faisant, toute particularité propre à un travail individuel est nié. On touche là justement à

¹¹² Marx ayant supervisé lui-même la traduction française du *Capital* (1875), nous donnons par la suite systématiquement la pagination en français et en allemand. Nous préciserons le cas échéant les éventuelles divergences.

¹¹³ « So albern es daher ist, diese ökonomisch bürgerlichen Charaktere von Käufer und Verkäufer als ewige gesellschaftliche Formen der menschlichen Individualität aufzufassen ».

la spécificité de la critique de Marx. Car de la même manière, tout capitaliste « fonctionne comme *capital personnifié* » (Marx 1875a, p. 1095, italique de l'auteur; 1867, p. 618) :

« Dans ce rôle il est comme le thésauriseur, dominé par sa passion aveugle pour la richesse abstraite, la valeur. Mais ce qui chez l'un paraît être une manie individuelle est chez l'autre *l'effet du mécanisme social dont il n'est qu'un rouage*. [...] *La concurrence impose* les lois immanentes de la production capitaliste comme *lois coercitives externes à chaque capitaliste individuel* » (Marx 1875a, p. 1096, n. s.; 1867, p. 618).

Commentant ce passage, Jérôme Lallement note à juste titre que « le comportement du capitaliste ne relève pas d'une psychologie d'appât du gain ou d'un quelconque désir de jouissance ; si le profit apparaît comme son objectif principal, ce n'est pas le fait d'une passion aveugle » (Lallement 1987, p. 37). Et dans la préface à la première édition du *Capital*, Marx précise en effet : « Je n'ai pas peint en rose le capitaliste et le propriétaire foncier. Mais il ne s'agit ici des *personnes* qu'autant qu'elle sont la *personnification des catégories économiques, les supports d'intérêts et de rapports de classes déterminés* »¹¹⁴ (Marx 1867, p. 16, italiques de l'auteur). Hors du livre I du *Capital* on retrouve également cette idée d'une détermination de la morale de l'intérêt par l'infrastructure. Ainsi, dans *Misère de la philosophie* on apprend que la théorie de la rente de Ricardo suppose que « le propriétaire foncier [...] ne vise plus qu'au revenu monétaire (*auf den Geldertrag Wert legt*) » (Marx 1847, p. 169). Or cela n'est que le résultat, pour Marx, de l'extension à la terre d'un système, le capitalisme industriel :

« La rente n'est possible que du moment où le développement de l'industrie des villes et l'organisation sociale qui en résulte *forcent* le propriétaire foncier à ne viser qu'au profit vénal, au rapport monétaire de ses produits agricoles »¹¹⁵ (Marx 1847, p. 170, n. s.).

Enfin, dans le livre III du *Capital*, il déclare que c'est « la *nécessité* croissante *d'augmenter le capital fixe* dans l'industrie moderne, [qui] a été un des principaux motifs qui ont *poussé* les

¹¹⁴ « Die Gestalten von Kapitalist und Grundeigentümer zeichne ich keineswegs in rosigem Licht. Aber es handelt sich hier um *die Personen* nur, soweit sie *die Personifikation ökonomischer Kategorien sind, Träger von bestimmten Klassenverhältnissen und Interessen* ».

¹¹⁵ « Die Rente ist erst von dem Moment an möglich, wo die Entwicklung der städtischen Industrie und die durch dieselbe geschaffene soziale Organisation den Grundbesitzer zwingen, nur auf den Handelsprofit, auf den Geldertrag seiner landwirtschaftlichen Produkte zu sehen ».

capitalistes âpres au gain à prolonger la journée de travail »¹¹⁶ (Marx 1894, p. 87, n. s.). On comprend donc que, contrairement à ce que pouvait avancer Durkheim, la tare de Mill ne se situe aucunement dans le fait d'être un « successeur » de Bentham et de sa conception égoïste de l'homme. Elle ne réside pas non plus dans sa prétention à voir la concurrence comme universellement présente. D'ailleurs Marx considère que le développement historique rend l'hypothèse de concurrence de plus en plus réaliste¹¹⁷ (et souhaitable, accélérant l'union émancipatoire des travailleurs). Ce qui est naturalisé, selon lui, dans le discours économique des classiques et de Mill en particulier, ce n'est pas une certaine conception de l'homme mais c'est fondamentalement une institution qui fait structure : la propriété privée des moyens de production.

Économie « classique » et économie « vulgaire »

Ces précisions permettent de rappeler que cette critique par Marx de la prétention à l'universalité du capitalisme, qui forme le cœur de sa critique de l'économie politique, s'adresse non aux économistes « vulgaires » mais aux économistes « classiques », qui sont pour lui les seuls dignes d'intérêt. Les premiers n'auraient que des visées apologétiques parce qu'ils ne s'intéresseraient qu'à l'apparence des phénomènes économiques – « la sphère de la circulation », c'est-à-dire l'échange – là où les seconds développent une approche véritablement scientifique parce que s'intéressant à la production :

« Je fais remarquer une fois pour toutes que j'entends par économie politique classique toute économie qui, à partir de William Petty, cherche à pénétrer l'ensemble réel et intime des rapports de production dans la société bourgeoise, par opposition à l'économie vulgaire qui se contente des apparences, rumine sans cesse pour son propre besoin et pour la vulgarisation des plus grossiers phénomènes les matériaux déjà élaborés par ses prédécesseurs, et se borne à ériger pédantesquement en système et à proclamer comme vérités éternelles les illusions dont le bourgeois

¹¹⁶ « Die stets wachsende Notwendigkeit der Vermehrung des fixen Kapitals im modernen Industriesystem war daher ein Hauptstachel zur Verlängerung des Arbeitstags für profitwütige Kapitalisten ».

¹¹⁷ Ainsi, dès 1847, il affirme dans son *Discours sur la question du libre-échange* : « Toutes les lois que les économistes ont exposées, depuis Quesnay jusqu'à Ricardo, sont établies dans la supposition que les entraves qui enchaînent encore la liberté commerciale n'existent plus. Ces lois se confirment au fur et à mesure que le libre-échange se réalise (*bekräftigen sich in dem Maße, wie der Freihandel verwirklicht wird*) » (Marx 1848, p. 454).

aime à peupler son monde à lui, le meilleur des mondes possibles » (Marx 1875a, p. 604, note; 1867, p. 95, note 32).

L'enjeu de cette distinction est la théorie de la valeur, la *vulgarité* consistant à voir dans le fondement de celle-ci l'*utilité* ou la *rencontre entre l'offre et la demande* au lieu d'y voir le *travail*. Si Say est, avec Bastiat, emblématique de l'économie vulgaire, Mill est rangé du côté de l'économie scientifique, dans la lignée de Smith et Ricardo (voir Marx 1867, p. 638 note 65)¹¹⁸.

Bien que qualifiée de « scientifique », l'économie politique classique ne doit pas moins être passée au crible de la critique. Marx lui adresse deux reproches principaux :

(i) la théorie classique achoppe sur un certain nombre d'incohérences ou de manques, comme sur le concept de valeur (c.-à-d. la confusion entre substance et grandeur de la valeur) ou sur la répartition des revenus (l'absence d'une véritable théorie de la plus-value, donc de l'exploitation) ;

(ii) elle a, certes, dégagé les lois du mode de production capitaliste mais en leur conférant à tort un caractère *naturel* alors qu'elles sont fondamentalement *historiquement construites*. Cette erreur, c'est là ce que Marx nomme l'« idéologie », c'est-à-dire le fait de prendre les institutions sociales pour nécessaires alors qu'elles sont le résultat d'un construit historique contingent, fruit notamment de décisions politiques. Naturaliser c'est donc aussi toujours dépolitiser. Dans un passage rayé du manuscrit de *L'idéologie allemande*, Marx précise que :

« nous aurons à nous préoccuper de l'histoire des hommes, étant donné que presque toute l'idéologie se réduit ou bien à une conception absurde de cette histoire, ou bien à une conception qui en fait totalement abstraction » (Marx et Engels 1846, p. 567).

Le corollaire de cette méprise théorique est double, dans la mesure où l'idéologie génère :

- le *fétichisme de la marchandise* (cf. *Le Capital*, sect. I, iv) que Marx définit comme l'illusion consistant à oublier qu'un produit du travail humain a toujours une histoire, qu'il a été produit dans certaines conditions sociales déterminées, qu'il est le résultat de la *praxis* d'un sujet.

¹¹⁸ Dans l'édition française, le classement de Mill parmi les non apologétiques n'est plus aussi clair (voir chapitre 5, section 5.1.1).

- le *fatalisme* qui mène inéluctablement au conservatisme, à la défense du *statu quo* et donc du pouvoir en place, là où l'enjeu de la critique marxienne est justement de montrer qu'un autre monde est possible (cf. *Le Manifeste communiste*).

La pertinence du premier type de critique (i) à l'égard de Mill a déjà été l'objet d'analyses et de discussions serrées chez les commentateurs (Evans 1989; Balassa 1959a; Shoul 1965; Hollander 1985a, vol. 1, p. 341-2; 385-6). En revanche, le deuxième aspect de cette critique (ii) n'a pas été discuté de façon précise et systématique dans la littérature. En France, les commentateurs de Marx souscrivent en général de façon non critique à l'idée que le marxisme se démarque de la théorie classique précisément en ce qu'il récuse, comme point de départ de l'analyse, l'existence de *lois naturelles* (Cartelier 1976, p. ????????; Deleplace 1979, p. 21).

C'est justement l'enjeu de cette deuxième partie que d'évaluer la pertinence de cette thèse en regard du plus éminent des classiques contemporains de Marx, à savoir John Stuart Mill. Si Ricardo et les classiques dans leur ensemble n'ont jamais exprimé la possibilité d'un dépassement du capitalisme et peuvent sembler naturaliser ce système social, il est bien connu que les sympathies de Mill pour le socialisme font à cet égard exception. Tant sur la question de la propriété privée que sur celle de la distinction entre production et distribution, les textes de Mill démentent les attaques de Marx (**chapitre 3**).

Mais la pensée de Mill présente aussi quelques ambiguïtés qui peuvent remettre en question la non-naturalité de son propos. Deux points méritent une attention particulière : son adhésion à la doctrine du fonds des salaires et son soutien à la *systematic colonization* prônée par Edward Gibbon Wakefield. Dans les deux cas nous montrerons que ces ambiguïtés ne sont néanmoins qu'apparentes : Mill est loin de naturaliser les institutions sociales (**chapitre 4**).

Globalement, il s'agira de faire ressortir dans toute cette partie la proximité entre nos deux auteurs sur la problématique de la naturalité de l'économie politique. Cela nous conduira à tenter l'hypothèse selon laquelle leur contiguïté intellectuelle a fait de Mill un concurrent potentiellement dangereux sur le plan des idées, expliquant l'attitude notoirement mystérieuse de Marx envers Mill, faite de dédain, de silence et d'une dose de mauvaise foi (**chapitre 5**).

Chapitre 3. Marx, critique de l'économie politique « éternelle »

« All other writers had been crushed and overlaid by the enormous weight of facts and documents. Mr. Ricardo had deduced *à priori* from the understanding itself laws which first gave a ray of light into the unwieldy chaos of materials, and had constructed what had been but a collection of tentative discussions into a science of regular proportions, now first standing on an eternal basis » (De Quincey 1821, p. 117).

Introduction

Le traitement de John Stuart Mill par Karl Marx a été qualifié de « one of the greatest puzzles in the history of economic thought » (Balassa 1959a, p. 147). D'abord parce qu'il fut étonnamment mince. Or les *Principles of Political Economy* de Mill, publiés pour la première fois en 1848 puis réédités six fois jusqu'en 1871, ont exercé une influence considérable au XIX^e siècle au point de constituer alors le manuel d'économie de référence¹¹⁹. Marx, de 12 ans son cadet, fait la rencontre de l'économie politique dans les années 1840 et écrira également pendant la deuxième moitié du siècle. Nonobstant, en élaborant ce qui constituera une de ses préoccupations majeures, à savoir la *critique de l'économie politique*, ce n'est guère à Mill qu'il se réfère mais essentiellement à Ricardo et, dans une moindre mesure à Smith. Ensuite, ce traitement fut étonnamment méprisant, alors même que Mill exprime des sympathies franches envers la classe ouvrière. Ainsi, lorsque Mill est mentionné, c'est au mieux pour en minorer la portée (il ne serait qu'un plat épigone)¹²⁰, au pire pour en souligner l'incohérence. Marx considère, dans la *Critique de l'économie politique* en 1859 (soit 10 ans après la première

¹¹⁹ Voir à ce sujet la contribution de N. de Marchi (1974).

¹²⁰ Voir Marx (1867, p. 539 ; 616, note 31).

édition des *Principles*), que « c'est Ricardo, parachevant l'économie politique classique, qui a formulé et développé le plus clairement la détermination de la valeur d'échange par le temps de travail » (Marx 1859, p. 46).

Jamais à une remarque désobligeante près à l'égard de Mill, Marx estime que son œuvre « s'égare dans des compendiums éclectiques et dans le syncrétisme » (Marx 1857b, p. 3) typiques, selon lui, de la littérature économique-politique du XIX^e siècle. Par ailleurs, Marx ne s'est pas gêné pour décrédibiliser les *Principles* de Mill. Tout d'abord, il minimise la portée de cette œuvre puisque les « recherches originales [de Mill], d'ailleurs peu étendues et peu profondes [...], se trouvent toutes rangées en bataille dans son petit écrit paru en 1844, sous le titre : *Some unsettled Questions of Political Economy* » (Marx 1875a, p. 665, note; 1867, p. 138, note 80) (soit quatre ans avant la 1^{ère} édition des *Principles*). D'autre part, il fustige sa prétention à se réclamer de Smith, si bien que « on ne sait quoi le plus admirer, de la naïveté de l'homme ou de celle du public qui l'a pris, en effet, pour un Adam Smith, bien qu'il ressemble à ce dernier comme le général William de Kars au duc de Wellington » (*ibid.*). Enfin, de ce que le chimiste Liebig attribue à tort à Mill la paternité de la loi des rendements décroissants, Marx conclut qu'il « est indéniable que M. J. St. Mill doit à de semblables quiproquos l'autorité en tout cas 'curieuse' dont il jouit » (Marx 1875a, p. 999, note; 1867, p. 529, note 325).

Pour résumer la chose, Marx émet deux types de griefs directement à son encontre : sa réputation est surfaite (il ne vaut pas un Smith) et sa volonté de concilier socialisme et économie politique bourgeoise est une impasse.

Afin d'expliquer cette attitude déconcertante de Marx, nous défendons l'idée qu'elle provient du fait que Mill a lui-même proposé une critique de la prétention à la naturalité de l'économie politique. Car sur cette question précise nos deux auteurs ont bien plus de points en commun que ce qu'on croit en général et que ce que Marx a laissé entendre. Mill, contrairement aux autres classiques (voir l'épigraphe ci-dessus par exemple), a souligné la relativité du capitalisme et cela a dû gêner Marx, parce que la pertinence de sa critique s'en est trouvée drastiquement réduite.

Nous montrerons ainsi que la critique marxienne de l'économie politique n'est pas plus justifiée que celle émise par les auteurs vus en première partie. Et comme chez les auteurs précédents, il nous semble qu'on puisse distinguer deux aspects dans la critique.

Du point de vue politique, les économistes sont accusés de naturaliser le cadre institutionnel dans lequel ils élaborent leurs lois, à savoir la propriété privée des moyens de production et son corollaire, la concurrence (**section 3.1**).

Deuxièmement, sur le plan de la méthode, Marx rejette leur propension à naturaliser les catégories économiques, en particulier celle de production. Cela nous conduira à revenir sur la célèbre distinction millienne entre lois de la production et lois de la distribution (**section 3.2**).

Dans un cas comme dans l'autre, nous tenterons de montrer qu'aucun de ces deux niveaux de critique ne semble être réellement pertinent quand on les confronte aux textes de Mill, Marx ne faisant pas droit à la complexité de cet auteur au sein du champ classique sur la question de la prétention à l'universalité des théories économiques.

3.1 La critique de la naturalité de la propriété privée des moyens de production : une critique politique

Il y a une première manière de voir ce qui fait le fond du problème pour Marx. Malgré toute l'admiration qu'il éprouve pour les classiques, Marx considère qu'ils sont d'abord condamnables en ce qu'ils se placent dans un cadre institutionnel – le capitalisme concurrentiel – qu'ils ne questionnent pas. Ils prennent le capitalisme comme un donné naturel qui n'aurait ni genèse historique ni dépassement ultérieur :

« Les économistes ont une singulière manière de procéder. Il n'y a pour eux que deux sortes d'institutions, celles de l'art et celles de la nature. Les institutions de la féodalité sont des institutions artificielles (*künstliche*), celles de la bourgeoisie sont des institutions naturelles (*natürliche*). Ils ressemblent en ceci aux théologiens, qui, eux aussi, établissent deux sortes de religions. Toute religion qui n'est pas la leur est une invention des hommes, tandis que leur propre religion est une émanation de Dieu. En disant que les rapports actuels – les rapports de la production bourgeoise – sont naturels (*natürliche*), les économistes font entendre que ce sont là des rapports dans lesquels se crée la richesse et se développent les forces productives conformément aux lois de la nature (*gemäß den Naturgesetzen*). Donc ces rapports sont eux-mêmes des lois naturelles indépendantes de l'influence du temps (*von dem Einfluß der Zeit unabhängige Naturgesetze*). Ce sont des lois éternelles (*ewige Gesetze*) qui doivent toujours régir la société. Ainsi il y a eu de l'histoire

(*Geschichte*), mais il n'y en a plus. Il y a eu de l'histoire, puisqu'il y a eu des institutions de féodalité, et que dans ces institutions de féodalité on trouve des rapports de production tout à fait différents de ceux de la société bourgeoise, que les économistes veulent faire passer pour naturels et partant éternels (*natürliche und demgemäß ewige*) » (Marx 1847, p. 139-40).

Comme ce système économique repose fondamentalement sur la propriété privée des moyens de production (*Privateigentum*), Marx peut affirmer au sujet de cette dernière que :

« Ce présupposé fondamental, l'économie politique le considère comme un fait incontestable qu'elle ne soumet à aucun réexamen [...] et dont elle ne parle que „accidentellement“ »¹²¹ (Marx et Engels 1845, p. 32).

Or, Marx veut au contraire montrer que la propriété privée des moyens de production – laquelle implique aussi la concurrence¹²² – est, comme tout mode de production, un construit historiquement déterminé, ce qui signifie qu'elle est à la fois le résultat d'un processus historique et un moment amené à être dépassé dans le futur.

L'économie politique, en faisant passer le transitoire pour le définitif, revêt alors un caractère idéologique en ce qu'elle fatalise l'ordre établi, se mettant *ipso facto* au service des intérêts des puissants en place, à savoir la bourgeoisie capitaliste industrielle (et c'est bien pourquoi Marx la qualifie de science « *bourgeoise* ») :

« Tant [...] qu'elle voit dans l'ordre capitaliste, non une phase transitoire de progrès historique, mais bien la forme absolue et définitive de la production sociale, l'économie politique ne peut rester une science qu'à condition que la lutte des classes demeure latente... »¹²³ (Marx 1867, p. 19-20).

Dans ce passage tiré de la Postface de la seconde édition allemande du *Capital* (1873), Marx appuie son raisonnement sur une conception dialectique de la vérité : la vérité correspond à la

¹²¹ « Diese Grundvoraussetzung gilt ihr als unumstößliche Tatsache, die sie keiner weiteren Prüfung unterwirft, ja auf welche sie [...] nur „accidentellement“ zu sprechen kömmt »

¹²² Cf. Marx (1848, p. 473) : « La condition du capital c'est le salariat (*Lohnarbeit*). Le salariat repose exclusivement (*beruht ausschließlich*) sur la concurrence (*Konkurrenz*) des travailleurs entre eux. »

¹²³ « Soweit sie [...] die kapitalistische Ordnung statt als geschichtlich vorübergehende Entwicklungsstufe, umgekehrt als absolute und letzte Gestalt der gesellschaftlichen Produktion auffaßt, kann die politische Ökonomie nur Wissenschaft bleiben, solange der Klassenkampf latent bleibt... ».

saisie par l'esprit du concret historique. Or, comme ce dernier évolue continuellement par dépassement des contradictions, le savoir ne peut rester vrai qu'à la condition qu'il s'adapte à l'évolution de l'histoire. En l'occurrence, Marx considère que la révolution de 1830, en France et en Angleterre, sonne le glas de l'économie politique, puisque la lutte des classes n'est plus latente mais devient manifeste. Avant cette date, l'école classique pouvait encore prétendre être scientifique, dans la mesure où les contradictions du système capitaliste ne se faisaient pas encore jour. Une fois que ces contradictions apparaissaient en pratique, elle ne pouvait plus les nier, à moins de devenir « vulgaire », c'est-à-dire apologétique. En d'autres termes, la révolution a fait voler en éclat ce qui faisait le fond implicite de toute théorie économique, à savoir que le capitalisme, ce système fondé sur la propriété privée des moyens de production, est le mode de production « absolu et définitif », c'est-à-dire naturel.

Quelle est donc précisément la position de Mill sur la question de la naturalité de la propriété privée, vue sous ces deux aspects (genèse passée et dépassement futur) ?

3.1.1 Mill et la question de l'origine de la propriété privée

Mill, en abordant la question de la propriété privée dans ses *Principles*, pose certes d'emblée que celle-ci est une « primary and fundamental institution, on which, unless in some exceptional and very limited cases, the economical arrangements of society have always rested, though in its secondary features it has varied, and is liable to vary » (J. S. Mill 1848a, p. 200-1). S'il semble ainsi éloigné de la position de Marx, il convient toutefois de préciser qu'il vise ici la propriété privée *en général* (et donc pas uniquement celle des moyens de production). En outre, dès la 1^{ère} édition des *Principles* (1848), Mill l'envisage comme le produit d'un processus historique d'appropriation par la force, le droit venant entériner la possession de fait¹²⁴ :

¹²⁴ Point de vue défendu de façon récurrente dans son œuvre. Voir son analyse de la genèse de la concurrence (*competition*) exposée en 2.1.2. Autre exemple, dans *The Subjection of Women* il affirme que le droit ne fait qu'entériner l'inégalité des sexes qui historiquement a d'abord existé de fait, comme dans le cas de l'esclavage : « Laws and systems of polity always [...] convert what was a mere physical fact into a legal right, give it the sanction of society [...]. Slavery, from being a mere affair of force between the master and the slave, became regularized [...]. The inequality of rights between men and women has no other source than the law of the strongest » (J. S. Mill 1869a, p. 264).

« Private property, as an institution, did not owe its origin to any of those considerations of utility. [...] Tribunals (which always precede laws) were originally established [...] to repress violence [...]. They naturally enough gave legal effect to first occupancy, [...] confirming, to those who already possessed it, even what was not the fruit of personal exertion... » (J. S. Mill 1848a, p. 201).

Si Mill ne thématise pas comme telle « l'accumulation primitive », il se positionne clairement à distance d'un point de vue naïvement naturalisant qui poserait la propriété privée – et *a fortiori* celle des moyens de production – comme ayant existé de toute éternité, et surtout sous une forme identique. Ainsi, concernant le droit de léguer, il remarque qu'un tel droit « in a primitive state of society, was seldom recognised ; a clear proof, were there no other, that property was conceived in a manner totally different from the conception of it in the present time » (J. S. Mill 1848a, p. 219). Il est intéressant de noter que dans l'édition de 1862, Mill renvoie le lecteur sur ce point à l'œuvre qui a inspiré en partie l'école historique anglaise (Cliffe Leslie en particulier) : *Ancient Law* de l'historien Henry Maine. Collini et al. affirment à juste titre que « *Ancient Law* was added merely to give weight to a long-held conviction » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 146), dont nous pouvons préciser qu'elle a été acquise notamment auprès des Saint-Simoniens (cf. infra note 122). Ailleurs, Mill a réitéré cet intérêt pour la réflexion de Maine, déclarant que ce dernier a fait voir combien les lois, les institutions et les idées modernes sont souvent « continually accepted as dictates of nature and necessities of life, which, if we knew all, we should see to have originated in *artificial* arrangements of society » (J. S. Mill 1867, p. 246, n. s.).

Dans ses *Chapters on Socialism* (texte posthume, publié en 1879, soit quatre ans avant la mort de Marx qui aurait donc pu potentiellement en prendre connaissance), où Mill discute essentiellement de la propriété des moyens de production proprement dits, il insiste sur le caractère contingent de toutes les formes que celle-ci peut prendre dans le temps et dans l'espace :

« The idea of property is not some one thing, identical throughout history and incapable of alteration, but is variable like all other creations of the human mind ; at any given time it is a brief expression denoting the fights over things conferred by the law or custom of some given society at that time ; but neither on this point nor on any other has the law and custom of a given time and place a claim to be stereotyped for ever. [If the proprietors are compensated] society is fully entitled to abrogate or alter any particular fight of property which on sufficient consideration it judges to stand in the way of the public good » (J. S. Mill 1869b, p. 753).

Mill a donc non seulement parfaitement conscience de ce que la propriété privée constitue un construit historique contingent, mais en outre il en fait une affaire politique par excellence, sujette à la négociation, aux rapports de force sociaux, qui ne participe pas d'un phénomène naturel. Et dès 1843 il déclare très explicitement que les « laws and customs » sont à ranger parmi « all those of the circumstances of society which are *artificial* » (J. S. Mill 1843a, p. 905, n. s.).

3.1.2 Mill et le devenir de la propriété privée

En ce qui concerne le second aspect d'un discours naturalisant – à savoir la négation de la possibilité d'un dépassement *futur* de la propriété privée –, on voit dans le dernier extrait mis en exergue que Mill n'adopte pas plus une position éternisante, récusant ce qui est « stereotyped for ever ». Par ailleurs, dans une lettre de novembre 1872 écrite en français à Emile de Laveleye, Mill, commentant deux articles sur l'histoire de la propriété foncière de cet économiste socialiste belge, affirme : « [votre esquisse et votre description] me semblent très propres au but que vous avez en vue et que je poursuis aussi depuis longtemps, celui de faire voir que la propriété n'est pas chose fixe mais une institution multiforme, qui a subi de grandes modifications, et qui est susceptible d'en recevoir de nouvelles avec grand avantage » (J. S. Mill 1972a, p. 1919). Et dès la troisième édition des *Principles*, il assure que :

« When I speak, either in this place or elsewhere, of “the labouring classes”, or of labourers as a “class”, I use those phrases in compliance with custom, and as descriptive of an existing, but by no means a necessary or permanent, state of social relations » (J. S. Mill 1848b, p. 758).

Dans son *Autobiography*, Mill déclare avoir pris conscience de « the very limited and temporary value of the old political economy, which assumes private property and inheritance as indefeasible facts », grâce à la lecture des écrits critiques de Bazard et Enfantin sur les doctrines libérales dans les années 1830¹²⁵ (J. S. Mill 1873, p. 175) – on notera que sur cette

¹²⁵ Stuart Mill se rapproche des Saint-Simoniens dans les années 1830-31, bien qu'il eût déjà rencontré Saint-Simon à Paris en 1820 lorsqu'il habitait chez J.-B. Say. Mais, comme Mill le fait lui-même remarquer (J. S. Mill 1873, p. 63), Saint-Simon n'était pas encore une figure influente à cette époque (d'après Bellet et Causse (2008) la période saint-simonienne en économie politique se développa à la mort de Saint-Simon, en 1825). Le principal contact de Mill avec les Saint-Simoniens fut son ami Gustave d'Eichthal (1804-1886), rencontré pour la première

question, Mill a une source d'inspiration commune avec Marx : les Saint-Simoniens. Et en effet, dès 1834, dans une recension faite par Mill intitulée « Miss Martineau's Summary of Political Economy » (et dont l'extrait suivant sera repris dans le *System of Logic*), il cloue au pilori la majeure partie des traités d'économie politique – preuve supplémentaire que Mill a procédé lui-même à une critique de l'économie politique (cf. supra section 2.1.2.3.3) :

« To all of them [the elaborate economic treatises], perhaps, it may be objected, that they attempt to construct a permanent fabric out of transitory materials ; that they take for granted the immutability of arrangements of society, many of which are in their nature fluctuating or progressive ; and enunciate with as little qualification as if they were universal and absolute truths, propositions which are perhaps applicable to no state of society except the particular one in which the writer happened to live » (J. S. Mill 1834, p. 225; 1843a, p. 904).

Mill fait ici référence au fait que les économistes anglais « revolve in their eternal circle of landlords, capitalists, and labourers [...] as if it were one of God's ordinances » (J. S. Mill 1834, p. 226-7). On notera avec intérêt que non seulement Mill fait clairement apparaître la nature historiquement relative des institutions sociales dans laquelle se meut l'économie politique, mais que bien plus, il procède lui-même à un réquisitoire sur fond d'accents pré-marxiens contre l'économie politique dont les représentants oublient, en règle générale, cette historicité.

Plus loin dans l'*Autobiography*, Mill rappelle l'autre influence – celle de sa femme, Harriet Taylor –, qui le conduisit à souligner la relativité des institutions politiques propres à l'économie classique :

« We [he and Harriet] regarded all existing institutions and social arrangements as being (in a phrase I once heard from Austin) “merely provisional,” and we welcomed with the greatest pleasure and interest all socialistic experiments by select individuals (such as the Cooperative Societies) » (J. S. Mill 1873, p. 241).

En effet, Mill a non seulement conçu un dépassement du capitalisme mais il est même allé jusqu'à le souhaiter, se déclarant « socialiste », dans un passage célèbre de son *Autobiography*

fois à Londres en mai 1828, et avec lequel il entretint une correspondance sa vie durant. C'est ce dernier qui l'encouragea à lire Comte, à la fin des années 1820.

(J. S. Mill 1873, p. 239)¹²⁶. Encore faut-il préciser que, lorsqu'il soutient cela, c'est dans un sens très large, ne se référant qu'à certains *buts* ultimes du socialisme. Aspirant à une société plus égalitaire, où la propriété serait le fruit exclusif du travail, il diverge néanmoins d'avec les projets socialistes sur les *moyens* d'y parvenir, en particulier la collectivisation étatique et le recours à la violence¹²⁷, et se prononce pour la participation des travailleurs aux bénéfices et surtout pour le développement progressif des coopératives de production.

Reste que le socialisme de Mill fait débat et certains commentateurs lui déniaient ce qualificatif (cf. Duncan 1977, p. 244). D'autres le rapprochent plus modestement du « non-revolutionary syndicalism » (Robbins 1966, p. xl). Mill estime en effet jusque dans la dernière édition des *Principles* (1871) que cette institution a peu de chance d'être renversée, de sorte que « the political economist, for a considerable time to come, will be chiefly concerned with the conditions of existence and progress belonging to a society founded on private property and individual competition » (Mill 1848a, 214). Surtout, Mill resta jusqu'à la fin de sa vie un libéral convaincu, pensant que le problème n'était pas le « system of private property » (ni la concurrence) mais, au contraire, le fait que ce système n'ait jamais été appliqué *in concreto*. Car un point est essentiel pour comprendre l'apparente divergence entre nos deux auteurs : ils entendent le concept de propriété privée des instruments de production de façon radicalement antinomique.

Pour Marx, cette forme de propriété privée implique le salariat, c'est-à-dire la dépossession des travailleurs du produit de leur travail et son appropriation par le capitaliste. La propriété privée désigne par conséquent, pour Marx, le système social en place dans les pays les plus industrialisés de son époque – système qui doit être supprimé si l'on veut éteindre les souffrances des masses laborieuses. Pour Mill au contraire, la propriété privée des moyens de production ne se réduit aucunement à la forme dévoyée de son époque, laquelle maintient artificiellement des inégalités économiques considérables. En effet, ce système est, théoriquement, supposé impliquer « the guarantee to individuals of the fruits of their own

¹²⁶ Là aussi, Mill précise que c'est à la suite de la rencontre avec Harriet Taylor en 1830. Sur le socialisme de Mill, la littérature est dense. Voir par exemple (Feuer 1949; Hollander 1985a, vol. 1, p. 770-824; Duncan 1977, p. 244-8; 287-97; Robbins 2004, p. 231-7).

¹²⁷ Nous reprenons ainsi la distinction établie par Légé (2005, p. 91-2, note 112). Sur cette question voir aussi Feuer (1949).

labour and abstinence » (J. S. Mill 1848a, p. 208)¹²⁸. De sorte que les lois en vigueur, qui permettent à une minorité plus ou moins oisive de jouir des efforts des autres (grâce à la rente et à l'héritage), ne respectent aucunement cet idéal théorique et donc ne le condamnent aucunement en faveur du communisme. Pour trancher entre les deux systèmes, il faudrait comparer le communisme non avec la propriété privée telle qu'elle existe mais telle qu'elle peut exister. A rebours de Marx, la propriété privée ne désigne donc pas le système qui prévaut dans la Grande-Bretagne de son époque, mais celui qu'il faudrait d'abord réussir à mettre en place, afin de pouvoir bien le juger :

« the laws of property have never yet conformed to the principles on which the justification of private property rests » (J. S. Mill 1848a, p. 207).

Bien loin de jeter l'anathème sur la propriété privée des moyens de production, Mill considère donc qu'il faut l'améliorer. Cela explique son apologie indéfectible de la propriété privée jusque dans la dernière édition des *Principles* :

« the object to be principally aimed at in the present stage of human improvement, is not the subversion of the system of individual property, but the improvement of it, and the full participation of every member of the community in its benefits » (J. S. Mill 1848a, p. 214).

Ainsi, si leur but apparaît globalement proche¹²⁹ (la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme), il y a désaccord fondamental sur les moyens : suppression *versus* amélioration du système de propriété privée. L'intérêt de la position de Mill est qu'il bouscule l'alternative que nous, contemporains, avons l'habitude de répéter depuis Marx entre socialisme-communisme, d'un côté, et capitalisme, de l'autre¹³⁰. Pour Mill, l'alternative n'est pas double mais triple : entre l'inique système en place fondé sur des privilèges en faveur d'oisifs, le « system of

¹²⁸ Ce passage n'apparaît qu'à partir de la 3^e édition des *Principles* dont il n'est pas sûr que Marx en ait eu connaissance (sur la connaissance marxienne de l'œuvre de Mill voir l'introduction du chapitre 4).

¹²⁹ Même si des raisons philosophiques ultimes sans doute très différentes les animent : pour Marx, rendre à l'homme son essence sociale perdue. Voir le 3^e des Manuscrits de 1844 et les commentaires de Stedman Jones (in Marx et Engels 2002, sect. 9) ; pour Mill, permettre à l'homme de développer ses potentialités et sa spontanéité (cf. *Principles* et surtout *On Liberty*). Quoique même sur cette question, il y aurait beaucoup d'éléments permettant de rapprocher ces deux auteurs (voir Nutzinger 1984, p. 122).

¹³⁰ Voir par exemple Bladen (1965, p. xxxvi-xxxvii) qui réduit la discussion chez Mill à une alternative entre « communism » et « competitive capitalism ».

individual [or private] property » et « some system of common ownership and collective agency » (J. S. Mill 1848a, p. 201). Et les critères déterminants pour trancher entre ces systèmes sont essentiellement la méritocratie et les incitations à produire et investir. On comprend alors que Mill n'utilise jamais le *terme* « capitalisme » dans toute son œuvre, bien qu'il évoque les « capitalistes ». S'il discute néanmoins le *concept* de capitalisme tel que l'entend Marx – c'est-à-dire un mode de production instituant le salariat donc la dépossession des moyens de production des mains des travailleurs – et se prononce clairement pour sa disparition (cf. infra section 5.2.1) –, le capitaliste n'est pas en soi un parasite qu'il s'agit d'éradiquer.

En dernière instance, que l'on classe Mill ou non parmi les socialistes, ses sympathies pour les expériences socialistes sont indéniables. Et comme Schumpeter (qui le qualifie d'« evolutionary socialist ») l'a bien vu, ce fait est, pour l'histoire de l'analyse économique, « important [...] in as much as it refutes the absurd indictment that 'classic' economists believed in the capitalist order as the last and highest wisdom that was bound to persist *in secula seculorum* » (Schumpeter 1954, p. 506).

Le premier aspect – politique – de la critique marxienne de Mill en ce qui concerne la naturalité de l'économie politique semble peu légitime, si par naturalité on entend le fait de ne pas reconnaître qu'un autre système socio-économique est *possible*. La critique de Marx envers Mill ne tient que si on retient une acception beaucoup plus restrictive et discutable de la naturalité, à savoir le fait de ne pas reconnaître qu'un autre système socio-économique est *souhaitable* et que cela doit passer par *l'abolition révolutionnaire de toute propriété privée des moyens de production* – bref, c'est le fait de ne pas souscrire au communisme tel que Marx lui-même l'entend.

3.2 La critique de la naturalité des catégories économiques : une critique méthodologique

Comme le note Althusser (1975, sect. IV, 4), la critique marxienne cible également la conception a-historique des catégories économiques (de valeur, de prix, de salaire, de profit, de rente, etc.) que les économistes font apparaître du coup comme naturelles :

« Les économistes expriment les rapports de la production bourgeoise, la division du travail, le crédit, la monnaie, etc., comme des catégories fixes, immuables, éternelles »¹³¹ (Marx 1847, p. 126).

Marx fustige donc le procédé scientifique visant à faire abstraction de l'histoire qui caractérise l'analyse classique et qui l'empêche de s'interroger sur la genèse des catégories économiques qu'ils utilisent. Si Marx a en vue notamment le formalisme, il est vrai, quelque peu aride des *Principles* de Ricardo, il généralise néanmoins son jugement à l'ensemble des classiques :

« Ricardo, après avoir supposé la production bourgeoise comme nécessaire pour déterminer la rente, l'applique néanmoins à la propriété foncière de toutes les époques et de tous les pays. C'est là l'erreur de *tous les économistes* (*Irrtum aller Ökonomen*), qui représentent les rapports de la production bourgeoise comme éternels (*ewige*) » (Marx 1847, p. 170, n. s.).

Mill succomberait à la naturalisation du concept de « production » en particulier au moment où il introduit sa fameuse distinction entre production et distribution.

¹³¹ « Die Ökonomen stellen die bürgerlichen Produktionsverhältnisse, Arbeitsteilung, Kredit, Geld etc., als fixe, unveränderliche, ewige Kategorien hin ».

3.2.1 La critique marxienne de la dichotomie millienne entre production et distribution¹³²

L'*Introduction à la Critique de l'économie politique* (écrit en 1857 mais non publié) constitue l'exposé principal et le plus approfondi de l'épistémologie marxienne. La critique de la naturalité de l'économie politique y porte alors sur les catégories économiques elles-mêmes. Certes, Marx dénonce également dans ce texte le fait que la production n'est envisagée par les classiques que dans le cadre de la propriété privée – qui n'est pourtant qu'une forme déterminée de la propriété –, et dans le cadre d'un État gendarme (« l'État bourgeois ») qui en assure la protection – alors que là aussi d'autres formes du droit ont prévalu dans l'histoire. Mais l'enjeu de la critique n'y est pas strictement politique comme dans les extraits analysés précédemment. L'opposition avec les économistes est, dans ce texte, d'ordre méthodologique. Car Marx vise d'abord la méthode même de l'économie politique, et en particulier ici la célèbre distinction millienne entre les lois de la production et celles de la distribution.

La section I.1 de cet opusculé, intitulée « Produktion », met en exergue la relativité des catégories économiques, en particulier celle de *production*. Marx rappelle que la production présente des déterminations toujours particulières selon l'époque historique : non seulement les techniques de production – les « forces productives » – évoluent (développement des outils, nouvelles infrastructures...), mais les « rapports de production » également connaissent un perpétuel processus de modification au cours du temps (l'individu producteur est, dans son activité productrice, plus ou moins dépendant d'un groupe et ces rapports de dépendance changent constamment – en l'occurrence dans le sens d'un individualisme croissant, précise Marx).

¹³² Cette célèbre dichotomie a été énormément commentée dans la littérature. Pourtant, elle n'a jamais vraiment été mise en regard de la critique de Marx. Certains commentateurs ont souligné qu'une comparaison entre Marx et Mill « nécessiterait une analyse [de leurs conceptions respectives relatives notamment aux] lois de la production et aux lois de la distribution » (Evans 1989, p. 273). Evans annonce qu'il a « traité cette question dans un article à part » (*ibid.*, p. 295 note 90) mais sans donner de référence bibliographique. D'après nos recherches, Evans aurait écrit un article intitulé « G.A. Cohen, J. S. Mill, and Karl Marx : the distinction between laws of production and laws of distribution ». Toutefois, aucune revue ou ni aucun livre n'en fait état. Vardaman Smith suggère également que Mill et Marx « devraient être mis en contraste » sur cette question (V. R. Smith 1985, p. 278, note 5), mais sans mener à bien la comparaison. A la place il fournit une analyse séparée (voir V. R. Smith 1984; 1985) et en partie inappropriée selon nous (voir la toute fin de notre section 3.2.2).

La *production en général* est donc une abstraction, dans la mesure où en réalité, à chaque période de l'histoire, elle prend des formes concrètes particulières. Mais il s'agit d'une abstraction rationnelle : elle permet simplement, lorsqu'on étudie la production, de nous éviter de répéter sans cesse que la production dont il est question n'est qu'un moment particulier dans l'histoire. On peut donc, poursuit Marx, parler de production en général si par là on vise des éléments communs à toutes les époques, mais pour autant qu'on garde à l'esprit que chaque époque présente des caractéristiques propres : « certains de ces caractères sont de tous les temps, d'autres n'appartiennent qu'à certaines époques » (Marx 1857a, p. 617). Or, les lois de la production des économistes procèdent précisément d'un oubli de ce caractère particulier de la production, et c'est pourquoi Marx les qualifie d'« éternelles » :

« Il est d'usage, en économie politique, de commencer par un chapitre de généralités ; celui, précisément, qui figure sous le titre « production » (voir, par exemple, J. St. Mill), où l'on traite des *conditions générales* de toute production. [...] Mais dans cette partie générale ce n'est pas de tout cela qu'il s'agit en réalité pour les économistes. Il s'agit bien plutôt – cf. par exemple Mill – de représenter la production, à la différence de la distribution, etc., comme enclose dans des lois naturelles éternelles, indépendantes de l'histoire (*eingefaßt in von der Geschichte unabhängigen ewigen Naturgesetzen*), et à cette occasion de glisser en sous-main (*ganz unter der Hand... untergeschoben*) cette idée que les rapports bourgeois sont des lois naturelles immuables (*unumstößliche Naturgesetze*) de la société conçue in abstracto » (Marx 1857a, p. 618-9, italique dans le texte).

Exposons d'abord comment Marx comprend ici la fameuse distinction introduite par Mill dans ses *Principles*, ce qui suppose, on va le voir, de distinguer clairement ce que l'un et l'autre entendent par « production » et « distribution », et de distinguer en particulier la distribution *primaire* des revenus de la distribution *secondaire*. La *Critique du programme de Gotha* sera ici particulièrement éclairante pour comprendre l'enjeu du propos de Marx.

Dans la suite de l'*Introduction* (section I.2.b : « Produktion und Distribution »), Marx est d'accord avec les classiques pour dire qu'il existe bien une détermination des revenus (primaires) selon les lois immanentes du mode de production en vigueur. Ainsi, comme il le dit dans *Value, Price and Profit* : « the general tendency of capitalistic production is not to raise, but to sink the average standard of wages, or to push the *value of labour* more or less to its *minimum limit* » (Marx 1865a, p. 147, italique de l'auteur). Mais il ajoute qu'à partir de là, les économistes se feraient fort de souligner que cette distribution primaire du produit

(« *Distribution der Produkte* ») – ou distribution des « moyens de consommation (*Konsumtionsmittel*) » (Marx 1875b, p. 19 - 22) – serait malléable. Marx entend vraisemblablement ici la malléabilité de la distribution comme la possibilité d'une modification de cette répartition primaire par une distribution secondaire (via l'impôt notamment)¹³³. Autrement dit, Mill aurait introduit sa célèbre distinction pour signifier que le revenu primaire est toujours modifiable par une politique de redistribution.

A partir de là, ce que Marx dénonce c'est le procédé visant à cloisonner hermétiquement production et distribution dans un simple rapport d'antériorité logique, procédé qui rend la distribution, seule, modifiable par la volonté humaine, tandis que la production serait une affaire de nécessité naturelle.

Or précisément, il s'agit pour Marx de faire remarquer qu'en réalité, la production, qui est constituée par un certain type de « rapports sociaux de production », est elle-même toujours déjà déterminée par une autre distribution antérieure – laquelle n'a évidemment rien de naturel –, celle des *instruments de production* et des individus entre les différents travaux. C'est donc parce qu'il y a eu une première distribution (des *moyens de production*) – historiquement déterminée – que les *moyens de consommation* sont distribués de façon déterminée : « la distribution des produits est donnée spontanément en même temps que cette distribution [des moyens de production] »¹³⁴ (Marx 1857a, p. 628; voir également Marx 1857c, p. 698-9). Dans un passage de la *Critique du programme de Gotha*, Marx illustre clairement ce point : il reprend l'idée, vue précédemment, que la distribution des moyens de production propre au capitalisme génère les salaires de subsistance, pour mieux souligner qu'*a contrario*, dans une société communiste, c'est la distribution des instruments de production sous forme de propriété commune qui implique une distribution des moyens de consommation proportionnelle au temps de travail (Marx 1875b, p. 22).

Ne voyant qu'un seul mode de production possible – la production capitaliste –, les économistes eux, réduisent logiquement, mais à tort, le problème économique essentiel à celui

¹³³ Marx vise aussi sans doute plus généralement toutes les mesures politiques qui permettent d'infléchir la répartition primaire capitaliste elle-même (modification de la durée du travail, action syndicale, impôts, etc. Cf. *Critique du programme du parti ouvrier allemand*, Randglossen I), par opposition à l'abolition complète du capitalisme.

¹³⁴ « die Distribution der Produkte von selbst gegeben ist mit dieser ursprünglich ein Moment der Produktion bildenden Distribution »

de la répartition. L'erreur de Ricardo et de ses successeurs consiste donc à faire de la production une « abstraction creuse (*leere Abstraktion*) », en passant sous silence cette distribution primordiale et contingente des moyens de production :

« Ricardo [...] qui est l'économiste par excellence de la production, déclare précisément pour cette raison [l'oubli de la distribution antérieure des moyens de production] que ce n'est pas la production, mais la distribution qui est le véritable thème de l'économie moderne¹³⁵. D'où l'ineptie (*Abgeschmacktheit*) des économistes qui présentent la production comme une vérité éternelle (*ewige Wahrheit*) et relèguent l'histoire dans le domaine de la distribution » (Marx 1857a, p. 628)¹³⁶.

Finalement, cet impensé des « économistes bourgeois » explique qu'ils s'illusionnent à traiter la distribution indépendamment du mode de production – et ils sont rejoints en cela par les « socialistes vulgaires (*Vulgarsozialismus*) » qui font du socialisme une affaire « tournant essentiellement autour de la distribution »¹³⁷ (Marx 1857b, p. 22), c'est-à-dire un simple problème d'amélioration de la distribution primaire. Mill en particulier, à travers sa célèbre dichotomie, ne voit pas que les lois de la distribution et les lois de la production ne sont rien d'autre que « les mêmes lois sous des formes différentes, et toutes deux [...] ne sont que des moments d'un processus historique » (Marx 1857c, p. 699).

Cette critique méthodologique rend-elle justice à la conception de Mill ?

3.2.2 La distinction entre la production et la distribution selon Mill : proximité avec Marx

Revenons sur la célèbre distinction entre lois de la production et lois de la distribution en telle qu'elle est exposée dans le texte de Mill.

¹³⁵ Ricardo déclare en effet dans la préface de ses *Principles* : « To determine the laws which regulate this distribution [of the whole produce between capitalists, labourers and landlords], is the principal problem in Political Economy » (Ricardo 1817, p. 5).

¹³⁶ On trouvera dans les manuscrits du *Capital* écrits à la même époque (les *Grundrisse* de 1857-58) une formulation similaire visant également spécifiquement Mill (Marx 1857c, p. 631).

¹³⁷ « den Sozialismus hauptsächlich als um die Distribution sich drehend darzustellen ».

Concernant d'abord les lois de la production de la richesse, Mill explique, dans les « Observations préliminaires » des *Principles* que celles-ci sont de deux types : les lois qui dépendent des conditions *physiques* de la production, et celles relatives aux conditions *morales* ou *psychologiques*. Seules les secondes sont des lois économiques proprement dites. En effet, les conditions physiques sont dites « depending on properties of matter » (J. S. Mill 1848a, p. 21). Ces propriétés, l'économie les constate en s'en remettant à la science physique. Il est intéressant de noter que dans la 3^e édition des *Principles*, Mill affine cette définition en précisant que ces conditions physiques sont « depending on properties of matter *and on the amount of knowledge of those properties possessed at the particular place and time* » (*ibid.*, nous soulignons), de sorte que les lois physiques de la production sont donc finalement elles-mêmes *relatives à un état donné du développement de la technologie*. On ne manquera pas de faire remarquer que cela correspond à ce que Marx appelle « l'état des forces productives ». Pour illustrer ce genre de loi purement physique, Mill prend pour exemple, au chapitre I du livre 2, la loi des rendements (factoriels) décroissants qu'il qualifie de « physical truth » :

« whether [mankind] like it or not, a double quantity of labour will not raise, on the same land, a double quantity of food, unless some improvement takes place in the processes of cultivation » (J. S. Mill 1848a, p. 199).

Les lois physiques de la production mettent donc en évidence une nécessité physique mais sous une condition historiquement déterminée dont Mill a pleinement conscience : *l'état donné des techniques*, comme le rappelle la fin de la citation.

Ce type de lois ne constitue clairement pas pour Mill des lois économiques : il s'agit de lois physiques qui servent de « prémisses » à l'économie politique (Zouboulakis 1995, p. 975). Et si on prend au sérieux la distinction qu'il pose entre « physical truth » et « economic laws », on voit que l'affirmation selon laquelle « this general law of agricultural industry [the law of diminishing return] is the most important proposition in political economy » (J. S. Mill 1848a, p. 174) est déstabilisante : il aurait été moins ambigu pour Mill de substituer au terme « proposition » celui de « premise ».

En quoi consistent alors les lois proprement *économiques* de la production ?

Celles-ci visent à expliquer les différentiels de richesse entre pays mais en « combining with these facts of outward nature [i.e., physical laws] other truths relating to human nature », ce dernier ordre de faits étant « dependent on institutions and social relations, or on the principles of human nature » (J. S. Mill 1848a, p. 21). Dit autrement, l'économie politique s'appuie sur les connaissances de la science physique d'une part, mais aussi sur celles des sciences morales

(la psychologie et ce que Mill appelle, dans le *System of Logic*, l'éthologie ou « science de la formation du caractère »¹³⁸) d'autre part, pour *in fine* « trace the secondary or derivative laws, by which the production of wealth is determined » (*ibid.*). Mill conçoit en fait l'économie comme s'intéressant à la dimension non simplement technique de la production des richesses mais aussi culturelle. A ce titre, les conditions culturelles qui expliquent la plus ou moins grande richesse des Nations (sentiment de sécurité, esprit d'entreprise, esprit d'économie...) sont par conséquent également des données dont l'économiste doit tenir compte¹³⁹.

Elle peut ainsi établir comme loi (dérivée) que la « production will be limited by the amount of [mankind's] previous accumulation, and, that being given, it will be proportional to their energy, their skill, the perfection of their machinery, and their judicious use of the advantages of combined labour » (J. S. Mill 1848a, p. 199). Par ailleurs, l'économie politique peut conclure que « the unproductive expenditure of individuals will *pro tanto* tend to impoverish the community, and only their productive expenditure will enrich it » (*ibid.*).

Si Mill proclame que toutes ces lois s'appliquent de façon inéluctable, « whether [mankind] like it or not » (*ibid.*), il sous-entend en réalité que cela vaut *pour un état donné* de la *technologie* et des *mœurs*. Finalement, contrairement à ce qu'on pourrait croire¹⁴⁰, le niveau de la production (mais non les *lois* de la production) est « malléable », et même doublement, puisque aussi bien les prémisses technologiques que culturelles des lois évoluent au cours du temps. Il n'y aurait donc là rien contre quoi Marx puisse être en désaccord (si ce n'est une formulation qu'on peut trouver insuffisamment claire voire prêtant à confusion¹⁴¹).

Voilà pour le domaine de la production. En revanche :

¹³⁸ Mill (1843a, liv. VI, v).

¹³⁹ Comme de nombreux commentateurs, Schmoller passe à côté de ce point (voir Schmoller 1893, p. 57).

¹⁴⁰ C'est ce que croit à tort Whitaker, comme l'a bien décelé Robert (1998, p. 188), quand il reproche à Mill de ne pas voir que « le progrès technique, l'offre de facteurs, et l'organisation du travail sont tous sujets à l'influence humaine » (Whitaker 1975, p. 1044).

¹⁴¹ Par exemple l'expression « permanent laws of Production » (J. S. Mill 1848b, p. 455) nous paraît tout à fait abusive. En fait ces excès sont à replacer dans le cadre de son militantisme pro-malthusien, puisque l'idée de « permanent laws » correspond à « those on which the necessity is grounded of restraining population » (*ibid.*, p. 455-6).

« It is not so with the Distribution of Wealth. That is a matter of human institution solely. The things once there, mankind, individually or collectively, can do with them as they like » (J. S. Mill 1848a, p. 199).

A s'en tenir à cette citation, Marx semble légitimé à affirmer que, chez Mill, la malléabilité des lois de la distribution ne concerne que la distribution des *moyens de consommation* (« the things once there »). Dans aucun des deux passages clés des *Principles* qui exposent cette célèbre distinction (les *Preliminary Observations* et le début du livre II), Mill n'introduit, à l'instar de Marx, la distinction entre la distribution des *moyens de production* et celle des *moyens de consommation*. Il se contente d'employer systématiquement le terme relativement vague de « wealth » : « Society can subject the distribution of wealth to whatever rules it thinks best » (J. S. Mill 1848a, p. 200)¹⁴². Pourtant, il nous semble que Mill a en réalité en vue, comme Marx, la malléabilité du mode de production lui-même, donc de la distribution des moyens de *production*. Pour montrer cela, il convient de préciser ce que Mill entend par « distribution » – concept dont la richesse ne se révèle à nous que par l'entremise de la lecture de... Marx (et de sa distinction entre moyens de production et de consommation).

Les lois de la distribution, mises en évidence au cours du livre II des *Principles*, consistent en trois lois principales : la loi des salaires de subsistance, la relation inverse entre salaires et profit et la loi de la rente différentielle. Il s'agit donc des lois de la distribution *primaire* du produit. Brouillant quelque peu sa déclaration univoque précédente (la dernière que nous ayons mise en exergue), Mill proclame simultanément que ces lois sont « as little arbitrary, and have as much the character of physical laws, as the laws of production » (J. S. Mill 1848a, p. 200). Là encore, contre une mauvaise interprétation fréquente de cette question, il faut garder à l'esprit que pour Mill les lois de la distribution ne sont pas plus malléables que les lois de la production¹⁴³. En revanche la distribution elle-même l'est. D'ailleurs comme le remarque avec

¹⁴² L'autre passage, au début des *Principles*, qui caractérise cette spécificité des lois de la distribution est tout aussi équivoque : « But though governments or nations have the power of deciding what institutions shall exist, they cannot arbitrarily determine how those institutions shall work. The conditions on which the power they possess over the distribution of wealth is dependent, and the manner in which the distribution is effected by the various modes of conduct which society may think fit to adopt, are as much a subject for scientific enquiry as any of the physical laws of nature » (loc. cit. p. 21). Comme le terme de « wealth » n'est pas spécifié, les « institutions » et les « modes of conduct » dont il est question restent des expressions dont le contenu reste flou.

¹⁴³ Cela a été souligné par Smith (1985). Oakley (1994, p. 211-8) et Lége (2005, p. 207-13) signalent également ce point.

acuité L  g  , Mill parle dans la citation en exergue de « Distribution » et non des « laws of Distribution » (L  g   2005, p. 211). Partant, que faut-il entendre par « Distribution » ?

En affirmant que les lois de la distribution sont « the consequences [...] of the *rules* according to which wealth may be distributed », il signifie bien que la distribution est constitu  e de « r  gles » que les hommes ont    choisir, c  est-  -dire d'institutions (J. S. Mill 1848a, p. 200, n. s.). Pareillement dans son *Autobiography* il soutient que les lois de la distribution sont « the necessary consequences of *particular social arrangements* (...). *Given certain institutions and customs*, wages, profits, and rent will be determined by certain causes » (J. S. Mill 1873, p. 255 - 7, n. s.). Et de souligner sans   quivoque que le « social arrangement » retenu par les   conomistes – le syst  me capitaliste concurrentiel – n'a rien de naturel, comme nous l'avons vu dans les sections pr  c  dentes. Exactement comme l'affirmait Marx auparavant, la distribution du produit d  coule *n  cessairement* des institutions *contingentes* choisies. Enfin, ce que Mill appelle les « different modes of distributing the produce of land and labour » (J. S. Mill 1848a, p. 200) consistent dans « the institution of individual property » (J. S. Mill 1848a, p. 201), ou encore dans cet « economical system [called] Communism » (J. S. Mill 1848a, p. 203). Ces « modes of distributing » correspondent donc sans ambigu  it   aux « modes de production » marxien, donc    la distribution des *instruments de production* – et non simplement aux institutions permettant une distribution *secondaire* du produit.

Le « probable plus grand *mais* de l'histoire de la pens  e   conomique » (comme l'a appel   Heilbroner¹⁴⁴) est donc, on le voit, pour le moins complexe : les lois (  conomiques) de la production tout comme celles de la distribution sont marqu  es du sceau de la n  cessit  . *Mais* c'est le *cadre* dans lequel elles se d  ploient qui est diff  rent. Pour les premi  res, ce cadre est en partie pos   arbitrairement par la nature (au moins    court terme) : m  me s'il varie (   long terme) avec le progr  s des connaissances humaines, *il ne d  pend pas simplement d'une volont   humaine. Il ne rel  ve pas d'un d  cret*. Pour les secondes, ce cadre est l  gislatif donc *contingent*, r  sultat de la « volont   humaine (*human will*) » (J. S. Mill 1873, p. 255), d'un *choix d  cr  t   par les hommes* portant notamment sur la distribution des *instruments de production*. C'est tout le sens de la distinction millienne entre les « necessities arising from the nature of things » et les « necessities created by social arrangements » (J. S. Mill 1848b, p. 455) – formulation de

¹⁴⁴ « Perhaps the biggest *but* in economics » (Heilbroner 1955, p. 107, italique de l'auteur).

la distinction entre production et distribution qui est sans doute la plus claire qu'on puisse trouver chez Mill.

Ainsi Marx paraît manquer la signification précise de la distinction de Mill, laquelle est fondamentalement en harmonie avec sa propre conception. Que Marx le veuille ou non, Mill poursuit à travers cette distinction le même objectif que lui, à savoir bannir cette « error too common in political economy » qui produit des « dégâts (*mischief*) », notamment celui de classer « the merely temporary truths of their [political economists] subject among its permanent and universal laws » (J. S. Mill 1848b, p. 455). Que Marx le veuille ou non, Mill est comme lui un avocat de la critique de l'économie politique. Toutefois, on ne saurait trop blâmer Marx de sa méprise car le propos de Mill n'est pas toujours aisé à saisir, à telle enseigne qu'une partie de la littérature ultérieure passe à côté de cette signification (ainsi en va-t-il de Coats 1954, p. 150; de Heilbroner 1955, p. 107-8; ou de Robert 1998, p. 188-9)¹⁴⁵ et surtout de la similitude entre leurs analyses (comme V. R. Smith 1984, p. 150 ; 155 ; 159; ou Oakley 1985, vol. II, p. 176).

Conclusion

Si les assauts de Marx à l'encontre de la naturalité de l'économie politique sont probablement justifiés dans le cas d'un certain nombre d'auteurs classiques (qu'il ne nous appartient pas de déterminer dans le cadre de ce travail), ils ne résistent cependant pas aux écrits de Mill, tant sur le plan politique que méthodologique. Bien loin de vouloir « glisser en sous-main l'idée que les rapports bourgeois sont des lois naturelles immuables », Mill a parfaitement conscience du caractère historique et contingent du capitalisme marchand et le revendique haut et fort. Étant donné la minutie encyclopédique de sa lecture des classiques, Marx aurait dû faire de Mill un cas à part, d'autant plus que l'économiste anglais a été plutôt

¹⁴⁵ Heilbroner, par exemple, considère typiquement que ce sont les *lois* de la distribution qui diffèrent de celles de la production. Hollander a certes bien vu que la distinction millienne ne porte pas sur les lois. Mais sa conclusion consistant à qualifier cette distinction de « fragile (*brittle*) » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 222) et de « weak » (*ibid.*, p. 223 note 47) nous semble inappropriée, et révèle qu'il passe à côté de l'importance de sa signification pour la question du socialisme de Mill.

emphatique sur la question de la relativité des lois économiques, comme nous l'avons démontré dans le chapitre 2.

On notera par ailleurs que Mill s'est toujours prononcé contre toute tentative de naturalisation des caractères humains, et en particulier contre tous les discours prétendant affirmer l'existence d'une soi-disant nature de la femme ou des Noirs. Récusant fermement ce que d'aucuns nomment l'« infériorité naturelle » de ces êtres, il avance que si infériorité il y a, elle n'est que le résultat de circonstances historiques faites d'un long asservissement sous lequel ce caractère s'est formé (voir J. S. Mill 1869a, p. 304-5 ; 313 ; 320; 1850, p. 42 sq ; 93 sq).

Mill reste toutefois ambigu sur certains points de théorie économique activement discutés par Marx et que nous proposons d'examiner dans le chapitre suivant.

Chapitre 4. Les ambiguïtés naturalisantes de Mill

Introduction

A la décharge de Marx, au moins quatre éléments peuvent expliquer sa négligence à souligner les positions anti-naturalisantes de Mill.

Premièrement, Mill est ambigu au sujet de la concurrence. Comme nous l'avons déjà mentionné, Mill prend soin de rappeler qu'il existe plusieurs modes de distribution (concurrentiel, esclavagiste, féodal, communiste...) et que chacun possède ses lois propres de répartition du produit. Partant, l'affirmation vue en 2.1.2.1 (p. 64) selon laquelle c'est « seulement à travers le principe de la concurrence que l'économie politique peut prétendre au caractère d'une science » est déroutante (Mill 1848a, 239). Force est de constater que les *Essays on Some Unsettled Questions of Political Economy* (I à IV) publiés en 1844 se concentrent essentiellement sur l'étude du système capitaliste concurrentiel et seuls les *Principles* fournissent quelques analyses de ce que peuvent être les lois de la distribution sous les autres systèmes économiques.

Deuxièmement, concernant l'absence dans l'œuvre de Marx de référence à la critique millienne du capitalisme (présentée rapidement dans la section 3.1), une explication plausible tiendrait au fait que le point de vue général de Mill sur le socialisme changea progressivement et dans un sens de plus en plus favorable à partir de la 2^e édition des *Principles* (1849) et surtout de la 3^e (1852). Or, il semble que Marx ait connu Mill essentiellement à travers la 2^e édition des *Principles* et les *Essays* publiés en 1844. Mais cette explication est sujette à caution car Marx a aussi parcouru la *People's edition* des *Principles* datant de 1868 (basée sur la 6^e édition de 1865) qu'il cite dans l'édition française du *Capital*¹⁴⁶.

Mais c'est surtout pour deux autres raisons plus fondamentales que Mill est susceptible de prêter le flanc à l'accusation selon laquelle il cherche à naturaliser le capitalisme : sa défense de

¹⁴⁶ Sur cette question, voir l'étude détaillée menée par Evans (1989, p. 276 et 279).

la théorie du fonds des salaires (**section 4.1**) et son apologie du « système Wakefield » de colonisation (**section 4.2**).

4.1 Théorie du fonds des salaires et malthusianisme chez Mill

Marx a au moins une première bonne raison de voir en Mill une figure de proue du caractère dépolitisant de l'économie politique dans l'adhésion de ce dernier à la doctrine du fonds des salaires (*wages fund*). La doctrine, esquissée initialement par Smith (A. Smith 1776a, vol. 1, p. 86) et développée ensuite par McCulloch (1825), est reprise en particulier par Mill chez qui elle est intimement liée à la question du malthusianisme. La doctrine, on va le voir, semble rendre vaine toute lutte syndicale ou politique pour l'amélioration des classes laborieuses. Peut-on pour autant dire avec Marx que Mill fatalise l'ordre établi ? Nous défendons l'idée que, avant même que Mill ne remette en cause la doctrine en 1869, sa position est loin d'être naturalisante, malgré les apparences.

4.1.1 Un point de vue *prima facie* naturalisant

Dès 1867, Marx dénonce la théorisation d'un tel fonds, pour la raison précise qu'il conduit à naturaliser la part du capital social pouvant être destinée aux travailleurs. « Le prétendu fonds des salaires est une fable consistant à poser ce fonds comme une fraction de la richesse sociale qui serait obtenue selon des contraintes naturelles (*durch Naturketten abgeringten*) et indépassable (*unüberschreitbaren*) » (Marx 1867, p. 637)¹⁴⁷. Mill était de toute évidence un farouche partisan de la première heure de la doctrine. Il conçoit l'existence d'un fonds fixe, dédié aux salaires, et posé en début de période (voir J. S. Mill 1848a, p. 337; cf. également J. S. Mill 1869c, p. 643), de sorte que les « wages not only depend upon the relative amount of capital and population, but *cannot, under the rule of competition, be affected by anything else* » (J. S. Mill 1848a, p. 338, n. s.). Marx a dû être d'autant plus marqué par le caractère fataliste du propos que dans les deux premières éditions, les seules que Marx semble avoir lues,

¹⁴⁷ Nous citons ici exclusivement à partir de l'édition allemande, Marx ayant modifié en partie ce passage dans l'édition française dans un sens défavorable à Mill, après que celui-ci a publiquement abandonné la doctrine du *wages-fund* (voir chapitre 5, section 5.1.1)

ne figure pas l'expression « under the rule of competition ». Mais cette nuance, apportée à partir de la 3^e édition, n'enlève rien au caractère inéluctable de cette loi des salaires. Car – et cela figure dès la première édition – même si la concurrence ne règne pas, notamment « if law or opinion succeeds in fixing wages above this rate [the ratio between the wages fund and the number of workers], some labourers are kept out of employment » (J. S. Mill 1848a, p. 356)¹⁴⁸. Partant, que le paupérisme prenne la forme de bas salaires pour tous ou la forme de chômage pour quelques uns, il relève pour partie au moins d'un phénomène « naturel » :

« The *niggardliness of nature*, not the injustice of society, is the cause of the penalty attached to over-population. An unjust distribution of wealth does not even aggravate the evil, but, at most, causes it to be somewhat earlier felt. It is in vain to say, that all mouths which the increase of mankind calls into existence, bring with them hands. The new mouths require as much food as the old ones, and the hands do not produce as much » (J. S. Mill 1848a, p. 188, n. s.).

Mill vise évidemment ici la loi des rendements décroissants dans l'agriculture. Aussi, la seule solution au problème de la pauvreté de masse réside dans la limitation de la population. En d'autres termes, le malthusianisme est un corollaire de la doctrine du fonds des salaires et des rendements limités de l'agriculture. Et Mill est en effet resté malthusien jusqu'à la fin de sa vie. Or, on sait que Marx et Engels considéraient que le principe de population était une déclaration de guerre ouverte au prolétariat, « cette doctrine infâme et abjecte, ce blasphème abominable contre la nature et l'humanité »¹⁴⁹ (Engels 1844) inventée de toute pièce par les économistes pour sauver le système concurrentiel de ses contradictions.

4.1.2 L'interprétation millienne de la loi de Malthus

En réalité, une lecture attentive du texte révèle que Mill ne nie pas que la concentration de la propriété privée soit une cause de misère sociale. Mill affirme même qu'en l'état actuel, c'est bien la concentration des richesses qui est la principale cause du paupérisme : « If all instruments of production were held in joint property by the whole people, and the produce divided with perfect equality among them, and if, in a society thus constituted, industry were as

¹⁴⁸ L'expression « sous la concurrence » signifie donc simplement que le rapport capital/population va déterminer le taux de salaire *qui permet de faire travailler toute la population*.

¹⁴⁹ « diese infame, niederträchtige Doktrin, diese scheußliche Blasphemie gegen die Natur und Menschheit »

energetic and the produce as ample as at present, there would be enough to make all the existing population extremely comfortable » (J. S. Mill 1848a, p. 188, n. s.). L'invocation de l'avarice de la nature signifie en réalité que les inégalités ne sont pas, *à terme*, la seule cause de pauvreté, ni même la principale ; la cause ultime sera dans le futur la surpopulation : « la nécessité d'une limitation de la population n'est pas, ainsi que beaucoup le pensent, particulière à un état d'inégalité très considérable de la propriété » (*ibid.*). Mill présage que si le taux de croissance démographique se maintient en l'état – ce qui serait d'autant plus le cas si le partage des richesses était égal – la pauvreté généralisée sera dans un futur proche inévitable, vu la perspective imminente de l'état stationnaire¹⁵⁰.

Il convient donc ici de dissiper un éventuel contresens sur la question de la naturalité du paupérisme chez Mill. Comme le souligne Winch, Mill est resté malthusien parce que Malthus a permis de penser scientifiquement le paupérisme et de ne plus le voir comme une fatalité de la nature ou un simple problème individuel (Winch 1985, p. 36). Ainsi, si la théorie de la population de Malthus est celle qui a le plus outragé les contemporains (aussi bien les *Romantic* conservateurs, les *Tory Radicals*, que les socialistes) parce qu'elle « appeared to give the *quietus* to all forms of social development ; to proclaim the permanent hegemony of Nature over Culture » (Winch 1985, p. 34), elle n'a pas eu cet effet sur Mill. Ce dernier voit dans le contrôle des naissances, c'est-à-dire dans une décision politique, le seul moyen d'améliorer le sort des classes miséreuses :

« This great doctrine, originally brought forward as an argument against the indefinite improbability of human affairs, we took up with ardent zeal in the contrary sense, as indicating the sole means of realizing that improbability by securing full employment at high wages to the whole labouring population through a voluntary restriction of the increase of their numbers » (J. S. Mill 1873, p. 107-9).

Le principe de population ménage une place pour les réformes politiques, puisque restreindre la population pour lutter contre la pauvreté passe par un train de mesures législatives. Celles-ci vont des lois limitant la transmission des patrimoines à la mise en place de l'instruction gratuite et obligatoire, en passant par l'instauration de l'égalité juridique et politique entre les hommes et les femmes (cette dernière mesure favoriserait d'ailleurs en retour la

¹⁵⁰ Au chapitre xii du livre I des *Principles*, Mill déclare que l'erreur la plus grave en économie politique consiste à croire que l'humanité est loin d'atteindre la limite où les rendements seront épuisés (J. S. Mill 1848b, p. 173).

limitation de la population et l'instruction). Dans *On Liberty*, Mill propose en outre d'interdire le mariage aux parents qui ne peuvent prouver qu'ils ont les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants (J. S. Mill 1859, p. 304). On est évidemment en droit, avec Marx, de trouver ces mesures insuffisantes ou inappropriées. Reste qu'elles témoignent de l'anti-fatalisme foncier de Mill¹⁵¹. C'est en ce sens que Gareth Stedman Jones note que « l'idée centrale du radicalisme – l'imputation du mal et de la misère à une cause politique – le distinguait clairement à la fois d'une économie politique populaire d'inspiration malthusienne, qui renvoyait la responsabilité à la nature elle-même, et du socialisme owenien pour qui le mal provenait des idées fausses qui dominaient aussi bien l'État que la société civile » (Stedman Jones 1983, p. 105). En proposant des mesures politiques Mill se sépare en tous les cas clairement de Malthus qui, à partir de l'édition de 1803 de son *Essay*, n'envisage que les « obstacles préventifs ».

4.1.3 La « wages fund recantation », acte définitif de dénaturalisation

Reste que la politique ne peut pas tout car qu'il y ait capitalisme ou communisme, cela n'enlève rien au fait que le fonds attribuable aux travailleurs est, pour Mill, limité par l'accumulation du capital, laquelle connaît des rendements décroissants induits par ceux de l'agriculture : « Wages depend on the ratio between population and capital ; and would do so if all the capital in the world were the property of one association » (J. S. Mill 1848b, p. 695). La célèbre « rétractation » (le terme traduit celui de « recantation », utilisé dans la littérature anglaise, mais fait débat¹⁵²) de 1869 constitue alors l'acte qui vient définitivement – mais tardivement – balayer le caractère apolitique de la pauvreté de masse. En effet, quatre ans avant sa mort, Mill remet en cause la fameuse « wages fund doctrine » à la suite de sa lecture de *On labour* de William T. Thornton, un ami et collègue à la *East India Company*. Dans un article intitulé « Thornton on labour and its Claims », publié dans la *Fortnightly Review*, Mill soutient que :

¹⁵¹ Viner rappelle que déjà Bentham s'inscrivait en faux contre la doctrine officielle en vigueur en Angleterre au XVIII^e siècle – défendue entre autres par la Church of England – selon laquelle la pauvreté est issue de la volonté Divine et n'a donc pas à être éradiquée. C'est dans ce contexte que Bentham est le premier à proposer le contrôle des naissances comme mesure réformatrice, avant même Malthus (Viner 1949, p. 361-2).

¹⁵² West et Hafer, par exemple, contestent le terme de « recantation » : sans renoncer au modèle de base, Mill aurait simplement produit un autre modèle fondé sur d'autres hypothèses de base en postulant que les syndicats négocient les salaires (West et Hafer 1978).

« There is no law of nature making it inherently impossible for wages to rise to the point of absorbing not only the funds which he [the capitalist] had intended to devote to carrying on his business, but the whole of what he allows for his private expenses, beyond the necessities of life » (J. S. Mill 1869b, p. 645).

Certes, Mill précise qu'il existe une limite maximale au montant global qu'un capitaliste peut verser sous forme de salaires : c'est celle qui conduit le capitaliste soit à la faillite, soit à l'abandon de son activité. Mais il n'y a pas de loi naturelle qui déterminerait le taux exact des salaires. Celui-ci est l'objet d'une négociation entre cette marge maximale (le seuil de tolérance des capitalistes) et une marge minimale (le seuil de tolérance des ouvriers), légitimant dès lors l'action des syndicats¹⁵³. Mill ajoute qu'il reconnaît l'intérêt de l'argumentation de Thornton, lequel a réussi à « disproved, on grounds of pure political economy, the supposed natural law by which [...] the price of labour is as strictly determined as the motion of the earth, and determined in a manner unalterable by the will or effort of either party to the transaction » (J. S. Mill 1869b, p. 646-7).

Cette remise en cause de la doctrine du fonds des salaires n'est cependant survenue qu'à la fin de la vie de Mill – et de Marx. De sorte que Mill n'eut pas assez de temps ni de force pour réaliser le remaniement général de ses *Principles* que lui inspirait ce changement (comme il le précise dans le « Concluding Paragraph » de la dernière édition des *Principles*)¹⁵⁴.

¹⁵³ Ekelund et Kordsmeier (1981) contestent l'idée que la révision par Mill de sa doctrine initiale signifie une prise de position en faveur des syndicats. West et Hafer (1978; 1981) nous semblent avoir répondu à cette objection de manière assez convaincante en montrant que dans les deux types de négociation salariale qu'envisage Mill (le monopole bilatéral, où la négociation sur les salaires se fait entre syndicats et patronat, et la concurrence) l'influence des syndicats est présentée comme positive. Dans le cas du troc bilatéral, les courbes d'offre et de demande de travail étant verticales, le taux de salaire est indéterminé et donc les syndicats peuvent négocier des hausses de rémunérations sans créer de chômage. Dans le cas de la concurrence, certes à court terme les hausses de salaires obtenues par la lutte syndicale créent du chômage, mais à long terme ce chômage de longue durée crée un effet malthusien, de sorte que la taille de la population active se réduit progressivement, permettant par la même le maintien de salaires élevés. La thèse de West et Hafer selon laquelle la justification par Mill des syndicats serait fondée sur le principe de « la fin justifie les moyens » nous semble d'autant plus plausible que cette justification est en accord total avec son utilitarisme.

¹⁵⁴ Dans l'édition de 1871 il a notamment ajouté par touche des termes modalisateurs permettant de relativiser son propos : « the rate of wages which results from competition distributes the whole *existing* wages-fund among the whole labouring population » (J. S. Mill 1848a, p. 356, n. s.). Le terme « existing » ne figurait pas avant 1871. De même, avant l'édition de 1871 il déclarait que le fonds « *may be called the wages-fund* », alors qu'après, ce fonds « *has been called the wages-fund* » (J. S. Mill 1848a, p. 337). Ou encore il a introduit ce passage inédit au

Toutefois, dès l'édition de 1862 des *Principles*, Mill ajoute un paragraphe sur le rôle positif des syndicats pour la classe ouvrière qui remet sérieusement en question le caractère naturel du taux des salaires. Affirmant que « [i]t is a great error to condemn, *per se* and absolutely, either trades unions or the collective action of strikes », Mill se fait fort de rappeler que :

« demand and supply are not physical agencies, which thrust a given amount of wages into a *labourer's* hand without the participation of his own *will and actions*. The market rate is not *fixed* for him by some *self-acting instrument*, but is the result of bargaining between human beings » (J. S. Mill 1848b, p. 932, n. s.).

La lutte des travailleurs « résistant (*stand out*) » (*ibid.*) à la pression salariale exercée par les employeurs a donc très explicitement une raison d'être pour Mill. Partant, les syndicats, dans la mesure où ils connaissent l'état du marché du travail et donc l'étendue de leur pouvoir de négociation et dans la mesure où ils permettent aux travailleurs de ne pas rester isolés, constituent ainsi « the indispensable means of enabling the sellers of labour to take due care of their own interests under a system of competition » (J. S. Mill 1848b, p. 932). Marx ne mentionne pas ce point dans la conférence qu'il donne sur ce thème, trois ans après la parution de ces lignes, en juin 1865 au Conseil Général de l'Internationale (Evans 1989, p. 286-8). Par contre, Marx renforcera curieusement sa critique de Mill dans la section consacrée au fonds des salaires dans l'édition française du *Capital*, écrite et publiée pourtant en 1875, soit après le revirement millien et après la publication de ces extraits ci-dessus. Nous gardons la discussion de ce point pour le chapitre 5 (section 5.1.1) qui traite spécifiquement du sort étrange que Marx réserve à Mill.

4.2 Mill et la « systematic colonization » de Wakefield

John Stuart Mill fut, comme certains de ses amis radicaux benthamites constituant les « Colonial Reformers »¹⁵⁵, un défenseur enthousiaste du « système Wakefield » de

sujet des effets d'une action syndicale sur le salaire des travailleurs : « They [workmen] would also have a limited power of obtaining, by combination, an increase of general wages at the expense of profits. But the limits of this power are narrow » (J. S. Mill 1848b, p. 930).

¹⁵⁵ Sur ce point voir Semmel (1961).

colonisation. Ce système s'est attiré les foudres de Marx (*Le Capital*, chap. XXXIII) qui y voit une tentative de création *ex nihilo* et à marche forcée d'un régime capitaliste outre-mer par la mère patrie britannique. Ce système visait en effet à empêcher, dans le cas des colonies¹⁵⁶ britanniques d'Australie et de Nouvelle-Zélande, l'acquisition gratuite des terres par les nouveaux colons, faisant *de facto* obstacle à l'acquisition libre du sol par ces derniers. Partant, le soutien de Mill à Wakefield pose un véritable problème de cohérence dans l'attitude politique de Mill : révèle-t-il son adhésion au capitalisme, comme le suggère Marx, en dépit de toutes ses déclarations en faveur de son dépassement ? Peut-on valider l'idée-force marxienne que le discours économique de Mill reste finalement, comme celui des classiques, un édifice idéologique qui non seulement *suppose* nécessairement le capitalisme mais qui en outre prétend l'*imposer* universellement. La réponse à cette question est d'importance pour l'histoire des idées non seulement parce qu'elle contribue à évaluer la pertinence de la critique de l'économie politique émise par Marx mais aussi parce qu'elle permet de jauger l'authenticité et la cohérence du « socialisme » de Mill.

Nous entendons ici montrer que, si le discours de Mill dans le cas des colonies tranche avec sa position générale sur les expériences socialistes par son absence d'évocation de la question coopératiste, cela ne valide pas pour autant la critique marxienne : bien loin de considérer que le capitalisme serait « la forme absolue et définitive de la production sociale » comme l'affirmait Marx dans la Postface du *Capital*, Mill propose une analyse de la question coloniale qui présente d'étonnantes similarités avec celle de Marx. De sorte que, loin de trahir son socialisme, Mill trahit bien plus les idées politiques de Wakefield.

4.2.1 Le système Wakefield et l'« ultime » critique du *Capital*

Edward Gibbon Wakefield, radical anglais et apôtre du développement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au XIX^e siècle, fut l'initiateur d'une nouvelle technique de colonisation fondée sur la grande propriété terrienne. Dans le but d'obtenir la plus grande productivité et un haut degré de civilisation dans les nouvelles colonies, il suggère de limiter l'éparpillement de la main-d'œuvre. En effet, lorsque les terres vierges sont à la libre disposition des émigrants, ces derniers tendent spontanément à constituer leur petite propriété foncière individuelle. Le résultat est selon lui désastreux en termes de productivité, dans la mesure où les colonies sont

¹⁵⁶ Nous prenons le terme de « colonisation », à travers toute la suite, au sens de *settlers colonization* et non comme synonyme d'impérialisme.

privées des effets positifs de la division du travail propres aux grandes exploitations. Le principe de la « Systematic colonisation », développée dès 1829 dans *A Letter from Sydney*, puis précisée dans *England and America* (1833) et *A view of the Art of Colonization* (1849), consiste alors pour le gouvernement britannique à s'accaparer les terres « vierges » (de colons mais pas forcément d'indigènes...) et à les revendre à un « sufficient price », c'est-à-dire à un prix suffisamment élevé pour empêcher les nouveaux colons de les acquérir trop facilement, sans toutefois décourager leur installation (Wakefield 1849, p. 339), de sorte que le prolétaire migrant ne puisse acquérir de terre qu'après avoir travaillé un certain nombre d'années en tant que salarié. En outre, les rentrées fiscales générées par la vente des terres doivent permettre de financer le transport de futurs colons depuis la métropole britannique, afin de développer la colonie.

Ce système attire l'attention de Marx qui y consacre le dernier chapitre du *Capital*¹⁵⁷, intitulé « la théorie moderne de la colonisation ». Marx l'interprète comme une politique délibérée d'expropriation visant à créer de toute pièce un marché du travail au bénéfice de quelques colons capitalistes. Certes, le projet wakefieldien stipule qu'après quelques années, les colons salariés doivent être en mesure de pouvoir s'acheter à leur tour des terres. Mais d'une part, cela n'est possible que tant qu'il existe des terres disponibles : à terme, le système crée inéluctablement une classe de propriétaires capitalistes. D'autre part Wakefield défend sans ambiguïté l'idéal de grandes exploitations capitalistes et n'évoque par exemple jamais le modèle coopératiste et encore moins l'idée d'une nationalisation des terres. Marx peut donc légitimement voir en Wakefield un suppôt du capitalisme. Néanmoins, tout l'enjeu de ce chapitre XXXIII du *Capital* n'est pas de critiquer ce système colonial en tant que tel. Il est de saper la prétention universalisante de l'économie politique classique en révélant :

« le secret que l'économie politique de l'ancien monde a découvert dans le nouveau, et naïvement trahi par ses élucubrations sur les colonies. Le voici : le mode de production et d'accumulation capitaliste et partant la propriété privée capitaliste, présuppose l'anéantissement de la propriété privée fondée sur le travail personnel ; sa base, c'est l'expropriation du travailleur » (Marx 1875a, p. 1235; 1867, p. 802).

¹⁵⁷ En réalité il s'agit de l'avant-dernier chapitre, placé en dernière position afin d'échapper sans doute à la censure (voir Rubel in Marx 1972, n. 2 de la p. 1224, notamment p. 1706). Cela n'enlève cependant rien à son caractère conclusif.

En effet, « l'économie politique, nous dit Marx en ouverture du chapitre XXXIII, cherche, en principe, à entretenir une confusion des plus commodes entre deux genres de propriété privée bien distincts » (Marx 1875a, p. 1224; 1867, p. 792) : d'un côté celle fondée sur le travail personnel ; de l'autre celle fondée sur le travail d'autrui. Les deux types sont subrepticement appelés « capital » par les économistes alors que, pour Marx, seul le deuxième l'est effectivement. Dans le cas des colonies du Nouveau Monde, la libre disposition des terres permet *de facto* le développement de la propriété fondée sur le travail personnel, ce qui fait directement obstacle au développement du « capital » – ou du capitalisme, les deux étant équivalents pour Marx – en ce qu'il empêche l'émergence d'un marché du travail constitué de prolétaires. Wakefield via son système fait donc, malgré lui, éclater au grand jour « la vérité sur les rapports capitalistes en Europe (*die Wahrheit über die kapitalistischen Verhältnisse des Mutterlands*) » (Marx 1875a, p. 1225; 1867, p. 793), à savoir que « la première condition (*Grundlage*) de la production capitaliste, c'est que la propriété du sol soit déjà arrachée d'entre les mains de la masse (*Expropriation der Volksmasse*) » (Marx 1875a, p. 1228; 1867, p. 795) et donc que le capital est un rapport social « de dépendance absolue (*absolute Abhängigkeitsverhältnis*), qu'en Europe l'économiste menteur travestit en le décorant emphatiquement du nom de libre contrat entre deux marchands également indépendants » (Marx 1875a, p. 1229; 1867, p. 796-7).

Marx reprend ici ce qui constitue le fond de sa critique de l'économie politique exposée auparavant : les économistes prennent le mode de production capitaliste – et donc la propriété privée des moyens de production – pour un fait *naturel*, alors qu'en réalité il est *institué par la force étatique*. De ce point de vue, la discussion du système Wakefield vient clore sa critique théorique de l'économie politique en fournissant la preuve empirique *in concreto* de sa pertinence – et c'est sans doute pourquoi il lui réserve son chapitre ultime du premier livre du *Capital*. Mill, qui est un soutien affiché de Wakefield et que Marx range parmi les « économistes bourgeois » (Marx 1875a, p. 967), est-il pour autant emporté par cette critique ?

4.2.2 Similarités entre Marx et Mill concernant leurs analyses relatives à la question coloniale

Évaluer l'opposition éventuelle de Marx et de Mill sur la question de la *Systematic colonization*, nécessite de passer au crible leur position respective sur deux questions qui sont directement en jeu dans la problématique coloniale :

- i) le niveau souhaitable de productivité des colonies, notamment dans le secteur agricole
- ii) le degré désirable de collectivisation des terres

Avant d'examiner ces points, il convient d'éclaircir le point de départ qui oppose Marx aux économistes dans ce chapitre XXXIII, à savoir la prétention à subsumer toute propriété privée sous le terme de « capital ».

4.2.2.1 La naturalité des catégories de « capital » et de « profit » en question

D'abord il faut préciser que Marx, en associant le terme de « capital » à la seule « propriété fondée sur le travail d'autrui » – donc au capitalisme –, n'entend pas défendre l'idée que hors du capitalisme, donc dans le cas de la « propriété fondée sur le travail personnel », la production pourrait se passer de provisions ou d'« avances » (pour reprendre le terme physiocratique). Car si le capitalisme n'est pas naturel, en revanche, la condition humaine se caractérise par la nécessité éternelle du travail, et tout travail requiert toujours des moyens de production issus de travaux antérieurs, comme Marx le souligne dans les manuscrits du premier livre du *Capital* datés de 1863. Le problème est sémantique : en nommant ces moyens de production « capital », les économistes font passer ce rapport social de production particulier qu'est le capitalisme pour universel : « si donc je leur colle le nom de capital [...] j'aurai démontré que l'existence du capital est, pour la production humaine, une éternelle loi de la nature »¹⁵⁸ (Marx 1988, p. 73-4). Marx précise qu'on trouve ce discours idéologique chez un Bastiat, chez Martineau ou dans les traités de la *Society for the advancement of useful knowledge*, mais aussi « chez les véritables spécialistes » (*ibid.*). Et une page avant, Marx vient de citer les *Principles* de Mill comme exemple d'un des « meilleurs manuels d'économie » qui néanmoins commet la « folie de prendre un rapport social de production déterminé, qui se matérialise dans des objets, pour la propriété naturelle et objective de ces choses » et qui proclame « dès les premières pages que les éléments du processus de production [...] sont la terre, le capital et le travail », confondant par là même « l'appropriation du processus de travail

¹⁵⁸ « Hänge ich ihnen daher den Namen *Capital* an in der Zuversicht, dass „semper aliquid haeret“, so habe ich *bewiesen*, dass die Existenz des Capitals ein ewiges Naturgesetz der menschlichen Production ist... »

par le capital avec le processus de travail lui-même* »¹⁵⁹ (Marx 1988, p. 73. L'astérisque indique en note de se reporter aux Principes de Mill).

Pourtant, à s'en tenir à la stricte définition qu'en donne Mill, le concept de capital n'est pas inhérent à ce système social particulier qu'est le salariat. Il désigne, dans le sillage de Smith et du concept physiocratique d'« avances » un fonds nécessaire préalablement à la production. Marx porte aux seuls physiocrates le crédit de ne pas être tombé dans le travers idéologique qu'il dénonce (Marx 1863, p. 338). Mais lorsque Mill définit le capital comme un « stock, previously accumulated, of the products of former labour » qui procure des « services which present labour requires from past, and from the produce of past, labour » (J. S. Mill 1848a, p. 55), sa définition n'implique pas nécessairement le salariat, puisque le travailleur isolé ou associé en coopérative possédant ses moyens de production peut lui aussi très bien accumuler pour sa propre production future. Certes, Mill n'est pas aussi clair sur ce dernier point. Lorsqu'il cherche à illustrer sa définition dans un but heuristique (« To familiarize ourselves with the conception », *ibid.*), il ne prend que des exemples mettant en jeu l'embauche de salariés dont le capital(iste) vient assurer la subsistance (J. S. Mill 1848a, p. 55-7). D'autre part, lorsqu'il justifie la rémunération du capitaliste, Mill soutient que face au risque qu'il encourt « he must be compensated, otherwise he will not incur it. He must likewise be remunerated for the devotion of his time and labour » (J. S. Mill 1848a, p. 401). Certainement, le verbe modal d'obligation « must » peut laisser transparaître une posture naturalisante. Mais ce serait oublier toutes les précautions oratoires prises par Mill pour resituer le capitalisme dans sa particularité socio-historico-géographique (voir notre chapitre 2).

Plus problématique est la souscription millienne à l'explication du profit en termes d'abstinence introduite par Senior. Le profit est en effet une « recompense » obtenue par le capitaliste pour avoir « forbearing to consume his capital for his own uses, and allowing it to be consumed by productive labourers » (J. S. Mill 1848a, p. 400). Tandis que Mill détestait les propriétaires fonciers et leurs revenus immérités et d'une manière plus générale les rentiers, les récipiendaires de profit ne lui semblent pas poser de problème. Qu'il s'agisse de simples

¹⁵⁹ Nous citons l'original non découpé : « Diese Verrücktheit, die ein bestimmtes *gesellschaftliches Produktionsverhältniß*, das sich in Dingen darstellt, als dingliche Natureigenschaft dieser Sachen selbst nimmt, schlägt uns ins Gesicht, wenn wir das erste beste Handbuch der Oekonomie aufschlagen, und gleich auf der ersten Seite lesen, daß die Elemente des Produktionsprocesses, auf ihre allgemeinste Form zurückgeführt, Erde, *Capital* und Arbeit sind* ». En note figure : « * Sieh z. B. *John St. Mill. Principles of Pol. Economy*. v. I, b. I. ».

prêteurs, de commanditaires ou de capitalistes dirigeants, le profit que perçoivent ces agents économiques lui apparaît légitime car il rémunère un sacrifice de leur part, respectivement l'abstinence, un risque, un travail (« the labour and skill required for superintendence ») (J. S. Mill 1848a, p. 401). Marx a vigoureusement réagi contre Mill pour avoir souscrit à la théorie de Senior :

« M. J. St. Mill se contente de reproduire en une page la théorie du profit de Ricardo et d'inscrire sur l'autre la 'rémunération de l'abstinence' de Senior. [Autant la 'contradiction' hégélienne, source de toute dialectique, lui est étrangère, autant les contradictions les plus plates lui sont familières] »¹⁶⁰ (Marx 1875a, p. 1101, note b; 1867, p. 623, note 41).

Et Marx d'aller jusqu'à le rabaisser (avec Senior) au rang de « vulgaire » à partir de la deuxième édition allemande du *Capital* (1873) :

« Les économistes vulgaires ne font jamais cette simple réflexion que toute action humaine peut être envisagée comme une 'abstention' de son contraire. [...] Determinatio est negatio »¹⁶¹ (*ibid.*).

Il est indéniable que l'idée de profit comme récompense méritée de l'abstinence a pour effet, volontaire ou non, de le *justifier*. Reste que, comme cela a déjà été suggéré dans la littérature par Balassa (1959a, p. 150-1) ou Oakley (1985, vol. II, p. 177-8), Mill utilise le terme abstinence non afin d'*expliquer objectivement* l'existence du profit, mais pour en rendre compte *subjectivement*. L'abstinence exprime non la source du profit mais une source possible de l'épargne (parmi d'autres comme l'épargne forcée) : elle est le *renoncement* d'un agent économique à *consommer* (improductivement) dans l'*espoir* d'un profit futur. Ce qui, par contre, explique objectivement le profit - ou plutôt faudrait-il dire la « plus-value » - c'est de

¹⁶⁰ La partie entre crochets n'apparaît pas dans l'édition française mais figure dès la première édition allemande : « Herr John St. Mill exzerpiert dagegen auf der einen Seite Ricardos Profittheorie und annexiert auf der andren Seniors „remuneration of abstinence“. So fremd ihm der Hegelsche „Widerspruch“, die Springquelle aller Dialektik, so heimisch ist er in platten Widersprüchen ».

¹⁶¹ « Der Vulgärökonom hat nie die einfache Reflexion angestellt, daß jede menschliche Handlung als „Enthaltung“ von ihrem Gegenteil aufgefaßt werden kann. [...] Determinatio est negatio ».

façon assez surprenante l'idée marxienne que le salarié travaille gratuitement une partie de son temps pour le capitaliste :

« the reason why capital yields a profit, is because food, clothing, materials, and tools, last longer than the time which was required to produce them ; so that if a capitalist supplies a party of *labourers* with these things, on condition of receiving all they produce, they *will*, in addition to reproducing their own necessaries and instruments, *have a portion of their time remaining, to work for the capitalist*. We thus see that profit arises, not from the incident of exchange, but from the productive power of labour ; and the general profit of the country is always what the productive power of labour makes it, whether any exchange takes place or not » (J. S. Mill 1848a, p. 411, n. s.). (6)

Ce passage bien connu des commentateurs, Mill l'ajoute dans la quatrième édition des *Principles* (1857). En fait, c'est toute une nouvelle 5^e section qu'il adjoint au chapitre xv du livre II sur l'origine du profit, qui non seulement ressemble fort à la théorie marxienne de l'exploitation, mais qui en sus l'anticipe (sur le commentaire troublant qu'a fait Marx de ce passage, voir chapitre 5, section 5.1.2). Finalement à s'en tenir à la première phrase de cette citation – la suite en étant une illustration – il peut y avoir profit sans qu'il n'y ait de salarié (tout comme il peut y avoir épargne sans qu'il y ait abstinence).

Ce premier point cardinal méritait d'être éclairci, car il invalide l'idée de Marx selon laquelle il y aurait un fossé infranchissable entre sa conception relativisante du profit et celle naturalisante des classiques et de Mill en particulier. Certes, comme dans le cas de la distinction entre moyens de production et moyens de consommation (cf. supra section 3.2), Marx opère ici des distinctions conceptuelles beaucoup plus incisives et pénétrantes que Mill. Mais Marx s'égare lorsqu'il ne reconnaît aucune coïncidence entre leurs théories.

Venons-en maintenant aux problématiques plus directement en jeu dans la question coloniale.

4.2.2.2 Planisme et productivisme chez Mill et Marx

Il est d'abord intéressant de noter que la défense du système Wakefield, dans les *Principles* (V, xi, 12), est aussi chez Mill l'occasion d'une critique de l'économie politique. Mill entend dénoncer les partisans intransigeants du « *laissez-faire* » qui, « in the name and on the

authority of what was represented as the great principle of political economy » (J. S. Mill 1848b, p. 959), défendent l'idée selon laquelle les individus seraient en toutes circonstances les meilleurs garants de leurs propres intérêts. En l'occurrence il fustige l'idée – défendue notamment par McCulloch, John Crawford¹⁶² mais aussi par son père James¹⁶³ – suivant laquelle chaque colon saurait mieux que quiconque quelle surface de terre lui est le plus profitable. La question de l'appropriation des terres vierges est en effet un de ces « cases in which public intervention may be necessary to give effect to the wishes of the persons interested » (titre de la section 12 qui discute de cette question). Mill pointe le risque en termes de bénéfice global pour la colonie et pour l'humanité en général, de l'existence probable de comportements stratégiques de la part des colons fraîchement arrivés : si on « laisse faire » les individus (c.-à-d., s'approprier librement les terres), chacun va vouloir devenir propriétaire de la plus grande surface possible alors que son capital sera insuffisant pour l'exploiter pleinement, ce qui est sous-optimal en termes de productivité. Se pose donc un problème d'action collective : les colons se trouvent dans une situation typique de dilemme du prisonnier où l'intérêt général ne peut être atteint que s'il existe une coordination des décisions individuelles :

« However beneficial it might be to the colony in the aggregate, and to each individual composing it, that no one should occupy more land than he can properly cultivate, nor become a proprietor until there are other labourers ready to take his place in working for hire ; it can never be the interest of an individual to exercise this forbearance, unless he is assured that others will do so too. [...] It is the interest of each to do what is good for all, but only if others will do likewise » (J. S. Mill 1848b, p. 959).

La solution, nous dit Mill, lorsque des individus respectant leurs propres intérêts sont « unable to give effect to it except by concert » (J. S. Mill 1848b, p. 956), c'est l'intervention des pouvoirs publics, et notamment de la loi. Mill se veut donc tout à fait interventionniste : la colonie doit, dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et de l'humanité en général être organisée sur

¹⁶² Voir Winch (1965, p. 126).

¹⁶³ Voir l'article de James Mill dans le supplément de 1824 de l'*Encyclopedia Britannica*, dans lequel il affirme que le système des économistes, aussi bien anglais que français, « was founded upon the certain maxim, that, in general, each man is a better judge of his own interest, than another to whom it is a matter of indifference » (J. Mill 1824, p. 711). On pourra consulter sur ce point Ghosh (1964, p. 393-4) et Kittrell (1966, p. 612, en particulier note 14).

une base rationnelle, selon un plan, ce que traduit d'ailleurs le terme éponyme de « systematic » dans le projet colonial de Wakefield¹⁶⁴.

Marx, quant à lui, n'en appelle pas moins à un plan tracé rationnellement lorsqu'il est question de production agricole. Certes, dans le fameux chapitre XXXIII, Marx soutient que le fait même que chaque colon puisse s'approprier une parcelle « est là le secret de la prospérité (*das Geheimnis sowohl der Blüte*) des colonies » (Marx 1875a, p. 1228; 1867, p. 796)¹⁶⁵. Mais il n'avance aucun argument pour étayer cette affirmation qui paraît bien isolée et en contradiction avec tout ce qu'il peut affirmer par ailleurs à ce sujet. En effet, les chapitres XIII à XV (sur « la coopération », la « division du travail et la manufacture » et « le machinisme et la grande industrie ») constituent un « triptyque » (selon la formule de Rubel)¹⁶⁶ exposant la nécessité du développement des forces productives. Et Marx a reconnu lui-même, dans un passage ajouté à l'édition française du *Capital* (chap. XXX), que sans division du travail et sans machinisme, c'est-à-dire sans une « production combinée, scientifique » dans tous les secteurs, y compris agricole, la société est condamnée à une « production morcelée, routinière » (Marx 1875a, p. 1210)¹⁶⁷. Mieux, l'idée d'une production « combinée », c'est-à-dire qui implique la « co-operation » (au sens non socialiste du terme) d'un certain nombre de travailleurs, autrement dit la division du travail, est une idée notamment wakefieldienne. Marx dans le chapitre XIII (intitulé justement « La coopération ») s'inspire directement de la reformulation de la division du travail fournie par Wakefield¹⁶⁸ dont il est un grand lecteur et, d'après H. O. Pappe, « whom he considered as the most notable political economist of the thirties » (Pappe

¹⁶⁴ Winch (1965, p. 149-50) note que le *Central Land and Emigration Board* de Wakefield était, tout comme cette autre création benthamite que fut le *Central Board of the revised Poor Law system*, une bureaucratie centralisée, particulièrement étrangère à la mentalité britannique de l'époque.

¹⁶⁵ Si on prend au sérieux cette affirmation, la similarité entre la position de Marx et celle de Mill est encore d'autant plus grande, Mill soutenant infatigablement la *petite culture* (voir infra 4.2.2.3).

¹⁶⁶ Voir Rubel in Marx (1875a, p. 1678, note de la p. 999).

¹⁶⁷ Nous ne citons pas l'édition allemande car ce passage a été ajouté à l'édition française (voir note 1 de la p. 1210 de Rubel in Marx 1875a, p. 1704).

¹⁶⁸ Marx cite d'ailleurs explicitement Wakefield (voir en particulier Marx 1875a, p. 863, note b). Wakefield définit ainsi la « simple co-operation » : « when several persons help each other in the same employment ». La « complex co-operation », quant à elle, a lieu « when several persons help each other in different employments » (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 26).

1951, p. 89)¹⁶⁹. Dans le cas de l'agriculture, Marx souligne la nécessité de recourir, à certaines périodes critiques de l'année, à « l'emploi simultané d'un grand nombre de journées *combinées* » (Marx 1875a, p. 866, n. s.; 1867, p. 347). Il est particulièrement intéressant de relever que Marx illustre sa proposition en affirmant que « c'est faute d'une coopération de ce genre que dans l'ouest des États-Unis des masses de blé [...] sont presque tous les ans dilapidées » (*ibid.*). La question coloniale, telle qu'elle se pose à Marx, revient donc à savoir, au-delà de l'affirmation gratuite du chapitre XXXIII susmentionnée, quelle organisation de la production permet de concilier une productivité élevée et l'absence d'exploitation des travailleurs. La réponse qu'il fournit réside dans la propriété commune de la terre et des moyens de production en général. De ce point de vue, l'article écrit par Marx pour la section de Manchester de l'*Association Internationale des Travailleurs* et publié le 15 juin 1872 dans *The international Herald* sous le titre « The Nationalization of the Land » est clair. On y retrouve des échos frappants de l'analyse proposée par Wakefield mais appliquée au cas de la France :

« In France, it is true, the soil is accessible to all who can buy it, but this very facility has brought about a division into small plots cultivated by men with small means and mainly relying upon the land by exertions of themselves and their families. This form of landed property and the piecemeal cultivation it necessitates, while excluding all appliances of modern agricultural improvements, converts the tiller himself into the most decided enemy to social progress » (Marx 1872)¹⁷⁰.

Marx s'exprime sans ambiguïté pour une production intensive qui fait usage de toutes les techniques les plus modernes. Or satisfaire aux exigences d'une telle production « cannot be met by allowing a few individuals to regulate it according to their whims and private interests, or to ignorantly exhaust the powers of the soil. [...] The technical means of agriculture we command [...] can never be successfully applied but by cultivating the land on a large scale » (*ibid.*). Sur la base de telles affirmations, nous ne pouvons que nous opposer à H. O. Pappe qui soutient que Marx, dans ses écrits sur la colonisation, « chante les louanges (*extols*) [...] des fermiers pré-capitalistes » et « était opposé de façon opiniâtre [*desperately opposed*] à l'idée de

¹⁶⁹ Révélateur à ce titre est le fait que Marx, dans le *Capital*, prend comme édition de référence de la *Richesse des Nations* de Smith celle établie entre 1835 et 1839 par Wakefield.

¹⁷⁰ L'absence de pagination tient au fait que nous ne disposons pas de l'édition papier. Nous nous sommes référés à : <https://www.marxists.org/archive/marx/works/1872/04/nationalisation-land.htm>.

spécialisation et au principe de la division du travail » (Pappe 1951, p. 94). Pappe ne donne d'ailleurs aucune référence textuelle à l'appui de son propos.

Finalement, il ressort une étonnante proximité théorique entre Mill et Marx sur la question de l'organisation rationnelle de la production agricole – que celle-ci concerne ou non les colonies. Il ne faut alors pas se laisser trop rapidement persuader par l'opposition que Marx tente de faire exister, tout à fait artificiellement et en contradiction avec ses propres analyses dans le chapitre XXXIII, entre lui et les partisans du système Wakefield.

4.2.2.3 La question de la collectivisation intégrale : un point de désaccord

Mais Mill et Marx se séparent sur ce qu'il faut entendre par « large échelle » de production. Pour Marx, l'échelle idoine est la nation tout entière. Et comme le morcellement en petite propriété, en sus d'être improductif, présente l'inconvénient de transformer le paysan en ennemi du progrès social, ainsi que l'illustre la paysannerie française, voilà pourquoi « the nationalisation of land has become a social necessity » (Marx 1872). Marx, qui reprend là des positions défendues dès 1868¹⁷¹, se fait l'avocat de la « national *centralisation of the means of production* » (*ibid.*, italiques dans le texte) en opposition d'ailleurs à César de Paepe (membre du congrès de l'A.I.T. et auteur d'un rapport sur la question au congrès de Bruxelles en 1868) qui, quant à lui, laissait ouverte la possibilité d'une appropriation du sol par des associations rurales. Marx se range donc du côté des planificateurs, aspirant à une organisation sociale de la production « on a common and rational plan » (*ibid.*).

Mill quant à lui s'est toujours opposé à la nationalisation intégrale des terres, conformément à sa défense non du capitalisme mais du « system of private property » – ce système théorique où la propriété privée est censée être fondée exclusivement sur le travail personnel, donc sur le mérite et l'incitation au travail (cf. supra section 3.1.1). En effet, la propriété privée de la terre « gives the strongest motive for making the soil yield the greatest possible produce » (J. S. Mill 1871, p. 691). Cependant, il prône « only a qualified property in things not produced by labour, such as the raw material of the earth » (J. S. Mill 1851, p. 450), dans la mesure où la terre doit pouvoir être réappropriée par la collectivité si l'utilité publique le justifie :

« Property in land is essentially subordinate to public convenience; [...] that it may at any time, if the public interest requires, be taken by the legislature, on

¹⁷¹ Voir Rubel *in* Marx (1972, p. 1476). Voir aussi Eccarius (1869, p. 1023).

payment of compensation. [...] For the sake of great public reforms, sacrifices may have to be imposed on the possessors of property [...]; and the most proper time for demanding such sacrifices is on the occasion of succession by death » (J. S. Mill 1851, p. 451-2)¹⁷².

Enfin, toujours suivant son idéal méritocratique, il préconise la confiscation par l'État de la rente foncière non méritée, c'est-à-dire la rente différentielle induite par la seule pression démographique et non due à des travaux d'amélioration de la part du propriétaire de la terre. Cette idée apparaît dès la première édition des *Principles* (V, ii, 5) puis sera reprise en 1871 dans son *Explanatory statement of the Programme of the Land Tenure Reform Association* (association éphémère dont Mill fut *chairman* lors de l'élaboration du programme). Marx connaît ces positions et relève que John Stuart Mill, tout comme son père James, stigmatise le rentier : le propriétaire foncier ne serait pour eux qu'une « superfétation dans l'ensemble de la production bourgeoise » (Marx 1847, p. 171). Mais c'est, selon lui, pour mieux défendre le « capitaliste industriel » (*ibid.*). Ces extraits tirés de *Misère de la philosophie*, Marx les reprend trente-quatre ans plus tard dans une lettre à Friedrich Adolph Sorge du 20 juin 1881¹⁷³, dans laquelle il poursuit sa charge : la proposition de réforme d'appropriation de la rente foncière par l'État¹⁷⁴ – « ce desideratum des économistes bourgeois *radicaux* d'Angleterre », « partisans *radicaux* de Ricardo » ne trouve guère grâce à ses yeux : en s'attaquant à la question de la rente, ces « socialistes » ne règlent en rien la question du travail salarié, donc celle du capitalisme (bien que Marx reconnaisse dans cette lettre qu'il a lui-même défendu cette mesure, dans le *Manifeste* (section II), mais à titre uniquement transitoire).

On a là par conséquent une divergence de vue nette entre Marx et Mill, mais qui est loin d'impliquer de la part de Mill une volonté pure et simple d'asseoir le capitalisme.

Plus intrigant est le silence de Mill au sujet des coopératives agricoles, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne ou du Nouveau Monde. Vincent W. Bladen relève dans son introduction aux *Principles* que, « along with his admiration for the co-operative association in industry, Mill had

¹⁷² On trouve des déclarations tout à fait similaires dans son article sur la question paysanne irlandaise (cf. J. S. Mill 1870, p. 672).

¹⁷³ Marx précise dans cette lettre que s'il visait initialement James Mill, John Stuart ne fait que répéter ce que disait son père sur cette question.

¹⁷⁴ Marx commente ici l'ouvrage de Henry George (1839-97), *Progress and Poverty* (1879). Cet économiste américain fut le fondateur du *Land Reform Movement*.

a curiously individualistic attitude to the organization of agriculture » (Bladen 1965, li). En effet, dans le chapitre consacré à l'étude de la propriété paysanne, dont il fait l'éloge tant sur le plan économique que moral, il ajoute en remarque conclusive qu'il ne se sent pas « on the present occasion called upon to compare it with the joint ownership of the land by associations of labourers » (J. S. Mill 1848a, p. 296). De fait, Mill ne dira presque rien dans toute son œuvre des coopératives agricoles. Toutefois, vers la fin de sa vie on trouve un certain nombre de prises de position de sa part en leur faveur. Ainsi, le point v du programme de la *Land Tenure Reform Association* qu'il a rédigé en 1870, vise à « promote a policy of Encouragement to Co-operative Agriculture, through the purchase by the State, from time to time, of Estates » (J. S. Mill 1871, p. 693). Dans un tract de cette même association appelant à soutenir un projet de loi de 1872 prévoyant de nommer des gardes chargés de gérer les terres publiques et de favoriser le développement des coopératives agricoles, les arguments stipulent que « it is to the public advantage that no lands over which the public have any rights should pass into the hands of individual proprietors », et que les « opportunities for extending its [co-operative agriculture] operations are not afforded by private landowners » (J. S. Mill 1872, p. 767).

On aurait toutefois pu s'attendre à ce que Mill encourage le développement des coopératives agricoles plus tôt, dans le cadre de la *Systematic colonization*, d'autant plus que l'idée de Wakefield consiste à faire venir des colons « civilisés », des familles (des jeunes couples mariés en particulier), contrairement aux déportés, bagnards ou autres aventuriers qui constituaient jusque-là le gros des effectifs. Or, Mill considère justement que le coopératisme et le communisme en général repose sur des vertus civiques très élevées, dont seule une élite éduquée est capable (voir l'« Additional Preface » de la 3^e édition des *Principles* de 1852 ainsi que les *Chapters on Socialism*).

A ce stade de la réflexion, la question d'une adhésion inconditionnelle de Mill au capitalisme dans les colonies et dans le cas de l'agriculture reste ouverte. Le voile se lève lorsqu'on s'intéresse aux motivations de l'apologie millienne de la propriété privée de la terre. On découvre alors que l'échelle de la production agricole la plus appropriée économiquement et moralement est celle de la *petite* propriété paysanne. Partant, ce fait présente l'intérêt de renverser complètement la problématique de départ : Mill « trahit » non son socialisme mais Wakefield et son système fondé sur la grande exploitation capitaliste.

4.2.3 Mill *versus* Wakefield

Sur deux éléments au moins, Mill s'oppose nettement à Wakefield, au-delà de son engouement revendiqué pour la *systematic colonization*. Ce faisant, Mill se rapproche de Marx, contribuant encore davantage à rendre caduque la critique de ce dernier envers l'économie politique.

4.2.3.1 L'opposition millienne à l'agriculture capitaliste

Au livre I (ix, 4) des *Principles*, Mill s'oppose à Wakefield sur la question de l'échelle des exploitations agricoles. Wakefield – qui pour le coup est plus proche de Marx – loue les grandes exploitations anglaises (contre la paysannerie française) parce qu'elles seraient plus productives. Pour Mill au contraire, la plus grande productivité de la « petite culture » tient au fait qu'elle induit une plus grande implication du paysan propriétaire (cela vaut aussi, mais dans une moindre mesure, du métayer). Mill estime que « the superiority of the large system in agriculture is by no means so clearly established as in manufactures » (J. S. Mill 1848a, p. 142). Wakefield exagèrerait la possibilité que les travaux agricoles puissent bénéficier de la division (technique) du travail (la « complex combination » dans la terminologie wakefieldienne). C'est essentiellement la « simple co-operation », c'est-à-dire le fait qu'il y ait « several persons helping one another in the same work », qui peut y être mise en œuvre (J. S. Mill 1848a, p. 143). Certes les grands travaux d'irrigations ou de drainage requièrent une division du travail poussée. Mais même là rien n'empêche une association de fermiers propriétaires de les mener à bien (J. S. Mill 1848a, p. 147). Ainsi, la « petite culture » que défend Mill, est bien conçue en opposition à l'exploitation capitaliste :

« the disadvantage, when disadvantage there is, of small or rather of peasant farming, as compared with *capitalist farming*, must chiefly consist in inferiority of skill and knowledge ; but it is not true, as a general fact, that such inferiority exists » (J. S. Mill 1848a, p. 146, n. s.).

Et Mill de citer l'exemple de la Flandre et de l'Italie de l'époque. Quant à la production agricole de la France fondée justement sur cette « petite culture », sa productivité inférieure comparée à celle de la Grande-Bretagne ne constitue aucunement un contre-exemple. Le problème de l'agriculture française ne tient pas tant à la petite propriété individuelle qu'à un

défaut de compétences techniques, à des parcelles souvent trop petites et enfin surtout à leur morcellement.

Tout ceci semble par conséquent entrer en contradiction avec sa défense de la concentration des exploitations, inhérente au système Wakefield. En fait, dans le cas du Nouveau Monde, les différents systèmes de tenure importent peu, eu égard à la fertilité naturelle du sol :

« I lay no stress on the condition of North America, where, as is well known, the land, except in the former Slave States, is almost universally owned by the same person who holds the plough. A country combining the natural fertility of America with the knowledge and arts of modern Europe, is so peculiarly circumstanced, that scarcely anything, except insecurity of property or a tyrannical government, could materially impair the prosperity of the industrious classes » (J. S. Mill 1848a, p. 254).

Le recours à des techniques agricoles intensives, notamment l'« application of a far greater quantity of labour » – autrement dit l'exploitation capitaliste à grande échelle –, n'est une exigence que dans les pays où la terre est relativement moins fertile, comme en Angleterre, par opposition à l'Amérique du Nord (J. S. Mill 1848a, p. 176). Winch, qui fait référence à ces passages, ne soulève pas le paradoxe et note simplement que Mill « was more tolerant than Wakefield of farming methods in America [...]. It would seem that Mill's strong views on the small-versus-large issue applied mainly to Europe and not to new countries like America » (Winch 1965, p. 137). Il nous semble surtout que s'il y a paradoxe mais non contradiction c'est parce qu'en réalité l'intérêt du système Wakefield ne consiste pas, pour Mill, dans la promotion d'une agriculture capitaliste. Comme il le dit dès le chapitre viii, 3 du livre I des *Principles*, la mise en place d'une agriculture productive implique qu'il existe des incitations, pour les agriculteurs, à produire des surplus. Or, cela suppose une importante « town population » (c'est-à-dire une population non-agricole) à proximité des exploitations agricoles ou des débouchés internationaux suffisants. Ainsi, le mérite de Wakefield est d'avoir souligné que les colonies doivent comporter une telle « town population » et que les exploitations agricoles ne doivent pas être disséminées, éloignées de celle-ci¹⁷⁵ ; en revanche, son mérite n'est pas d'avoir montré qu'elles doivent être fondées sur des grandes fermes capitalistes :

¹⁷⁵ Ainsi, dans le cas de l'Inde, sa faible productivité agricole vient de la « deficiency of town population » et non du fait que son système agricole est composé de « small holdings » (J. S. Mill 1848a, p. 121). Plus loin dans les *Principles*, Mill s'exprime favorablement sur la proposition du célèbre agronome britannique Arthur Young d'imposer par la loi une limite au morcellement des propriétés (J. S. Mill 1848a, p. 276-7).

« The principle on which the scheme is founded, does not depend on any theory respecting the superior productiveness of land held in large portions, and cultivated by *hired labour* » (J. S. Mill 1848a, p. 121, n. s.).

Le fond du projet de Mill n'est donc pas de créer de grandes exploitations capitalistes mais de concentrer la population sur un territoire donné, ce que sa controverse avec Cairnes ne fait que confirmer. Dans sa recension des *Principles* avant l'édition de 1865, ce dernier note que ce n'est pas la « separation of employment » entre population agricole et non agricole qui augmente la productivité dans l'agriculture mais l'accroissement de la population et de sa qualification. En pratique, ce qu'il faut faire c'est attirer dans les colonies un maximum de travailleurs qualifiés. Il n'y a donc pas besoin de chercher à y créer de toute pièce une division sociale du travail entre ville et campagne : le commerce international doit suffire à absorber les surplus agricoles des colonies (voir la correspondance Mill-Cairnes consignée à la fin des *Principles*, tome III des *Collected Works*, p. 1046). En réponse, dans une lettre du 12 décembre 1864, Mill maintient sa défense du système Wakefield en rétorquant que dans les colonies, le commerce international n'aura pas lieu si les colons sont disséminés (J. S. Mill 1972c, p. 976). Encore une fois, Mill met l'accent sur la proximité entre agents économiques, la densité au sein d'un territoire donné, comme condition incitative à l'échange des surplus, et non sur le capitalisme agricole qui ne présente aucune nécessité du point de vue économique.

Mais le capitalisme agricole ne présente pas plus de nécessité sur le plan politico-moral, bien au contraire. Au livre II des *Principles*, Mill propose une justification de la petite propriété paysanne en termes de bien-être culturel et moral sur les paysans. Il oppose directement la propriété paysanne à l'esclavage, en ce qu'elle constitue l'état « in which [the labouring class] are the most uncontrolled arbiters of their own lot » (J. S. Mill 1848a, p. 252). Et Mill de faire l'éloge de la paysannerie Suisse, Allemande, Norvégienne, et Belge-flamande qui, en sus d'être plus productive, présente également le plus fort degré de développement social du fait même qu'elle repose sur la propriété privée couplée à des petites échelles de production. En effet, Mill estime que cette forme d'organisation stimule l'intelligence des paysans ainsi que leur « forethought and self-control » (chapitre vii, 2 & 3). Mill, constamment préoccupé par la problématique malthusienne de la surpopulation, juge qu'ils sont moins enclins à se multiplier dès lors que leur situation matérielle s'améliore, comparativement aux travailleurs salariés (J. S. Mill 1848a, p. 283-4). Ainsi, « compared with the English system of cultivation by *hired labour*, [peasant properties] must be regarded as eminently beneficial to the labouring class » (J. S. Mill 1848a, p. 296, n. s.). Tout laisse donc à penser que, dans le cas des colonies aussi (même si Mill

n'en dit rien explicitement), l'idéal agricole de Mill est à rebours de ce que Marx laisse entendre, à savoir recréer de toute pièce le mode de production capitaliste en anéantissant la propriété privée fondée sur le travail personnel.

4.2.3.2 Mill et la fin de l'exploitation propre au salariat

On trouve un deuxième exemple du fossé qui sépare Mill de Wakefield - pour le rapprocher de Marx - autour de la question de l'exploitation salariale. Certes Wakefield lui-même ne cherche pas à créer une classe de salariés dont on empêcherait l'ascension vers toute forme future d'indépendance économique (cf. *supra* 1.1). Au contraire, les salariés sont censés, au bout de quelques années, avoir accumulé un capital suffisant pour pouvoir acquérir leur propre lopin. L'agriculture capitaliste n'est pas une fin en soi dans le projet wakefieldien. Certes, on pourrait encore ajouter que Wakefield rejoint Mill et Marx sur l'importance de civiliser les colonies face au risque d'un retour à l'état de nature : en concentrant la production on évite aussi l'éparpillement de la population, ce qui est facteur de civilisation. On connaît les passages célèbres de Marx sur le caractère arriéré des paysans français dû à leur dissémination sur des parcelles là où les ouvriers, regroupés dans la manufacture et surtout la grande industrie, sont les hérauts du progrès social. Mill quant à lui insiste sur l'importance d'urbaniser les colonies pour les « civiliser » (Bell 2010, p. 41).

Mais la ressemblance s'arrête là : Wakefield n'est pas anticapitaliste et justifie même économiquement les inégalités. Soutenant que la possession à parts égales du capital empêche les activités à fort capital fixe (Wakefield 1833, vol. 1, p. 17), il coupe court *de facto* à toute organisation coopératiste de la production, au-delà des apparences. Car Wakefield est un penseur de la « coopération » dont certaines idées semblent rejoindre les thématiques socialistes¹⁷⁶. En effet, dans son édition critique de *Wealth of Nations*, il estime que l'expression « division du travail » ne traduit pas correctement la pensée de Smith qui vise, dans le chapitre I du livre I, le phénomène proprement *soci*al de la « combination of labour » (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 24) - par opposition à la division ou séparation *naturelle* des forces

¹⁷⁶ Semmel souligne la proximité théorique entre un certain nombre d'analyses de Marx et de Wakefield (Semmel 1961, p. 516-7) et plus généralement entre la pensée marxiste et celle des *philosophic Radicals* (*ibid.*, p. 521 et 525).

(« musculaires ») de travail entre les hommes¹⁷⁷. Dans les sociétés civilisées, la plupart des produits sont le résultat du concours d'une multitude de travailleurs et donc supposent l'« union » (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 25) du travail de plusieurs individus. Wakefield propose donc de substituer au terme « division du travail » celui de « co-operation ». Que celle-ci soit « simple » ou « complex », il est intéressant de noter que la définition qu'il en donne consiste toujours en ce que des personnes « help each other » (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 26), se portant ainsi une « mutual assistance » (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 27). Mais la critique sardonique d'Owen en dit long sur la distance qui sépare Wakefield du socialisme : il prétend mettre en place un « co-operative system » alors qu'en réalité son projet relève par essence d'une « division of labour » puisqu'il consiste à séparer l'humanité « into small distinct societies, amongst which there shall be no exchange » (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 43). Et Marx ne s'y est pas non plus trompé, comme l'indique la première phrase de son chapitre intitulé « La coopération » annonçant qu'il s'agit d'y étudier non le coopératisme mais au contraire « la production capitaliste[, c'est-à-dire celle qui] ne commence en fait à s'établir que là où un seul maître exploite beaucoup de salariés à la fois » (Marx 1875a, p. 859).

Dans la sphère politique également, Wakefield écarte toute revendication démocratique, puisque pour lui l'égalité politique des droits conduirait la majorité, c'est-à-dire la classe ouvrière, à exiger « a revolution of property » (Wakefield 1833, vol. 1, p. 191), c'est-à-dire une « confiscation » du capital alors même que le « capital does so much more than labour » en termes de productivité. Il s'ensuit que « any legislative attack upon property would cause a decrease of production » (Wakefield 1833, vol. 1, p. 195)¹⁷⁸. D'où la solution apportée par Wakefield : il faut améliorer le confort de la classe ouvrière grâce à l'émigration. La *systematic colonization* dans l'esprit de son concepteur est donc aussi une solution pour préserver l'ordre

¹⁷⁷ « Nature has divided labour into single pairs of hands ». La « division du travail » est ainsi associée aux peuples non civilisés, évoluant dans un état de nature (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 24). Voir aussi Wakefield (A. Smith 1776b, vol. 1, p. 42-4) : « all schemes for dividing labour tend to drive us back into a state of barbarism » (*ibid.*, p. 44).

¹⁷⁸ Wakefield a été l'objet de critiques virulentes de la part d'historiens comme J. C. Beaglehole, B. Fitzpatrick, ou W. B. Sutch, pour avoir créé en Nouvelle-Zélande une société foncièrement inéquitable. Voir à ce propos Pappe (1951, p. 88-9).

établi en Grande-Bretagne, « for the good of the nation » (*ibid.*, p. 193). Voilà qui avait tout pour charmer Marx...¹⁷⁹

Mais rien ne serait plus faux que de mettre Mill et Wakefield dans le même panier. C'est même là que la différence entre eux est la plus patente. Car parmi les promoteurs de la *Systematic colonization*, il existe en réalité une pluralité de façons de concevoir le modèle civilisationnel qu'elle est à même d'engendrer, au-delà de la stricte idée que s'en soit fait son concepteur. Là où Marx subsume l'ensemble des économistes rallié à ce projet sous la catégorie unique de « bourgeois », la littérature a déjà maintes fois souligné les divergences entre Wakefield et Mill en particulier. Bell souligne que la conception que Wakefield se fait des colonies « was ultimately more conservative than Mill's. He wanted to transpose hierarchical British social relations onto the colonies ». Mill, au contraire, voyait les colonies comme un espace d'expérimentation sociale, comme des « laboratories of character development » (Bell 2010, p. 46).

Winch rappelle certes que les *Philosophic Radicals* n'étaient pas des « revolutionaries » mais avant tout des critiques de l'aristocratie, ayant en estime les middle-classes (Winch 1965, p. 151) et adoptant une attitude « paternalistic » envers les classes laborieuses : « in the society of their dreams, inequality and ranks were to be maintained. Wakefield[s] view of society was not so much 'artistocratic' as bourgeois, and if we find his vision limited then many of the classical school must face the same charge » (Winch 1965, p. 153). Sauf que Mill mérite, nous semble-t-il, d'être mis ici à part. Winch lui-même l'a reconnu plus tard : dans son commentaire du fameux chapitre vii du livre 4 des *Principles* (intitulé « On the Probable Futurity of the Labouring Classes ») il note que malgré le contact de Mill avec les idées conservatrices de Coleridge et Carlyle, suivant lesquelles la régénération morale doit primer sur la réforme sociale, Mill a rejeté tout paternalisme dans ce chapitre qui vise précisément l'intelligentsia victorienne de l'époque (Winch 1985, p. 33).

En effet, l'idéal politique et social qu'il poursuit (dans les colonies aussi bien qu'en métropole) ne consiste pas simplement à améliorer le niveau de vie matériel de la population mais en même temps également à approfondir l'égalité sociale et politique. Ainsi, Mill se réjouit de ce que les expériences coopératistes en France et ailleurs en Europe – que Mill décrit minutieusement dans la section 6 de ce chapitre vii – montrent que les travailleurs ont décidé

¹⁷⁹ Tout ce passage de *England and America* n'est pas sans rappeler List et son invocation du bien de la nation pour justifier le protectionnisme. On sait comme Marx a conspué List et son concept de « forces productives de la nation » qu'il qualifiait de « spectre » (Marx 1845, p. 93).

« not only that they would work for one another, instead of working for a master tradesman or manufacturer, but that they would also free themselves » (J. S. Mill 1848b, p. 775). Ces hommes de la classe ouvrière « would realize, at least in the industrial department, the best aspirations of the democratic spirit » (J. S. Mill 1848b, p. 793). Dans toute cette section Mill fait nettement ressortir deux grands avantages des coopératives : la lutte contre l'exploitation miséreuse, d'une part, le combat moral pour l'établissement de la démocratie dans la sphère de la production, de l'autre. Ce double enjeu est clairement résumé à la fin de cette section, puisqu'à travers les associations de travailleurs il s'agit à la fois de viser le « most beneficial ordering of industrial affairs for the universal good » ainsi que la « social justice » (J. S. Mill 1848b, p. 794). Comme chez Marx, on voit l'importance de la dimension politico-morale des coopératives. Chez Mill, la revendication de l'égalité des droits va jusqu'à balayer toute inégalité entre hommes et femmes, dans la mesure où cet idéal égalitaire dans la sphère productive n'est complet qu'en « assuming of course that both sexes participate equally in the rights and in the government of the association » (*ibid.*). *In fine*, Mill rejoint une fois encore Marx et va peut-être même plus loin que lui vers la prétention à réaliser l'idéal démocratique en incluant plus explicitement la moitié féminine du genre humain¹⁸⁰.

Conclusion

Il ressort de ce travail une étonnante communauté de vue théorique entre Mill et Marx sur un certain nombre de questions, notamment celles soulevées par la colonisation, contrairement à ce que Marx a donné à penser. Cela nous a permis de montrer le caractère infondé de la critique marxienne de la naturalité de l'économie politique lorsqu'il s'agit de l'œuvre spécifique

¹⁸⁰ Dans le *Manifeste Communiste*, Marx et Engels ont certes évoqué l'oppression dont sont victimes les femmes dans la société et la famille capitalistes : « Pour le bourgeois, sa femme n'est autre chose qu'un instrument de production. [...] Il ne soupçonne pas qu'il s'agit précisément [pour les communistes] d'arracher la femme à son rôle actuel de simple instrument de production » (Marx et Engels 1848, p. 478-9). Marx n'a cependant pas consacré beaucoup d'espace dans le *Capital* pour décrire le rôle qu'accomplit le travail domestique des femmes dans le capitalisme. Il n'a pas non plus examiné l'origine de l'oppression des femmes dans la société de classes en dépit du fait qu'il avait pris une grande quantité de notes ethnologiques sur cette question vers la fin de sa vie – et que Engels utilisera en partie pour écrire son *Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat* (Engels 1884).

de Mill. En fait, si sa critique n'est pas pertinente dans le cas de Mill, elle semble effectivement appropriée dans le cas d'autres auteurs comme Herman Merivale ou encore Gustave de Molinari dont Marx cite justement, dans ce chapitre XXXIII du *Capital*, des passages qui étayent incontestablement sa thèse. Ainsi, Merivale affirme que « dans les pays de vieille civilisation, le travailleur est, quoique libre, dépendant du capitaliste en vertu d'une loi naturelle (!) ; dans les colonies cette dépendance *doit* être créée par des moyens artificiels » (Marx 1875a, p. 1231, souligné par Marx). De même, Molinari s'étrangle de ce que dans les colonies « on a vu les simples (*sic*) travailleurs [...] exiger d'eux [les capitalistes] des salaires hors de toute proportion avec la *part légitime* qui leur revenait dans le produit » (Marx 1875a, p. 1231, note a, souligné par Marx). Marx qui entend montrer la dimension politique, donc non naturelle, du partage de la valeur ajoutée, glisse ironiquement que Molinari éprouve « une démangeaison terrible de prêter [dans les colonies] un brin de secours policier à cette pauvre loi de l'offre et de la demande qui ailleurs [...] marche si bien toute seule » (*ibid.*). Mill est, nous l'avons vu, aux antipodes d'une telle conception naturalisante, c'est-à-dire dépolitisante des rapports sociaux. Marx, qui jette l'opprobre sur l'ensemble des économistes – ces « sycophante[s] du capital » (Marx 1875a, p. 1225; 1867, p. 793), n'accorde aucune place à la pensée spécifique de Mill, si ce n'est de lui réserver le titre sarcastique de « philanthrope [...] de l'économie anglaise » (Marx 1875a, p. 1210).

Chapitre 5. Mill, un concurrent sérieux dans le champ des idées anti-naturalisantes ?

« A moderate writer whose attitude is one of compromise is likely to be regarded as belonging to the one hostile camp or the other according to our own point of view » (Keynes 1890, p. 316, à propos d'Adolf Wagner).

Introduction

Si donc il ne paraît pas excessif de dire que Mill fut, de tous les classiques, celui dont les positions se rapprochèrent le plus de celles de Marx (Nutzinger 1984, p. 119-20), comment alors donner sens à la critique aussi acerbe qu'injuste émise à son encontre par Marx ?

Tout d'abord, on pourrait l'interpréter comme une réaction au fait que jamais Mill ne discuta les thèses de Marx, ni même ne le cita. Lorsqu'il traite du communisme et du socialisme dans ses écrits, il évoque Cabet, Saint-Simon, Fourier et les fouriéristes, Owen, ou encore Louis Blanc¹⁸¹. Cependant, cette explication semble devoir être écartée car si Mill n'évoque jamais Marx c'est tout simplement parce que ce dernier est encore largement méconnu du vivant de Mill, en particulier en Grande-Bretagne où la première traduction anglaise du *Capital* date de 1887, soit 14 ans après la mort de Mill. Mill a toutefois eu connaissance de l'existence de Marx de par son activité au sein de l'Internationale, appréciant notamment son discours tenu en 1870 devant le Conseil Général sur la guerre franco-prussienne (J. S. Mill 1991, p. 220; et Marx 1870, p. 812; voir aussi Evans 1989, p. 274-5). Il s'agit de la seule référence à Marx que nous avons pu trouver dans toute l'œuvre de Mill. D'après J. Sperber, la seule notice en langue anglaise du vivant de Marx consiste en un

¹⁸¹ Cf. en particulier les *Principles* II, i, 3.

paragraphe au sein d'une recension de vingt-deux publications en langue allemande. Le rapporteur anonyme maîtrisait approximativement l'économie politique et semblait bien plus intéressé à discuter un manuel de poésie roumaine (Sperber 2013, p. 457, cf. note 57).

Une autre explication, sans doute la plus stimulante, est que Marx aurait pu voir en Mill un sérieux concurrent sur le plan des idées. Car Mill était la figure de proue de l'économie politique classique tout en se faisant ouvertement l'avocat d'une forme de socialisme, contribuant à faire de lui une preuve vivante que la théorie classique était somme toute compatible avec la critique du capitalisme. La propre critique millienne de la naturalité de l'économie politique a dû être vue comme concurrençant sévèrement la sienne. Nous proposons pour clore cette partie d'examiner les prises de position anti-naturalisantes de Mill aussi bien dans le domaine économique (**section 5.1**) que politique (**section 5.2**) que Marx a soit ignorées, soit étrangement méprisées, soit travesties pour mieux les minorer.

5.1 Sur le plan des idées économiques

Mill a pu représenter d'abord un concurrent sur le plan théorique, en ce que certaines de ses analyses économiques anticipent quelques unes des critiques marxiennes de l'économie politique. Il ne s'agit donc pas ici de discuter des analyses économiques milliennes qui s'opposeraient frontalement à Marx, comme par exemple la critique que fait Mill des lois encadrant l'usure et son opposition toute législation sur le prêt à intérêt (*Principles*, V, x, 2). Ce genre de prises de position ne risquaient pas de faire de l'ombre à l'auteur du *Capital*. C'est bien au contraire sur des points de théorie où Mill est très proche de l'analyse de Marx que ce dernier laisse entrevoir une attitude inattendue qui se révèle être le symptôme d'un malaise. Nous en avons décelé deux : la remise en cause par Mill de la doctrine du fonds des salaires et la théorie millienne du profit.

5.1.1 La réécriture par Marx de la critique du fonds des salaires en 1875

Nous avons vu que Mill est allé jusqu'à reconnaître la non-naturalité de la fixation des salaires lorsqu'en 1869 il remet en cause la fameuse « wages fund doctrine » mais qu'il n'eut pas le temps de remanier ses *Principles*. Ainsi, les conditions étaient peu propices à ce que Marx change ses positions du fait de ce seul revirement sur le tard. Comme le note Evans

(1989, p. 276), Marx ne fait d'ailleurs qu'une seule et brève allusion à cette palinodie mais sans fournir d'indication permettant de savoir s'il était conscient de son contenu. Pourtant, alors que l'acte théorique millien témoigne d'un certain courage et d'un esprit ouvert, capable de remettre en cause des convictions profondes, il est intrigant de constater que Marx a publié, postérieurement à cette rétractation, une condamnation plus insistante du caractère naturalisant de cette doctrine et dans laquelle Mill est davantage pris pour cible. Dans l'édition française de 1875 du *Capital*, établie par J. Roy mais « entièrement révisée par Karl Marx » entre 1872 et 1874¹⁸² (donc au moins trois ans après que Mill s'est rétracté), Marx réécrit la section dédiée au « prétendu fonds du travail (*labour-fund*) » (titre du chap. XXIV, v). D'abord, le terme « nature » est mis en italique¹⁸³. Ensuite, Marx ajoute un passage nouveau (Marx 1875a, p. 1118-20) qui renforce l'aspect dépolitisant de la doctrine : ainsi, le fonds des salaires fait de la misère des salariés « un fait non de l'ordre social, mais de l'ordre naturel » (Marx 1875a, p. 1119). En 1867 Marx ne rangeait pas explicitement Stuart Mill parmi les tenants du fonds des salaires, affirmant que ce « dogme fut utilisé aussi bien par Bentham lui-même que par Malthus, James Mill, MacCulloch, etc., à des fins apologétiques » (Marx 1867, p. 637). Certes, le « etc. » indique qu'il est loisible d'intégrer Mill dans cette liste. L'édition française est, quant à elle, beaucoup plus explicite puisqu'elle dénonce « les Mill et *tutti quanti* » (Marx 1875a, p. 1118, n. s.). En outre, cette section sur le fonds des salaires était, dans l'édition allemande, l'une des rares occasions pour Marx de citer positivement Mill. Dans la note n°65 de cette édition – déjà évoquée précédemment, où Marx cite le passage des *Principles* qui dénonce l'absurdité du système capitaliste qui rémunère le travail de façon inversement proportionnelle à son intensité et à sa pénibilité –, Marx précise que, sur la base de telles affirmations, « bien que des hommes comme John Stuart Mill soient condamnables pour leurs contradictions entre leurs dogmes économiques traditionnels et leurs orientations modernes (*modernen Tendenzen*), il serait tout à fait injuste (*durchaus unrecht*) de les classer avec le troupeau des économistes vulgaires apologétiques » (Marx 1867, p. 638). Dans l'édition française en revanche, la citation de Mill est reproduite (dans le corps du texte) mais pas la remarque laudative ; au contraire, Marx souligne le déficit de l'analyse de Mill qui prétend que les rémunérations misérables dans le capitalisme

¹⁸² L'édition française a été publiée en neuf fascicules, le premier le 17 septembre 1872, les fascicules 2 à 6 au cours de l'année 1873, les 7 et 8 au milieu de l'année 1875 et le neuvième en novembre 1875.

¹⁸³ Le fonds des salaires représente « la valeur d'une certaine quantité de subsistances dont *la nature* pose à chaque moment les bornes fatales, que la classe travailleuse s'escrime vainement à franchir » (Marx 1875a, p. 1118).

sont une conséquence naturelle, c'est-à-dire nécessaire, de ce système. Marx considère que Mill est véritablement le promoteur incohérent d'un discours naturalisant. C'est pourquoi il conclut : « ce qu'il aurait donc fallu prouver avant tout, c'était que, malgré son origine toute récente, le mode capitaliste de la production sociale en est néanmoins le mode immuable et 'naturel' » (Marx 1875a, p. 1119). L'usage du conditionnel passé montre bien que, pour Marx, Mill n'aurait pas été capable d'apporter cette preuve.

5.1.2 Mill, précurseur de la théorie de l'exploitation

Mill a également posé les prémisses d'une théorie de l'exploitation, comme nous l'avons montré auparavant (section 4.2.2.1). Marx commente le passage (6) susmentionné (page 151) pour la première fois dans l'édition française du *Capital* (1875), en tronquant la deuxième phrase de Mill (« so that ... for the capitalist »), pour déclarer finalement que « Mill confond ici la durée du travail avec la durée de ses produits » (Marx 1875a, p. 1009). Or cette critique, évidemment infondée dès lors qu'est rétabli le passage supprimé¹⁸⁴, fut l'objet d'une remarque cinglante déjà de la part de Bortkiewicz :

« One would think that at least with this assertion, Mill would draw a word of approval from his severe critic. But no! Marx pretends to be shocked: "Here", says he, "exchange, sale and purchase, the general conditions of capitalist production, are thus sheer accessories, and yet there still subsist a profit without the sale or purchase of labour power !" It is, however, clear that Mill did not mean the buying and selling of labour power, but merely the buying and selling of *products*. One will not go wrong if one connects the ill will which Marx displays toward Mill, with the circumstance that Mill had, basically, anticipated Marx theory of surplus value » (Bortkiewicz 1906, p. 52-3, note 116, italique de l'auteur).

À la faveur de Marx, il est vrai que chez Mill cette analyse reste à l'état d'esquisse et ne s'offre pas comme le point de départ d'une entreprise critique systématique du système socio-économique en termes d'exploitation, et c'est sans doute ce qui a le plus frappé Marx comme le

¹⁸⁴ Pour une discussion détaillée de ce passage de Marx voir Evans (1989, p. 279-80). On pourra aussi consulter Hollander (1987, p. 375-6).

relève Allen Oakley (1985, vol. II, p. 176)¹⁸⁵. Par conséquent, en dernière instance, ce que Marx reproche fondamentalement à Mill est de ne pas avoir tiré les mêmes conclusions que lui de son analyse du profit : dénoncer l'exploitation et promouvoir la révolution.

De la même manière, Marx donne l'impression d'avoir voulu nier l'accent mis par Mill sur la relativité des analyses économiques fondées sur le système capitaliste. Marx ajoute dans la suite de son commentaire sur ce chapitre inédit des *Principles* :

« M. Mill nous donne pour la bonne bouche un échantillon superbe de sa méthode de traiter les différentes formes historiques de la production sociale. “Je présuppose toujours, dit-il, l'état actuel de choses qui prédomine universellement à peu d'exceptions près [là où les travailleurs et les capitalistes constituent des classes séparées], c'est-à-dire que le capitaliste fait toutes les avances y inclus la rémunération du travailleur.”¹⁸⁶ » (Marx 1875a, p. 1010; Marx 1867, p. 540).

Michael Evans (1989, p. 281-2) fait judicieusement remarquer que Marx ne cite pas le passage entre crochets dans l'édition française, et qu'il poursuit caustiquement :

« Étrange illusion d'optique de voir universellement un état de choses qui n'existe encore que par exception sur notre globe ! Mais passons outre. M. Mill veut bien faire la concession “que ce n'est pas une nécessité absolue qu'il en soit ainsi.”¹⁸⁷ » (Marx 1875c, chap. XVI)¹⁸⁸.

¹⁸⁵ Oakley relève en outre que, sur la question de la « productivité du capital », Mill développe dès son *Essay* « On Profits and Interest », une conception très proche de celle de Marx. Marx n'y accorde pas véritablement d'attention, alors même que c'est l'unique *Essay* auquel il se réfère dans ses manuscrits de 1861-63 (*Theorien über den Mehrwert*) (Oakley 1985, vol. II, p. 174-5).

¹⁸⁶ Marx cite Mill en français, selon une traduction personnelle mais qui est correcte (mais tronquée, comme nous allons le voir). Voici le texte original de Mill : « I assume, throughout, the state of things which, where the labourers and capitalists are separate classes, prevails, with few exceptions, universally; namely, that the capitalist advances the whole expenses, including the entire remuneration of the labourer » (J. S. Mill 1848a, p. 411).

¹⁸⁷ Idem que dans la note précédente. Mill écrit : « That he [the capitalist] should do so, is not a matter of inherent necessity » (J. S. Mill 1848a, p. 411).

¹⁸⁸ Nous citons ici exceptionnellement l'édition française d'après le site www.marxists.org car l'édition de Rubel (tout comme les Éditions Sociales) modifie l'original de 1875 en intégrant les corrections suggérées à Danielson (voir note 1 de Rubel in Marx 1875a, p. 1010).

Certes, dans une lettre du 28 novembre 1878 à N. F. Danielson (le traducteur russe du livre I du *Capital*), Marx reconnaît son erreur et suggère que les éditions futures devraient réintégrer le passage supprimé tout en effaçant son commentaire (« Étrange illusion ... globe »). Néanmoins, il maintient sa conclusion corrosive à l'encontre de Mill :

« Après nous avoir prouvé si clairement que la production capitaliste, même si elle n'existait pas, existerait toujours, M. Mill est assez conséquent en prouvant, par contre, qu'elle n'existe pas même quand elle existe. [...] Sur un terrain plat, de simples buttes font l'effet de collines ; aussi peut-on mesurer l'aplatissement de la bourgeoisie contemporaine d'après le calibre de ses esprits forts » (Marx 1875a, p. 1011; 1867, p. 541).

Avec tout ce que Mill a pu dire sur la relativité du système capitaliste, cette persistance à être dédaigneux envers lui sur cette question nous incite à penser, à l'instar de Bortkiewicz, que Marx est ici de mauvaise foi face à un économiste classique censé être par définition « bourgeois ».

5.2 Sur le plan des idées politiques

Mais c'est peut-être encore davantage sur le plan politique que Marx a pu voir en Mill un dangereux opposant. Pedro Schwartz montre de façon convaincante qu'un des objectifs principaux de Mill l'économiste était de « transformer l'économie politique de ses maîtres d'une science qu'il estimait étroite en un instrument de progrès social » (Schwartz 1972, p. vii). Or, dès lors que le prolétariat est déclaré, à l'instar de Marx, d'essence révolutionnaire, les volontés réformatrices de Mill et du courant « *radical* » - mais non *révolutionnaire* - auquel il appartient font de lui un ennemi de la révolution.

5.2.1 Mill, ennemi numéro un de la révolution en Grande-Bretagne ?

Rappelons dans ses grandes lignes la teneur du réformisme millien. D'abord, l'état des lieux dressé par Mill est relativement proche de celui de Marx. Mill voit la société de son époque comme divisée entre classes aux intérêts fortement opposés, en particulier entre le travail et le capital :

« I must repeat my conviction, that the industrial economy which divides society absolutely into two portions, the payers of wages and the receivers of them, the first counted by thousands and the last by millions, is neither fit for, nor capable of, indefinite duration » (J. S. Mill 1848b, p. 896).

Mill dénonce en particulier les rentes (*unearned fortunes*¹⁸⁹), et le salariat (*wage system*) qui génèrent un antagonisme de classe :

« So long, however, as the great social evil exists of a non-labouring class, labourers also constitute a class, and may be spoken of, though only provisionally, in that character » (J. S. Mill 1848b, p. 758. Voir aussi p. 766-7).

Concernant ensuite les remèdes possibles à ces maux sociaux, Mill a d'abord suggéré dans la première édition des *Principles* (1848) trois mesures principales : la participation des travailleurs aux bénéfices (*Principles*, IV, vii, 5), la taxation prohibitive de l'héritage (*Principles*, V, ii, 3) et l'appropriation par l'État de la rente foncière due à la hausse de la population (*Principles*, V, ii, 5). Il s'est ensuite progressivement prononcé, et avec de plus en plus de force, pour une quatrième, le développement des coopératives ouvrières de production, comme en témoignent les remaniements du Chapitre VII du livre 4 (intitulé « On the Probable Futurity of the Labouring Classes ») au fil des éditions successives des *Principles*.

Si c'est évidemment cette dernière mesure qui rapproche le plus Mill de Marx, toutefois deux éléments en atténuent la portée révolutionnaire : d'une part, ils les envisage comme une propriété *commune* aux travailleurs y prenant part mais en même temps *privée* (*i. e.*, réservée exclusivement à eux) – là où le *Manifeste du parti communiste* prône de « centraliser tous les instruments de production entre les mains de l'Etat, c'est-à-dire du prolétariat organisé en classe dominante » (Marx et Engels 1848, p. 481)¹⁹⁰. Car dans l'esprit de Mill les coopératives doivent maintenir entre elles la concurrence, gage d'émulation et rempart contre les privilèges. Dans sa lettre de novembre 1872 à Emile de Laveleye (déjà évoquée en 3.1.2), Mill proclame : « je ne crois pas qu'on puisse nier que les réformes à faire dans l'institution de la propriété consistent surtout à organiser quelque mode de propriété collective, en concurrence avec la propriété individuelle. Reste le problème de la manière de gérer cette propriété collective » (J. S. Mill 1972a, p. 1920, en français dans le texte, n. s.). Les coopératives sont donc au final « a remedy

¹⁸⁹ Voir Mill (1848b, p. 811; 819; 821; 1848a, p. 216).

¹⁹⁰ « alle Produktionsinstrumente in den Händen des Staats, d.h. des als herrschende Klasse organisierten Proletariats, zu zentralisieren ».

[...] which, though suggested by and partly grounded on socialistic principles, is consistent with the existing constitution of property » (J. S. Mill 1869b, p. 732-3). D'autre part, si Mill voyait comme Marx dans les coopératives de production la future organisation idéale de l'économie, Mill rejette l'idée de leur extension obligatoire. Dans une lettre à Cliffe Leslie il lui confie que :

« Nothing that I can imagine except cooperation would entirely take away the antagonism. But in order to do so, it is not necessary that cooperation should be universal. If it was only very frequent, a labourer who remained in the employment of an individual & who received from him as much (for labour of the same efficiency) as he could earn under cooperation, would see that he had no reason to complain » (J. S. Mill 1863b, p. 857).

En fait, Mill prône de laisser parler les expérimentations par la base plutôt que d'imposer un système généralisé par le haut. Et il est d'autant plus prudent avant de se prononcer sur le système social idéal que ce dernier doit être « consistent with the greatest amount of human liberty and spontaneity » (J. S. Mill 1848a, p. 208) (thème qui lui est cher et qui traverse son essai *On liberty*). Cela explique aussi que, bien que Marx et Mill soient tous deux des admirateurs de Fourier (Feuer 1966, p. 466, 470) et voient dans les coopératives de production l'organisation future de l'économie, Mill récusé la généralisation obligatoire des coopératives, contrairement à Marx (voir les « Résolutions du premier congrès de l'A.I.T. » de 1866, rédigées de la main de Marx in Marx 1972, p. 1469)¹⁹¹.

En outre, Mill considère que le communisme de coopératives repose sur des vertus civiques très élevées, dont seule une élite est capable. Sa critique des projets socialistes porte en fait essentiellement sur le fait que la classe ouvrière n'est pas encore prête pour le changement, au sens où elle n'est pas assez éduquée, moralement et intellectuellement. Ainsi dans la préface de la troisième édition des *Principles*, il estime que « the only objection [to Socialist schemes] is the unprepared state of mankind in general, and of the labouring classes in particular ; their extreme unfitness at present for any order of things, which would make any considerable demand on either their intellect or their virtue » (J. S. Mill 1848a, p. xciii).

Mill apparaît comme un penseur pragmatique, qui pense que ce n'est que lorsque la classe ouvrière sera intellectuellement prête qu'il sera possible de juger lequel des deux systèmes de propriété – privée ou collective – est le meilleur.

¹⁹¹ Voir également la note 1, relative à la page 1472, établie par Rubel in Marx (Marx 1972, p. 1728-9).

Non seulement Mill fut un intellectuel réformiste, mais en outre il « used his influence with the leaders of the English working class to combat any appeal for revolutionary action » (Feuer 1949, p. 300-1). A. Brady rappelle aussi dans son introduction au volume XVIII des *Collected Works* que Mill « protest[ed] against an attempt to establish a revolutionary ideology among British workers. (...) During the [last third] of the century the Liberal-labour alliance, deeply influenced by evangelical religion, was to dominate union spokesmen, and to them Mill's form of utilitarianism was unquestionably more appealing than the revolutionary rhetoric and intricate strategies of class warfare sponsored by Marx and Engels » (J. S. Mill 1859, p. lxix). Par ailleurs Mill, en réponse à « a wish frequently expressed [...] by working men » (J. S. Mill 1873, p. 272) a largement cherché à propager les idées contenues dans ses *Principles* au sein de la classe ouvrière, en publiant en 1865 une édition bon marché (*People's Edition*). Ses théories ont été largement répandues dans les cercles démocratiques ainsi que dans la presse ouvrière et ont exercé une forte influence sur les leaders syndicaux. Mill a en particulier été une source d'inspiration des premiers Fabiens qui lui ont été redevables de son socialisme coopératif (Webb 1889, p. 35). Stefan Collini (1991, chap. 8) a souligné le fait que Mill sentait encore le souffre dans les milieux libéraux lorsqu'il décéda. Certains de ses contemporains sont même allés jusqu'à dire qu'il encouragea « a spirit of revolt on the part of working men » (Ingram 1888, p. 149) – mais ces derniers propos sont eux-mêmes à relativiser vu le conservatisme d'Ingram¹⁹². Si bien que finalement les propositions de réformes milliennes, bien qu'elles constituassent déjà en soi de farouches attaques à l'encontre de l'ordre établi, ne visaient pas à renverser le système mais à l'améliorer de l'intérieur de façon graduelle.

5.2.2 La réaction de Marx face au réformisme de Mill

Comment Marx perçoit-il cette position inédite au sein du champ classique ? Étonnamment, il ne fait pas grand cas de Mill. Ainsi, dans la Postface de la seconde édition allemande du *Capital* qui date de l'année de la mort de Mill (1873), dans laquelle Marx fait le bilan de l'héritage laissé par les classiques, c'est Ricardo qui est déclaré être le « dernier grand représentant » de l'économie politique classique, celui qui a révélé l'antagonisme entre le travail et le capital mais en le formulant « naïvement comme une loi naturelle, immuable, de la

¹⁹² Ingram considère par exemple que les propositions de Mill comme la suppression de l'héritage ou la confiscation de la rente additionnelle non méritée ne sont que des « illusory expedients » (Ingram 1888, p. 150).

société humaine »¹⁹³. Aucune mention n'est faite à la position anti-naturalisante de Mill et à son apologie des coopératives comme dépassement de cet antagonisme. Ricardo est *in fine* « la limite que la science bourgeoise ne franchira pas. La critique se dressa devant elle [de son] vivant même, en la personne de Sismondi » (Marx 1875a, p. 553; 1867, p. 20). Stuart Mill, lui, ne symbolise que la vaine tentative après les révolutions de 1848 de maintenir la prétention à la scientificité malgré les contradictions historiques. Le rattrapage de la théorie économique par l'histoire (c'est-à-dire par l'émergence inopinée de la lutte des travailleurs), le contraint à la « conciliation des inconciliables ». Il est ainsi dépeint comme le « meilleur interprète » d'un « éclectisme édulcoré » cherchant à « concilier l'économie politique du capital avec les réclamations du prolétariat », alors même que cette tentative ne fait que révéler la « déclaration de faillite de l'économie bourgeoise » (Marx 1875a, p. 554-5; 1867, p. 21).

Comment Marx accueille-t-il chacune des quatre solutions politiques proposées par Mill ? Concernant d'abord l'abolition de l'héritage, Marx considère qu'elle n'est qu'une étape avant la transformation totale de la société bourgeoise. Elle figure à ce titre parmi les dix mesures avancées dans le *Manifeste du parti communiste* en troisième position (« Abschaffung des Erbrechts ») (Marx et Engels 1848, part. II). Sur la problématique afférente de la méritocratie, on notera que Marx rejoint Mill, bien qu'il ne mentionne pas ce dernier : voulant aussi mettre un terme au pouvoir liée à la naissance et à la chance, il soutient que la tâche est de « remplacer la domination des circonstances et de la chance sur les individus par la domination des individus sur la chance et les circonstances »¹⁹⁴ (Marx et Engels 1846, p. 424).

Ensuite, au sujet de l'apologie millienne des coopératives ouvrières, l'auteur du *Capital* n'en dira rien à notre connaissance. C'est pourtant sur ce point que leurs conceptions se rejoignent le plus, puisqu'en abolissant la dichotomie entre travailleurs et détenteurs des instruments de production, les coopératives impliquent *de facto* la suppression du profit. Sans doute Marx n'a-t-il pas dû goûter le refus de Mill d'envisager leur instauration obligatoire.

¹⁹³ L'école classique aurait certes pris conscience des douleurs sociales générées par le système capitaliste (Marx cite en note une remarque de Say à ce sujet p.1099), mais elle les regarderait comme des « fatalités historiques » (Rubel, I, p. 1100).

¹⁹⁴ « an die Stelle der Herrschaft der Verhältnisse und der Zufälligkeit über die Individuen die Herrschaft der Individuen über die Zufälligkeit und die Verhältnisse zu setzen ».

Troisièmement, pour ce qui est de la participation aux bénéfices, nous ne connaissons pas de commentaires précis de l'auteur du *Manifeste* à ce propos. Mais dans la mesure où elle n'implique pas la suppression du profit mais son partage, elle doit certainement faire entrer Mill dans la catégorie des réformateurs dangereux. Car il est loisible de penser que son jugement devait être assez semblable à celui qu'il porte sur cette autre mesure des *Radicals* qu'est la confiscation de la rente foncière non méritée (voir supra section 4.2.2.2) :

« Tout cela n'est donc qu'une tentative, enrubannée de socialisme, pour *sauver la domination capitaliste* et, en fait, la fonder à nouveau sur *une base encore plus large* que l'actuelle » (Marx 1972, p. 1476).

Le socialisme de Mill, précisément parce qu'il ne remet pas fondamentalement en cause la propriété privée des moyens de production est, d'après Marx, non seulement aporétique mais de surcroît nocif pour la classe ouvrière parce qu'en rendant la pilule du capital un peu moins amère il le consolide. Son socialisme se contente de mesures cosmétiques là où le surgissement même de la lutte des classes impliquerait une révolution des structures qui portent le capitalisme – c'est-à-dire un abandon de son principe de base, la propriété privée – qui seule peut permettre au prolétariat de réaliser son émancipation¹⁹⁵.

Conclusion

Ainsi avons-nous mis en évidence l'idée (suggérée en 3.1.2) d'une divergence entre nos deux auteurs sur les *moyens* de sortir du capitalisme. Mill propose un schéma pour traiter la

¹⁹⁵ Il y aurait un parallèle sans doute intéressant à tisser entre cette attitude vis-à-vis de Mill et celle à l'égard de Pierre-Joseph Proudhon. L'auteur de *Qu'est-ce que la propriété ?* avec lequel Marx avait un certain nombre d'affinités théoriques (en tous les cas certainement plus qu'avec Mill), n'en a pas moins subi les foudres, notamment pour n'avoir pas su être un « authentique » révolutionnaire, mais surtout pour avoir versé dans la même erreur que Mill. En effet, dans une lettre à Lettre à J.-B. Schweitzer il déclare au sujet de Proudhon : « au lieu de considérer les catégories économiques comme des expressions théoriques de rapports de production historiques correspondant à un degré déterminé du développement de la production matérielle, son imagination les fabule en *idées éternelles*, préexistantes à toute réalité (*in präexistierende, ewige Ideen verfasst*), et de cette manière, par un détour, il se retrouve à son point de départ, le point de vue de l'économie bourgeoise (*Standpunkt der bürgerlichen Ökonomie*) » (Marx 1865b, p. 28, italique dans l'original).

« question sociale » d'autant plus rival de celui de Marx que leur vision ultime de la société idéale est, elle, tout à fait commune. En effet, si Mill considère que, dans l'histoire de l'humanité, la « struggle for riches » est plus souhaitable que la « struggle of war », cela ne constitue toutefois pas l'état social suprême qu'il appelle de ses vœux. Mill pense et espère que le règne de la concurrence à son époque n'est qu'un état transitoire « until the better minds succeed in educating the others into better things » (J. S. Mill 1848b, p. 754), comme notamment de s'adonner à « cultivate freely the graces of life » (J. S. Mill 1848b, p. 755). Et même sa défense de la concurrence n'a rien à voir avec un idéal de lutte perpétuelle pour la survie et de sélection du plus fort, mais plutôt d'émulation régulée entre individus :

« the best state for human nature is that in which, while no one is poor, no one desires to be richer, nor has any reason to fear being thrust back, by the efforts of others to push themselves forward » (J. S. Mill 1848b, p. 754).

Sans aller aussi loin que Nutzinger pour qui, « au-delà de toutes leurs différences, ils avaient au moins en commun le but de la réalisation de soi de l'homme (*Selbstverwirklichung des Menschen*) à travers la production » (Nutzinger 1984, p. 136) (car il nous semble que la thématique du travail identificateur-aliénant n'est pas développée chez Mill), nous le rejoignons pleinement lorsqu'il affirme que « sur le plan pratique-politique, Mill menaçait de devenir un *concurrent* de l'orientation marxiste du socialisme, et ce d'autant plus que Mill se réclamait de façon croissante de l'idée de démocratie économique »¹⁹⁶ (Nutzinger 1984, p. 120, italique dans l'original).

On comprend finalement que le plaidoyer inextinguible de Mill en faveur de cet objectif ultime qu'est le « system of private property » est tout à fait voisin de la défense par Marx de l'abolition de la « propriété privée fondée sur le travail d'autrui » en vue d'instaurer la « propriété fondée sur le travail personnel ».

Comme John Neville Keynes avant lui (voir l'épigraphe au début de ce chapitre) Schumpeter remarque que le rejet millien de la révolution mais aussi de la thèse de la misère croissante des classes laborieuses, associé à sa vision du « socialisme » comme ultime aboutissement du progrès humain, a « finalement été plus désagréable (*distasteful*) [aux

¹⁹⁶ « Auf der [...] praktisch-politischen Ebene dagegen drohte Mill für Marx zum *Konkurrenten* der marxistischen Richtung des Sozialismus zu werden, und zwar um so mehr, als sich Mill zunehmend zum Gedanken der Wirtschaftsdemokratie bekannte ».

marxistes et aux socialistes révolutionnaires] que ne l'aurait été une hostilité franche (*straight hostility*). [...] Tout cela est important pour ceux qui pensent que l'intérêt de classe ou la philosophie de classe d'un homme (*man's class interest or philosophy*) déterminent sa théorie économique et ses positions en matière de politique économique, et à qui l'on a appris à voir dans les *Principes* une expression (*verbalization*) de l'idéologie bourgeoise (*bourgeois ideology*) » (Schumpeter 1954, p. 507).

Et on notera effectivement avec intérêt que ce danger du réformisme millien est partagé comme en négatif, à l'autre bout de l'éventail des idées politiques par ceux qui, comme Mises (comme nous l'avons évoqué en première partie) ou Hayek, se réclament d'un « vrai libéralisme (*true liberalism*) ». Mill est en effet désigné coupable par Hayek d'avoir contribué à « l'infiltration progressive des interventionnistes » dans le parti libéral et est jugé « le principal responsable de la conversion des intellectuels occidentaux au socialisme ». Hayek ira jusqu'à déclarer que « c'est de cette tradition [John Stuart Mill et Alfred Marshall] que tout le socialisme anglais est issu » (Hayek cité in Légié 2005, p. 80). Voilà donc un auteur qui crispe les adversaires de tous bords. D'ailleurs, sa notion de Justice sociale est aussi bien récusée par Marx (voir Morris 2009) que par Hayek¹⁹⁷. Insaisissable « satanic Mill »¹⁹⁸. Une diabolisation aussi contradictoire n'est peut-être que le révélateur de la capacité d'un auteur à ébranler les certitudes confortables.

¹⁹⁷ Sur la critique ambiguë que nourrit Hayek à l'égard de Mill, on se reportera avec intérêt à la thèse de doctorat de Légié (2005).

¹⁹⁸ L'expression « satanic Mills » provient initialement du poème bucolique de William Blake *And did those feet in ancient time* (1808), afin de dénoncer les méfaits de la révolution industrielle sur l'homme et la nature. Plus en accord avec notre emploi catachrétique de l'expression, Michael Burawoy propose une explication intéressante de l'anomalie historique à laquelle a dû faire face le marxisme, à savoir la victoire du *Radicalism* sur la révolution dans le cas de la classe ouvrière anglaise pourtant entassée dans les pires « satanic mills », et le triomphe des tendances révolutionnaires de la classe ouvrière russe pourtant arriérée (Burawoy 1984).

Conclusion de la 2^e partie

Marx a-t-il délibérément ignoré l'anti-naturalisme de Mill ?

Il nous a été possible de montrer que, dans le cas de Marx, la critique :

- est largement injustifiée parce qu'elle fait l'impasse sur un certain nombre de prises de positions milliennes originales au sein du champ classique ;
- est en partie injuste, en ce qu'elle repose en partie sur une lecture délibérément tronquée de Mill ;
- répond à des stratégies principalement politiques de la part de Marx, à savoir défendre le communisme contre le socialisme réformiste ou méritocratique de Mill.

En rendant caduque l'idée de naturalité de l'économie classique, alors même que Marx fondait sa critique sur celle-ci, Mill a, d'une certaine manière, dû susciter chez Marx un vif embarras, d'autant que Mill était une figure incontournable des débats économiques du XIX^e siècle, tant par son importance théorique que par son engagement politique. Stratégiquement, il valait mieux dès lors pour Marx en parler le moins possible et concentrer ses attaques contre Ricardo et faire passer Mill pour un commun épigone – une stratégie, s'il en est, qui n'a pas été sans succès, puisque jusqu'à nos jours Mill a été trop peu souvent perçu comme un opposant sérieux à Marx. Ainsi on comprend mieux le commentaire d'Evans, selon lequel « on both grounds [theoretical and political], Mill should have been a major target in *Capital*. Yet Marx's response was wholly inadequate to Mill's contemporary importance » (Evans 1989, p. 275). En particulier, l'accusation maintes fois répétée à l'égard de Mill d'une incohérence entre son économie politique et ses prises de positions politiques en faveur de la classe ouvrière reste sans démonstration rigoureuse et apparaît largement incantatoire. Les positions milliennes en faveur du « socialisme » ne semblent pas entrer en contradiction avec sa théorie économique (sauf peut-être sur la question du fonds des salaires). C'est finalement sans plus d'argument que Mill est accusé de vouloir « reconciler irreconcilables ». En fait, sur la base d'une analyse

économique sensiblement similaire, Mill apporte tout simplement une autre réponse politique que celle de Marx.

Mais il n'est pas sûr qu'on puisse parler de stratégie délibérée de la part de Marx, visant à étouffer Mill.

D'abord on notera que l'appareil critique de MEGA I/20 publié en 1992, donne des éléments pour comprendre le silence de Marx envers Mill. Ce volume contient la série d'articles écrits en 1866-67 par Johann Georg Eccarius intitulée « A working man's refutation of some points of Political Economy endorsed and advocated by John Stuart Mill, Esq., M.P. ». L'appareil critique de MEGA note qu'à cette époque, Marx observait attentivement l'influence grandissante de Mill sur la classe ouvrière et donne deux raisons expliquant pourquoi Marx ne s'est pas lui-même directement confronté à Mill, préférant laisser Eccarius s'en charger : premièrement, entamer une polémique aurait excédé les limites du livre I du *Capital* qu'il était en train de rédiger à ce moment ; deuxièmement, Marx estima sans doute qu'il était plus efficace qu'un membre de la classe ouvrière ouvrît le débat (Marx et Engels 1992, p. 1822-3)¹⁹⁹.

Surtout, le relatif « silence » de Marx sur l'œuvre de Mill s'explique aussi sans doute par le fait que l'auteur du *Capital*, ayant découvert l'économie à travers des lectures d'économistes insistant peu ou pas sur la dimension relative et historique du capitalisme²⁰⁰, avait tout simplement déjà établi sa critique de la naturalité avant d'entamer la lecture des *Principles* et du *System of Logic*²⁰¹, sans parler des *Chapters on Socialism* et de son *Autobiography*, qui ne furent publiés qu'à la fin de la vie de Marx. Eu égard à la masse d'ouvrages d'économie que Marx a dû digérer, il est loisible de penser qu'il était très compliqué pour lui d'accorder une attention particulière aux derniers venus, d'autant que dans le cas des *Principles*, une discussion

¹⁹⁹ Sinon, l'appareil critique de ce volume est fortement biaisé en défaveur de Mill, le dépeignant (selon une stricte prose marxienne) comme « éclectique et contradictoire » et comme un promoteur de l'idée que la « propriété privée est nécessaire et éternelle » (Marx et Engels 1992, p. 1821).

²⁰⁰ Il se met à étudier l'économie à partir d'avril-juin 1844 en lisant Smith, Ricardo, James Mill, MacCulloch, Boisguilbert, Say, Sismondi, etc. Lorsqu'il entame la lecture de Mill en 1845, c'est d'abord à travers les *Essays*, textes qui soulignaient déjà la relativité de l'économie classique mais de façon moins prononcée que les textes milliens ultérieurs. Sur l'étude des économistes par Marx voir Evans (1989, p. 275-6) et Rubel (in Marx 2007, p. LXIV).

²⁰¹ Nous ne savons pas si Marx a lu cet ouvrage, et en particulier le livre VI sur les Sciences morales. Il y fait simplement allusion une fois, dans le *Capital* (Marx 1867, p. 616, n. 31).

critique resserrée eût exigé un suivi attentif des sept éditions successives. Autant de facteurs qui n'invitaient pas Marx à remettre en question une critique qu'il avait déjà posée comme la pierre angulaire du socialisme scientifique.

PARTIE 3 : DES PRINCIPES À LA PRATIQUE :
DE QUELQUES ANALYSES
« UNIVERSELLES » DANS LES ÉCRITS
ÉCONOMIQUES DE MILL

Introduction à la 3^e partie

Lorsqu'il s'agit de dénoncer la prétention à l'universalité de l'économie politique, les critiques de Mill – à l'exception partielle de Marx – se contentent de se référer à ses différentes prises de position *épistémologiques*. Force est de constater qu'ils ne renvoient guère à l'œuvre proprement *économique* de Mill. Durkheim constitue peut-être le cas extrême à ce propos, puisqu'il limite ses références à son principal écrit épistémologique (le *System of Logic*). Aussi, la critique de la prétention à l'universalité de l'économie politique ne pose pas simplement un problème parce qu'elle procède d'une incompréhension ou d'une méconnaissance vis-à-vis de la position épistémologique de Mill. Elle est plus fondamentalement sujette à caution en ce qu'elle méconnaît sa pratique d'économiste et accorde en conséquence une importance non critique et, selon nous, excessive à ses principes méthodologiques. En effet, le discours épistémologique de Mill est vu comme celui qui décrit adéquatement sa pratique théorique d'économiste. Dans le cas de Durkheim, des historistes allemands, et de Veblen, toute leur critique est entièrement fondée sur la définition millienne de l'économie politique comme déduction à partir de l'hypothèse supposée *nécessaire* du « désir de richesse ». Ces commentateurs partagent avec Mill ce fond commun de croyance que l'économie serait une « économie ». Pour Marx, l'économie classique aurait pour base *nécessaire* non tant le « désir de richesse » lui-même mais son pendant institutionnel qu'est la concurrence capitaliste (le désir de richesse n'en étant qu'un corollaire). Qu'ils mettent l'accent sur l'aspect anthropologique ou institutionnel de la définition de Mill, tous ces auteurs la prennent pour argent comptant. Or, il s'agit pour nous de montrer que la pratique théorique de Mill l'économiste ne saurait se réduire aux principes épistémologiques qu'il a lui-même énoncés²⁰² : l'économie millienne ne se limite pas à l'étude de la seule activité d'agents poursuivant des intérêts pécuniaires dans un cadre concurrentiel. Rappelons que nous avons montré au chapitre 2 (section 2.1.2.3.1) que l'hypothèse centrale de l'économie politique est chez Mill fondamentalement double. Est supposé à la fois le désir de richesse comme (quasi)

²⁰² Tout comme on pourrait le montrer dans le cas de certains critiques eux-mêmes, notamment Durkheim (cf. notre conclusion générale).

unique motivation des individus mais également l'existence d'un cadre juridique qui autorise formellement la concurrence, c'est-à-dire qui laisse les individus juridiquement libres de fixer le prix qu'ils souhaitent et ainsi d'assouvir leur désir de richesse. Par commodité de langage, nous résumerons fréquemment dans cette partie cette double condition par l'expression, employée par Mill, de concurrence « libre et active (*free and active*) ».

Alors que dans les deux premières parties il s'agissait de considérer essentiellement le discours *épistémologique* de Mill sur l'économie et de le confronter à ses critiques, l'objet de cette troisième partie²⁰³ est donc de porter le regard avant tout sur ses écrits *économiques*, en partant du principe qu'un auteur n'est pas forcément le meilleur épistémologue de sa propre pratique. Et précisément, à la lecture attentive des textes économiques de Mill, les choses se révèlent être plus complexes que ce que l'auteur lui-même annonce. Certes, il applique en de nombreuses occurrences ses principes : qu'il s'agisse des lois ricardiennes de la répartition du produit national, du mécanisme de rééquilibrage de la balance des paiements en régime d'étalon-or ou de la répartition des termes de l'échange international en fonction de la demande réciproque, toutes ces lois supposent la concurrence entre *homo œconomicus*. Et évidemment, tant que ces principes sont appliqués leur validité reste *ipso facto* limitée aux sociétés modernes. Car nous souscrivons à l'idée millienne, qui traverse aussi toute la sociologie et l'anthropologie économique, que le marché concurrentiel est une institution, au sens propre du terme, une création humaine moderne et localisée²⁰⁴. Supposer simplement que les individus cherchent à s'enrichir ne paraît pas être une hypothèse bien restrictive. Ce qui est restrictif c'est de supposer à la fois qu'ils aient le droit de le faire et que tel est leur seul objectif, c'est-à-dire que ce désir n'est contrecarré par aucune « coutume » (aucune autre norme ou valeur), mais seulement par l'« aversion pour le travail » et le « désir de jouir immédiatement de plaisirs coûteux ».

Nonobstant il existe, selon nous, un ensemble de résultats économiques, développés aussi bien dans les *Principles* que dans les *Essays on some Unsettled Questions*, voire dans le *System of Logic*, dont la validité n'est pas autant circonscrite parce qu'ils reposent sur d'autres hypothèses moins restrictives. D'ailleurs, nous allons voir que Mill lui-même considère certains de ces résultats comme des certitudes inébranlables – ce qui n'est pas sans contrevenir avec ses

²⁰³ Cette partie doit beaucoup aux commentaires d'Alain Béraud. Qu'il en soit ici remercié.

²⁰⁴ Pour une présentation des analyses fondatrices et modernes sur cette question voir Steiner (2010), bien que Mill ne fasse pas partie du tableau.

propres principes épistémologiques. De sorte qu'il va s'agir de renverser la critique de la prétention à l'universalité adressée à Mill et suggérée par Mill, et de montrer que notre auteur déploie bien des *analyses économiques marquées du sceau de l'universalité* – ou à tout le moins d'une généralité telle qu'elles ne sont pas relatives aux seules sociétés modernes – précisément parce que ces analyses ne reposent pas sur une hypothèse aussi restrictive que l'est la concurrence « libre et active ».

Pour éviter tout malentendu autour du terme d'« universel », il convient de préciser que nous n'entendons pas l'opposer à « relatif » ou, si on se réfère au vocabulaire de Mill, à « hypothétique ». Toute théorie est en effet par définition « relative » à certaines hypothèses, et donc en ce sens est « hypothétique ». Dès lors, parler d'une science « hypothétique », comme le fait Mill, est pour nous non seulement pléonastique, mais en outre induit en erreur car laisse entendre qu'il serait possible d'étudier scientifiquement certains phénomènes sans se donner d'hypothèse. Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que toutes les hypothèses n'ont pas le même degré de validité. De sorte que, si toute théorie a bien le degré de validité de ses hypothèses, elle sera d'autant plus « générale » ou « universelle » que ses hypothèses le sont. En fait, à travers le terme « universel » il s'agit de prendre à contrepied la critique de la prétention à l'universalité pour signifier précisément qu'un certain nombre d'analyses ne valent pas uniquement dans le cadre des sociétés de marché.

Un certain nombre de commentateurs ont déjà fait remarquer que la pratique théorique de Mill est plus complexe que ce qu'en dit sa méthodologie. Ou, autrement dit, que Mill ne respecte pas ses propres principes épistémologiques. Collini et *al.* affirment que « it hardly needs to be said that Mill's own *Principles* by no means remained within the ambit of [his] refined conception of the subject » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 137), ou par Bladen qui remarque à propos des *Principles* que « one should not take too seriously what people say about method ; what they do is often very different » (Bladen 1965, xxxi).

Neville Keynes affirmait déjà que l'*economic man* « occupies a position of central and all-pervading importance » dans l'*Essay* de Mill intitulé « On the Definition of Political Economy... » alors qu'il « plays a much humbler part » dans les *Principles* (Keynes 1890, p. 19). Whitaker note un décalage entre la prétendue nécessité de l'hypothèse du désir de richesse et l'utilisation qu'en fait Mill dans sa pratique théorique. Il avance que les *Principles* constitue « the most unself-conscious of economic treatises » (Whitaker 1975, p. 1045), notamment dans la mesure où il est « obviously far from a narrow deductive development from the axiom

of self-interest » (Whitaker 1975, p. 1046). Mill aurait mobilisé dans certains cas des hypothèses non cohérentes avec celle de l'homme économique. Et Whitaker (bien qu'il ouvre des pistes plus qu'il ne propose une démonstration ou une illustration rigoureuse de son propos) de citer l'étude que fait Mill des modes de tenure comme le métayage, son analyse des frictions et des immobilités sur le marché du travail conduisant à ce que les groupes ne s'y font pas concurrence, et enfin sa théorie séparée du commerce international. Whitaker conclut que Mill « does in fact analyze scientifically various cases of custom in book 2 of the *Principles*, although stopping short of explaining the analyzed social customs in terms of underlying noneconomic individual motives » (*ibid.*, p. 1044 note 25). Viner considère de la même manière que « when [Mill] did mention custom – or monopoly – he left it to the reader to estimate its importance and to make the necessary corrections in the conclusions he had reached on the basis of abstractions from these complicating factors » (Viner 1949, p. 380). Hollander et Peart jugent eux que Mill est même allé plus loin que de simplement montrer la possibilité d'une étude dépassant le cadre strict de l'*homo œconomicus*, affirmant que lorsque Mill analyse les phénomènes de discrimination par les prix « [he] does attempt to provide a theoretical account of observed retail-pricing practice in the presence of non-maximizing consumer behavior » (Hollander et Peart 1999, p. 384).

Le point commun de toute cette littérature réside dans le fait qu'elle met en évidence la présence chez Mill d'analyses fondées sur une version plus riche de l'*homo economicus*, qu'on pourrait appeler un *homo sociologicus*. Ce faisant, ces commentateurs infirment à bon droit la définition millienne focalisée sur le « desire of wealth ». Ce qui est en revanche absent de cette littérature, et que nous prétendons apporter ici, c'est de repérer qu'un certain nombre d'analyses économiques milliennes ne se fondent pas même sur des hypothèses relatives aux motivations humaines ou relatives à des institutions sociales particulières. Nous avons vu que Mill, en partisan de l'individualisme méthodologique, considérait que tout phénomène économique correspond à une somme de décisions individuelles prises dans un cadre concurrentiel. Or, il nous semble que dans sa pratique théorique Mill ne se contente pas de cela.

Mais la difficulté, on va le voir, consiste en ce que les réflexions a-comportementales et a-institutionnelles sont chez Mill (comme chez les classiques en général) très souvent présentées en étant mêlées avec des considérations reposant sur l'hypothèse de concurrence « libre et active ». Il nous faudra donc séparer, trier les deux types d'analyses. C'est sur cette base que

nous pourrions montrer que Mill propose un certain nombre de réflexions qui font fi d'hypothèses qui seraient propres uniquement aux sociétés modernes marchandes.

Dans cette perspective, nous montrerons d'abord dans le **chapitre 6** que Mill fait un certain nombre de remarques de méthode qui remettent elles-mêmes en cause sa définition de l'économie (6.1). Notre regard se portera ensuite sur l'« universalité » des lois de la production du livre I des *Principles* (6.2 et 6.3). Dans le **chapitre 7** nous mettrons en évidence le fait que de telles analyses présentant une grande généralité empirique ne se cantonnent pas aux lois de la production du livre I et traversent également les livres II et III consacrés aux questions de la répartition et à la valeur.

Précisons enfin que notre objectif dans ces chapitres n'est pas de fournir une étude exhaustive de toutes les lois à portée « universelle » détectables chez Mill mais plutôt de choisir un certain nombre d'analyses significatives qui étayent notre thèse.

Chapitre 6. L'absence de l'hypothèse de concurrence « libre et active » dans l'analyse de la production

Introduction

Au chapitre 2, nous avons montré qu'en croisant l'*Essay* « On the Definition... », le *System of Logic* et les *Principles*, le programme épistémologique millien semble apparemment clair : l'hypothèse du « désir de richesse » associée à son pendant institutionnel qu'est l'hypothèse de concurrence formelle sont annoncées comme étant rigoureusement *nécessaires* pour élaborer un quelconque raisonnement économique. On aurait alors pu s'attendre à ce que, dans les *Principles*, ce postulat de base soit posé dès le début de l'ouvrage. Pourtant, il est surprenant qu'il faille attendre le chapitre iv du livre II pour le rencontrer, à travers la célèbre formule que nous avons déjà citée : « only through the principle of competition has political economy any pretension to the character of a science » (J. S. Mill 1848a, p. 239)²⁰⁵. Cette déclaration tardive dans l'ouvrage ne laisse pas d'interroger sur la signification des 238 premières pages (dans l'édition des *Collected Works*), lesquelles comprennent notamment l'analyse de la production (livre I) : relèvent-elles de la science économique pour Mill ou constituent-elles une sorte d'introduction avant d'entrer dans les véritables lois de l'économie ? La seconde option nous semble intenable. Certains commentateurs prétendent, certes, que le livre I n'est que secondaire par rapport à ce qui constitue le cœur de la réflexion économique, à savoir la théorie de la détermination des valeurs (cf. par exemple Schumpeter 1954, p. 517). Mais Mill lui-même n'a jamais conçu la chose ainsi : l'analyse de la production, c'est-à-dire en fait de la croissance et de la productivité (puisque c'est de cela que traite principalement le livre I) lui paraît évidemment être une question centrale en économie. Déjà dans son *Essay* sur la méthode, il considère la définition suivante comme correcte et complète : « The science which

²⁰⁵ Rappelons que le livre II porte sur les lois ricardiennes de la distribution : loi des salaires de subsistance, relation inverse entre salaires et profits, et loi de la rente différentielle. Pour rappel, le plan des trois premiers livres est le suivant : Production – Distribution – Echange.

treats of the production and distribution of wealth, so far as they depend upon the laws of human nature » (J. S. Mill 1836, p. 318). Bien plus, au début du livre III des *Principles*, Mill rejette la proposition de R. Whately consistant à renommer l'économie politique « catallactique » ou « science des échanges » pour le motif que « if these denominations had appeared to me logically correct, I must have placed the discussion of the elementary laws of value at the commencement of our inquiry, instead of postponing it to the Third Part; and the possibility of so long deferring it is alone a sufficient proof that this view of the nature of Political Economy is too confined » (J. S. Mill 1848b, p. 455).

Collini et *al.* font à juste titre remarquer que « the consequence of Mill's tight characterisation of the science is that much of the second and third, and all of the last two, books of his *Principles* do not fall within its boundaries » (Collini, Winch, et Burrow 1983, p. 140). Si nous partageons ce point de vue – le chapitre suivant a pour objet de l'étayer – il nous semble d'autant plus vrai pour le livre premier (que ces commentateurs n'évoquent étrangement pas). Nous proposons d'interpréter le caractère tardif de ce rappel épistémologique dans les *Principles* comme un aveu implicite de ce que le livre I, encore plus que les livres II et III, propose bien des réflexions économiques qui ne se laissent pas fonder sur l'hypothèse prétendument *nécessaire* de concurrence « libre et active »²⁰⁶.

6.1 De quelques contradictions méthodologiques milliennes

Avant d'entrer dans l'analyse proprement dite de la pratique théorique de l'économie de Mill (sections 6.2 et 6.3), il s'agit d'être attentif à un certain nombre de remarques d'ordre épistémologique, exprimées par Mill, qui entrent en conflit avec sa définition de l'économie.

6.1.1 Les « sophismes de non-observation » dans le *System of Logic*

Dans le *System of Logic*, il est d'abord intrigant de remarquer que certaines analyses économiques apparaissent dès le livre V, donc avant que Mill ne présente la méthode

²⁰⁶ Ceci n'exclut évidemment pas que ces hypothèses soient mobilisées ça où là au cours du livre I, comme nous le verrons.

« déductive concrète » propre à l'économie politique (livre VI, ix), c'est-à-dire la méthode hypothético-déductive fondée sur la concurrence « libre et active ».

6.1.1.1 Les analyses en termes de circuit du livre V

Le livre V porte sur les « sophismes » (*fallacies*), ces « wrong inferences, incorrect interpretations of experience » (J. S. Mill 1843a, p. 735). Parmi eux, les « fallacies of non-observation » sont particulièrement intéressants puisque, selon Mill, ils se présentent singulièrement en économie politique :

« The economical workings of society afford numerous cases in which the effects of a cause consist of two sets of phenomena: the one immediate, concentrated, obvious to all eyes, and passing, in common apprehension, for the whole effect; the other widely diffused, or lying deeper under the surface, and which is exactly contrary to the former » (J. S. Mill 1843a, p. 781).

Mill se propose alors de faire voir au lecteur ces phénomènes cachés, voilés. Pour illustrer son propos, il remet en cause l'opinion reçue selon laquelle les grandes dépenses (de consommation) favorisent la production et l'emploi²⁰⁷. Il s'agit donc d'une défense *a contrario* de la « quatrième proposition fondamentale » sur le capital (cf. infra 1.2.4). Dans ce fameux débat sur les vertus de l'épargne qui a opposé notamment Malthus aux autres classiques, Mill se situe clairement du côté de Smith, Ricardo et Say. Il explique qu'en l'espèce le sophisme consiste à croire que seules les dépenses de consommation stimuleraient la production et l'emploi tandis que l'épargne serait improductive, constituant une simple fuite hors du système économique. Mill rappelle qu'en réalité les fonds épargnés servent à financer l'investissement et par suite l'embauche d'innombrables autres agents, à quoi s'ajoute l'emploi de banquiers comme intermédiaires financiers. Voici comment se présente l'argumentation censée stigmatiser ce préjugé en faveur de la prodigalité :

« A, who spends his whole income, and even his capital, in expensive living, is supposed to give great employment to labour. B, who lives on a small portion, and invests the remainder in the funds, is thought to give little or no employment. For everybody sees the gains which are made by A's tradesmen, servants, and others,

²⁰⁷ Mill parle de « the 'common' notion so plausible at the first glance, of the encouragement given to industry by lavish expenditure » (J. S. Mill 1843a, p. 781).

while his money is spending. B's savings, on the contrary, pass into the hands of the person whose stock he purchased, who with it pays a debt he owed to some banker, who lends it again to some merchant or manufacturer; and the capital being laid out in hiring spinners and weavers, or carders and the crews of merchant vessels, not only gives immediate employment to at least as much industry as A employs during the whole of his career, but coming back with increase by the sale of the goods which have been manufactured or imported, forms a fund for the employment of the same and perhaps a greater quantity of labour in perpetuity » (J. S. Mill 1843a, p. 781).

Si cet effet est « lying deeper under the surface » (J. S. Mill 1843a, p. 781), c'est bien parce qu'il n'a rien d'évident (au sens étymologique du mot), c'est-à-dire qu'on ne le « voit » pas²⁰⁸. Il a donc bien fallu le mettre au jour, le produire, par le truchement d'une réflexion scientifique, en l'occurrence économique, pour dépasser l'opinion vulgaire. Or, la réflexion économique ici mobilisée repose certes sur des postulats socio-historiques particuliers (Mill suppose dans son exemple la propriété privée, une économie monétaire et un degré de division sociale du travail). Néanmoins elle se passe de toute hypothèse relative à la concurrence. Sans doute Mill – et plus généralement les classiques – considèrent que la motivation de l'épargne est pécuniaire. Ainsi, si B place son épargne c'est peut-être dans l'esprit de Mill (qui raisonne dans le cadre britannique de son époque) en vue de satisfaire son désir de richesse et en mettant en concurrence les rendements de différents placements. Tout comme celui qui investit le fait peut-être parce qu'il anticipe un profit futur. Reste que cela est tout à fait accessoire dans l'argumentation ici déployée. On peut très bien supposer que B épargne sans exiger de taux d'intérêt et que les décisions d'investissement dont il est question ne soient pas motivées par un désir d'enrichissement personnel. D'ailleurs, A et B peuvent très bien être des associations à but non lucratif. Quelles que soient les motivations de l'épargne, il subsiste la question économique de savoir comment ce niveau d'épargne donné circule, quelle utilisation, quel emploi, il trouve. Évidemment, les effets de telle ou telle utilisation seront différents et dépendent de décisions prises par les agents. Mais que ces décisions suivent ou non un désir de gain égoïste, elles ont toujours un effet économique qu'il s'agit d'étudier.

Au fond, que dévoile Mill ici par ce raisonnement et qui demeurerait auparavant masqué ? Il s'agit, nous semble-t-il, de l'idée que les ressources des uns sont toujours les emplois des autres (quelles que soient les motivations des agents), idée qui relève de ce qu'on appelle parfois une équivalence comptable. Plutôt que de partir de comportements individuels il fait voir comment

²⁰⁸ « Évident » vient du latin *videre* qui signifie « voir ».

les richesses circulent, tout en les ordonnant dans un cadre comptable d'équivalence globale entre les emplois et les ressources. Il développe quelque chose qui s'apparente à une analyse en termes de circuit, c'est-à-dire de circulation des richesses, sous forme de flux entre agents et indépendamment de leur comportement²⁰⁹. L'économie politique est ici l'analyse qui fait voir que les ressources ont toujours une utilisation et qui montre les conséquences de cette dernière.

6.1.1.2 La remise en cause de la « vérification »

Une page plus loin dans le *System of Logic*, on en trouve une autre illustration. Mill y discute en effet cette autre idée reçue (qui relève à nouveau d'un « sophisme de non-observation ») : les importations n'encourageraient que l'étranger tandis que les dépenses nationales seules favoriseraient l'industrie du pays. Contre cet *a priori* défavorable au libre-échange, Mill déploie la logique argumentative suivante :

« The circumstance is overlooked, that the purchaser of any foreign commodity necessarily causes, directly or indirectly, the export of an equivalent value of some article of home production (beyond what would otherwise be exported), either to the same foreign country or to some other » (J. S. Mill 1843a, p. 782).

Toute dépense, qu'elle se fasse en faveur de son propre pays ou de l'étranger, correspond à un transfert, à un flux de richesse. En important des biens ou des services, une partie de la masse monétaire sort du pays, certes ; mais celle-ci ne s'évanouit pas définitivement : elle constitue un revenu pour l'étranger qui est lui-même susceptible²¹⁰ d'être réinvesti ou dépensé dans le pays d'origine, soit directement, soit indirectement en circulant d'abord *via* d'autres pays. Si Mill estime que cette analyse permet bien de produire un savoir économique qui s'affirme contre l'évidence première, ce n'est pourtant pas par déduction du « désir de richesse » qu'il l'obtient. Mill ne traite pas ici du mécanisme de rééquilibrage de la balance des

²⁰⁹ L'analyse sous forme de circuit dans l'histoire de la pensée économique renvoie notamment au Tableau économique de Quesnay, mais aussi à certains travaux de Petty, Boisguilbert et Cantillon (on pourra voir sur ce point Béraud et Faccarello 1992, en particulier les chapitres IV à VI écrits par Steiner).

²¹⁰ Mill est moins nuancé que nous : dans la citation, il fait comme s'il y avait un lien mécanique entre revenu perçu par l'étranger et dépense faite par l'étranger. On retrouve ce genre de lien mécanique chez les classiques entre l'épargne et l'investissement. On trouvera une critique de cette conception chez Schumpeter (1954, p. 541, note 26 ; 545).

paiements (qui repose, lui, sur cette hypothèse) mais infirme un sophisme via un raisonnement économique portant sur des flux de richesses selon une logique comptable. Le domaine d'applicabilité de ce raisonnement excède de toute évidence les économies concurrentielles. D'ailleurs Mill, fidèle à son honnêteté intellectuelle, tire lui-même les conséquences en termes de degré de validité de ce résultat :

« which fact, though from the complication of the circumstances it cannot always be verified by specific observation, *no observation can possibly be brought to contradict*, while the evidence of reasoning on which it rests is irrefragable » (J. S. Mill 1843a, p. 782 n. s.).

Une telle remarque ne laisse pas d'intriguer le lecteur. Car il est pour le moins surprenant d'être en présence de vérités économiques qui sont apparentées à des certitudes qu'aucune vérification expérimentale ne saurait remettre en cause. On est ainsi bien loin du livre VI qui pose la possibilité – et même la nécessité – de toujours confronter les théories économiques à l'épreuve des faits (voir aussi supra chap. 2, section 2.2.1). En effet, rappelons que Mill considère que la méthode idoine en sciences sociales, et donc en économie politique, est celle de la physique (il l'appelle la méthode « déductive concrète »), laquelle consiste en trois étapes successives : *isoler* par induction toutes les causes qui exercent une influence sur un phénomène et leur associer à chacune son effet propre ; *déduire*, c'est-à-dire agréger chacun de ces effets ; puis *vérifier* que l'observation coïncide *a posteriori* avec les résultats de la déduction²¹¹. Or ici, Mill nous dit que le raisonnement n'est pas susceptible d'être infirmé par l'expérience. Aucune *vérification* concrète ne saurait la remettre en question. En d'autres termes, la méthode « déductive concrète », ou plus précisément son troisième moment – la vérification –, ne s'applique pas dans ce cas. Mill en l'occurrence nous semble ici s'appuyer sur un raisonnement d'ordre logique.

On comprend donc que la définition de l'économie exposée au livre VI est sévèrement battue en brèche. Ce qui semble bien être une incohérence de Mill – à notre connaissance non soulevée par les commentateurs de son œuvre –, illustre selon nous le non-sens consistant à réduire la complexité des analyses économiques milliennes à la profession de foi de son auteur.

²¹¹ Pour Mill, toute déduction est précédée d'une induction. De sorte que même les mathématiques ou la géométrie sont pour lui des sciences dont les fondements sont obtenus par induction. Pour une analyse plus complète voir Boss (1990, p. 58 sq).

Nous montrerons par la suite que, dans les *Principles*, ces « sophismes de non-observation » sont explicitement ou implicitement mobilisés, presque systématiquement dès que Mill raisonne en termes d'équivalence emplois-ressources.

6.1.2 De quelques « sophismes de composition » dans les *Principles*

Mill, en de nombreuses occurrences, met en évidence le fait que de nombreuses erreurs en économie politique proviennent d'une extension indue au niveau global d'un fait qui se trouve exact au niveau individuel. Même si Mill recense lui-même ce type de généralisation erronée au livre V du *System of Logic* sous le terme de « Fallacy of Composition and Division » (J. S. Mill 1843a, p. 818-9), il ne l'associe avec aucune proposition tirée du champ économique. Reste que Mill est sensible, à plusieurs reprises, sur des questions économiques, à ces hiatus entre le niveau individuel et le niveau global. Or de tels hiatus contredisent directement sa méthodologie et le font passer au plus près d'une réflexion qui ne s'appuie pas sur des hypothèses relatives à la concurrence.

6.1.2.1 Autour du concept de richesse

Dans les « remarques préliminaires » des *Principles*, Mill pose que l'économie politique a pour objet d'étude la richesse. Or une véritable tension traverse son concept de richesse entre point de vue global et individuel. Mill définit d'abord la richesse comme ce qui est échangeable, et non simplement utile. Les choses utiles qui ne peuvent être échangées « are not wealth in the sense in which the term is used in Political Economy » (J. S. Mill 1848a, p. 8). En effet, comme Mill s'est donné une définition de l'économie basée sur le désir de richesse et la concurrence, il s'en tient à ce critère du pouvoir d'échange (*power of purchasing*) pour un agent. Ainsi, l'air n'est pas un élément de la richesse. Mais, poursuit-il avec un brin de contradiction, le fait qu'on puisse disposer, gratuitement, d'air rend pourtant l'humanité plus riche car cela lui permet d'économiser les ressources qui seraient nécessaires à sa production. Mill met là le doigt sur le problème de la rivalité des ressources. Il ajoute enfin que l'air serait de la richesse (individuelle) s'il était accaparé (*monopolized*), mais que ce serait une erreur de croire que dans ce cas le pays serait plus riche, car les gains du monopoleur auraient comme contrepartie les coûts du reste de la population, obligée désormais de payer. Mill suggère là un raisonnement en termes d'équivalence comptable entre emplois et ressources. Finalement, il en vient à distinguer deux sortes de richesse, contrairement à sa déclaration liminaire : celle pour un individu, d'une part,

et celle pour une nation ou le genre humain (*mankind*), d'autre part. La première désigne tout ce qui, utile ou non, possède une valeur échangeable. A la seconde correspond tout ce qui « of itself answer[s] some purpose of utility or pleasure » (J. S. Mill 1848a, p. 8). Or cette distinction crée une certaine confusion car si on s'en tient à sa précision suscitée qui fait du critère de l'échange le caractère central de la notion de richesse, alors la richesse nationale n'est pas un concept économique. Pourtant, il accorde à ce concept une réelle importance, au point qu'il lui permet de contrer certaines idées reçues en économie²¹². Prenant l'exemple d'un contrat d'hypothèque qui rapporterait 1 000 £, celui-ci constitue certes une richesse pour l'individu détenteur mais en aucune manière pour la nation, puisque si ce contrat était supprimé, cela ne changerait rien au niveau de la richesse globale du pays (la perte du créancier étant le gain du débiteur, la richesse nationale reste intacte). Mill évoque par ailleurs les problèmes de mesure de la richesse nationale que posent les titres de dette publique : pour la même raison que les contrats d'hypothèques, ces derniers ne devraient pas être pris en compte en comptabilité nationale²¹³. Mill mentionne enfin l'absurdité consistant à inclure les esclaves dans la richesse nationale, du simple fait que ces derniers constituent une richesse pour leur maître. Car si le pouvoir productif d'un homme « is part of the national wealth when his powers are owned by another man, he cannot be less a part of it when they are owned by himself » (J. S. Mill 1848a, p. 9)²¹⁴. Malgré l'intérêt de toutes ces remarques du point de vue de l'analyse économique, Mill retourne *in fine* à sa conception restrictive première de la richesse et conclut cette section : « Wealth, then, may be defined, all useful or agreeable things which possess exchangeable value; or, in other words, all useful or agreeable things except those which can be obtained, in the quantity desired, without labour or sacrifice » (J. S. Mill 1848a, p. 10). Mill nous semble effleurer un point de vue qui ne soit pas en rapport avec des prémisses individuelles mais qu'il

²¹² Cette distinction correspond à celle défendue par James Maitland Earl of Lauderdale dans *An Inquiry on the Nature and Causes of Public Wealth* (1819), en particulier au chapitre II. L'auteur, selon une argumentation très proche de celle que soulève ici Mill, y soulignait déjà le no-bridge entre richesse privée (« individual riches ») et richesse publique (« public wealth ») (Lauderdale 1819, p. 41 sq). Mill n'y fait pourtant aucune mention dans ses œuvres.

²¹³ Plus exactement, Mill devrait dire que si on en tient compte, il faut également prendre en considération toutes les créances publiques afin d'obtenir une richesse nette.

²¹⁴ En effet, l'essentiel est surtout d'avoir une comptabilité nationale cohérente : soit on compte le capital humain chez tous les travailleurs, soit chez aucun. Aujourd'hui on inverserait volontiers la proposition de Mill : il conviendrait d'inclure le capital humain dans la richesse nationale. Nous devons cette dernière remarque à A. Béraud.

s'interdit finalement d'intégrer dans la réflexion économique. Ce refus s'explique sans doute par le fait que Mill cherche à rester en conformité avec la définition générale de l'économie qu'il s'est donnée : la richesse étant ce qui est « désiré », le désir est d'abord une notion individuelle. On ne « désire » en effet pas un agrégat comptable.

6.1.2.2 Autour du concept de travail productif

Mill examine au chapitre ii du livre I les travaux qui sont nécessaires en amont pour pouvoir produire. Toute production, nous dit Mill, en sus de nécessiter des matières premières, des outils, de la protection et du transport, requiert deux types de travaux touchant l'homme directement : les soins physiques et l'instruction. Mill développe alors, dans la section 7, une conception de l'investissement indépendante de toute hypothèse comportementale, et donc *a fortiori* indépendante du désir de richesse. Mais il se refuse, en dernière instance, à l'intégrer officiellement dans le champ de l'économie, dans la mesure où elle n'est pas conforme à ses principes épistémologiques.

Mill nous dit en effet que « to the community at large, the labour and expense of rearing its infant population form a part of the outlay which is a condition of production » (J. S. Mill 1848a, p. 41). Ainsi en est-il également des soins prodigués par un médecin. Mais Mill ajoute que comme ce type de dépenses n'est pas, en général, fait en vue de « motifs économiques (*economical motives*) », c'est-à-dire « for the sake of the greater or more valuable produce », ils constituent « one of the cases of labour and outlay which, though conducive to production, [...] are out of the sphere of most of the general propositions which political economy has occasion to assert respecting productive labour » (*ibid.*).

Mill, dans ce passage, mélange en fait deux choses indépendantes, du point de vue de l'analyse économique. D'un côté il raisonne en termes de dépense et montre que les soins comme l'instruction sont conceptuellement un coût, un investissement, des « avances (*advances*) » faites par la société, c'est-à-dire un « sacrifice incurred, to preserve from perishing by death or infirmity that portion of the productive resources of society » (J. S. Mill 1848a, p. 41), voire un sacrifice fait pour améliorer les forces productives. Il s'agit donc d'une dépense présente en vue d'une production future. D'un autre côté, il discute aussi des motifs individuels qui président à cette dépense. Ce faisant, il quitte l'examen *stricto sensu* des conditions de possibilités de toute production qui est pourtant l'objet de ce chapitre ii. Ces deux problématiques, bien qu'on puisse les connecter, sont conceptuellement distinctes puisqu'on peut chercher à savoir ce qui est sacrifié dans tel investissement sans pour autant avoir besoin

de rechercher d'après quelles motivations il est effectué. Mill adopte en fin de compte une position qui n'est pas sans décontenancer puisqu'il termine cette section 7 par l'idée que les dépenses d'instruction sont du point de vue global un investissement :

« though, when society and not the individuals are considered, this labour and outlay must be regarded as part of the advance by which society effects its productive operations » (*ibid.*).

Si on suit Mill, cette proposition ne devrait pas être considérée comme relevant de l'analyse économique. Le lecteur se demande alors pourquoi il clôt là-dessus, si ce n'est parce qu'il sent bien l'intérêt économique d'un tel concept d'investissement.

Dans la section 8 qui suit, Mill adopte exactement la même attitude avec le travail d'invention et de découverte. Celui-ci n'a pas à être pris en compte par l'économie politique, car l'inventeur n'est en général pas mû par les retombées matérielles de ses trouvailles. Pourtant, « [i]n a national, or universal point of view, the labour of the savant, or speculative thinker, is as much a part of production in the very narrowest sense, as that of the inventor of a practical art » (J. S. Mill 1848a, p. 42). Il aboutit alors à cette conclusion plutôt surprenante :

« When (*as in political economy one should always be prepared to do*) we shift our point of view, and consider not individual acts, and the motives by which they are determined, *but national and universal results*, intellectual speculation must be looked upon as a most influential part of the productive labour of society, and the portion of its resources employed in carrying on and in remunerating such labour, as a highly productive part of its expenditure » (J. S. Mill 1848a, p. 43, n. s.).

A nouveau, une tension parcourt le texte de Mill. Car en affirmant que toute analyse économique ne porte pas nécessairement sur des comportements, Mill trahit ses propres principes épistémologiques. Il touche du doigt l'idée qu'il existe une autre approche en économie et déclare, de façon assez énigmatique, qu'il faudrait « toujours se préparer » à se tourner vers elle (cf. la parenthèse de la citation). Il nous semble que c'est ici l'approche en termes de comptabilité nationale qui est en jeu, comme l'indique les termes « national » et « universal ».

Il est ici intéressant de noter que Cairnes, dans ses *Leading Principles*, a critiqué le fait que Mill considère les salaires et les profits comme un coût de production. D'après Cairnes, les

coûts désignent, du point de vue économique, le « sacrifice incurred by man in productive industry » (Cairnes 1874, p. 49), c'est-à-dire le travail et l'abstinence. Salaires et profits sont quant à eux « the return made by nature to man upon that sacrifice » (*ibid.*). Cairnes souligne également qu'il y va chez Mill d'une confusion des points de vue individuel et global : « the point of view is shifted from the ground of human interests to the partial and limited standpoint of the capitalist employer » (Cairnes 1874, p. 51). Mill ne retient que le coût (c.-à-d., le sacrifice) du capitaliste. « That much more important portion of the cost which is cost to the laborer being put altogether out of sight » (Cairnes 1874, p. 52). La source de cette erreur réside selon Cairnes dans le fait que l'économie politique emprunte pour une grande part son vocabulaire au commerce, lequel est dominé par les capitalistes. La réponse de Mill à Cairnes (lettre du 15 Mai 1872) est significative pour notre propos, car elle est une acceptation du bout des lèvres de la critique :

« Of course, *when we go down to the fundamentals of the matter*, the cost to society, as a whole, of any production, consists in the labour and abstinence required for it. But, as concerns individuals and their mutual transactions, wages and profits are the measure of that labour and abstinence, and constitute the motives by which the exchange of commodities against one another is immediately determined » (J. S. Mill 1972a, p. 1894-5, n. s.).

On relèvera avec intérêt et étonnement que Mill évoque l'approche agrégative en termes de « question fondamentale ». Mais on sent aussi la réticence de Mill à accepter une remise en cause de son cadre épistémologique dans lequel sa pratique se trouve pourtant à l'étroit. Hollander commente de façon intéressante que « here we have a conscious distinction between aggregative and micro-economic theorizing » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 286). Par ailleurs, Hollander (*ibid.*) rend également attentif au fait qu'on retrouve la même distinction microéconomie-macroéconomie chez Mill dans le cas de la rente. En effet, Mill affirme que du point de vue agrégé (macroéconomique), la rente « is the price paid for the use of an appropriated natural agent. This natural agent is indeed as indispensable (and even more so) as any implement : but the having to pay a price for it, is not » (J. S. Mill 1848a, p. 58)²¹⁵. Mais du

²¹⁵ Hollander cite Mill mais sa façon d'agencer les passages retenus crée un contresens, confondant la terre avec la rente. Il écrit : « Rent defined as 'the price paid for the use of an appropriated natural agent' is 'as indispensable...' ». Ce n'est évidemment pas la rente qui est indispensable, mais la terre. Lapsus peut-être

point de vue microéconomique, la rente est la rémunération tirée de la possession d'une ressource rare : « the reason why the use of land bears a price is simply the limitation of its quantity » (J. S. Mill 1848a, p. 29). Définir ce que constitue la microéconomie est une tâche délicate. Hollander entend par là une approche « involving relative values and the motives underlying allocation » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 286). Pour ce qui est de l'approche macroéconomique, il nous semble qu'il l'entend comme l'approche qui ne part pas de comportements individuels mais raisonne directement à partir de données agrégées. Ces distinctions nous paraissent révéler quelque chose d'important qui se joue dans l'analyse de Mill à son insu. Évidemment, nous ne prétendons pas ici résumer toute l'approche microéconomique ou macroéconomique à ces quelques considérations. Notre objectif est plutôt de faire ressortir la différence à l'œuvre dans les écrits de Mill, en termes de procédure de raisonnement.

6.1.2.3 Autour du concept de capital productif

Un autre exemple de ce rejet de la méthode consistant à partir des décisions individuelles au profit d'un point de vue qui s'intéresse aux données agrégées est offert au chapitre iv, section 3. Mill constate que le capital ne peut être simplement appréhendé en se plaçant du point de vue individuel. En effet, ce n'est pas parce qu'il rapporte un intérêt à un individu qu'il constitue un capital pour la Nation. Mill exprime alors on ne peut plus clairement l'idée d'un sophisme de composition :

« But to transfer hastily and inconsiderately to the general point of view, propositions which are true of the individual, has been a source of innumerable errors in political economy » (J. S. Mill 1848a, p. 60).

Tout dépend si l'épargne est utilisée à des fins productives et non de consommation finale par l'emprunteur. Pour résoudre la question de savoir si un fonds constitue du capital, il propose ensuite une démonstration en termes de circulation de richesses qui se passe de toute hypothèse relative à des *homo oeconomici* en concurrence. Lorsqu'un agent A prête 10 000 £ à B qui consomme tout le capital emprunté, bien que pour A cela reste du capital, « the national capital is diminished by ten thousand pounds » (J. S. Mill 1848a, p. 62).

révélateur de ce que l'essentiel dans la théorie de Mill est, aux yeux de Hollander, son approche microéconomique.

Toutes ces tensions d'ordre méthodologique nous semblent symptomatiques de ce que Mill a plus ou moins consciemment appréhendé le caractère trop étiqué de sa définition de l'économie mais sans avoir été en mesure d'aller jusqu'au bout de ce que cela aurait impliqué, à savoir un abandon de cette définition.

Nous proposons, dans la section qui suit, de montrer que Mill ne se contente pas de pointer du doigt qu'une autre approche dérogeant à sa définition serait pertinente en économie, mais qu'il la met véritablement en pratique dans les *Principles*, dans le cas d'un certain nombre d'analyses liées à la question de la production.

6.2 Les lois de la croissance économique

Nous avons vu plus haut (section 3.2.2) que les lois de la production visent à expliquer les différentiels de richesse entre pays en combinant des principes physiques et des explications culturelles. Ces lois sont d'une très grande généralité. Elles se fondent d'ailleurs sur ce que Mill lui-même nomme les « *universal requisites of production* » (J. S. Mill 1848a, p. 55, n. s.), qu'il met en évidence dans les quatre premiers chapitres du livre I. Ces conditions de possibilité de toute production sont au nombre de trois : le travail, le capital et tous les agents naturels (et non simplement la terre). Mill considère notamment que la nature concourt à la production via les forces naturelles que met en branle le travail humain. Mill précise que ces agents de production peuvent être réduits au travail et à la nature puisque le capital n'est qu'un stock accumulé issu d'un travail antérieur. Mais il ne s'en tient pas à énoncer ces facteurs de production et cherche à examiner ce qui détermine la croissance de la production. Son idée est que cela suppose de connaître les lois qui régissent la croissance de chacun des agents de production et celles qui déterminent leur productivité. C'est là l'objet des chapitres vii à xiii du livre I.

Concernant d'abord la productivité des facteurs de production, Mill précise qu'il s'agit de la « *second great question in political economy* » après celle des conditions de possibilité de la production. Nous avons donc affaire à des analyses que Mill lui-même estime importantes. Or les explications qu'il donne n'ont rien à voir avec la concurrence et le désir de richesse. Il repère six déterminants de la productivité : les avantages naturels, l'assiduité de la population au travail, son degré d'éducation, le degré de confiance ainsi que de sécurité qui règnent dans la société, et l'état de

la division du travail. Sur ces six, les cinq derniers concernent le facteur travail dans sa dimension socio-culturelle. Mill étudie le rôle des institutions sur la productivité de la main-d'œuvre et, ce faisant, propose une véritable analyse en termes de sociologie économique.

Au sujet maintenant des lois déterminant la quantité des trois facteurs, Mill considère que la main-d'œuvre, conformément aux principes énoncés par Malthus, a un pouvoir de multiplication non borné. Le capital, quant à lui, étant la fraction de la production que la population s'abstient de consommer, son accumulation nette dépend de trois facteurs (comme chez Smith) : du montant du fonds préalablement produit, de l'usure du capital antérieur et de la motivation à épargner. On notera que rien n'oblige de supposer des individus mus par le profit pour que cette motivation existe, même si Mill évoque principalement en guise d'illustration le profit du capitaliste. Enfin, parmi les agents naturels, la terre est un facteur spécifique car sa quantité est fixe, à l'inverse des facteurs précédents²¹⁶. Finalement, Mill arrive à la loi selon laquelle la production est limitée uniquement par les quantités de terres disponibles et par leurs rendements qui sont décroissants. Le raisonnement dont fait usage Mill au cours de ces onze chapitres ne repose à aucun moment sur la supposition d'une organisation sociale particulière. Au contraire, Mill prend en compte justement la diversité des institutions sociales, dans la mesure où il montre que la croissance économique est très dépendante de facteurs culturels.

Notons enfin que certains commentateurs ont dénié la pertinence économique de ces analyses de la croissance économique. Myint défend l'idée selon laquelle le livre I des *Principles*, en cherchant à déterminer les « purely technological or engineering possibilities of increasing output », verserait dans la « 'confusion between the technical and the economic problem' », c'est-à-dire entre la technique et l'« economic calculus based on the relation between cost and output » (Myint cité in Hollander 1985a, vol. 1, p. 251)²¹⁷. Nous contestons, tout comme Hollander, ce point de vue mais pour des raisons opposées à ce dernier.

²¹⁶ En toute rigueur, la main-d'œuvre et le capital sont également bornés car ils sont eux-mêmes le produit de deux éléments dont l'un est fixe : des forces naturelles certes illimitées mais des ressources naturelles limitées (les matières premières notamment). Mill oublie un peu vite le principe de Lavoisier d'après lequel « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Les ressources naturelles ne sont pas moins données que ne l'est la surface de la terre, comme nous l'expérimentons malheureusement aujourd'hui avec la disparition d'espèces animales, végétales ou d'autres matières premières comme le sable de plage.

²¹⁷ L'opposition classique entre la technique et l'économique apparaît par exemple chez Robbins qui reprend la formule de Hans Mayer : « the problem of technique arises when there is one end and a multiplicity of means, the problem of economy when both the ends and the means are multiple » (Robbins 1935, p. 35).

Hollander considère en effet que Mill a su efficacement relier le problème de la production à celui de l'allocation. Nos deux commentateurs se rejoignent donc pour définir l'économie comme l'étude des problèmes d'allocation fondée sur les décisions individuelles. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de réduire arbitrairement le périmètre de la théorie économique, et nous constatons surtout que Mill lui-même a estimé important de ne pas réduire ses investigations à l'étude du seul problème d'allocation sous l'hypothèse de maximisation.

Nous verrons que ce débat resurgit au sujet de certaines analyses du livre II et III. Nous profiterons de la conclusion du chapitre 7 pour revenir sur cette question.

6.3 Les « théorèmes » relatifs au capital

Mill établit également, dans le chapitre v du livre I, quatre « fundamental propositions respecting capital » (titre du chap. v) :

- i) « Industry is limited by Capital » (I, v, 1) ;
- ii) « Capital is the result of saving » (I, v, 4) ;
- iii) « All capital is consumed » (I, v, 5) ;
- iv) « Demand for commodities is not demand for labour » (I, v, 9).

Or, on peut montrer que ces lois (qu'il qualifie de « théorèmes », de « vérités », d'« axiomes ») sont indépendantes d'un certain type de société ou de comportement humain, et de ce fait possèdent un degré de validité « universel ». Encore faut-il, pour pouvoir montrer cela, séparer au sein du texte millien les éléments proprement universels ou généraux de ceux relatifs strictement à l'hypothèse du désir de richesse et avec lesquels ils sont amalgamés.

6.3.1 La 1^{ère} proposition fondamentale (« La production est limitée par le capital »)

Le capital étant défini par la quantité de travail passée non consommée, la première proposition fondamentale stipule que la production d'un pays ou d'une région a pour limite maximale le capital accumulé. Plus précisément, « productions will be limited by the amount of [men's] previous accumulation, and, that being given, it will be proportional to their energy, their skill, the perfection of their machinery, and their judicious use of the advantages of combined labour » (J. S. Mill 1848a, p. 199). Mill propose une autre formulation de cette loi

qui met l'accent sur le concept de dépenses productives : en appelant « richesse » uniquement la « richesse matérielle » (J. S. Mill 1848a, p. 48) et « dépenses productives » celles réalisées par les travailleurs qui permettent de « keeping up or improving their health, strength, and capacities of work, or in rearing other productive labourers to succeed them » (J. S. Mill 1848a, p. 52) alors, l'économie politique peut conclure que « the unproductive expenditure of individuals will *pro tanto* tend to impoverish the community, and only their productive expenditure will enrich it » (J. S. Mill 1848a, p. 199). Ces lois résument d'une certaine manière les lois de la croissance vues dans la section précédente. Par ailleurs, nous avons vu au chapitre 3 (section 3.2.2) que pour Mill ces deux lois s'appliquent inéluctablement aux hommes, « whether they like it or not » (*ibid.*). Nous pouvons désormais ajouter qu'elle s'applique que le système économique soit concurrentiel ou non, que les individus suivent leur désir de richesse ou non.

De même, lorsqu'à partir de cette première proposition, il poursuit en critiquant les défenseurs de la prohibition des importations, son raisonnement ne s'appuie toujours sur aucune hypothèse comportementale. En effet, Mill récuse l'idée selon laquelle la protection d'une branche permet de générer une production nationale plus importante. Car le fait que certains produits ne peuvent plus être importés n'implique pas que le pays va les produire lui-même : il faut d'abord que soient réalisés des investissements dans cette branche. Sans investissement supplémentaire, la hausse du capital affecté à cette branche implique une baisse nécessaire dans une autre. Mill adopte un raisonnement en termes de rivalité d'un niveau donné de ressources. Or, un tel raisonnement n'est pas fondé sur l'hypothèse d'une recherche subjective du gain mais dépend de l'existence objective d'utilisations alternatives d'une ressource limitée²¹⁸. Que cette existence donne naissance, ensuite, à un coût d'opportunité dont le traitement analytique puisse ensuite être confié à la théorie de la décision, n'enlève rien à cette détermination objective.

On trouve ces mêmes caractéristiques lorsque Mill poursuit en admettant une exception au caractère rival de l'investissement : si le droit douanier protège une « branche nationale » (*domestic manufacture*) dont le travail est accompli par des ouvriers déjà nourris par un autre travail (c.-à-d., des paysans), alors le capital requis pour développer cette branche sera minime (un fonds de salaire étant inutile, il se limite simplement à quelques outils supplémentaires nécessaires, nous dit Mill). Dans ce cas, la protection n'entraîne pas de détournement

²¹⁸ Pour une analyse similaire autour du concept de rivalité objective voir Falgueras-Sorauren (2009, p. 21 cf. note 16, 25) qui met en évidence les incohérences d'une définition subjectiviste de la rareté chez Robbins.

significatif de capital et donc il y aura production nette supplémentaire (pour autant que les travailleurs en question acceptent de travailler davantage). En fait, l'exception qu'évoque Mill correspond à un cas de sous-emploi du facteur travail. Il y a en fait toujours rivalité, simplement celle-ci est atténuée²¹⁹. Mill précise aussi qu'une fois cette exception levée, la proposition relative au caractère rival de l'investissement est théoriquement « indiscutable (*invulnerable*) » (J. S. Mill 1848a, p. 65, note). Là encore, Mill remet en cause la possibilité même de la vérification propre à la méthode (« déductive concrète ») de l'économie politique (remise en cause que nous avons déjà observée plus haut, en 6.1.1.2).

Certes, Mill ajoute que ce cas particulier des « branches nationales » n'invalide pas « the practical doctrine of free trade » : ces branches n'ont pas à être protégées puisque si le prix est trop faible, les travailleurs nourris par ailleurs « retire from the competition [...] because the product is not worth the labour it costs, in the opinion of the best judges » (J. S. Mill 1848a, p. 65, note). Ici, contrairement au raisonnement précédent, Mill fonde sa réflexion sur le désir de richesse dans un cadre concurrentiel. Mais ce qu'il montre alors dans ce cas relève d'une *problématique autre* que celle élaborée jusqu'à présent sur la rivalité, qui vient la *compléter* et qui surtout n'a pas la même portée empirique : alors que la démonstration d'une absence de rivalité est indépendante des motivations subjectives des agents et du cadre concurrentiel, Mill se place ici sur le plan de la théorie des incitations dans un cadre libéral.

6.3.2 La 2^e proposition fondamentale (« Le capital est le résultat de l'épargne »)

Mill définit classiquement l'épargne comme la part de la production présente et passée qui n'est pas consommée. L'épargne est donc la source du capital tel qu'il a été défini au livre I, chapitre iv, section 1, à savoir comme ce qui contribue à une production future nouvelle et qui donc soit reproduit simplement la production présente, soit l'augmente. Mais dans cette même section 1 du chap. iv, Mill poursuit en proposant en outre une définition subjective du capital : « The distinction, then, between Capital and Not-capital, does not lie in the kind of commodities, but in the mind of the capitalist – in his will to employ them for [a productive] purpose » (J. S. Mill 1848a, p. 57). Ce faisant Mill accrédite à tort l'idée que les problématiques économiques autour du capital n'ont de sens que dans le système capitaliste fourmillant

²¹⁹ Ce cas sera repris comme exception à la 4^e proposition (J. S. Mill 1848a, p. 87).

d'individus intéressés. Or, Mill lui-même est loin d'envisager uniquement le calcul individuel d'épargne d'un capitaliste en concurrence. Ainsi au chapitre suivant, lorsqu'il expose sa deuxième proposition fondamentale, il évoque la décision d'épargne des maîtres dans une société esclavagiste. Dans ce cas il s'agit, comme il le dit lui-même, d'une « épargne forcée (*compulsory saving*) ». Mill ajoute même que « this saving may not, however, have been made by any self-imposed privation of the master; but more probably by that of the slaves themselves while free » et dont le maître s'est ensuite emparé par la force (J. S. Mill 1848a, p. 69). Au chapitre v, section 7, Mill explique de même que si un pays se remet rapidement sur pied après avoir été dévasté, c'est parce que la reconstruction n'est rien d'autre que la continuation de l'activité normale des hommes (c.-à-d., la réparation de l'usure des objets), laquelle suppose une épargne. La seule différence est que cette dernière ne relève pas d'une « abstinence intentionnelle (*intentional abstinence*) », mais d'une « privation involontaire (*involuntary privation*) » (J. S. Mill 1848a, p. 75). Peu importe donc en dernière instance *qui* décide d'épargner (capitaliste, maître, esclave, état planificateur...) : la condition de possibilité du capital c'est que toute la production passée et présente ne soit pas consommée. Cette deuxième proposition fondamentale de Mill est, on le voit dans les écrits mêmes de Mill, suffisamment générale pour s'appliquer à tout type de société. Comme précisé auparavant, nous ne voulons pas signifier qu'il n'y a pas de décisions prises mais bien que le comportement spécifiquement intéressé d'individu en concurrence n'a pas nécessairement à être supposé.

6.3.3 La 3^e proposition fondamentale (« Tout capital est consommé »)

La section 5 du chapitre v, censée exposer la 3^e proposition fondamentale, ne montre pas exactement ce à quoi le lecteur pourrait s'attendre – à savoir que le capital est finalement consommé parce que l'épargnant remet l'équivalent de ce qu'il aurait consommé à un travailleur qui va le consommer à sa place. S'il esquisse une analyse en termes de circuit de l'investissement, celle-ci n'est pas concluante. Nous allons voir que c'est au livre I, v, 3, (soit deux sections auparavant) qu'il développe une analyse correcte du circuit de l'investissement. Par ailleurs, en défendant sa troisième proposition fondamentale il propose également une analyse en termes de rivalité. Aucun de ces développements ne suppose une organisation sociale particulière.

6.3.3.1 Une première ébauche d'un circuit

La section 5 du chapitre v vise, entre autres, à montrer que l'épargne (que Mill oppose à la thésaurisation, contrairement à l'usage actuel du mot) implique toujours une consommation au sens d'une destruction matérielle. En effet, le revenu épargné sert à acquérir soit des machines qui vont s'user à moyen terme, soit des biens intermédiaires, soit à payer des salaires, ces derniers étant destinés à être dépensés en biens de consommation finale (ou bien ils seront à leur tour épargnés et, dans ce cas, le cycle recommence)²²⁰. Mill, qui emploie d'ailleurs le terme de « canal (*channel*) » (J. S. Mill 1848a, p. 70) et de « flux (*flow*) » (*ibid.*, p. 71), développe très explicitement une analyse en termes de circuit. Il passe alors au plus près d'une analyse en termes d'équivalence entre les emplois et les ressources. Toutefois, comme Mill raisonne ici en termes physiques, son concept de consommation correspond à une destruction matérielle (une *consumation*), et donc selon sa définition, à une destruction de « richesse » (cf. livre I, iii, 3). C'est pourquoi son circuit s'arrête dès le moment où la ressource qui est épargnée et qui circule est physiquement détruite. Ainsi, si dépenses de consommation (*spending*) et d'épargne (*saving*) « begin with consumption; with the destruction of a certain portion of wealth », dans le cas de la dépense de consommation « this first stage is also the final stage » (Mill 1848a, 71). Au contraire, dans le cas de l'épargne, au moment même où il y a destruction matérielle, les ouvriers travaillent à sa reproduction. L'argument de Mill n'est pas convaincant car le capital est conçu en termes physiques. Mill s'interdit d'ailleurs de raisonner en valeur puisque, ce qui prête à confusion, ajoute-t-il, c'est précisément l'usage de la monnaie. Celle-ci donne l'illusion que la consommation n'est pas une destruction, dans la mesure où la monnaie elle-même n'est pas détruite, lorsqu'elle est dépensée en biens de consommation, mais circule simplement d'une main à une autre²²¹. S'il y a bien mise en évidence d'un circuit, celui-ci n'est donc pas élaboré en termes de valeurs. Et c'est pourquoi son circuit n'a pas pour soubassement l'idée

²²⁰ On trouve une analyse très proche, mais en termes plus dialectiques, chez Marx (1857a, sect. I, 2, a).

²²¹ Son analyse, ici, de la source de cette erreur fait clairement écho avec celle du livre V du *System of Logic* exposée au début de ce chapitre (cf. 1.1.1). Dans ce passage des *Principles*, Mill explique en effet cette méprise *via* la métaphore de la vue, et à ce titre elle constitue, même si Mill ne le dit pas, un « sophisme de non-observation » : « This popular error comes from attending to a small portion only of the consequences that flow from the saving or the spending; all the effects of either which are out of sight, being out of mind. The eye follows what is saved, into an imaginary strong-box, and there loses sight of it; what is spent, it follows into the hands of trades people and dependents; but without reaching the ultimate destination in either case » (J. S. Mill 1848a, p. 71). Nous reviendrons sur ce point au moment de discuter la quatrième proposition.

d'une équivalence comptable entre emplois et ressources (équivalence qui suppose une évaluation dans une même unité de compte) : ce qui est consommé n'a définitivement plus de contrepartie puisqu'il n'existe matériellement plus. Au-delà des insuffisances de cette conception du circuit, il demeure pour nous qu'il y a réflexion économique indépendamment de toute hypothèse comportementale particulière.

6.3.3.2 Une seconde ébauche d'un circuit

C'est étrangement au livre I, v, 3 des *Principles* que Mill justifie le plus clairement la 3^e proposition. Dans cette section Mill réfute l'idée – qui traverse les quatre propositions fondamentales – d'après laquelle « the unproductive expenditure of the rich is necessary to the employment of the poor » (J. S. Mill 1848a, p. 66). Or, pour prouver que ce sont les dépenses productives qui créent de l'emploi, Mill passe par un raisonnement dont il dit explicitement qu'il ne se limite pas à la prise en compte des motivations égoïstes des individus dans un cadre concurrentiel : en accumulant, les capitalistes « are doing precisely the same thing which we suppose to be done by a benevolent government » si ce dernier possédait tout le capital de la communauté : « it could exact productive labour from all capable of it, to whom it allowed a share in the food » (J. S. Mill 1848a, p. 67). Ce passage montre que sa réflexion ne se limite pas au cas particulier d'une économie concurrentielle. Mill poursuit par l'absurde en faisant d'ailleurs référence à des hypothèses qui contredisent explicitement la libre poursuite du désir de richesse : « suppose that every capitalist came to be of opinion that [...] he ought not to fare better; [...] or suppose this abstinence not spontaneous, but imposed by law or opinion », de sorte que chacun d'entre eux épargne tout son surplus. Alors, affirme-t-il, il serait erroné de croire que personne ne pourrait acheter les produits découlant de ce nouveau capital, car « this is seeing only one-half of the matter » (J. S. Mill 1848a, p. 67) – formule qui fait clairement écho à la métaphore visuelle du *System of Logic* susmentionnée (en 6.1.1.1). Et sans surprise, l'argument de Mill faisant voir l'autre moitié de la question se fonde à nouveau sur un raisonnement faisant appel à un circuit et à l'équivalence entre emplois et ressources :

« When [capitalists] turn their income into capital, they do not thereby annihilate their power of consumption; they do but transfer it from themselves to the labourers to whom they give employment » (J. S. Mill 1848a, p. 67-8).

Mill montre ici, de façon plus convaincante que précédemment, que l'investissement est simplement un flux de richesse²²², ou comme le dit Sowell, « investment is only an internal transfer, not a net reduction, of aggregate demand » (Sowell 1974, p. 40)²²³.

6.3.3.3 Une première esquisse de la rivalité du capital productif

Une autre problématique semble intéresser Mill au plus haut point dans cette section 5 du chapitre v : il s'agit de combattre l'idée reçue selon laquelle la consommation contribuerait à la richesse nationale tandis que l'épargne lui serait préjudiciable (ce faisant, il quitte la 3^e proposition *stricto sensu*). D'abord, Mill reconnaît que dépenser annuellement une même somme en biens de consommation maintient, année après année, l'emploi pour la fabrication de ces biens. Toutefois, pour ce qui est non de l'emploi mais de la richesse nationale (qui est toujours matérielle, chez Mill), les services producteurs fournis par les travailleurs du secteur des biens de consommation sont « perdus (*lost*) » pour le reste de la nation, au sens où ils constituent autant de main-d'œuvre en moins affectée à la production de biens matériels productifs. En outre, « the tools, materials, and food which they annually consume being so much subtracted from the general stock of the community applicable to productive purposes » (J. S. Mill 1848a, p. 72). Mill s'appuie à nouveau, on le voit, sur une analyse en termes d'utilisations rivales de ressources rares. Un tel raisonnement, encore une fois, ne requiert aucune hypothèse qui le cantonnerait à des économies concurrentielles modernes.

6.3.4 La 4^e proposition fondamentale (« La demande de biens n'est pas une demande de travail »)

Pour défendre sa quatrième proposition fondamentale, Mill consacre de nombreuses pages (une dizaine dans l'édition des *Collected Works*). On peut distinguer au sein de son

²²² Pour Hicks, cette notion d'un capital qui circule provient de la conception « fondiste (*Fundist*) » des classiques, par opposition à la conception « matérialiste » des marginalistes : « It is in the Fund sense that capital 'circulates'; the physical goods do not circulate » (Hicks 1974, p. 310). Le « fonds » désignant une somme de valeurs actualisées.

²²³ Sowell commente en fait un passage du livre III, xiv, 3 des *Principles*. Néanmoins, son commentaire nous paraît correspondre bien davantage à ce passage du livre I.

argumentation trois thèses différentes (bien que Mill les amalgame) au sein desquelles le désir de richesse et la concurrence ne jouent aucun rôle, si ce n'est à titre d'exemple.

6.3.4.1 Seconde esquisse du caractère rival du capital productif

Comme le remarque à juste titre Hollander (1985a, vol. 1, p. 372), cette quatrième proposition ne peut pas concerner la demande de certains types particulier de travail dans des secteurs particuliers, comme cela a parfois été mal interprété. En effet, Mill insiste de façon récurrente (et nous l'avons déjà évoqué en 6.3.3.3) sur le fait que la demande pour un type particulier de bien ou de service donne bien naissance à une demande de travail pour la réalisation de ce bien ou de ce service²²⁴. Mill raisonne donc sur l'emploi et les salaires globaux, c'est-à-dire comme il le dit lui-même, il s'intéresse « at things in the aggregate » (J. S. Mill 1848a, p. 88). Il s'agit pour Mill de montrer que la hausse des dépenses globales de consommation ne détermine pas le niveau global de la production ni donc celui des emplois (J. S. Mill 1848a, p. 78, 87). Il montre que substituer globalement de la consommation à l'investissement est un jeu à somme nulle en termes d'emploi global car ce dernier dépend du capital global. Or, « there is nothing in the consumer's change of purpose which makes the capital of the country greater than it otherwise was » (J. S. Mill 1848a, p. 81). Cette quatrième proposition fondamentale est en fait un corollaire de la première : à niveau constant de capital global, le niveau de production est inchangé et il en est de même de l'emploi global.

Dobb (1940, p. 43-5) fait néanmoins remarquer que Mill, dès lors qu'il affirme qu'un changement dans le type de biens demandé par les consommateurs n'affecte pas la demande agrégée de travail, suppose que le rapport travail/capital est le même dans tous les secteurs. Johnson (1949, p. 535) complète en notant que, d'après Mill, dans le secteur des services ce rapport vaut le double par rapport à celui en vigueur dans le secteur des biens. En effet, la production de services est conçue par Mill comme se faisant en deux étapes (c.-à-d., « labour into commodities, and commodities into labour services »), contre une seule dans le secteur des biens. Si on abandonne ces hypothèses superfétatoires – qui créent notamment une distinction artificielle entre services et biens –, nous pouvons alors résumer cette quatrième proposition et lui donner un caractère plus général en disant, avec Johnson, que « demand for

²²⁴ En effet voir Mill (1848a, p. 72, 86).

labour is greater or less according to whether the demand of consumers is directed towards more or less labour-intensive forms of want-satisfaction » (Johnson 1949, p. 535).

Cette reformulation plus correcte de la proposition de Mill n'enlève toutefois rien au fait qui nous intéresse, à savoir qu'il s'agit d'un résultat très général qui se passe d'hypothèses comportementales et institutionnelles spécifiques²²⁵. Car toute l'argumentation repose sur le concept de rivalité. En effet, l'idée centrale de Mill est qu'un niveau donné de capital peut être alloué de différentes manières mais qui sont rivales entre elles. Mill souligne que la hausse des dépenses dans un secteur implique une baisse dans un autre. Ainsi, si la demande de services de maçonnerie diminue au profit de la consommation de velours, cela implique nécessairement qu'un capital plus grand doit être affecté dans le secteur du velours (Mill suppose qu'il y a plein emploi des capacités productives). Il y a donc réallocation du capital du fait de son caractère rival : « there was capital in existence to do one of two things [...] ; but not to do both » (J. S. Mill 1848a, p. 81). L'« erreur (*mistake*) » réside dans le fait de ne pas percevoir que dans les secteurs où la demande est en hausse, « this advantage is given to labour and capital in one department, only by being withdrawn from another » (J. S. Mill 1848a, p. 86-7). Mill peut conclure que les créations d'emplois dans le velours seront compensées par des destructions dans le secteur des biens de nécessité destinés aux maçons. La seule chose qui aura changé est la structure des emplois. Certes, Mill oublie de dire qu'il n'y a aucune raison pour que la demande de travail reste inchangée selon la façon dont est alloué le capital entre les différents secteurs. Mais la prise en compte de cet élément n'enlève rien au fait que le raisonnement ne vaut pas que dans les économies modernes.

Mill ne discute pas rigoureusement par quels mécanismes la demande va orienter la direction de la production, c'est-à-dire le type de biens qu'il faut produire pour que la demande et l'offre soient équilibrées en réponse à un changement du côté de la demande. Cela nécessiterait sans doute de faire appel aux forces du marché et donc d'introduire des hypothèses supplémentaires, comme par exemple des comportements maximisateurs dans un

²²⁵ Johnson fait aussi ressortir que ce théorème « give[s] rise to parallel propositions in the two main divisions of modern economic theory, the theory of value and the theory of employment – or micro-economic and macro-economic theory » (Johnson 1949, p. 535). Ainsi Johnson présente-t-il, à partir de Mill, une théorie macroéconomique du multiplicateur d'emploi (1949, p. 536, notamment note 2). Pour les mêmes raisons que celles évoquées jusqu'ici, ces aspects macroéconomiques modernes ont une validité au-delà des seules économies capitalistes concurrentielles.

cadre concurrentiel moderne. Mais même dans ce cas, il s'agirait d'hypothèses suffisantes et non nécessaires pour l'économiste.

6.3.4.2 Tout le revenu vient de la production

Mill admet deux exceptions à la loi selon laquelle une hausse de la consommation n'entraîne pas de hausse de l'emploi. D'une part lorsqu'il y a sous-emploi du facteur travail (l'argument a déjà été vu dans le cas des « domestic manufactures » ; cf. supra 6.3.1). D'autre part, lorsque l'extension du nombre de consommateurs (l'extension du marché) permet d'accroître la division du travail et donc les gains de productivité. Ce qui nous intéresse ici c'est qu'à partir de là Mill rappelle que, si le développement des échanges permet d'augmenter la division du travail, « even then it is production, not exchange, which remunerates labour and capital » (J. S. Mill 1848a, p. 88). Mill exprime ainsi cette autre loi selon laquelle le revenu global est nécessairement *issu de* – et non simplement *égal à* – l'offre globale. Cette loi n'a rien de trivial puisque le concept de revenu n'est pas implicitement contenu dans celui de production. En outre, cette loi a une validité universelle.

Evidemment, cette loi qui porte sur les données agrégées n'est plus valide lorsqu'on raisonne sur un seul ou sur quelques agents économiques isolés du système économique avec lesquels ils ont des relations : les revenus d'un individu ne sont pas forcément issus de sa production puisqu'ils peuvent provenir d'une rente ou de l'assistanat, par exemple. Mill a bien montré au livre II que la distribution primaire modifie le revenu disponible des agents, non le montant du produit national, et que cette distribution est entièrement relative aux institutions sociales en vigueur²²⁶ (voir notre discussion des lois de la distribution au chapitre 3). Dans cette section du livre III, Mill suggère qu'il en va de même de l'échange, lequel n'est que « a mere mechanism by which each person transforms the remuneration of his labour or of his capital into the particular shape in which it is most convenient to him to possess it » (J. S. Mill 1848a, p. 88).

²²⁶ Ceci vaut en statique. Du point de vue dynamique la distribution affecte sans doute le niveau global de la production, comme l'a souligné en particulier Hayek dans sa critique de la distinction millienne entre production et distribution (Hayek 1988). Pour une discussion de la pertinence de cette charge hayékienne on pourra se tourner vers Légi (2005, chap. 6).

6.3.4.3 La question de la reconversion du capital

Dans un deuxième temps, Mill tente de prouver que la réciproque n'est pas vraie : il est faux de penser que substituer à un achat de biens un achat de services productifs ne créerait pas d'emploi. Par exemple, une baisse de la demande de velours de la part des consommateurs au profit d'une hausse de la demande de services de maçonnerie a un double effet : le revenu versé aux maçons augmente, et d'autre part le fabricant de velours doit diminuer sa production. Surtout, ce dernier a désormais du capital disponible pour être affecté dans le secteur des biens de consommation des maçons. Il y a alors non plus un seul fonds destinés à la rémunération des travailleurs mais deux (un affecté au secteur de la maçonnerie et un autre à celui des biens de consommation destinés aux maçons) et donc une augmentation corrélative des emplois créés. Mill est conscient qu'il est loisible d'objecter que c'est la demande de velours qui permet de reconstituer le capital de son fabricant, de sorte qu'à la baisse de la demande de velours à la date t correspond une baisse du montant du capital du fabricant, ce qui diminuera d'autant à la date $t+1$ la demande de travail dans ce secteur. On n'échapperait donc pas à la rivalité. Mill répond à l'objection en arguant du fait qu'il ne faut pas confondre « the effects arising from the mere suddenness of a change with the effects of the change itself » (J. S. Mill 1848a, p. 82-3)²²⁷. Si l'objection est vraie à court terme, en revanche « every one knows that the capital invested in an employment can be withdrawn from it, if sufficient time be allowed » (J. S. Mill 1848a, p. 83). Le fabricant qui connaît des invendus ne perd que rarement la totalité de son capital ; il le reconvertira et au final celui-ci viendra s'ajouter au capital nouvellement destiné aux maçons. Il y aura augmentation du capital global et donc de l'emploi global. En réalité, cette conception est critiquable puisqu'en toute rigueur le capital global est inchangé. Ce qu'aurait dû dire Mill c'est que c'est la part du fonds des salaires dans le capital total augmente. Mais toutes les corrections qu'on apporterait aux défauts de son analyse restent toujours dans le cadre d'un raisonnement sur données agrégées qui ne fait intervenir aucune motivation individuelle spécifique nécessaire.

Il convient néanmoins de noter que Mill fait tout pour donner l'impression que son raisonnement est basé sur les libres décisions individuelles dans un cadre marchand. En effet, au sujet de la rivalité du capital, il conclut : « it was at the option of the consumer » que ce capital se tournât vers l'un ou l'autre emploi (J. S. Mill 1848a, p. 81). De même, quand il veut

²²⁷ On retrouve une argumentation similaire chez Ricardo au sujet de l'impact des machines sur l'emploi (Ricardo 1817, chap. XXXI, p. 395).

montrer comment précisément la demande oriente la direction de la production, il semble supposer implicitement une libre poursuite du désir de richesse par les commerçants : les stocks invendus croissants du fabricant de velours « will induce him next year to suspend or diminish his production until the surplus is carried off » (Mill 1848a, 83). Sans doute pour rester dans les limites de sa définition de l'économie, il relie son étude des données agrégées à la figure du consommateur souverain et à celle du commerçant calculateur. Mais celles-ci ne servent évidemment ici qu'à titre d'illustration et ne constituent pas une condition *sine qua none* du raisonnement ; ils en sont un prolongement. A nouveau, peu importe *qui* décide du type de biens consommés, *qui* décide d'investir et selon *quelles modalités* : un état autoritaire n'enlèverait rien au problème de la rivalité qui intéresse ici Mill.

Par cette remarque, nous n'entendons pas montrer que Mill se trompe dans son raisonnement économique, mais qu'il produit sans s'en rendre compte au moins *deux types* de raisonnements distincts qui se complètent : l'un en termes d'incitation individuelle, l'autre en termes de rivalité sur données agrégées. Et chacun de ces raisonnements répond à une problématique spécifique. Tandis qu'il essaye de déduire dans un premier temps un certain nombre de conséquences se produisant sur les données agrégées découlant de différentes affectations du capital, Mill s'interroge maintenant sur la question du processus d'ajustement des décisions individuelles face à un changement dans ces affectations. Sans doute Mill pense-t-il que le rôle du désir de richesse est crucial pour expliquer le transfert du capital d'un secteur à l'autre. Mais c'est une illusion de croire que cette motivation serait nécessaire : une variété infinie de motifs peut expliquer le transfert de capital d'un secteur vers un autre.

Mill ne facilite pas au lecteur la prise de conscience de l'existence de deux approches économiques au sein de son texte. Cela s'explique sans doute par le fait qu'il est lui-même pris dans sa définition de l'économie comme étude des actions individuelles intéressées menées dans un cadre concurrentiel. Nous verrons dans le chapitre suivant que cet amalgame entre différents types de raisonnements parcourt amplement les livres II et III.

6.3.4.4 Le caractère rival d'un niveau donné de production

Toujours dans cette section 9, Mill discute aussi une troisième sous-problématique qui est de savoir quelle utilisation du revenu (entre consommation et investissement) est la plus profitable à la classe ouvrière, non en termes d'emploi, mais en termes cette fois d'utilité procurée par la

consommation²²⁸. Lorsque je dépense 100 £ en achat de vin, nous dit Mill, c'est moi qui jouis de 100 £ de produits présents issus d'un travail passé. *A contrario*, quand j'achète pour 100 £ de travail d'autrui, ce sont les travailleurs qui vont pouvoir consommer pour 100 £ de produits présents tandis que je m'abstiens. Je transfère ainsi mon « pouvoir d'achat » (*consuming power*) sur la production existante. Ainsi, pour un niveau donné de production à un instant *t*, « what one person forbears to consume is necessarily added to the share of those to whom he transfers his power of purchase » (J. S. Mill 1848a, p. 83). Mill met en lumière la rivalité concernant la production déjà effectuée, qu'il synthétise dans la formule : « society can[not] both eat its cake and have it » (J. S. Mill 1848a, p. 84)²²⁹. Mill rappelle que c'est ce principe qui fonde la raison d'être de la loi sur les pauvres : c'est bien la réduction de la consommation des riches qui permet d'augmenter la consommation des pauvres. Plus je m'abstiens de consommer et plus il y a de biens à disposition du reste de la communauté. Les motifs de l'abstention, notamment la perspective d'une consommation future supérieure, donnés par Mill à titre d'exemple, relèvent d'une autre problématique, conceptuellement distincte. Comme on l'a vu précédemment, ces motifs pourraient ne pas être conformes au désir de richesse, par exemple dans le cas où l'abstention est forcée par un tiers, cela n'enlèverait rien au problème économique posé par la rivalité des ressources existantes.

Conclusion

Nous avons montré que, parmi les réflexions milliennes relatives à la production, un certain nombre ne sont pas relatives aux seules économies concurrentielles. Pour établir ces analyses, Mill ne respecte pas la méthode qu'il prétend suivre, à savoir l'individualisme méthodologique fondée sur l'hypothèse particulière de concurrence « libre et active ». Mill use en réalité d'une pluralité de méthodes. Il n'est pas aisé de les caractériser et l'objet de cette partie n'est d'ailleurs

²²⁸ Mill ne caractérise pas aussi précisément les choses : il dit s'interroger sur ce qui « does good to labourers » (J. S. Mill 1848a, p. 83).

²²⁹ Cet argument lui permet de fustiger les *Poor Laws* qui reposent, selon lui, sur l'idée contraire et illusoire selon laquelle la consommation des uns (riches) permettrait la consommation des autres (pauvres).

pas d'en fournir une caractérisation. Néanmoins pour fixer les idées sur cette question, nous pouvons synthétiser nos résultats en disant que nous avons cru distinguer chez Mill au moins deux grandes approches alternatives, à savoir l'analyse en termes de circuit et celle en termes de rivalité. Nous aurions pu structurer notre présentation autour d'elles. Cela nous aurait évité une présentation très linéaire des *Principles*. Nous avons préféré conserver l'ordre d'exposition de Mill et traiter successivement les lois et théorèmes comme ils apparaissent dans les *Principles*, afin de faire voir au lecteur que le pluralisme méthodologique se niche en permanence tout au long de la réflexion de Mill. Est ainsi révélé que Mill passe allègrement d'une méthode à une autre, loin du monisme méthodologique officiellement proclamé.

On notera avec intérêt que Mill lui-même, dans une lettre à Comte du 3 avril 1844, dans laquelle il annonce la portée et les limites de ses *Principles* qui sortiront quatre ans plus tard, affirme :

« Je m'attacherais surtout à séparer les lois générales de la production, *nécessairement communes à toutes les sociétés industrielles*, des principes de la distribution et de l'échange des richesses, principes qui supposent nécessairement un état de société déterminé, sans préjuger que cet état doive ou même qu'il puisse durer indéfiniment... » (J. S. Mill 1963a, p. 626, n. s.; lettre écrite en français).

Si on accorde à Mill que l'hypothèse du désir de richesse et de la concurrence est, comme il s'est employé à le répéter, limitée à un état de société particulier (cf. *supra*, chap. 2), on comprend qu'il puisse affirmer que les lois de la distribution et de l'échange soient elles-mêmes strictement relatives à cet état. Le problème est que Mill a fait de ces deux hypothèses la condition nécessaire de *toute* analyse économique, y compris celles relatives aux lois de la production. En déclarant ici que les lois de la production sont, certes, pas universelles, mais néanmoins communes à toutes les sociétés industrielles, il entre donc en contradiction avec les principes épistémologiques énoncés dans le *System of Logic*, l'*Essay* « On the Method... » et les *Principles*. Il y a donc là une antinomie entre ses déclarations épistémologiques. Pour la dépasser, notre thèse est que, dans ses deux ouvrages de méthode et dans son traité d'économie, sa définition de l'économie politique a en fait été formulée de manière trop restrictive : elle exclut indûment les analyses de la production que nous venons d'exposer. Autrement dit, sa pratique théorique excède ses principes épistémologiques.

Chapitre 7. De quelques lois « universelles » dans les livres II et III des *Principles*

Introduction

Nous nous proposons de poursuivre notre enquête au cœur des *Principles* de Mill, plus précisément au sein même des lois de la distribution et de l'échange que Mill proclame être relatives au capitalisme concurrentiel, contrairement aux lois de la production. Pourtant, de la même manière qu'au livre I, on trouve dans les livres II et III des analyses économiques d'une portée qui transcende tout type d'organisation sociale. Mais leur mise en exergue est plus délicate que dans le cas du livre I parce qu'elles sont davantage entremêlées avec les analyses fondées sur la concurrence « libre et active ». Nous avons retenu trois grands types d'analyse qui présentent, selon nous, des éléments théoriques d'ordre « universel ». Il s'agit d'abord de certaines réflexions élaborées par Mill au sujet des salaires (section 7.1), pour lesquelles nous discuterons la question de savoir s'il s'agit de raisonnements purement logiques (comme le soutiennent certains commentateurs) ou véritablement économiques. Il y a ensuite certains éléments de la loi des débouchés. Notre analyse confirme l'idée, souvent défendue dans la littérature, qu'il est plus exact de parler d'une pluralité de lois des débouchés ayant des degrés de validité différents les unes des autres (section 7.2). Vient enfin la théorie des avantages comparatifs, pour laquelle nous essayerons de montrer que, paradoxalement, sa formulation rigoureuse ne nécessite pas de supposer le libre-échange (section 7.3).

7.1 L'analyse millienne des salaires : une arithmétique économique

L'analyse des salaires est largement fondée sur l'idée d'un « wages fund », que Mill a partiellement remis en cause vers la fin de sa vie, comme nous l'avons déjà évoqué. L'idée ici n'est pas pour nous d'en discuter le bien-fondé. Il est d'examiner, comme dans ce qui précède,

les procédures de raisonnement que Mill utilise lorsqu'il discute la question des salaires et de faire voir qu'elles sont d'une portée qui dépasse de très loin le cadre concurrentiel.

7.1.1 La « loi des salaires »

L'expression « loi des salaires » apparaît au livre II, xi, 1. La loi stipule que le taux général des salaires dépend du ratio entre le nombre de travailleurs et le fonds des salaires, ce dernier étant composé des fonds destinés aussi bien aux travailleurs productifs qu'improductifs :

$$\text{Taux de salaire} = \frac{\text{Fonds des salaires}}{\text{Nombre de travailleurs}}$$

Certes, Mill prétend que cela est valable « under the rule of competition » (J. S. Mill 1848a, p. 338), comme nous l'avons déjà évoqué en 4.1.1. Et nous avons vu alors que cette précision, apportée à partir de la 3^e édition, induit en fait en erreur car elle n'a rien de nécessaire. Dans le cadre de la théorie du « wages fund », l'hypothèse de concurrence est uniquement nécessaire pour montrer deux choses spécifiques : d'abord que le rapport capital/population détermine le taux de salaire qui permet de faire travailler *toute* la population désireuse de travailler (puisqu'il y a libre entrée de tous les travailleurs sur le marché du travail), et ensuite que ce taux sera *unique*. Mais Mill ne s'en tient pas à cela et étudie également les conséquences économiques d'une absence de concurrence – s'affranchissant ainsi de ses propres préceptes épistémologiques. En l'absence de concurrence, nous dit-il, la loi s'applique encore, avec la conséquence particulière que certains travailleurs se retrouveraient sans emploi. Comme le dit Pigou, cette loi signifie que

« beyond the amount of the fund it is impossible for any agency, government, trade union or anything else to force up the wages of labour *as a whole*. They may, of course, *force up the wages of a particular group of wage-earners, but that can only be at the expense of other groups* » (Pigou 1949, p. 173, n. s.).

En effet, si on se place d'un point de vue global, il faut comprendre cette loi comme indiquant qu'une population ne peut globalement toucher plus de salaire que ce que les capitalistes décident globalement d'avancer. Le ratio indique alors le salaire moyen par tête théoriquement réalisable. Il est intéressant de remarquer que Mill souligne lui-même le degré universel de validité de cette loi de façon assez nette au chapitre xxxvi, 1 du livre III :

« It is evident [...] that the law of Wages is not affected by the existence or non-existence of Exchange or Money. Wages depend on the ratio between population and capital; and would do so if all the capital in the world were the property of one association, or if the capitalists among whom it is shared maintained each an establishment for the production of every article consumed in the community, exchange of commodities having no existence » (J. S. Mill 1848b, p. 695-6).

Alors que les lois que nous avons étudiées jusqu'à présent étaient valides en supposant une économie dans laquelle existe une division du travail, cette loi-ci n'exige pas même cette condition (en revanche, elle suppose évidemment qu'existe bel et bien un fonds des salaires fixé en début de période²³⁰). Par ailleurs, la citation fait nettement ressortir que la loi ne vaut pas que dans le système capitaliste, malgré l'usage du terme « capitaliste ». Il faut en effet garder à l'esprit que la notion de profit, telle qu'elle est définie par Mill, n'est pas nécessairement relative à une économie capitaliste au sens de Marx, c'est-à-dire impliquant d'une part la dissociation entre détenteurs des moyens de production et possesseurs de leur seule force de travail, et d'autre part la concurrence. Nous avons vu en 5.1.2 que le profit a pour source, non l'échange, mais le fait que le travail produit plus que ce que requiert sa reproduction. Mill précise que « if there were no division of employments, there would be no buying or selling, but there would still be profit » (J. S. Mill 1848a, p. 411). Un Robinson Crusoé, tout comme un kolkhoze, peut tout aussi bien dégager, en ce sens, du profit.

7.1.2 « Les hauts prix font les hauts salaires »

Au livre II, xi, 2, Mill examine cette opinion commune en usant d'un raisonnement en termes d'équivalence emplois-ressources dans un cadre international. D'après Mill cette opinion est vraie si la hausse des prix entraîne une hausse du capital destiné aux salaires. Or cela dépend de ce qui cause l'accroissement des prix. Si celui-ci résulte de ce que le pays arrive à vendre plus cher à l'étranger, alors il y a bien accroissement du capital sur le territoire national. Si au contraire il est dû à une loi restrictive (Mill a sans doute en tête les *Corn laws*), alors la hausse du capital des uns (les agents du secteur protégé) implique une baisse du capital des autres (les agents devant payer ces biens à un coût supérieur). On voit qu'il s'agit pour Mill de raisonner sur données agrégées dans un cadre comptable d'équivalence emplois-ressources

²³⁰ Pour une critique de cette hypothèse, voir Pigou (1949, p. 177-80).

afin de faire voir la rivalité des ressources. Il y a pour le coup une véritable cohérence entre la manière qu'a Mill de caractériser certaines erreurs communes en économie politique (via le concept de « sophisme de non-observation » et l'idée que l'esprit oublie une moitié d'un phénomène) et la méthode qu'il utilise pour les rectifier (l'équivalence emplois-ressources) :

« Wages will probably be temporarily higher in the employment in which prices have risen, and somewhat lower in other employments: in which case, while the first *half of the phenomenon* excites notice, the other *is generally overlooked*, or if observed, is not ascribed to the cause which really produced it » (J. S. Mill 1848a, p. 339, n. s.).

Evidemment, on pourrait être tenté de croire que, comme cette analyse suppose qu'il existe des salaires, elle ne vaudrait que dans le cadre d'une économie salariale, c'est-à-dire capitaliste. Or, si on remplace « salaire » par « revenu du travail », l'analyse est tout aussi valide et est compatible avec toute forme d'organisation économique (cf. aussi notre remarque sur le « profit » chez Mill dans la section ci-dessus). En particulier, elle ne présuppose pas qu'il y ait concurrence (comme le montre justement l'analyse, offerte par Mill, dans le cas d'une loi restrictive de la concurrence). Plus fondamentalement, la formulation de Mill dans cette section 2 du chapitre xi, livre III n'est qu'un cas particulier du résultat plus général auquel il parvient, à savoir qu'à niveau donné de revenu, les revenus des uns ne peuvent être augmentés qu'aux dépens de celui des autres.

A nouveau, il faut dissocier cette question de celle de l'équilibre, que Mill évoque également. Mais sa façon assez lâche de traiter cette dernière, dans ce passage, révèle d'ailleurs combien cette question n'est pas l'acquis théorique le plus solide obtenu : la hausse des salaires dans un secteur induite par la hausse des prix qui y survient ne va pas durer longtemps « for though the dealers in that one employment gain more [...] their increasing capital will *probably* flow over into other employments » (J. S. Mill 1848a, p. 339-40, n. s.).

7.1.3 « Les hauts salaires font les hauts prix »

Au livre III, iv, 2, Mill cherche à réfuter l'opinion – défendue notamment par A. Smith – selon laquelle une hausse générale des salaires entraînerait une hausse des prix (« high wages make high prices »). Mill montre que la proposition ne peut logiquement pas concerner une hausse du salaire réel car sinon il y aurait contradiction dans les termes : « if wages could not rise without a proportional rise of the price of everything [...] there can be no such thing as a

real rise of wages » (J. S. Mill 1848b, p. 479). La formule ne peut donc que s'appliquer aux salaires nominaux. Après cette « *reductio ad absurdum* » (*ibid.*), il montre dans un deuxième temps que, même en supposant qu'une hausse des salaires nominaux entraîne une hausse des prix, les producteurs n'en bénéficieraient pas puisque toutes leurs dépenses augmenteraient également²³¹. Mill en conclut que « if the labourers really get more [...], a smaller percentage must remain for profit. From this Law of Distribution, resting as it does on a *law of arithmetic*, there is no escape » (J. S. Mill 1848a, p. 479-80, n. s.). Encore une fois, Mill ferme la porte de la possibilité de réfuter empiriquement la théorie, contrairement à ce que proclame la méthode « déductive concrète ». La démonstration renvoie à une analyse strictement logique de la répartition d'un niveau donné du produit national. Elle se passe clairement d'hypothèses comportementales maximisatrices et de l'hypothèse de concurrence. D'ailleurs le « mechanism of Exchange and Price may hide it from us, but is quite powerless to alter it » (J. S. Mill 1848b, p. 480). Précisons que ce résultat ne vaut pas seulement dans un régime capitaliste, dans la mesure où il s'agit ici de la répartition du produit entre salaires et profits et non de la répartition du produit entre salariés et capitalistes.

Mill précise, dans ce même passage, qu'il n'est possible de comprendre cette loi de manière approfondie qu'après avoir examiné la théorie monétaire (J. S. Mill 1848b, p. 479). Si Mill ne le démontre pas dans les *Principles*, en revanche dans sa recension de l'article de W. T. Thornton *On Labour...* (1869), il explique en effet l'impossibilité pour les employeurs de répercuter une hausse de salaire sur leurs prix de vente par le fait que cela impliquerait une augmentation de l'offre de monnaie, ce qui en l'espèce, n'a aucune raison de se produire :

« There cannot be a general rise of prices unless there is more money expended. But the rise of wages does not cause more money to be expended. It takes from the incomes of the masters and adds to those of the workmen [...]. In the second place, even if there did happen a rise of all prices, the only effect would be that money, having become of less value in the particular country, while it remained of its former value everywhere else, would be exported until prices were brought down to nearly or quite their former level. But thirdly: even on the impossible supposition that the rise of prices could be kept up, yet, being general, it would not compensate the employer; for though his money returns would be greater, his outgoings (except the

²³¹ Mill oublie de dire que ceci n'est vrai que si les salaires nominaux augmentent à la même vitesse que les prix.

fixed payments to those to whom he is in debt) would be increased in the same proportion » (J. S. Mill 1869c, p. 661).

Mill réitère cette position dans la correspondance qu'il eut avec George Adcroft après la publication de la recension (cf. lettre du 21 juin 1870 in J. S. Mill 1972a, p. 1734-5). Là encore, il convient de remarquer que, au sein de ce court extrait de *Thornton on Labour...*, il y a la présence juxtaposée de raisonnements de nature très différente. Le deuxième argument, en particulier, s'appuie sur le mécanisme de rééquilibrage automatique de la balance commerciale dans un système d'étalon-or, lequel suppose la libre circulation internationale des capitaux monétaires et la maximisation par les individus des opportunités de change. Il s'agit donc d'une vérité typiquement « hypothétique » au sens de Mill, c'est-à-dire limitée aux économies concurrentielles modernes. Le premier et le troisième argument, en revanche, ont une portée beaucoup plus générale, étant valables dans toute économie monétaire.

S'agit-il là encore d'économie ou d'arithmétique ?

Il nous semble d'un certain point de vue correct de dire, à l'instar de Hollander, que ces démonstrations de la relation inverse entre salaires et profits sont « in the nature of formal arguments » ou « purely 'logical' » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 354, 358)²³². Il s'agit, poursuit Hollander, d'un « theorem [which] is in the nature of a macro-economic statement regarding proportionate shares in a net output of constant value » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 358). Par contre – et c'est là un point de divergence majeur avec ce spécialiste de Mill – il nous paraît infondé d'affirmer que ce théorème n'a « strictly speaking, no 'economic' content, for nothing is said of the mechanism whereby the inverse profit variation is achieved ». Pour Hollander, il lui manque en effet « the 'causal' explanation of the transition between equilibrium states in a competitive world » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 358). Certes, l'explication du passage d'un équilibre à un autre fait défaut. Mais il ne nous semble pas tenable d'affirmer pour autant que ces raisonnements « macroéconomiques » n'ont pas de contenu économique. D'abord cela s'apparente à une contradiction dans les termes. Ensuite et surtout, qu'il s'agisse ou non de « macroéconomie », les analyses en question n'ont rien de trivial pour la théorie économique. Ainsi, dans le cas de l'équation quantitative évoquée implicitement dans les premières lignes de la citation, le lien entre le niveau général des prix et la masse monétaire n'a rien d'évident, le concept de l'un n'étant pas contenu dans le concept de l'autre. Il en va de même ensuite pour

²³² Hollander ajoute, à juste titre, que « the same is true of the argument in terms of the quantity theory » (Hollander 1985a, vol. 1, p. 358).

la masse monétaire et le niveau des salaires. Au final, c'est bien l'économiste qui fait voir le lien entre ces trois concepts.

La même remarque vaut pour l'analyse de la fin de la citation qui met en relation trois concepts analytiquement non contenus les uns dans les autres : le niveau nominal du profit, son niveau réel et le taux d'intérêt sur les emprunts²³³. Les liens théoriques qu'établit Mill entre les variables de l'équation quantitative lui servent par ailleurs à défendre un certain nombre d'autres propositions qui sont loin d'apparaître comme des truismes. Ainsi, elles lui permettent de réfuter non juste des préjugés vulgaires mais l'explication smithienne de la baisse tendancielle du taux de profit. Smith expliquait la baisse des profits par la baisse des prix (A. Smith 1776a, vol. 1, liv. I, 9). Mill récuse l'argument au livre IV, iv, 1 en soulignant que, si cela est vrai pour un producteur qui voit le prix de vente de ses produits diminuer, en revanche au niveau global une baisse des prix « ceases to have that effect as soon as it extends to all commodities ; because, when all things have fallen, nothing has really fallen, except nominally » (J. S. Mill 1848b, p. 733). Smith est donc victime d'un « fallacy of composition », comme le remarque Winch (1965, p. 84).

La position de Hollander, qui prétend que le raisonnement de Mill relève de la « pure logique », nous semble difficilement acceptable. Quand bien même on lui donnerait raison, il resterait à prouver ce que serait un raisonnement fondé sur une logique « impure » et ensuite montrer en quoi l'« impureté logique » caractériserait en propre l'approche économique²³⁴. Il nous semble au contraire que dans le cas de l'équation quantitative, les membres de l'équation ont un contenu économique qui n'est pas moins clair et pas plus abstrait que l'hypothèse de maximisation à laquelle se réfère Hollander pour définir ce que serait le vrai raisonnement économique.

²³³ Nous avons affaire ici, comme dans n'importe quelle théorie scientifique, à ce que Kant appelle des jugements synthétiques *a priori*, c'est-à-dire des propositions qui augmentent notre connaissance de façon universelle parce qu'elles font la synthèse, indépendamment de l'expérience, d'éléments (empiriques ou non) qui ne contenaient pas en eux-mêmes le résultat de cette synthèse (Kant 1787 Introduction, IV & V (AK 33-39)).

²³⁴ On est en droit de se demander si Hollander considérerait beaucoup de résultats en science physique comme ayant un véritable « contenu physique » et ne relèveraient pas de la pure logique, lorsqu'on sait à quel point la physique procède mathématiquement.

7.2 Les « lois des débouchés » : circuit *versus* équilibre

La littérature économique autour de la loi de Say met nettement en évidence le fait que, derrière ce que l'on nomme « la loi des débouchés », se tient en réalité une multitude de propositions théoriques, depuis ce que Lange a nommé la « loi de Walras » (O. Lange 1942, p. 50) jusqu'à l'« identité de Say » (Becker et Baumol 1952), en passant par la version plus faible d'« égalité de Say » (*ibid.*). Sowell (1974, p. 39-41) distingue six lois, tandis que Baumol (1977) en dénombre au moins huit²³⁵. Nous nous proposons de mettre en évidence cette pluralité de lois et le fait que certaines d'entre elles présentent un degré de validité « universel » au sens où l'on a défini ce terme en introduction. Les réflexions de Mill sur la question des débouchés sont développées essentiellement en deux endroits dans les *Principles* : au livre I, v, 5 lorsqu'il discute la 3^e proposition fondamentale et surtout dans le chapitre XIV du livre III intitulé « Of Excess of Supply », là où la question des débouchés est traitée de la façon la plus approfondie. Mais ces deux passages dévoilent des choses différentes et c'est pourquoi nous les traitons dans deux sections différentes.

7.2.1 La loi des débouchés et la 3^e proposition fondamentale

La troisième proposition fondamentale (« Tout capital est consommé ») exprime, nous l'avons vu, le fait que l'investissement doit être conçu comme un transfert de pouvoir d'achat, de sorte qu'il y a équivalence comptable entre l'offre globale et le revenu global. Or, Mill souligne dans un deuxième temps que cela n'implique pas encore un équilibre macroéconomique entre l'offre globale et la demande globale. Il pointe du doigt le problème des proportions entre biens de nécessité et biens de luxe qui permettent de rendre compatibles les décisions de production avec celles de consommation prises indépendamment par les agents économiques dans une économie décentralisée. Autrement dit, le revenu global des travailleurs ne sera dépensée et ne permettra d'écouler la production que si les biens disponibles sur le marché correspondent à leurs désirs. Ce problème spécifique est celui de

²³⁵ En fait Baumol en présente sept, et non huit, en dépit de ce qu'annonce le titre de son article. En effet, dans son énumération de la première à la huitième il n'y a pas de cinquième ! Pour un éventail plus complet de la diversité d'interprétation des « lois de Say » on pourra se reporter au recueil d'articles édités par Wood et Kates (2000).

l'équilibre. Mill s'intéresse à la résolution de ce problème dans un cadre concurrentiel et affirme que, grâce au mécanisme du marché, la production s'adaptera à l'évolution éventuelle des désirs (J. S. Mill 1848a, p. 68). Plus ou moins consciemment, Mill sépare donc l'analyse de la question des débouchés, dans la section dévolue à la troisième proposition fondamentale, en (au minimum) deux temps distincts : celui du circuit puis celui de l'équilibre²³⁶. Or, ce qui importe pour nous est de souligner qu'il y va respectivement de deux raisonnements distincts qui reposent chacun sur des hypothèses différentes, et que par conséquent leur degré de validité respectif n'est aucunement identique. Si la détermination de l'équilibre requiert des hypothèses comportementales et socio-culturelles supplémentaires qui en limitent d'autant le champ de validité, en revanche la mise en évidence d'une circulation de biens entre agents économiques à partir d'identités comptables peut être établie pour toute société.

7.2.2 La loi des débouchés dans le livre III, xiv

Une lecture rapide du chapitre xiv du livre III conduirait à conclure que tous les raisonnements de Mill n'ont de validité que pour une économie parfaitement concurrentielle, conformément à ses principes méthodologiques. En effet, dès le tout début du chapitre (section 1), il réexpose le phénomène de gravitation de la valeur des marchandises autour de leur « valeur naturelle », symptôme du phénomène d'autorégulation du marché qui tolère des surproductions uniquement temporaires et locales. Or, Mill veut justement montrer que ce cadre de raisonnement n'est pas pertinent et en fait induit en erreur dès lors qu'il s'agit de traiter de la question des crises *générales* de surproduction. L'idée d'une crise générale de surproduction est une illusion qui provient de ce que d'aucuns généralise à tort le cas particulier d'un secteur en situation de surproduction²³⁷. Il faut donc raisonner à l'aide d'un autre cadre puisqu'il y a vraisemblablement sophisme de composition. C'est précisément ce qu'il fait à partir de la section 2 de ce chapitre où il raisonne sur des données agrégées.

Il établit ainsi que le pouvoir d'achat global (*purchasing power*) provient de la production globale, dans la mesure où les moyens de paiement des marchandises sont des marchandises.

²³⁶ Pour une analyse des processus d'ajustement chez Mill voir Hollander (1985a, vol. 1, chap. 5, VII).

²³⁷ « Because this phenomenon of over-supply [...] may exist in the case of any one commodity whatever, many persons [...] have thought that it may exist with regard to all commodities » (J. S. Mill 1848b, p. 570).

En particulier, en période normale²³⁸ – c’est-à-dire hors période de crise – la monnaie n’est pas désirée pour elle-même, de sorte que « all sellers are inevitably and *ex vi termini* buyers »²³⁹ (J. S. Mill 1848b, p. 571). Le caractère « inévitable » ne vaut pas que dans le cadre concurrentiel moderne : ce fait survient dès lors qu’il existe une division du travail et donc des échanges, que ces derniers se déroulent ou non dans un cadre concurrentiel. On retrouve donc ici l’idée (vue en 6.3.4.2) que la production génère nécessairement un revenu qui permet potentiellement de l’absorber.

Mill précise dans un deuxième temps que les vendeurs ne sont que des acheteurs *potentiels* : si la production doublait, « everybody *would be able* to buy twice as much » (J. S. Mill 1848b, p. 571, n. s.). Rien ne dit que les achats seront effectivement doublés, puisque certaines marchandises pourraient être en excès si elles n’étaient finalement pas désirées. Il reste donc à déterminer à quelles conditions se réalise un équilibre économique entre des décisions de production d’une part, de consommation de l’autre, prises indépendamment par des agents économiques séparés. C’est pourquoi, sur la base de cette première relation, Mill établit une deuxième relation, conceptuellement distincte, qui fait cette fois intervenir le « désir de richesse » et la concurrence. Ainsi, si les biens et services produits ne correspondent pas aux désirs des consommateurs, alors « the supply will adapt itself accordingly, and the values of things will continue to conform to their cost of production » (J. S. Mill 1848b, p. 572). La solution que propose Mill dans cet extrait au problème de l’équilibre est celle d’une « adaptation automatique (*adapt itself*) » de l’offre à la demande, c’est-à-dire d’une

²³⁸ Mill est conscient de l’importance du désir de détenir de la monnaie pour son caractère liquide dans les situations de crise et de dépression (cf. *Principles*, III, xiv, 4). Mill a poussé en réalité l’analyse de la question des crises de surproduction assez loin, reconnaissant la possibilité d’une crise générale de surproduction dès lors qu’est introduit le crédit (cf. J. S. Mill 1848b, liv. III, xii, 3 et xiv, 4; cf. aussi J. S. Mill 1826). Lorsque, après une période d’euphorie, les anticipations se retournent, « almost everybody therefore is a seller, and there are scarcely any buyers » ; « at such times there is really an excess of all commodities above the money demand: in other words, there is an under-supply of money » (J. S. Mill 1848b, p. 574). Pour plus de précision sur cette dimension dans l’ensemble de l’œuvre de Mill voir Béraud (2010).

²³⁹ Schumpeter, critiquant les auteurs réduisant la loi de Say à une simple « identité », cite à son appui ce passage de Mill. Or, il le fait de façon erronée, inversant les termes « vendeurs » et « acheteurs ». Il écrit : « every buyer is a seller *ex vi termini* » (Schumpeter 1954, p. 591, note 10). Et Schumpeter de commenter que cette phrase même prouve que, dans l’esprit de Mill, tout vendeur peut à l’inverse refuser d’être acheteur. Cette lecture est contraire à la lettre et à l’esprit du texte de Mill. Ce dernier ne dit pas cela et, dans le passage considéré, ce n’est pas l’enjeu de sa démonstration.

autorégulation par le marché. Il s'agit d'une solution qui suppose une économie concurrentielle et qui ne vaut que pour elle, contrairement au raisonnement circuitiste « universel » précédent.

Si courte soit-elle, cette section 2, contient donc au moins deux types de « lois ». La première correspond à la « loi de Walras »²⁴⁰, laquelle « has nothing whatsoever to do with equilibrium in the various markets », comme le remarquent fort justement Becker et Baumol (Becker et Baumol 1952, p. 356), et comme le suggère implicitement Mill en début de chapitre. La seconde renvoie à l'« égalité de Say », c'est-à-dire à la résorption à court terme des déséquilibres entre offre et demande grâce à la variation des prix dans un cadre marchand²⁴¹.

7.3 Avantages comparatifs *versus* libre-échange

Lionel Robbins, dans son introduction au tome IV des *Collected Works* de Mill fait remarquer que la théorie de la détermination des termes de l'échange par la demande réciproque, inaugurée par Mill dans son célèbre essai intitulé « Of the Laws of Interchange Between Nations ; and the Distribution of the Gains of Commerce among the Countries of the Commercial World »²⁴², constitue la troisième et dernière pierre de la théorie classique du commerce international (Robbins 1966, p. ix). Les deux premières avaient été posées, entre autres, par Ricardo (1817, chap. vii) à travers ce qu'il est convenu d'appeler la théorie des avantages comparatifs et la théorie de la circulation des métaux précieux.

Chez Mill, la question de la détermination des termes de l'échange est assez clairement dissociée des deux premières, comme l'indique le titre même de son essai de 1844 : les deux premières portions de la théorie du commerce international sont regroupées dans la première partie du titre : « the Laws of Interchange Between Nations », et correspondent aux premières

²⁴⁰ Cette première loi correspond également aux deux premières « propositions » évoquées par Baumol (1977, p. 147), même si Baumol, étrangement, ne fait pas lui-même ce lien.

²⁴¹ Nous rejoignons donc Balassa pour qui Mill n'exprime pas, dans les *Principles*, la troisième grande « loi de Say », à savoir l'« identité de Say », dans la mesure où sa conception de la monnaie comme marchandise n'entraîne pas de dichotomie réel-monétaire (Balassa 1959b, p. 268-9).

²⁴² Il s'agit du premier des *Essays on some unsettled questions of Political Economy*, publié en 1844 mais écrits en 1829-30.

pages de l'essai (J. S. Mill 1844, p. 232-5) ; la suite de l'essai est consacrée à la question de la répartition des gains de l'échange (*ibid.*, p. 235 sq.). Dans les *Principles*, la dissociation est encore plus claire, dans la mesure où elle se matérialise au livre III en deux chapitres distincts successifs (chap. xvii et xviii).

Dans la perspective qui est la nôtre, ce n'est pas la théorie proprement millienne de la répartition des gains internationaux qui nous intéresse. En effet, l'analyse de la circulation des métaux précieux repose elle sans ambiguïté sur l'hypothèse de *free trade*, tout comme la loi de répartition des gains de la spécialisation en fonction de la demande réciproque. C'est donc sur la première de ces trois théories, sans doute la plus célèbre, que nous souhaiterions porter toute notre attention. Nous nous proposons de montrer qu'en toute rigueur, et contrairement à la présentation qui en est faite habituellement, la théorie des avantages comparatifs ne repose pas sur une hypothèse de libre concurrence internationale des marchandises, ni *a fortiori* sur l'hypothèse de désir de richesse. Cette théorie démontre en effet non pas l'intérêt du *libre-échange* mais celui de la *spécialisation*.

La remise en question de l'épistémologie de Mill prend ici une ampleur d'autant plus importante que la théorie des avantages comparatifs constitue dans l'imaginaire de beaucoup d'économistes le modèle même d'un raisonnement économique. Par exemple, selon Findlay ce principe doit être regardé comme « the deepest and most beautiful result in all of economics » (Findlay 1987, p. 514). Paul A. Samuelson, pour sa part, raconte qu'un jour le mathématicien Stanislaw Ulam le mit au défi de lui citer une seule proposition dans toutes les sciences sociales, qui sans être triviale, soit vraie. Trente ans plus tard, lors de sa « Presidential Address » de septembre 1968 au « Third Congress of the International Economic Association », Samuelson pensait enfin avoir trouvé en la théorie des avantages comparatifs une réponse :

« That it is logically true need not be argued before a mathematician; that it is not trivial is attested by the thousands of important and intelligent men who have never been able to grasp the doctrine for themselves or to believe it after it was explained to them » (Samuelson 1969, p. 9).

Surtout, Mill lui-même estime que, de toutes les vérités (« truth ») de l'économie politique, « none has contributed more to give to that branch of knowledge the comparatively precise and scientific character which it at present bears » (J. S. Mill 1844, p. 232). Encore faut-il bien

comprendre de quelle « vérité » il est question. Car chez Mill (comme chez Ricardo et la plupart des économistes ultérieurs), la problématique des avantages comparatifs et celle du libre-échange sont confondus dans un même texte. C'est donc au lecteur de faire l'effort de distinction entre les deux analyses. Nous nous proposons donc de décortiquer le principe des avantages comparatifs et de lui donner sa formulation précise (que Mill ne lui donne pas), afin de révéler les hypothèses très générales sur lesquelles il repose (section 7.3.1). Nous montrerons ensuite comment la présentation millienne de ce principe brouille les pistes.

7.3.1 « Désir de richesse » et concurrence : des hypothèses ni nécessaires ni suffisantes pour démontrer la théorie des avantages comparatifs

La paternité de la théorie des avantages comparatifs revient sans doute à Torrens qui, deux ans avant Ricardo, en exposa le principe dans son *Essay on the External Corn Trade* (Torrens 1815), mais sans recourir à ce qui fit le succès ultérieur de Ricardo : le traitement par le truchement d'un exemple numérique, en l'occurrence représentant les quantités d'heures de travail nécessaires pour produire du blé et du drap – les fameux « Ricardo's four magic numbers » selon l'expression de Samuelson (1969, p. 4). Mill, dans son *Essay* de 1844, reprend l'analyse numérique de Ricardo qu'il estime être l'exposé véritablement scientifique de la question (J. S. Mill 1844, p. 233). Mais c'est la version qu'en a donnée son père dans ses *Elements of Political Economy* (*ibid.*, p. 234) qu'il cite *verbatim*. Il procède de même dans les *Principles* (III, xvii).

Reprenons l'exemple que J. S. Mill emprunte à son père²⁴³. Il part d'une situation d'autarcie, où l'Angleterre et la Pologne produisent deux biens, du drap et du blé. L'Angleterre ne possède aucun avantage absolu : ses coûts unitaires de production sont plus élevés dans les deux secteurs considérés. En outre, le rapport des productivités au sein de chaque pays est différent d'un pays à l'autre. Le tableau ci-dessous reprend les données utilisées par Mill :

²⁴³ Tout ce que nous disons de Mill dans cette section 7.3 est évidemment applicable à l'analyse de Ricardo qui lui sert de modèle.

Tableau 1 : Nombre de jours de travail nécessaires à la production de drap et de blé

	1 unité de drap	1 unité de blé
Angleterre	150	200
Pologne	100	100

Dans ce court passage d'à peine une page, Mill développe (à l'instar de Ricardo et de son père James) en fait deux problématiques conceptuellement distinctes : la première est la mise en évidence des gains découlant de la spécialisation ; la seconde est la question, toute différente, de l'incitation à se spécialiser dans un cadre concurrentiel. Or, aussi bien dans l'*Essay* que dans les *Principles*, Mill passe sans arrêt d'un plan à l'autre de l'analyse, opérant un amalgame constant entre la question des gains de la spécialisation et celle de l'intérêt pour des agents économiques libres à se spécialiser. Cela se voit à travers le fait que Mill n'est pas clair sur la source des avantages. Il parle d'abord de « the advantage of an interchange of commodities between nations » (*ibid.*, p. 233, n. s.), pour déclarer une page après que l'avantage ne provient pas du libre-échange en tant que tel mais « results from the more advantageous employment which thence arises, of the labour and capital » (J. S. Mill 1844, p. 235). De même, dans les *Principles*, il parle des « direct benefits of commerce » et du « benefit of international exchange, or in other words, foreign commerce » (J. S. Mill 1848b, p. 590-1, n. s.). Evidemment, la source véritable des gains n'est pas l'échange en tant que tel mais la spécialisation, parce qu'elle revient à allouer les facteurs de production vers les secteurs relativement les plus efficaces et donc à abandonner les productions relativement inefficaces. Grâce à la spécialisation les pays disposent au total d'une production supérieure pour la même quantité de travail. Nous proposons d'illustrer ce point à l'aide des deux tableaux suivants :

**Tableau 2 : Quantité de travail nécessaire à la production de drap et de blé
et production mondiale *sans* spécialisation internationale**

	<i>Coût unitaire de production (en jours)</i>		Production
	<i>Drap</i>	<i>Blé</i>	
Angleterre	150	200	1 drap et 1 blé en 350 j
Pologne	100	100	1 drap et 1 blé en 200 j
Total monde			2 drap et 2 blé

Nous voyons que dans la situation autarcique, 550 jours de travail génèrent une production mondiale de 2 unités de drap et de 2 unités de blé.

Après spécialisation de l'Angleterre dans le drap et de la Pologne dans le blé, la productivité dans chaque pays reste inchangée mais la productivité globale a augmenté :

**Tableau 3 : Quantité de travail nécessaire à la production de drap et de blé
et production mondiale *après* spécialisation internationale**

	<i>Coût unitaire de production (en jours)</i>		Production
	<i>Drap</i>	<i>Blé</i>	
Angleterre	150	-	2,33 (350/150) drap et 0 blé en 350 j
Pologne	-	100	0 drap et 2 (200/100) blé en 200 j
Total monde			2,33 drap et 2 blé

Du fait d'une meilleure allocation des facteurs de production, les mêmes quantités globales de travail (550 jours) engendrent désormais une production mondiale de 2,33 unités de drap et de 2 unités de blé, soit une hausse mondiale de 0,33 unité de drap. Sans que Mill ne détaille aussi précisément les choses, c'est pourtant bien la conclusion à laquelle il souhaite arriver : « [the] advantage consists in a more efficient employment of the productive forces of the world » (J. S. Mill 1848b, p. 591).

Mill mélange dans un même texte (dans le sillage de Ricardo) l'explication *objective* de la cause des gains et l'incitation *subjective* des agents (ou des pays) à se spécialiser pour obtenir ces gains²⁴⁴. Car après tout, que les échanges aient finalement lieu ou non, la productivité mondiale aura quand même augmenté après spécialisation. On peut d'ailleurs très bien imaginer des cas de spécialisation sans échange, par exemple lorsqu'elle est imposée par un dictateur qui s'accapare au final tout le produit. Or, cet exemple du dictateur témoigne clairement de ce que la théorie fonctionne indépendamment de l'hypothèse de désir de richesse tel que Mill l'entend, c'est-à-dire le désir poursuivi par des individus *dans un système de liberté commerciale* – ce qui n'a évidemment rien à voir avec le « désir de richesse » d'un dictateur. La seule condition nécessaire à l'explication des causes objectives des gains n'est pas l'ouverture des frontières dont profiteraient des producteurs mus par l'appât du gain mais simplement que les coûts relatifs diffèrent entre les deux pays.

En dernière instance, ce qu'il nous semble correct d'appeler le principe ou la loi des avantages comparatifs, tel que Mill et Ricardo l'ont conçu mais non formellement démontré, est le suivant : *dès lors que le rapport des coûts de production, à l'intérieur de chaque pays, diffère d'un pays à l'autre la spécialisation de chaque pays dans le secteur comparativement le plus productif permet d'augmenter la productivité au niveau mondial.*

Évidemment, il y aurait d'autres hypothèses à préciser pour rendre valide ce résultat, notamment l'absence de rendements d'échelle décroissants, l'absence de difficulté de reconversion d'un secteur vers un autre, etc. Reste que le point essentiel pour nous est que, pour montrer cela il n'y a aucun besoin de postuler le libre-échange ni un quelconque « desire of wealth ». La concurrence « libre et active » n'en est ni une hypothèse *nécessaire* ni même une hypothèse *suffisante* : elle n'a tout simplement rien à voir avec le modèle. Il s'agit d'un

²⁴⁴ La confusion est de même nature que celle vue au chapitre 4 (section 4.2.2.1) entre la cause objective du profit (le fait que le travailleur produise plus ce qui est nécessaire pour reproduire sa force de travail) et l'incitation subjective du capitaliste à pratiquer l'abstinence pour s'accaparer le profit.

principe qui présente une forme d'universalité, au sens où bien loin de s'appliquer aux seules économies de marché concurrentielles, il vaut pour tout système économique, qu'il s'agisse d'une économie primitive, concurrentielle ou communiste. D'ailleurs le fait que les gains tirés de la spécialisation puissent être obtenus dans une économie communiste n'a pas échappé à Kantorovitch qui, dans son ouvrage majeur sur la planification soviétique développe un exemple de spécialisation optimale qui correspond exactement au modèle ricardien repris ici par Mill (Kantorovitch 1959)²⁴⁵.

Mill, pas plus que Ricardo, n'a clairement démontré le principe des avantages comparatifs, qui reste entièrement encastré dans la question du libre-échange, comme nous allons le voir dans la section suivante. Et donc d'une certaine manière, Mill reste en apparence fidèle à ses principes épistémologiques. Mais nous avons aussi montré que Mill a bien en vue la stricte question de la productivité. Il y a donc une tension chez Mill entre le traitement de questions qui ne mobilisent pas d'hypothèse concurrentielle et celles qui en mobilisent. Symptomatique est à cet égard le fait qu'il prend pour synonymes « échange » et « spécialisation » :

« The addition thus made to the produce of the two [countries] combined, constitutes the advantage *of the trade* » (J. S. Mill 1848b, p. 591, n. s.).

« The circumstances are such, that if each country confines itself to the production of one commodity, there is a greater total return to the labour of both together; and this increase of produce forms the whole of what the two countries taken together gain *by the trade* » (J. S. Mill 1844, p. 235, n. s.).²⁴⁶

Nous savons comme Mill que, en toute rigueur, les gains ne résultent ni de l'échange, ni *a fortiori* du libre-échange. Donc pour être tout à fait rigoureux, Mill aurait dû remplacer dans les deux citations le mot « trade » par « specialisation ». S'il ne l'a pas fait c'est bien parce que Mill se place d'emblée (comme Ricardo) dans le cadre concurrentiel de libre circulation des

²⁴⁵ Kantorovitch fut le seul économiste russe à décrocher le « prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel » pour sa contribution à la théorie de l'allocation optimale des ressources.

²⁴⁶ De ce point de vue, Mill reproduit exactement la confusion des deux niveaux d'analyse initiée par Ricardo qui affirme : « In the 7th Chap. of this work, I have endeavoured to shew that all *trade*, whether foreign or domestic, is beneficial, by increasing the quantity, and not by increasing the value of productions » (Ricardo 1817, p. 319, n. s.).

marchandises au niveau international et du coup raisonne non en termes de productivité mais de prix. Deux raisons principales permettent de comprendre ce parti pris. Premièrement, il y a le contexte historique d'élaboration de la théorie : en plein débat à propos des lois sur les blés (*Corn Laws*) dont la dernière entre en vigueur en 1815, Ricardo voulait montrer les effets délétères du protectionnisme sur le taux de profit en Grande-Bretagne. La façon initiale de poser le problème, que Mill hérite de son père et de Ricardo, ne porte donc pas sur les divers modes de réalisation de la spécialisation mais sur la pertinence d'abolir les barrières douanières. D'autant que lorsque Mill écrit l'*Essay* sur le commerce international en 1829-30, le contexte général est le même que pour Ricardo, puisque ce n'est qu'en 1846 que l'*Importation Act* abolit les *Corn laws*. Le cadre de la théorie était posé et Mill se contente de reconduire ce cadre dans les *Principles*, bien que cet ouvrage ait été écrit postérieurement à 1846. Une refonte théorique était en outre d'autant moins probable que politiquement, Mill est un auteur favorable au libre-échange et tente de montrer qu'il est le meilleur moyen de bénéficier de l'avantage comparatif²⁴⁷. La deuxième raison consiste en ce que l'enjeu théorique de cette analyse chez Mill est la question de la valeur dans une économie de marché, comme nous allons le préciser dans la section subséquente en suivant de près son argumentation.

7.3.2 « Désir de richesse » et concurrence : des hypothèses suffisantes mais non nécessaires pour obtenir la spécialisation conforme aux avantages comparatifs

Les raisons de l'imbroglio entre la question des gains liés à la spécialisation, d'une part, et la question de l'intérêt à commercer avec l'étranger, de l'autre, apparaissent dans les *Principles* peut-être plus clairement que dans l'*Essay*. L'enjeu du chapitre xvii n'est pas d'abord de montrer les effets de la spécialisation des pays, ni même de montrer la supériorité du libre-échange. Il est de déterminer la loi de la valeur dans le cas où il y a immobilité des capitaux (la détermination étant définitivement résolue dans le chapitre xviii qui porte justement sur les « International values »). En effet, ce chapitre est situé au livre III intitulé « Exchange », celui qui traite de la théorie de la valeur. Et le titre de la section 1 qui ouvre le chapitre est explicite : « Cost of production is not the regulator of international values ». Mill cherche donc à examiner si la fixation des prix sur le marché mondial dépend de la quantité de travail

²⁴⁷ Sur le fait que Mill apparaît, dans les débats politiques, comme un supporter inflexible du libre-échange, sur la base de principes économiques très généraux sans prêter attention à la faisabilité concrète du libre-échange pour certains secteurs exportateurs, on pourra consulter Hupfel (2012).

incorporé (ce qu'il appelle le « cost of production ») dans le cas particulier où les capitaux sont immobiles (ce qui est le cas, selon lui, à l'échelle internationale). A partir d'un questionnement initial sur la théorie de la valeur, Mill en vient à traiter simultanément de cette autre problématique que sont les gains liés à la spécialisation. Il va alors faire entrer le principe des avantages comparatifs dans le cadre concurrentiel de la théorie ricardienne de la valeur. Ce faisant, Mill (tout comme Ricardo) propose en fait une autre théorie qui ne correspond plus au principe des avantages comparatifs exprimé auparavant : il ne s'agit pas de faire ressortir le montant des gains en termes de productivité au niveau mondial (comme nous l'avons fait ci-dessus), mais de démontrer qu'une concurrence « libre et active » permet de mener à la spécialisation conforme aux avantages comparatifs.

Sa problématique est autre et son raisonnement introduit en conséquence deux hypothèses supplémentaires par rapport au principe des avantages comparatifs : il suppose qu'il existe un *marché libre des capitaux dans chaque pays* et en outre un *marché libre des marchandises au niveau mondial*. Voyons d'abord la première hypothèse supplémentaire. Mill pose que l'échange au sein d'un pays ne se fait qu'entre des quantités de travail équivalentes, conformément à la théorie de la valeur-travail. Or, cela implique, on le sait, d'introduire l'hypothèse selon laquelle il existe une concurrence « libre et active » entre les capitaux au sein de chaque pays car celle-ci égalise les taux de profit, de sorte que les prix sont *in fine* proportionnels à la quantité de travail incorporée. Ainsi, Mill part du principe que les producteurs anglais de drap obtiennent en échange de 150 heures de travail l'équivalent de 150 heures de travail dans le secteur du blé. Autrement dit, en échange d'1 unité de drap ils reçoivent 0,75 (150/200) unité de blé. De la même manière, en Pologne une unité de drap s'échange contre 1 unité de blé.

A partir de là, il ne reste plus qu'à introduire la deuxième hypothèse supplémentaire : si on suppose la libre circulation mondiale des biens et services et qu'on laisse les producteurs de tous les pays suivre leur désir de richesse²⁴⁸, ces derniers vont se spécialiser de manière conforme au principe des avantages comparatifs et donc *in fine* vont récolter les gains issus de cette spécialisation. En effet, en raisonnant comme Mill (et Ricardo) le fait dans le cadre d'une économie de troc, il s'ensuit que les producteurs anglais de drap ont intérêt à échanger leur production contre du blé polonais puisque pour une même quantité de travail fournie ils en

²⁴⁸ Au demeurant, on est en droit de se demander à quel point Mill considère cette hypothèse comme réaliste dans le cas de la Pologne, lui qui n'a cessé d'insister sur la particularité anglo-saxonne de l'esprit mercantile et des institutions commerciales (cf. notre chapitre 2).

obtiennent plus : en échange d'1 unité de drap ils obtiennent 0,75 unité de blé sur le marché anglais mais 1 unité en le vendant en Pologne (au final, le prix relatif mondial du drap exprimé en blé sera compris entre 0,75 et 1). Le même raisonnement mais inversé montre que les producteurs polonais de blé ont intérêt à vendre leur production à l'Angleterre. Ainsi, bien que les coûts réels de production sont absolument supérieurs dans un pays, le fait que les coûts relatifs au sein de chaque pays ne sont pas les mêmes induit que les producteurs de chaque pays ont tout de même un intérêt à se spécialiser dans le secteur relativement le plus efficace et à échanger leur marchandise, ou réciproquement, ont un « interest to import the articles in which their advantage was smallest » (J. S. Mill 1848b, p. 588). *A contrario* :

« if it produces both commodities with greater facility, or both with greater difficulty, and greater in exactly the same degree, there will be *no motive to interchange* » (J. S. Mill 1844, p. 234, n. s.).

On voit que la problématique n'est plus ici celle des gains de la spécialisation. Mill ici s'intéresse à une question tout à fait différente : *comment faire en sorte que des pays se spécialisent dans les productions pour lesquelles ils ont un avantage comparatif ?* Et le traitement qu'il propose prend la forme d'une *théorie de l'incitation*, comme nous l'avons souligné dans la citation. Mill a ainsi démontré, dans le cadre d'une économie de troc²⁴⁹ (conformément à la présentation de Ricardo), que la concurrence « libre et active » est une hypothèse *suffisante* pour inciter les producteurs à se spécialiser dans les secteurs comparativement les plus efficaces. Autrement dit, il prouve que le libre-échange est un système d'incitation suffisant pour conduire à la spécialisation qui permet de maximiser la productivité mondiale.

La pratique théorique de Mill l'économiste est ici en accord avec sa définition épistémologique de l'économie politique : son raisonnement se fonde bien sur un postulat de concurrence « libre et active ». Toutefois, ce raisonnement ne lui a permis ni d'expliquer cet autre problème économique que Mill lui-même se pose et estime d'importance – à savoir montrer que la spécialisation engendre une hausse de productivité globale –, ni même de montrer que la concurrence « libre et active » était une condition *nécessaire* pour traiter le problème. Car évidemment, il existe d'autres voies qui mènent tout autant à la spécialisation

²⁴⁹ Mill rappelle que l'apport de la théorie ricardienne de la circulation des métaux consiste à avoir démontré que ce résultat « is not affected by the introduction of money as a medium of exchange » (J. S. Mill 1844, p. 234).

dans les secteurs comparativement les plus productifs. Or, il convient de faire remarquer que la spécialisation internationale peut être obtenue d'une multitude de manières :

- a) en « laissant faire » les individus, c'est-à-dire en les laissant se spécialiser d'eux-mêmes en fonction de leur seul intérêt pécuniaire (hypothèse retenue par Ricardo et Mill) ;
- b) par un accord des individus ou des États entre eux, décidant collectivement de diviser internationalement le travail puis de se répartir les produits ;
- c) par des politiques économiques (industrielles, agricoles...) visant à inciter, par la réglementation, la fiscalité, des subventions, etc., les agents à se spécialiser (notamment parce que dans la réalité, il est peu probable que les individus abandonnent leur métier et reconvertissent leur capitaux et leurs savoir-faire aussi facilement que ne le supposent Mill et Ricardo) ;
- d) par la contrainte, sans qu'il y ait libertés économiques, une autorité publique supra-nationale l'imposant à d'autres États (par exemple l'URSS qui l'impose à ses pays satellites), lesquels l'imposent à leurs populations respectives ; puis un échange des productions nationales géré par un bureau de planification.

Dans les trois derniers cas, s'il y a bien spécialisation internationale et échange des productions nationales, il n'y a pas *libre-échange* tel que l'entendent Mill et Ricardo. Et nous avons vu qu'il est possible d'imaginer des cas où il n'y aurait pas même d'échange (cas du dictateur). On pourrait objecter que, au moins dans le cas d) et celui du dictateur, il ne s'agit plus d'économie internationale, puisque l'espace des échanges est dominé par une autorité unique. A cela on peut répondre que chez Mill (et Ricardo) le concept de souveraineté ne définit aucunement la nation. Le seul critère pertinent pour eux est celui de l'absence ou non de mobilité des capitaux. De sorte que deux territoires peuvent très bien être sous la même autorité, ils constitueront des « nations » différentes dès lors que les capitaux ne se meuvent pas de l'un à l'autre (pour des raisons liées, par exemple, à la distance ou à la culture). Il s'ensuit qu'en réalité la question des nations est tout à fait accessoire dans le raisonnement qui s'applique très bien à deux individus, dès lors que le rapport de leur productivité entre diverses activités est différent. On cite souvent à ce sujet l'exemple devenu célèbre de l'avocat et de sa secrétaire donné par Samuelson (1948). Mais Ricardo lui-même, dans une note, prenait déjà l'exemple d'un chapelier et d'un bottier, suggérant ainsi que son modèle s'applique tout aussi bien à des individus :

« Two men can both make shoes and hats, and one is superior to the other in both employments; but in making hats, he can only exceed his competitor by one-fifth or 20 per cent., and in making shoes he can excel him by one-third or 33 per

cent.;—will it not be for the interest of both, that the superior man should employ himself exclusively in making shoes, and the inferior man in making hats? »
(Ricardo 1817, p. 136, note).

Le libre-échange fondé sur le désir de richesse n'est donc qu'une des façons possibles de conduire à la spécialisation – laquelle d'ailleurs ne s'impose pas par son évidence puisque historiquement c'est bien davantage la troisième voie de spécialisation qui a été privilégiée, les États orchestrant la spécialisation des activités productives sur leur territoire. Par conséquent, si l'hypothèse du libre-échange et de la libre poursuite par les individus de leur désir de richesse est *suffisante* pour « déduire » la spécialisation, elle n'est en aucune manière *nécessaire*, contrairement à ce que proclament les principes épistémologiques de Mill.

Conclusion

Nous avons puisé dans le réservoir des grandes lois économiques classiques pour montrer que ni l'hypothèse de désir de richesse ni celle de concurrence (capitaliste) ne s'y niche aussi nécessairement que Mill – et ses critiques – ne le croient. Or, c'est précisément parce qu'elles ne reposent pas sur ces hypothèses très fortes que ces lois ou, plus modestement, ces réflexions théoriques, peuvent être regardées comme universelles. Et ce n'est pas de quelques analyses marginales dont il s'agit puisque non seulement elles irriguent les *Principles*, mais en outre certaines renvoient à ce qui fait le fond de la pensée économique classique, comme la « loi de Say » ou la « théorie des avantages comparatifs ».

Dans le chapitre 6, nous avons relevé deux approches universelles typiques : celle liée au circuit économique et celle en rapport avec le problème de la rivalité. L'examen des livres II et III, au cours de ce chapitre 7, a permis de faire ressortir une multitude d'autres méthodes alternatives utilisées par Mill pour traiter de problèmes économiques. Il ressort ainsi que, loin de suivre une méthode figée dans le marbre, l'auteur propose des analyses qui excèdent son propre cadre parce qu'elles répondent à un questionnement pour lequel la méthode apparaît vraisemblablement inappropriée. C'est donc bien plutôt la problématique qui paraît commander la méthode finalement utilisée par l'auteur, et non l'inverse. En effet, quand il s'agit d'étudier certains problèmes de rivalité, alors Mill se fonde sur une analyse en termes de comptabilité entre les emplois et les ressources. Tandis que lorsqu'il est question du problème

de la coordination de décisions individuelles, alors Mill s'intéresse aux motivations individuelles et aux incitations qui la rendent possible, en se plaçant dans un cas particulier, l'économie concurrentielle capitaliste. Hollander déclare sans doute avec raison que Mill « insisted upon a micro-foundation for macro-analysis which seems eminently sensible *if capitalist-exchange institutions are taken seriously* » (Hollander 1985b, vol. 2, p. 932-3, n. s.). Mais on peut tout aussi bien renverser l'affirmation et dire que, dès lors que Mill s'intéresse à certains problèmes économiques *indépendamment de la question spécifique de l'échange dans le système capitaliste concurrentiel*, sa pratique montre qu'il ne se focalise plus sur le désir de richesse.

On aura peut-être constaté que la problématique de notre étude, dans ce chapitre 7 et dans toute cette troisième partie, a été d'une certaine manière symétrique à celle retenue par Hollander. Ce dernier a cherché à mettre en évidence la présence d'éléments analytiques marginalistes chez Mill relevant de la théorie de l'incitation ou de la coordination dans un cadre marchand (Hollander 1985a, vol. 1, chap. 5)²⁵⁰. Notre réflexion adopte la démarche inverse, dans la mesure où nous avons tenté de mettre en exergue les éléments non marchands de la théorie économique millienne. En effet, en cherchant à dénicher les analyses présentant une certaine universalité, ou à tout le moins un degré de validité bien plus général que celui de s'appliquer seulement à l'économie anglaise du XIX^e siècle, il nous a fallu justement repérer les moments théoriques où l'hypothèse d'un agent maximisateur dans un cadre marchand est mise entre parenthèse par Mill²⁵¹.

Nous tenons néanmoins à nous départir d'une erreur d'interprétation à laquelle pourrait prêter notre propos. En effet, il ne faudrait pas conclure de notre argumentation que le degré plus grand de généralité des analyses qui ne s'intéressent pas au problème de la coordination des décisions individuelles conférerait à ces analyses une supériorité. Car leur « universalité »

²⁵⁰ Hollander a fait le même type de travail sur l'œuvre de Smith et Ricardo (Hollander 1973; 1979).

²⁵¹ Nous retrouvons ainsi un des points de départ de l'interrogation de Karl Polanyi, à savoir l'illusion que l'« économie » et le « marché » pourraient être vus comme identiques, c'est-à-dire que toute circulation des biens serait réductible à l'échange marchand. Mais nous nous séparons de lui lorsque, à partir de là, il condamne la science économique parce qu'elle verserait nécessairement dans « l'economistic fallacy ». Celle-ci consisterait en une « artificial identification of the economy with its market form. From Hume and Spencer to Knight and Northrop, social thought suffered from this limitation wherever it touched on the economy » (Arensberg, Polanyi, et Pearson 1957, p. 270, note 1; voir également Polanyi 1977, chap. 2). Toute notre démonstration vise à montrer que la *pratique* des économistes (classiques) est plus complexe, même si en *principe* ils font comme si les seules questions dignes d'intérêt pour un économiste étaient celles relatives au marché.

est aussi leur faiblesse explicative : quand il s'agit d'expliquer des décisions économiques, c'est bien le niveau individuel qui est pertinent. Notre travail invite donc simplement à concevoir les différentes approches comme complémentaires.

A la différence de Hollander qui prétend décréter ce qui relève du champ de l'analyse économique et ce qui en est exclu pour être relégué dans la sphère vague de la « pure logique » (voir supra la conclusion de notre section 7.1.3), il nous paraît démesuré d'affirmer détenir la conception exacte de ce que serait la bonne méthode économique. En outre, cette façon de voir les choses nous a semblé aporétique pour deux raisons. Premièrement, la thèse selon laquelle les analyses de type « logique » ne constitueraient que de simples truismes nous paraît en soi excessive. Il est, certes, loisible de trouver que la connaissance économique qu'elles fournissent est très générale et mérite d'être complétée par l'étude de la prise de décisions et de la coordination de ces décisions. Il est en revanche nettement plus discutable d'affirmer qu'elles n'auraient « aucun contenu économique ». Deuxièmement, une telle conception entre surtout en contradiction avec la pratique théorique de Mill, qui regarde lui-même ces analyses comme économiquement significatives. Car après tout, si Mill ne leur accordait aucune importance économique, pourquoi notre auteur prendrait-il autant de pages pour les développer ? Comme nous l'avons vu, c'est bien sur elles que Mill s'appuie longuement pour faire pièce à ce qu'il nomme des erreurs ou des sophismes économiques.

Le point de vue de Hollander – qui est aussi celui de Schumpeter (1954, p. 517), de Knight (1935, p. 6)²⁵² ou de Hicks (1974, p. 307) – révèle en fait une acceptation, sous une formulation plus moderne, de la définition millienne de l'économie comme stricte étude du comportement humain soumis à des choix sous incitation pécuniaire. En cela, ces auteurs poursuivent le réductionnisme méthodologique de l'auteur du *System of Logic* sans reconnaître que sa pratique d'économiste dément ce même réductionnisme.

On se demandera peut-être de quelle méthode Mill fait usage dans les cas que nous avons mis en évidence. Peut-être la meilleure réponse consiste à ne pas chercher à enfermer dans une unique méthode une pratique théorique qui ne se contente pas de répéter un schème de raisonnement appris par cœur²⁵³. Nous laissons en tous les cas la question ouverte.

²⁵² Voir notamment sa conception de l'« economy ».

²⁵³ Pour une défense radicale du pluralisme méthodologique, voir Feyerabend (1993).

Conclusion de la 3^e partie

L'objet de cette troisième partie a été de montrer la richesse de la pratique théorique économique de Mill par rapport à ses principes épistémologiques pour mieux faire ressortir la faiblesse des critiques qui prennent ces mêmes principes au pied de la lettre. De ce fait, la critique de la prétention à l'universalité de l'économie classique s'avère être au final doublement non pertinente dans le cas de Mill – en tous les cas sur son volet épistémologique. Non seulement les détracteurs de l'économie classique ne saisissent pas – ou feignent d'ignorer – la dimension relativiste de la position de Mill, mais en outre ils souscrivent trop rapidement à la proclamation de Mill d'une prétendue *nécessité* de fonder la théorie économique sur la supposition d'une concurrence « libre et active ». La profession de foi de l'auteur du *System of Logic* est contredite par la pratique théorique à l'œuvre dans ses *Principles*. La critique de la critique à laquelle nous avons procédé emporte du même coup Mill l'épistémologue – en particulier son monisme méthodologique – en même temps que ses critiques. Ces derniers, en s'attaquant essentiellement à sa méthodologie, n'ont pas visé dans le (bon) Mill. Qu'il y ait eu une forme d'aveuglement devant l'épistémologie millienne de la part de ses critiques, cela peut cependant se comprendre si l'on tient compte de l'importance de l'œuvre dans son contexte historique. Il suffit de se rappeler que, avant même le succès des *Principles*, Mill s'est d'abord fait connaître pour son *System of Logic*, lequel apparaît comme le grand ouvrage de logique du XIX^e siècle.

En outre, notre idée d'un pluralisme méthodologique chez Mill doit être mise en contraste avec l'affirmation explicite par l'auteur d'une universalité de la *méthode* de l'économie politique, au moment même où il soulignait le caractère drastiquement limité des *conclusions* de l'économie politique. Intrigant nombre de commentateurs, Mill a en effet soutenu que « though many of [political economy's] conclusions are only locally true, its method of investigation is applicable universally » (J. S. Mill 1836, p. 226). L'auteur n'en dira pas plus et la question reste entière de savoir ce qu'il entendait véritablement par cette *méthode* : s'agit-il du recours à l'abstraction ? à la déduction ? à l'individualisme méthodologique ? Hollander (1985a, vol. 1, p. 159-161) comprend que ce qui est universel pour Mill c'est le recours à l'hypothèse du « désir de richesse » – ou plutôt ce que Hollander renomme « the maximizing

axiom ». Cela nous paraît contradictoire après tout ce que Mill a pu expliquer sur la relativité historique de cette motivation et que Hollander lui-même s'est fait fort de souligner (voir chapitre 2, section 2.1.2.3.3). F. Y. Edgeworth, déjà, voyait une incohérence entre, d'une part, la revendication par Mill d'universalité de la méthode, et d'autre part, le fait qu'il « doubt the universality of the principle of self-interest » (Edgeworth 1899, p. 757, cité in Winch 1985, p. 38). Visant implicitement la fameuse déclaration des *Principles*, d'après laquelle « only through the principle of competition has political economy any pretension to the character of a science », Edgeworth remarque avec une sagacité corrosive que si le système économique était essentiellement constitué de monopoles alors « among those who would suffer by the new regime there would be [...] the abstract economists, who would be deprived of their occupation, the investigation of the conditions which determine value » (Edgeworth 1897, p. 138-9). De la même manière, on pourrait ajouter que la prophétie – qui est surtout un souhait – exprimé par Mill de l'avènement de « l'état stationnaire », dans lequel le désir de richesse n'aura *de facto* plus de raison d'être, a pour corollaire de signer un arrêt de mort simultané de l'économie politique. De sorte que le domaine de validité de l'économie politique tel qu'il est conçu par Mill, en sus d'être borné aux économies anglo-saxonnes et d'avoir un *début* temporel tout à fait récent (l'époque industrielle moderne), a également une *fin* proche (l'état stationnaire, dont Mill considère qu'il est imminent). L'économie politique s'inscrit par conséquent dans une sorte de parenthèse historique déconcertante. Eu égard à ces apories, Viner aboutit à la conclusion que « the *Principles* thus has no single methodological character » (Viner 1949, p. 380). C'est bien ce qu'a tenté de confirmer notre démonstration dans cette troisième partie.

S'il est loisible de parler de pluralisme méthodologique chez Mill, c'est néanmoins au lecteur d'être attentif à cette pluralité car sous la plume de Mill les choses se présentent amalgamées. Partant, on comprend d'autant mieux que les commentateurs critiques n'aient vu dans les écrits économiques de Mill qu'une simple étude des actions individuelles intéressées dans le cadre concurrentiel capitaliste, que Mill lui-même les invitait avec insistance à regarder les choses ainsi.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce travail, un certain nombre de jugements relatifs à la critique de l'économie classique, qui apparaissaient à première vue bien établies dans l'histoire des idées, se trouvent ébranlés à travers le prisme de l'œuvre de Mill. D'abord, Mill a bien plus en commun avec ses critiques que ces derniers ne voudraient le croire, et que ce qu'on aurait tendance à penser au vu de l'historiographie. Cela est vrai sur le plan méthodologique, où la focalisation par Mill sur le désir de richesse et sur le système concurrentiel a finalement pour conséquence paradoxale de faire ressortir l'historicité de son analyse. Mais c'est aussi le cas sur le plan politique, Mill étant lui-même un critique – au sens propre du mot – du *laissez-faire* et de l'harmonie spontanée des intérêts.

On peut se demander si Mill n'apparaît pas même moins naturalisant et moins conservateur que certains de ses détracteurs. Dans le cas de Durkheim, nous avons vu que celui-ci ne cherche pas à remettre en cause l'existence de lois naturelles en économie, dans la mesure où il croit lui-même à l'existence de lois naturelles dans le monde social. Prenant pour axiome, à la suite de Comte, l'identité entre société et nature, Durkheim prône dans le champ politique une défense de l'ordre établi, lui pour qui le corps social est un organisme qu'on ne saurait modifier à volonté. Michael Löwy a très bien fait ressortir les tendances conservatrices propre au positivisme de Comte et de Durkheim, rappelant que le fondateur de la sociologie en France est allé jusqu'à affirmer que « les révolutions au sens propre du mot sont choses aussi impossibles que les miracles » (Durkheim cité in Löwy 1985, p. 27)²⁵⁴. Mill apparaît alors plus proche de Marx et de son rejet de la naturalité des institutions. Cela se voit notamment dans leur rapport respectif à Comte. Dans le *Capital*, la seule référence que Marx fait à Comte est acide : « Auguste Comte et son école ont cherché à démontrer l'éternelle nécessité des seigneurs du capital... » (Marx 1875a, p. 872, note a). Quant à Mill, il est intéressant de noter qu'il fut au départ empreint d'admiration pour le *Cours de philosophie positive* avant de connaître une rupture irréversible, justement parce que Comte prétendait expliquer les

²⁵⁴ Nous devons à Roland Pfefferkorn d'avoir attiré notre attention sur ce point. Pour une illustration du conservatisme d'un autre positiviste en la personne d'Ingram, voir notre note 188.

différences intellectuelles et morales entre les hommes – et en particulier entre les sexes – par le recours à l'innéité, donc à la nature (cf. par exemple J. S. Mill 1963a, p. 739)²⁵⁵.

Par ailleurs, notre étude a révélé les limites d'une analyse critique qui se contente de reprendre les commentaires épistémologiques d'un auteur sur sa propre œuvre. Le commentaire épistémologique des critiques se base sur celui de Mill, et partant, constitue *de facto* un commentaire de commentaire, éloigné de deux degrés, pour ainsi dire, de l'œuvre censée être commentée. Le risque de ce double éloignement est un discours qui tourne à vide. Et il est aussi de verser dans des généralités au sujet des économistes ou de leurs lois. S'il n'existe pas *le* discours économique mais bien *des* discours économiques, qui peuvent être très hétérogènes au sein de la profession, au sein d'un même courant, notre enquête a montré que cette hétérogénéité se niche jusqu'au cœur des écrits d'un même auteur. Ces écrits, si on prend le temps de les disséquer patiemment, révèlent qu'ils mobilisent des hypothèses et des méthodes tout à fait singulières qui n'obéissent à aucun cahier des charges bien établi. Le souci de revenir au texte, qui a guidé notre travail, ne présente pas uniquement un intérêt pour l'œuvre spécifique de Mill. En l'occurrence, le cas de Durkheim est intéressant puisque plusieurs commentateurs soulignent précisément le fait que l'auteur, par exemple dans *Le suicide*, n'use lui-même pas de la méthode inductive pour laquelle il milite et que « ce qu'il appelle sa méthode expérimentale est bien proche de ce qu'il critique chez les économistes » (Steiner 1994, p. 152; cf. également Cuin 1997; Cherkaoui 1998). Cette remarque confirme l'intérêt de notre approche qui permet de relativiser les débats purement épistémologiques qui souvent se cristallisent autour de positions en apparence inconciliables. Or ces débats peuvent se trouver à côté de ce qui se joue véritablement dans la pratique théorique de tel ou tel auteur, détournant ainsi les lecteurs d'une compréhension dépassionnée et authentiquement critique.

Cela va sans dire, la critique que nous adressons à Durkheim, Veblen, Marx et les historistes allemands ne condamne aucunement l'ensemble de leur œuvre, d'autant que leur objectif n'était évidemment pas de rédiger une étude soignée sur Mill axée sur le rapprochement des

²⁵⁵ Dans *Auguste Comte and Positivism* publié en 1865, Mill maintient sa sympathie intellectuelle pour les principes positivistes du *Cours* mais condamne sans ambages les vues politiques conservatrices de Comte et certains aspects de sa « religion de l'humanité ».

passages, bref de travailler sur cet économiste en historien de la pensée, exactement de la manière dont nous avons travaillé sur lui.

Le cas de Marx, dans cette affaire, mérite qu'on s'y arrête. S'il succombe au vice généralisant que nous venons d'évoquer, en revanche il se perd peu dans des contre-discours méthodologiques. Nous avons vu qu'il avait même renoncé à publier un des rares textes épistémologiques qu'il ait écrit (*L'introduction à la critique de l'économie politique*). Surtout, il n'accorde aucun blanc-seing à l'épistémologie de Mill. Contrairement aux autres critiques, il nous paraît faire preuve d'une bien plus grande lucidité sur la prétendue centralité du « désir de richesse ».

Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, c'est bien la voie de la dénonciation de l'*homo œconomicus* qui est suivie par la plupart des auteurs ayant prolongé la critique de l'économie politique au XX^e siècle. Ce faisant, ces auteurs restent à l'intérieur du cadre épistémologique posé par Mill. Par exemple, Paul Vidonne croit savoir que pour les économistes classiques, sans le postulat d'un *homo œconomicus*, les comportements humains seraient totalement erratiques et donc impossible à étudier : « C'est en faisant l'hypothèse que l'individu recherche la maximisation de son intérêt qu'il est possible de connaître a priori ses actions et en conséquence de bâtir une science de celles-ci » (Vidonne 1981, p. 820-1). De même, Lallement estime que « pour pouvoir comprendre les lois qui régissent le système économique global à partir de prémisses individualistes, il faut que chaque comportement individuel réponde à une norme identique (la poursuite de l'intérêt) » (Lallement 1987, p. 35). L'auteur cite alors à l'appui de sa démonstration un passage de Ricardo, dans lequel l'économiste anglais exprime cette rare considération épistémologique dans des termes qui annoncent les propositions milliennes : « [i]t is self-interest which regulates all the speculations of trade, and where that can be clearly and satisfactorily ascertained; we should not know where to stop if we admitted any other rule of action » (Ricardo 1810, p. 102). Lallement en conclut qu'il s'agit là du substrat épistémologique de toute analyse économique. Pourtant, il est intéressant de relever que ce commentateur passe au plus proche d'une conception de l'analyse économique, telle que nous l'avons défendue dans notre troisième partie, qui n'est pas fondée sur la rationalité du comportement individuel maximisateur. Il rappelle en effet dans le même article qu'il est possible de distinguer historiquement deux approches (qu'il appelle aussi deux « rationalités ») en sciences économiques. D'abord celle de Quesnay qui consiste en une « mise en ordre raisonnée de la production et de la circulation des richesses » (*ibid.*, p. 30) et où la rationalité

« réside [...] dans les proportions que doivent respecter les flux globaux de richesse entre les classes » (*ibid.*, p. 31). Mais Lallement ajoute ensuite que Smith aurait irrémédiablement opéré un déplacement de la rationalité pour la situer dans le comportement individuel où elle consiste alors en la « poursuite de l'intérêt privé conformément aux principes utilitaristes » (*ibid.*)²⁵⁶.

De façon similaire, le fait même que les critiques sociologiques et institutionnalistes cherchent à enrichir la vision réductrice de l'homme économique signifie que ces analyses considèrent par définition que « l'action est le point de référence obligée de la discipline » économique (Demeulenaere 1996, p. 1-2). Si leurs efforts pour prendre en compte d'autres motivations ou systèmes de valeurs (que l'égoïsme), ou d'autres institutions (que le seul marché) nous paraissent tout à fait légitimes, elles véhiculent néanmoins plus ou moins explicitement l'idée d'un cantonnement de l'économie politique à l'étude fondée sur les comportements exclusivement intéressés. Mais ce faisant elles souscrivent pleinement – et souvent inconsciemment – à la définition de Mill ou à une reformulation modernisée, le terme de « rationalité » venant remplacer celui de « désir de richesse ».

Il nous semble donc que la définition millienne de l'économie fonctionne, pour reprendre le mot de Bachelard, comme un véritable « obstacle épistémologique » (Bachelard 1934), dont la trace laissée dans l'inconscient des économistes et de leurs adversaires est tenace.

La critique d'une prétention de l'économie politique à établir des vérités universelles reste, on le voit, éminemment d'actualité. Cela est d'autant plus vrai qu'avec la crise de 2008, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer l'incapacité des modèles d'économie mathématiques standards à expliquer l'apparition de la crise, son déroulement et ses effets. James Galbraith, commentant un article fameux de Paul Krugman intitulé « How Did Economists Get It So Wrong? », paru dans le *New York Times Magazine* du 6 septembre 2009 (Krugman 2009), évoque la vaine prétention des modèles économiques les plus raffinés, élaborés dans les plus grands centres académiques et de recherche internationaux, à vouloir

²⁵⁶ Nous ne pouvons manquer de remarquer ici la rémanence de l'association entre l'intérêt personnel et l'utilitarisme, typique des commentateurs français (cf. nos remarques sur cette question dans le cas de Mill dans la section 2.3.1). Par ailleurs, Lallement désigne ici par le même mot de rationalité deux réalités qui se situent, selon nous, à des niveaux complètement différents de réflexion : la rationalité dans le cas de Quesnay est celle du scientifique, du *sujet étudiant* la science, qu'il projette à travers un modèle, une méthode, sur la réalité ; alors que chez Smith elle désigne celle de l'*objet étudié* par le scientifique (les agents économiques).

s'appliquer à nos économies capitalistes concrètes, et emploie à ce propos l'expression de « vice ricardien » (Galbraith 2009, p. 87).

La remise en question actuelle du pouvoir explicatif de l'analyse économique moderne ne saurait être limitée à la crise récente. D'une manière beaucoup plus globale, la théorie économique est sous le feu de critiques émanant aussi bien d'autres sciences sociales (sociologie, histoire, psychologie, anthropologie) – qui tentent de relativiser la portée d'une « science économique » – que, en interne, d'économistes déclarés « hétérodoxes » qui appellent à une approche interdisciplinaire mobilisant l'ensemble des sciences sociales. En France, par exemple, une partie du monde économique universitaire dénonce l'économie « *mainstream* » et tente de faire contrepoids à l'AFSE (Association Française de Science Economique) en dénonçant notamment sa prétention à l'universalité. Ainsi, un des arguments mis en avant par la fraîchement créée *Association Française d'Economie Politique* (AFEP) en septembre 2010, afin de réclamer la création d'une nouvelle section d'économie au CNU (qu'elle propose d'intituler « Économie et Société ») réitère cette critique :

« Le constat de l'AFEP [...] est simple : la pensée économique s'est progressivement nécrosée au fur et à mesure qu'elle s'écartait de sa posture originale de 'science sociale' pour se calquer artificiellement sur les pratiques, les modalités d'organisation et de formalisation, et sur les critères de scientificité supposés être ceux des 'sciences normales' *fondées sur l'existence de régularités naturelles*. [...] Les « professeurs des universités » [...] appartiennent presque tous aujourd'hui à un *mainstream* fondé sur un mixte constitué de méthodes mathématiques [...] et de la conceptualisation abstraite d'un *homo œconomicus* maximisateur *ayant vocation, a priori, à expliquer toutes les interactions sociales* » (communiqué publié dans *Le Monde* du 2 juillet 2012, nous soulignons. Accessible sur <http://www.assoekonomiepolitique.org/spip.php?article417>).

Cet extrait résume de façon assez typique une partie de la critique actuelle, laquelle est formulée comme une double dénonciation qui tient comme les deux faces d'une même médaille : de l'existence de supposées lois naturelles, d'une part, de la fameuse figure de l'*homo œconomicus*, de l'autre.

Cette dénonciation se situe dans le sillage direct du M.A.U.S.S. (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales) fondé en 1981 par A. Caillé. En 1994, le n°3 de la *Revue semestrielle du MAUSS* publiait un « appel à la création d'un enseignement universitaire de socio-économie » dans lequel les auteurs du texte faisaient part de leur « certitude [qu'il faut]

considérer la science économique comme une science sociale et non, fantasmatiquement, comme une *science de la nature* » (Revue du MAUSS 1994, p. 282, n. s.).

Il faut dire que ce débat a pris une coloration toute particulière en France, ces dernières années, où une tradition de « socio-économie » critique de la théorie économique « standard » y est particulièrement développée. En effet, avec l'introduction en 1966 d'un enseignement de « SES » au lycée a été créée une discipline assez unique, visant à croiser les approches économiques et sociologiques (et dans une moindre mesure, historiques), non dans l'esprit d'une simple juxtaposition mais avec l'idée d'une « **unité fondamentale** de l'ensemble des sciences sociales » (Merchier 2008, en gras dans le texte)²⁵⁷ qui vient largement de la tradition des annales. Dans l'éditorial du numéro 3 de la *Revue Française de Socio-Économie* (RFSE), Nicolas Postel pose que les principes qui ont fondé l'enseignement des SES au lycée – principes dont il se réclame au nom de la RFSE – découlent d'une « posture *ontologique* récusant le naturalisme en science sociale » (Postel 2009, p. 3). Il ajoute que le rapport Guesnerie (2007) – qui a proposé d'introduire davantage de modélisation microéconomique dans les manuels et programmes de SES – s'appuie « sur une conception épistémologique [...] visant à assimiler le travail du scientifique à celui de la découverte des lois censées gouverner son objet (donc, ici, les lois du social et de l'économique [...]) ce qui, d'une certaine manière, revient à violer le [...] postulat [de récusation du naturalisme]) » (Postel 2009, p. 3).

Si cette critique est, on le voit, brûlante d'actualité et vise aujourd'hui la théorie dite « néoclassique », ou – plus vaguement encore – « mainstream », nous avons montré qu'elle a une longue histoire et que ses arguments épistémologiques ne s'imposent pas par leur évidence pour ce qui est de l'analyse classique. Ce travail aboutit en effet à la conclusion que l'opposition prégnante au XIX^e siècle entre des approches analytiques ou déductives d'un côté, et historiques de l'autre, perd de sa pertinence quand on porte un regard attentif aux textes de Mill et à leur complexité. Il y a fort à parier que ce constat puisse être étendu aux débats contemporains. Or, plus qu'une incompatibilité entre des méthodes il y a, selon nous, une complémentarité entre des questionnements différents. Les interrogations actuelles d'une partie de la profession, qui nous semblent bien légitimes, nous apparaissent alors avant tout relever de débats institutionnels.

²⁵⁷ Sur l'histoire des SES on pourra se reporter au livre de Chatel (1990).

BIBLIOGRAPHIE

Avertissement

En bibliographie, la date qui figure après le nom de l'auteur est celle de la première édition. Lorsqu'il s'agit d'une œuvre posthume, nous avons retenu à la place la date d'achèvement de la rédaction lorsque celle-ci est connue sans ambiguïté, et l'avons mise alors entre parenthèses.

- AIMARD, GUY. 1962. *Durkheim et la science économique : l'apport de sa sociologie à la théorie économique moderne*. Paris : Presses universitaires de France.
- ALTHUSSER, LOUIS. 1965. *Pour Marx*. Paris : la Découverte, 2005.
- . 1975. « L'objet du "Capital" ». In *Lire « Le Capital »*. Vol. 1. Petite collection Maspéro. Paris : F. Maspero.
- ARENSBERG, CONRAD M., KARL POLANYI, ET HARRY W. PEARSON, éd. 1957. *Trade and Market in the Early Empires: Economies in History and Theory*. New York : Free press, 1965.
- ASHLEY, WILLIAM J. 1907. « The Present Position of Political Economy ». *The Economic Journal* 17 (68) : 467-489.
- . 1909. « Introduction ». In *Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy*, by John Stuart Mill, 7^e éd. London : Longmans, Green and Co.
- AUDARD, CATHERINE. 2009. « Présentation ». In *L'utilitarisme*. Paris : Presses universitaires de France.
- BACHELARD, GASTON. 1934. *La formation de l'esprit scientifique: contribution à une psychanalyse de la connaissance*. Paris : J. Vrin, 1993.
- BACON, FRANCIS. 1620. *Novum Organum*. 2^e éd. Oxford : Oxford : The Clarendon press, 1889.
- BALASSA, BELA A. 1959a. « Karl Marx and John Stuart Mill ». *Weltwirtschaftliches Archiv* (83) : 147-165.
- . 1959b. « John Stuart Mill and the Law of Markets ». *The Quarterly Journal of Economics* 73 (2) : 263-274.
- BALDWIN, ROBERT E. 1969. « The Case against Infant-Industry Tariff Protection ». *Journal of Political Economy* 77 (3) : 295-305.
- BASTIAT, FREDERIC. 1850. *Harmonies économiques*. 5^e éd. Œuvres complètes de Frédéric Bastiat 6. Paris : Guillaumin, 1864.
- . 1862. *Correspondance. Mélanges*. 2^e éd. Œuvres complètes de Frédéric Bastiat 1. Paris : Guillaumin.
- BAUMOL, WILLIAM J. 1977. « Say's (at Least) Eight Laws, or What Say and James Mill May Really Have Meant ». *Economica* 44 (174) (mai 1) : 145-161.
- BECKER, GARY S., ET WILLIAM J. BAUMOL. 1952. « The Classical Monetary Theory: The Outcome of the Discussion ». *Economica* 19 (76) (novembre 1) : 355-376.

- BELL, DUNCAN. 2010. « John Stuart Mill on Colonies ». *Political Theory* 38 (1) : 34-64.
- BELLET, MICHEL, ET LISE CAUSSE. 2008. « Un moment saint-simonien en économie politique ». <http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/recherche/introduction-a-l-acces-aux-textes-saint-simoniens-282484.kjsp>.
- BENTHAM, JEREMY. 1838. *Principles of the Civil Code*. Édité par John Bowring. 11 vol. The works of Jeremy Bentham 1. Edinburgh : W. Tait.
- BÉRAUD, ALAIN. 2007. « La notion de loi dans l'œuvre de Pareto ». *Æconomia* (PE, n°39) (novembre) : 1695-1017.
- . 2010. « John Stuart Mill et la loi des débouchés ». In *Jean-Baptiste Say: Influences, critiques et postérité*. Lyon, France (2007). <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00143952>.
- BERAUD, ALAIN, ET GILBERT FACCARELLO. 1992. *Nouvelle histoire de la pensée économique*. Paris : La Découverte.
- BLADEN, VINCENT W. 1965. « Introduction ». In *The Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy (Books I-II)*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill II. Toronto : University of Toronto Press.
- BLAUG, MARK. 1993. *The Methodology of Economics or How Economists Explain*. 2^e éd. Cambridge : Cambridge University Press.
- BORTKIEWICZ, LADISLAUS VON. 1906. « Value and Price in the Marxian System ». Traduit par J. Kahane. *International Economic Papers*, 1952 (2) : 5-60.
- BOSS, GILBERT. 1990. *John Stuart Mill, induction et utilité*. Paris : Presses universitaires de France.
- BOUGLE, CELESTIN. 1898. « Stuart Mill. - La Logique des sciences morales ». *L'Année sociologique* I : 125-6.
- BREBNER, J. BARTLET. 1948. « Laissez Faire and State Intervention in Nineteenth-Century Britain ». *The Journal of Economic History* 8 : 59-73.
- BURAWOY, MICHAEL. 1984. « Karl Marx and the Satanic Mills: Factory Politics Under Early Capitalism in England, the United States, and Russia ». *American Journal of Sociology* 90 (2) (septembre 1) : 247-282.
- CAIRNES, JOHN ELLIOT. 1873a. « Political Economy and Laissez-Faire ». In *Essays in political economy: Theoretical and applied*, 232-264. London : Macmillan and co.

- . 1873b. *Essays in Political Economy: Theoretical and Applied*. London : Macmillan and co.
- . 1874. *Some Leading Principles of Political Economy Newly Expounded*. New York : Harper & Brothers.
- CARTELIER, JEAN. 1976. *Surproduit et reproduction : la formation de l'économie politique classique*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- CHATEL, ELISABETH, éd. 1990. *Enseigner les sciences économiques et sociales: le projet et son histoire*. Paris : INRP.
- CHERKAoui, MOHAMED. 1998. *Naissance d'une science sociale: la sociologie selon Durkheim*. Genève : Droz.
- COATS, A. W. 1954. « The Historist Reaction in English Political Economy 1870-90 ». *Economica* 21 (82) : 143-153.
- COLLINI, STEFAN. 1991. *Public Moralists: Political Thought and Intellectual Life in Britain*. Oxford : Clarendon Press.
- COLLINI, STEFAN, DONALD WINCH, ET JOHN W. BURROW. 1983. *That Noble Science of Politics: a Study in Nineteenth-Century Intellectual History*. Cambridge : Cambridge University Press.
- COMTE, AUGUSTE. 1830. *Cours de philosophie positive*. Vol. 1. 6 vol. Paris : Rouen frères.
- . 1842. *Cours de philosophie positive*. 3^e éd. Vol. 4. 6 vol. Paris : Baillière et Fils, 1869.
- . 1893. *Cours de philosophie positive*. Vol. 3. 6 vol. Paris : Au siège de la société positiviste.
- COURCELLE-SENEUIL, JEAN-GUSTAVE. 1883. « Compte-rendu ». *Journal des économistes : revue de la science économique et de la statistique* 4 (XXI) (février).
- COUSTILLAC, MECHTHILD. 2009. « Friedrich List (1789-1846) : la construction d'un système d'économie politique entre libéralisme et nationalisme ». In *La pensée économique allemande*, édité par Alain Alcouffe et Claude Diebolt. Paris : Économica.
- CUIN, CHARLES-HENRY. 1997. *Durkheim d'un siècle à l'autre : lectures actuelles des « Règles de la méthode sociologique »*. Paris : Presses universitaires de France.
- CUNNINGHAM, WILLIAM. 1878. « Political Economy as a Moral Science ». *Mind* 3 (11) : 369-383.
- . 1889. « The Comtist Criticism of Economic Science ». In *Essays in Economic Method: Selected Papers Read to Section F of the British Association for the*

- Advancement of Science, 1860-1913*, édité par Robert Leslie Smyth, 98-111. London : G. Duckworth & co., 1962.
- . 1891a. « “Nationalism and Cosmopolitanism in Economics.” The Address of the President of the Economic Science and Statistics Section of the British Association, held at Cardiff, 1891 ». *Journal of the Royal Statistical Society* 54 (4) : 644-662.
- . 1891b. « A Plea for Pure Theory ». *Economic Review* 2.
- . 1892. « The Perversion of Economic History ». *The Economic Journal* 2 (7) : 491-506.
- . 1894. « Why Had Roscher so Little Influence in England ? » *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 5 : 317-34.
- DAVIS, ARTHUR K. 1945. « Sociological Elements in Veblen’s Economic Theory ». *Journal of Political Economy* 53 (2) (juin 1) : 132-149.
- DE MARCHI, NEIL B. 1974. « The Success of Mill’s Principles ». *History of Political Economy* 6 (2) : 119-157.
- . 1986. « Mill’s Unrevised Philosophy of Economics: A Comment on Hausman ». *Philosophy of Science* 53 (1) : 89-100.
- DE QUINCEY, THOMAS. 1821. *Confessions of an English Opium-Eater*. Ontario, Canada : Broadview Press, 1950.
- DELEPLACE, GHISLAIN. 1979. *Théories du capitalisme: une introduction*. Grenoble. Intervention en économie politique. Presses universitaires de Grenoble : F. Maspero.
- DEMEULENAERE, PIERRE. 1996. *Homo œconomicus: enquête sur la constitution d’un paradigme*. Paris : Presses universitaires de France.
- DICEY, ALBERT V. 1914. *Lectures on the Relation between Law and Public Opinion in England during the Nineteenth Century*. 2^e éd. London : Macmillan and co.
- DOBB, MAURICE. 1940. *Political Economy and Capitalism: Some Essays in Economic Tradition*. London : Routledge & Kegan Paul.
- DUMONT, LOUIS. 1967. *Homo hierarchicus : essai sur le système des castes*. Paris : Gallimard.
- DUNCAN, GRAEME. 1977. *Marx and Mill: Two Views of Social Conflict and Social Harmony*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DURKHEIM, ÉMILE. 1887. « La science positive de la morale en Allemagne ». In *Textes*, édité par Victor Karady, vol. 1 : *Éléments d’une théorie sociale*. Paris : Éditions de Minuit, 1975.

- . 1888. « Cours de sciences sociales, Leçon d'ouverture ». In *La science sociale et l'action*, édité par Jean-Claude Filloux. Paris : Presses universitaires de France, 1987.
- . 1893. *De la division du travail social*. 3^e éd. Quadrige 84. Paris : Presses universitaires de France, 1994.
- . 1894. *Les règles de la méthode sociologique*. Quadrige. Paris : Presses universitaires de France, 1997.
- . 1898. « L'individualisme et les intellectuels ». In *La science sociale et l'action*, édité par Jean-Claude Filloux. Paris : Presses universitaires de France, 1987.
- . 1900a. « La sociologie en France au XIX^e siècle ». In *La science sociale et l'action*, édité par Jean-Claude Filloux. Paris : Presses universitaires de France, 1987.
- . 1900b. « La sociologie et son domaine scientifique ». In *Textes*, édité par Victor Karady, vol. 1 : *Eléments d'une théorie sociale*. Paris : Éditions de Minuit, 1975.
- . 1909. « Sociologie et sciences sociales ». In *La science sociale et l'action*, édité par Jean-Claude Filloux. Paris : Presses universitaires de France, 1987.
- DURKHEIM, ÉMILE, ET PAUL FAUCONNET. 1903. « Sociologie et sciences sociales ». In *Textes*, édité par Victor Karady, vol. 1 : *Eléments d'une théorie sociale*. Paris : Éditions de Minuit, 1975.
- ECCARIUS, JOHANN GEORG. 1869. « Address of Land and Labour League to the Working Men and Women of Great Britain and Ireland ». In *Marx-Engels Werke · Artikel · Entwürfe. September 1867 bis März 1871*. MEGA I/21. Berlin : Akademie Verlag, 2009.
- EDGEWORTH, FRANCIS Y. 1897. « The Pure Theory of Monopoly ». In *Papers Relating to Political Economy*, édité par Royal Economic Society. Vol. 1. London : Published on behalf of the Royal Economic Society by Macmillan and Co, 1925.
- . 1899. « J. S. Mill ». *Palgrave's Dictionary of Political Economy*. Reprints of Economic Classics. New York, Etats-Unis : A. M. Kelley, 1963.
- EGE, RAGIP, ET JACK BIRNER. 1999. « Hayek with Descartes and Durkheim: Reason and the Individual ». *The American Journal of Economics and Sociology* 58 (4) : 749-780.
- EKELUND, ROBERT B., ET WILLIAM F. KORDSMEIER. 1981. « J. S. Mill, Unions, and the Wages Fund Recantation: A Reinterpretation-Comment ». *The Quarterly Journal of Economics* 96 (3) : 531-541.
- ENGELS, FRIEDRICH. 1844. *Umrisse zu einer Kritik der Nationalökonomie*. Marx Engels Werke 1. Berlin : Dietz Verlag, 1976.

- . 1884. *Der Ursprung der Familie, des Privateigentums und des Staats*. Marx Engels Werke 21. Berlin : Dietz Verlag, 1962.
- EVANS, MICHAEL. 1989. « John Stuart Mill and Karl Marx: Some Problems and Perspectives ». *History of Political Economy* 21 (2) : 273-298.
- FALGUERAS-SORAUREN, IGNACIO. 2009. « Is Robbins's Definition Necessarily Imperialistic? The Demarcation of Economics in Robbins's Essay and the Concepts of Real and Formal Scarcity ». In *Robbins's Essay at 75*, édité par Amos Witztum et Frank Cowell, 16-37. London : London School of Economics and Political Science.
- FEUER, LEWIS S. 1949. « John Stuart Mill and Marxian Socialism ». *Journal of the History of Ideas* 10 (2) (avril 1) : 297-303.
- . 1966. « The Influence of the American Communist Colonies on Engels and Marx ». *The Western Political Quarterly* 19 (3) (septembre 1) : 456-474.
- FEYERABEND, PAUL. 1993. *Against Method*. 3^e éd. London : Verso.
- FINDLAY, RONALD. 1987. « Comparative advantage ». In *The New Palgrave: A Dictionary of Economics*, édité par Peter Newman, Murray Milgate, et John Eatwell. Vol. 1. London: Macmillan.
- GALBRAITH, JAMES K. 2009. « Who Are These Economists, Anyway? » *Thought & Action* : 85-97.
- GHOSH, R. N. 1964. « The Colonization Controversy: R. J. Wilmot-Horton and the Classical Economists ». *Economica* 31 (124) (novembre 1) : 385-400.
- GODELIER, MAURICE. 1974. *Rationalité et irrationalité en économie*. 2 vol. Paris : F. Maspero.
- GORDON, SCOTT. 1955. « The London Economist and the High Tide of Laissez Faire ». *Journal of Political Economy* 63 (6) : 461-488.
- GUESNERIE, ROGER. 2007. « Rapport de la mission d'audit des manuels et programmes de sciences économiques et sociales du lycée ». <http://lettre-cdf.revues.org/pdf/540>.
- HALEVY, ÉLIE. 1901. *La formation du radicalisme philosophique. I, La jeunesse de Bentham : 1776-1789*. Paris : Presses universitaires de France, 1995.
- HARRISON, FREDERIC. 1865. « The Limits of Political Economy ». In *National and Social Problems*. New York : The Macmillan Company, 1908.
- HAYEK, FRIEDRICH A. 1952. *The Counter-Revolution of Science: Studies on the Abuse of Reason*. Glencoe, Ill., Etats-Unis : Free Press.

- . 1988. *The Fatal Conceit: the Errors of Socialism*. Édité par William Warren Bartley. London : Routledge.
- HEILBRONER, ROBERT L. 1955. *The Great Economists: Their Lives and their Conceptions of the World*. London : Eyre & Spottiswoode.
- HICKS, JOHN. 1974. « Capital Controversies: Ancient and Modern ». *The American Economic Review* 64 (2) (mai 1) : 307-316.
- HILDEBRAND, BRUNO. 1848. *Die Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft, und andere gesammelte Schriften*. Jena : Gustav Fischer, 1922.
- . 1863. « Die gegenwärtige Aufgabe der Wissenschaft der Nationalökonomie ». In *Die Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft, und andere gesammelte Schriften*. Jena : Gustav Fischer, 1922.
- HIRSCH, ABRAHAM. 2000. « Reply to Hollander and Peart's "John Stuart Mill's Method" ». *Journal of the History of Economic Thought* 22 (3) : 349.
- HIRSCH, ABRAHAM, ET NEIL B. DE MARCHI. 1990. *Milton Friedman: Economics in Theory and Practice*. Ann Arbor (Mich.), Etats-Unis : the University of Michigan press.
- HOLLANDER, SAMUEL. 1973. *The Economics of Adam Smith*. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1979. *The Economics of David Ricardo*. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1985a. *The Economics of John Stuart Mill*. Vol. 1. 2 vol. Studies in Classical Political Economy. Toronto : University of Toronto press.
- . 1985b. *The Economics of John Stuart Mill*. Vol. 2. 2 vol. Studies in Classical Political Economy. Toronto : University of Toronto press.
- . 1987. *Classical Economics*. Oxford : B. Blackwell.
- HOLLANDER, SAMUEL, ET SANDRA PEART. 1999. « John Stuart Mill's Method In Principle and Practice: A Review of the Evidence ». *Journal of the History of Economic Thought* 21 (04) : 369-397.
- HUME, DAVID. 1739. *A Treatise of Human Nature*. The Philosophical Works of David Hume II. Edinburgh : A. Black & W. Tait, 1826.
- HUPFEL, SIMON. 2012. « The Spitalfields Acts and the classics: Ricardo, J.S. Mill, Bowring, and Senior on the London silk industry (1823 to 1841) ». *The European Journal of the History of Economic Thought* 19 (2) : 165-195.
- HUTCHISON, TERENCE W. 1964. « Positive » *Economics and Policy Objectives*. London : Allen & Unwin.

- INGRAM, JOHN KELLS. 1879. « The Present Position and Prospects of Political Economy: Being the Introductory Address Delivered in the Section of Economic Science and Statistics of the British Association for the Advancement of Science ». *Journal of The Statistical and Social Inquiry Society of Ireland* VII (LIV, Appendix) : 1-29.
- . 1888. *A History of Political Economy*. London : A. & C. Black, 1915.
- IRVINE, WILLIAM. 1947. « Shaw, the Fabians, and the Utilitarians ». *Journal of the History of Ideas* : 218-231.
- JOHNSON, HARRY G. 1949. « Demand for Commodities is Not Demand for Labour ». *The Economic Journal* 59 (236) : 531-536.
- JONES, RICHARD. 1859. *Literary Remains. Lectures and Tracts on Political Economy*. London : Murray.
- KANT, IMMANUEL. 1787. *Critique de la raison pure*. Édité par Alain Renaut et Patrick Savidan. Paris : Flammarion, 2011.
- KANTOROVITCH, LEONID VITALEVITCH. 1959. *The Best Use of Economic Resources*. Édité par G. Morton. Traduit par P. F. Knightsfield. Cambridge, Mass., Etats-Unis : Harvard University Press, 1965.
- KARADY, VICTOR. 1979. « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens ». *Revue française de sociologie* 20 (1) : 49-82.
- KEYNES, JOHN NEVILLE. 1890. *The Scope and Method of Political Economy*. 4^e éd. The Methodology of Economics: Nineteenth-Century British Contributions 3. London : Routledge/Thoemmes Press, 1997.
- KITTRELL, EDWARD R. 1966. « “Laissez Faire” in English Classical Economics ». *Journal of the History of Ideas* 27 (4) : 610-620.
- KNIES, KARL. 1853. *Die politische Oekonomie vom Standpunkte der geschichtlichen Methode*. Braunschweig : C.S. Schwetschke und Sohn.
- . 1883. *Die politische Ökonomie vom geschichtlichen Standpunkte*. Leipzig, Allemagne : H. Buske, 1930.
- KNIGHT, FRANK H. 1935. « The Ricardian Theory of Production and Distribution ». *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'Economie et de Science politique* 1 (1) (février 1) : 3-25.
- KRUGMAN, PAUL. 2009. « How Did Economists Get It So Wrong? » *The New York Times*, septembre 6, sect. Magazine.

- LACROIX, BERNARD, ET BEATRICE LANDERER. 1972. « Durkheim, Sismondi et les socialistes de la chaire ». *L'Année sociologique* 23. 3 : 159-204.
- LALLEMENT, J. 1987. « Popper et le principe de rationalité ». *Economies et sociétés* 21 (10) : 25-40.
- LANGE, FRIEDRICH ALBERT. 1866. *J. St. Mill's Ansichten über die sociale Frage und die angebliche Umwälzung der Socialwissenschaft durch Carey*. Duisburg : Falk & Lange.
- LANGE, OSKAR. 1942. « Say's Law: A Restatement and Criticism ». In *Studies in Mathematical Economics and Econometrics: in Memory of Henry Schultz*. Chicago : The University of Chicago press, 1968.
- LAUDERDALE, JAMES MAITLAND EARL OF. 1819. *An Inquiry into the Nature and Origin of Public Wealth: And into the Means and Causes of Its Increase*. 2^e éd. A. Constable.
- LAVELEYE, EMILE DE. 1874. *De la propriété et de ses formes primitives*. Paris : Librairie G. Baillière.
- . 1883. « Les lois naturelles et l'objet de l'économie politique ». *Journal des économistes : revue de la science économique et de la statistique* 4 (XXII) (avril) : 92-104.
- LE VAN-LEMESLE, LUCETTE. 2004. *Le Juste ou le Riche : l'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*. Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- LEGE, PHILIPPE. 2005. « Le libéralisme de F. Hayek à la lumière de sa lecture de J. S. Mill ». Thèse de doctorat, Paris : Panthéon-Sorbonne.
- LEON XIII, PAPE. 1891. « Rerum novarum. Encyclique "De la condition des ouvriers" ». In *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII*. Vol. 3. Paris : A. Roger et F. Chernoviz.
- LEROY-BEAULIEU, PAUL. 1908. « De la position de l'économie politique dans l'ensemble des sciences sociales. Compte-rendu de la réunion de la Société d'Économie Politique du 4 avril 1908 ». *Journal des Economistes : revue mensuelle de la science économique et de la statistique* 6 (XVIII) (avril).
- LESLIE, THOMAS E. CLIFFE. 1870. « The Political Economy of Adam Smith ». In *Essays in Political and Moral Philosophy*. Dublin : Hodges, Foster & Figgis.
- . 1873. « Prices in England in 1873 ». In *Essays in Political Economy*. Dublin : Hodges, Figgis & co., 1888.

- . 1874. « The Incidence of the Imperial and Local Taxation on the Working Classes ». In *Essays in Political Economy*. Dublin : Hodges, Figgis & co., 1888.
- . 1875a. « John Stuart Mill ». In *Essays in Political Economy*. Dublin : Hodges, Figgis & co., 1888.
- . 1875b. « The History of German Political Economy ». In *Essays in Political and Moral Philosophy*. Dublin : Hodges, Foster & Figgis.
- . 1876. « On the Philosophical Method of Political Economy ». In *Essays in Political and Moral Philosophy*. Dublin : Hodges, Foster & Figgis.
- LIST, FRIEDRICH. 1841. *Das nationale System der politischen Oekonomie*. 2^e éd. Jena : Gustav Fischer, 1910.
- LÖWY, MICHAEL. 1985. *Paysages de la vérité : introduction à une sociologie critique de la connaissance*. Paris : Éditions Anthropos.
- MACHLUP, FRITZ. 1972. « The Universal Bogy ». In *Essays in Honour of Lord Robbins*, édité par Bernard Corry et Maurice Peston. London : Weidenfeld and Nicholson.
- MARICIC, ANNA. 1992. « L'apogée et le déclin du courant ricardien : L'œuvre de John Stuart Mill ». In *Nouvelle histoire de la pensée économique*, édité par Alain Béraud et Gilbert Faccarello. Vol. 1. Paris : La Découverte.
- MARX, KARL. 1845. « Über Friedrich Lists Buch: "Das Nationale System der politischen Ökonomie" ». In *Textes inédits - 1845*. Paris : Études et documentation internationales, 1975.
- . (1847). *Das Elend der Philosophie*. Marx Engels Werke 4. Berlin : Dietz Verlag, 1972.
- . 1848. *Rede über die Frage des Freihandels*. Marx Engels Werke 4. Berlin : Dietz Verlag, 1972.
- . (1857a). *Einleitung zur Kritik der Politischen Ökonomie*. Marx Engels Werke 13. Berlin : Dietz Verlag, 1961.
- . (1857b). *Ökonomische Manuskripte 1857-58 (Grundrisse der Kritik der politischen Ökonomie)*. Édité par Internationale Marx-Engels-Stiftung. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) II/1.1. Berlin : Dietz Verlag, 1976.
- . (1857c). *Ökonomische Manuskripte 1857-58 (Grundrisse der Kritik der politischen Ökonomie)*. Édité par Internationale Marx-Engels-Stiftung. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) II/1.2. Berlin : Dietz Verlag, 1981.
- . 1859. *Zur Kritik der politischen Ökonomie*. Marx Engels Werke 13. Berlin : Dietz Verlag, 1961.

- . (1863). *Theorien über den Mehrwert (Manuskript 1861-63)*. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) II/3.2. Berlin : Dietz Verlag, 1977.
- . (1865a). *Lohn, Preis und Profit*. Marx Engels Werke 16. Berlin : Dietz Verlag, 1962.
- . 1865b. *Über P. J. Proudhon*. Marx Engels Werke 16. Berlin : Dietz Verlag, 1962.
- . 1867. *Das Kapital. Band I*. Marx Engels Werke 23. Berlin : Dietz Verlag, 1962.
- . 1870. *Artikel, Entwürfe September 1867-März 1871*. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) I/21. Berlin : Akademie Verlag, 2009.
- . 1872. « The Nationalisation of the Land ». *The International Herald*, n°11, juin 15. <https://www.marxists.org/archive/marx/works/1872/04/nationalisation-land.htm>.
- . 1875a. *Le Capital. Livre I*. Traduit par Joseph Roy. Karl Marx Œuvres Economie I. Paris : Pléiade, 1972.
- . (1875b). *Kritik des Gothaer Programms. Randglossen zum Programm der deutschen Arbeiterpartei*. Marx Engels Werke 19. Berlin : Dietz Verlag, 1962.
- . 1875c. *Le Capital. Livre I*. Traduit par Joseph Roy. <http://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/kmcapI-16.htm>.
- . 1894. *Das Kapital. Band III*. Marx Engels Werke 25. Berlin : Dietz Verlag, 1983.
- . 1972. *Karl Marx Œuvres Economie I*. Édité par Maximilien Rubel. Paris : Pléiade.
- . 1988. *Ökonomische Manuskripte 1863-67*. Édité par Internationale Marx-Engels-Stiftung. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) II/4.1. Berlin : Dietz Verlag, 1988.
- . 2007. *Karl Marx Œuvres Economie II*. Édité par Maximilien Rubel. Paris : Pléiade.
- MARX, KARL, ET FRIEDRICH ENGELS. 1845. *Die heilige Familie oder Kritik der kritischen Kritik*. Marx Engels Werke 2. Berlin : Dietz Verlag, 1972.
- . (1846). *Die deutsche Ideologie*. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) I/5. Moskau : Marx-Engels-Lenin-Institut, 1932.
- . 1848. *Manifest der Kommunistischen Partei*. Marx Engels Werke 4. Berlin : Dietz Verlag, 1972.
- . 1992. *Artikel, Entwürfe September 1864-September 1867*. Marx Engels Gesamtausgabe (MEGA) I/20. Berlin : Akademie Verlag.
- . 2002. *The Communist Manifesto*. Édité par Gareth Stedman Jones. London : Penguin.
- MCCULLOCH, JOHN R. 1825. *Principles of Political Economy*. 4^e éd. Edinburgh : A. & C. Black, 1849.

- MERCHIER, MAURICE. 2008. « La mise en cause des SES : démontage d'une mystification ». *Revue du Mauss permanente*, texte publié le 28 octobre 2008. http://www.journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=415.
- MILL, JAMES. 1824. « Economists ». *Supplement to the 4th, 5th and 6th editions of the Encyclopaedia Britannica*. Edinburgh : Archibald Constable and Company.
- MILL, JOHN STUART. 1826. « Paper Currency and Commercial Distress ». In *Essays on Economics and Society Part I*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill IV. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1834. « Miss Martineau's Summary of Political Economy ». In *Essays on Economics and Society Part I*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill IV. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1836. « On the Definition of Political Economy; and on the Method of Investigation Proper to It ». In *Essays on Economics and Society Part I*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill IV. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1838. « Bentham ». In *Essays on Ethics, Religion, and Society*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill X. Toronto : University of Toronto Press, 1985.
- . 1843a. *A System of Logic Ratiocinative and Inductive, Being a Connected View of the Principles of Evidence and the Methods of Scientific Investigation (Books IV-VI and Appendices)*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill VIII. Toronto : University of Toronto Press, 1974.
- . 1843b. *A System of Logic Ratiocinative and Inductive, Being a Connected View of the Principles of Evidence and the Methods of Scientific Investigation (Books I-III)*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill VII. Toronto : University of Toronto Press, 1974.
- . 1844. « Of the Laws of Interchange Between Nations; and the Distribution of the Gains of Commerce among the Countries of the Commercial World ». In *Essays on Economics and Society Part I*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill IV. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1848a. *The Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy (Books I-II)*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill II. Toronto : University of Toronto Press, 1965.

- . 1848b. *The Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy (Books III-V and Appendices)*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill III. Toronto : University of Toronto Press, 1965.
- . 1850. « The Negro Question ». In *Essays on Equality, Law, and Education*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XXI. Toronto : University of Toronto Press, 1984.
- . 1851. « Newman's Political Economy ». In *Essays on Economics and Society Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill V. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1859. *On Liberty*. Édité par John Mercel Robson et Jack Stillinger. The Collected Works of John Stuart Mill XVIII. Toronto : University of Toronto Press, 1977.
- . 1861. *Utilitarianism*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill X. Toronto : University of Toronto Press, 1985.
- . 1863a. « Austin on Jurisprudence ». In *Essays on Equality, Law, and Education*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XXI. Toronto : University of Toronto Press, 1984.
- . 1863b. « Letter to Cliffe Leslie ». In *The Later Letters of John Stuart Mill 1849-1873 Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XV. Toronto : University of Toronto Press, 1972.
- . 1865. *Auguste Comte and Positivism*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill X. Toronto : University of Toronto Press, 1985.
- . 1867. « Inaugural Address Delivered to the University of St. Andrews ». In *Essays on Equality, Law, and Education*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XXI. Toronto : University of Toronto Press, 1984.
- . 1868. « Speech on Mr. Maguire's Motion on the State of Ireland (March 12, 1868) ». In *Public and Parliamentary Speeches Part I November 1850 - November 1868*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XXVIII. Toronto : University of Toronto Press, 1988.
- . 1869a. *The Subjection of Women*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XXI. Toronto : University of Toronto Press, 1984.
- . (1869b). « Chapters on Socialism ». In *Essays on Economics and Society Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill V. Toronto : University of Toronto Press, 1967.

- . 1869c. « Thornton on Labour and its Claims ». In *Essays on Economics and Society Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill V. University of Toronto Press, 1967.
- . 1870. « Leslie on the Land Question ». In *Essays on Economics and Society Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill V. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1871. « Land Tenure Reform ». In *Essays on Economics and Society Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill V. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1872. « Appendix D - Land Tenure Reform Association: Public Lands and Commons Bill (1872) ». In *Essays on Economics and Society Part II*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill V. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 1873. *Autobiography*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill I. Toronto : University of Toronto Press, 1981.
- . 1874. « Nature ». In *Essays on Ethics, Religion, and Society*, édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill X. Toronto : University of Toronto Press, 1985.
- . 1963a. *The Earlier Letters of John Stuart Mill 1812-1848 Part II*. Édité par Francis E. Mineka. The Collected Works of John Stuart Mill XIII. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1963b. *The Earlier Letters of John Stuart Mill 1812-1848 Part I*. Édité par Francis E. Mineka. The Collected Works of John Stuart Mill XII. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1972a. *The Latter Letters of John Stuart Mill 1849-1873 Part IV*. Édité par Francis E. Mineka et Dwight N. Lindley. The Collected Works of John Stuart Mill XVII. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1972b. *The Latter Letters of John Stuart Mill 1849-1873 Part I*. Édité par Francis E. Mineka et Dwight N. Lindley. The Collected Works of John Stuart Mill XIV. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1972c. *The Latter Letters of John Stuart Mill 1849-1873 Part II*. Édité par Francis E. Mineka et Dwight N. Lindley. The Collected Works of John Stuart Mill XV. Toronto : University of Toronto Press.

- . 1991. *Additional Letters of John Stuart Mill*. Édité par John Mercel Robson. The Collected Works of John Stuart Mill XXXII. Toronto : University of Toronto Press.
- . 1999. *Auguste Comte et le positivisme*. Traduit par Georges Clémenceau. Paris : L'Harmattan.
- MISES, LUDWIG VON. 1927. *Liberalismus*. Jena : Gustav Fischer.
- MOLINARI, GUSTAVE DE. 1887. *Les lois naturelles de l'économie politique*. Paris : Guillaumin et cie.,.
- MORRIS, MARTIN. 2009. « Social Justice and Communication: Mill, Marx, and Habermas ». *Social Justice Research* 22 (1) (mars 1) : 134-155.
- NUTZINGER, HANS G. 1984. « Gerechtigkeit bei Marx und Mill ». *Ökonomie und Gesellschaft, Jahrbuch* 2 : 118–140.
- O'BOYLE, EDWARD J. 2007. « Requiem for Homo Economicus ». *Journal of Markets & Morality* 10 (2).
- OAKLEY, ALLEN. 1985. *Marx's Critique of Political Economy: Intellectual Sources and Evolution. II.1861-1863*. Vol. II. II vol. Routledge.
- . 1994. *Classical Economic Man : Human Agency and Methodology in the Political Economy of Adam Smith and J. S. Mill*. Aldershot (GB) ; Brookfield (Vt.) : E. Elgar.
- PAPPE, H. O. 1951. « Wakefield and Marx ». *The Economic History Review* 4 (1) (janvier 1) : 88-97.
- PARETO, VILFREDO. 1906. *Manuel d'économie politique*. Édité par Giovanni Busino. 4^e éd. Œuvres complètes de Vilfredo Pareto VII. Genève : Droz, 1966.
- PASSMORE, JOHN. 1975. « The Poverty of Historicism Revisited ». *History and Theory* 14 (4) : 30-47.
- PERSKY, JOSEPH. 1995. « Retrospectives: The Ethology of Homo Economicus ». *The Journal of Economic Perspectives* 9 (2) (avril 1) : 221-231.
- PHELEP, JEAN-YVES. 1984. « Les critiques adressées par A. Comte et E. Durkheim à l'économie politique: le problème de l'abstraction ». Thèse de 3^e cycle, Paris : Paris I Panthéon Sorbonne.
- PIGOU, ARTHUR C. 1949. « Mill and the Wages Fund ». *The Economic Journal* 59 (234) : 171-180.
- PLOUVIEZ, MELANIE. 2010. « Normes et normativité dans la sociologie d'Émile Durkheim ». Thèse de doctorat, Paris : Panthéon-Sorbonne.

- POLANYI, KARL. 1977. *The Livelihood of Man*. Édité par Harry W. Pearson. New York : Academic Press.
- POPPER, KARL R. 1945. *The Open Society and its Enemies*. 4^e éd. London : Routledge & K. Paul, 1962.
- . 1957. *The Poverty of Historicism*. 2^e éd. London : Routledge and Kegan Paul, 1961.
- POSTEL, NICOLAS. 2009. « Éditorial. L'enseignement des SES et l'unité des sciences sociales ». *Revue Française de Socio-Économie* n° 3 (1) : 5-9.
- REVUE DU MAUSS. 1994. *Pour une autre économie - Revue du MAUSS semestrielle n°3*. Paris : La Découverte.
- RICARDO, DAVID. 1810. *The High Price of Bullion*. Édité par Piero Sraffa. 4^e éd. The Works and Correspondence of David Ricardo III. Cambridge : Cambridge University Press, 1951.
- . 1817. *Principles of Political Economy and Taxation*. Édité par Piero Sraffa. 3^e éd. The Works and Correspondence of David Ricardo I. Cambridge : Cambridge University Press, 1951.
- RILEY, JONATHAN. 1998. « Mill's Political Economy: Ricardian Science and Liberal Utilitarian Art ». In *The Cambridge Companion to Mill*, édité par John Skorupski. Cambridge : Cambridge University Press.
- ROBBINS, LIONEL. 1935. *An Essay on the Nature & Significance of Economic Science*. 2^e éd. London : Macmillan, 1962.
- . 1966. « Introduction ». In *Essays on Economics and Society Part I*, édité par John Mercey Robson. The Collected Works of John Stuart Mill IV. Toronto : University of Toronto Press, 1967.
- . 2004. *A History of Economic Thought: the LSE Lectures*. Édité par Steven G. Medema et Warren J. Samuels. Princeton (N.J.) : Oxford University Press.
- ROBERT, OLIVIER. 1995. « La naissance de la querelle des méthodes en Angleterre : La controverse Harrison-Cairnes ». *Revue économique* 46 (3) (mai) : 961.
- . 1998. « Économie et sociologie en Grande-Bretagne au XIX^e siècle : histoire d'une séparation ». Thèse de doctorat, Paris I Panthéon Sorbonne.
- ROESLER, C. F. HERMANN. 1861. *Zur Kritik der Lehre vom Arbeitslohn: ein volkswirtschaftlicher Versuch*. Erlangen, Allemagne : Enke.
- . 1868. *Über die Grundlehren der von Adam Smith begründeten Volkswirtschaftstheorie*. Erlangen, Allemagne : Deichert.
- . 1878. *Vorlesungen über Volkswirtschaft*. Erlangen, Allemagne : Deichert.

- ROSCHER, WILHELM. 1851. *Zur Geschichte der englischen Volkswirtschaftslehre im 16. und 17. Jahrhundert*. Leipzig : Weidmann.
- . 1854. *Grundlagen der Nationalökonomie: ein Hand- und Lesebuch für Geschäftsmänner und Studierende*. 22^e éd. Stuttgart : J.G. Cotta'schen Buchhandlung, 1897.
- . 1874. *Geschichte der National-Oekonomik in Deutschland*. München : R. Oldenbourg.
- SAMUELSON, PAUL A. 1948. *Economics*. London : McGraw-Hill Publishing Company Ltd, 1952.
- . 1969. « The Way of an Economist ». In *International economic relations: proceedings of the Third Congress of the International Economic Association [held in Montreal, 2-7 Sept. 1968]*. London : Macmillan.
- SAY, JEAN-BAPTISTE. 1803. *Traité d'économie politique, ou Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*. 6^e éd. Collection des principaux économistes 9. Osnabrück, Allemagne : O. Zeller, 1966.
- SCHAPIRO, J. S. 1939. « Utilitarianism and the Foundation of English Liberalism' ». *Journal of Social Philosophy* 4 : 121–37.
- SCHMIDT, CHRISTIAN. 1988. « Programme de recherche benthamien et économie politique britannique. Deux rendez-vous manqués ». *Revue économique* 39 (4) : 809-840.
- SCHMOLLER, GUSTAV. 1893. *Die Volkswirtschaft, die Volkswirtschaftslehre und ihre Methode*. 1^{re} éd. Frankfurt (Main) : Klostermann.
- . 1897. « Wechselnde Theorien und feststehende Wahrheiten ». In *Über einige Grundfragen der Socialpolitik und der Volkswirtschaftslehre*. Leipzig : Duncker & Humblot, 1898.
- . 1900. *Grundriß der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*. Vol. 1. 2 vol. Leipzig : Duncker & Humblot.
- SCHUMPETER, JOSEPH A. 1954. *History of Economic Analysis*. London : Routledge, 1994.
- . 1983. *Histoire de l'analyse économique*. Vol. 2. 3 vol. Paris : Gallimard.
- SCHWARTZ, PEDRO. 1966. « John Stuart Mill and Laissez Faire: London Water ». *Economica* 33 (129) : 71-83.
- . 1972. *The New Political Economy of J. S. Mill*. London : Weidenfeld and Nicolson.
- SEMMELE, BERNARD. 1961. « The Philosophic Radicals and Colonialism ». *The Journal of Economic History* 21 (4) (décembre 1) : 513-525.

- SENIOR, NASSAU WILLIAM. 1826. *An Introductory Lecture on Political Economy*. London : J. Murray, 1831.
- . 1836. *An Outline of the Science of Political Economy*. New York : Augustus M. Kelley, 1965.
- SHOUL, BERNICE. 1965. « Similarities in the Work of John Stuart Mill and Karl Marx ». *Science & Society* 29 (3) : 270-295.
- SMITH, ADAM. 1776a. *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Vol. 1. 2 vol. The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith II. Oxford : Oxford University Press, 1976.
- . 1776b. *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Édité par Edward G. Wakefield. Vol. 1. 4 vol. London : Charles Knight & Co., 1843.
- SMITH, VARDAMAN R. 1984. « Marx's Social Ontology, his Critical Method and Contemporary Social Economics ». *Review of Social Economy* 42 (2) : 143-169.
- . 1985. « John Stuart Mill's Famous Distinction Between Production and Distribution ». *Economics and Philosophy* 1 (02) : 267-284.
- SOWELL, THOMAS. 1974. *Classical Economics Reconsidered*. 5^e éd. Princeton (N.J.) : Princeton University Press, 1994.
- SPERBER, JONATHAN. 2013. *Karl Marx: A Nineteenth-Century Life*. New York, Etats-Unis.
- STEDMAN JONES, GARETH. 1983. « Rethinking Chartism ». In *Languages of Class: Studies in English Working Class History 1832-1982*. Cambridge : Cambridge University Press.
- STEINER, PHILIPPE. 1992. « Le fait social économique chez Durkheim ». *Revue française de sociologie* 33 (4) : 641-661.
- . 1994. « Durkheim, les économistes et la critique de l'économie politique ». *Economies et sociétés : cahiers de l'ISMEA* 28 (4). Oeconomia : 135-159.
- . 1998. « The structure of Say's economic writings ». *European Journal of the History of Economic Thought* 5 (2) : 227.
- . 2005. *L'école Durkheimienne et l'économie : sociologie, religion et connaissance*. Paris : Librairie Droz.
- . 2006. « La science de l'économie politique et les sciences sociales en France (1750-1830) ». *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 15 (2) : 15-42.
- . 2010. *La sociologie économique*. Paris : La Découverte.
- SWEDBERG, RICHARD. 1994. *Une histoire de la sociologie économique*. Traduit par Isabelle This Saint-Jean. Paris : Desclée De Brouwer.

- TEGGART, RICHARD V. 1932. *Thorstein Veblen, a Chapter in American Economic Thought*. Berkeley : University of California Press.
- TORRENS, ROBERT. 1815. *An Essay on the External Corn Trade. With an Appendix on the Means of Improving the Condition of the Labouring Classes*. 4^e éd. London : Longman, 1827.
- TREVoux, FRANÇOIS. 1953. « Préface ». In *Stuart Mill, textes choisis*. Collection des grands économistes. Paris : Dalloz.
- VEBLEN, THORSTEIN. 1898. « Why Is Economics Not an Evolutionary Science? » In *The Place of Science in Modern Civilisation and Other Essays*, 56-81. New York : B.W. Huebsch, 1919.
- . 1900. « The Preconceptions of Economic Science: III ». In *The Place of Science in Modern Civilisation and Other Essays*, 82-179. B.W. Huebsch, 1919.
- . 1919. *The Place of Science in Modern Civilisation and Other Essays*. New York : B.W. Huebsch.
- VIDONNE, PAUL. 1981. « De la genèse à la crise de la socialisation marchande ». *Les temps modernes* (424) (novembre).
- VINER, JACOB. 1949. « Bentham and J. S. Mill: The Utilitarian Background ». *The American Economic Review* 39 (2) (mars 1) : 360-382.
- WAKEFIELD, EDWARD G. 1833. *England and America: A Comparison of the Social and Political State of Both Nations*. Vol. 1. 2 vol. R. Bentley.
- . 1849. *A View of the Art of Colonization: With Present Reference to the British Empire: In Letters Between a Statesman and a Colonist*. London : John W. Parker.
- WEBB, SIDNEY. 1889. « The Basis of Socialism. Historic ». In *Fabian Essays in Socialism*, édité par Bernard Shaw. London : A. Bonner.
- WEST, E. G., ET R. W. HAFFER. 1978. « J. S. Mill, Unions, and the Wages Fund Recantation: A Reinterpretation ». *The Quarterly Journal of Economics* 92 (4) : 603-619.
- . 1981. « J. S. Mill, Unions, and the Wages Fund Recantation: A Reinterpretation—Reply ». *The Quarterly Journal of Economics* 96 (3) : 543-549.
- WHITAKER, JOHN K. 1975. « John Stuart Mill's Methodology ». *Journal of Political Economy* 83 (5). *Journal of Political Economy* : 1033-49.
- WINCH, DONALD. 1965. *Classical Political Economy and Colonies*. London : G. Bell.

- . 1985. « Introduction ». In *Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy. Books IV and V*. Harmondsworth, Middlesex : Penguin.
- WITZTUM, AMOS. 2005. « Economic sociology: The recursive economic system of J. S. Mill ». *Journal of the History of Economic Thought* 27 (3) : 251-281.
- WOOD, JOHN C., ET STEVEN KATES, éd. 2000. *Jean-Baptiste Say: Critical Assessments of Leading Economists*. London : Routledge.
- ZOUBOULAKIS, MICHEL S. 1993. *La science économique à la recherche de ses fondements : la tradition épistémologique ricardienne (1826-1891)*. Bibliothèque d'histoire des sciences. Paris : Presses universitaires de France.
- . 1995. « Le débat sur le réalisme des hypothèses dans les années 1870 ». *Revue économique* 46 (3) (mai) : 973-981.



Philippe GILLIG

MILL ET SES CRITIQUES



Résumé

J. S. Mill a été l'une des cibles privilégiées de toute une littérature critique dénonçant la prétention de l'économie à l'universalité, c'est-à-dire à établir des lois naturelles. Parmi ces critiques, on peut déceler deux angles d'attaque différents : celui d'auteurs qui, comme Durkheim, Veblen ou Schmoller, fustigent la prétention de l'économie à réduire l'homme à un *homo œconomicus*, et par suite à faire l'apologie du « laissez-faire » ; celui de Marx qui dénonce le caractère naturalisant de la propriété privée capitaliste dans le discours économique. Pourtant, en examinant de près les textes épistémologiques de Mill, nous montrons que ce dernier se trouve justement être l'avocat – et par anticipation – de ses critiques. Toutefois, rien ne garantit que Mill dise tout le vrai sur sa propre pratique d'économiste. Or, nous dévoilons que certains de ses écrits économiques présentent bien une forme d'universalité, n'étant pas uniquement valables dans les économies de marchés capitalistes.

J. S. Mill ; critique de l'économie politique ; lois naturelles ; universalité ; épistémologie ; *homo œconomicus* ; laissez-faire ; socialisme

Résumé en anglais

J. S. Mill was one of the main targets of a whole critical literature denouncing the pretention of economics to universality, that is to say, to establish natural laws. Among the criticisms one can detect two different angles of attack: that of authors such as Durkheim, Veblen or Schmoller who criticize the claim of political economy to reduce man to a mere *homo œconomicus*, and consequently to glorify “laissez-faire”; that of Marx who castigates the naturalizing character of capitalist private property in the economic discourse. However, by closely examining Mill's epistemological texts, we show that this author just happens to be the advocate of his own critics. However, there is no guarantee that Mill says all the truth about his own practice as an economist. Now, we demonstrate that some of his economic writings present indeed a form of universality, in as much as they are not only valid in capitalist market economies.

J. S. Mill ; critique of political economy ; natural laws ; universality ; methodology ; economic man ; *laissez-faire* ; socialism